

**Procès-verbal de la séance du Conseil départemental
Le 6 février 2026**

PARTIE 1

Verbatim de l'Assemblée départementale du
29 novembre 2024

PARTIE 2

Recueil des délibérations

PARTIE 1

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika

ARCIERO Anthony

BACHARD Julien

BERTOLINI Pascal

BOEDEC Yannick

BOUGEARD Nicolas

CAVECCHI Marie-Christine

DECLERCK Mickaël

DUBRAY Paul

ECARD Sabrina

EON Pierre-Edouard

ETORE-MANIKA Edwina

FROMENTEIL Anne

HADDAD Patrick - Départ à 12 h 00 - Pouvoir à ISRAEL Déborah

ISRAEL Deborah

JOSE Patricia

LAMBERT-MOTTE Gérard

MELO Manuela

METREF Nadia

MEURANT Sébastien

MOINE Sarah

PELISSIER Véronique

PHILIPPON Aziza

PLELAN Noellie

PUEYO Alexandre

RAFAITIN-MARIN Agnès

ROBIN Patrice

ROULEAU Philippe

RUSIN Isabelle

SABOURET Cédric

SCOLAN Muriel

STREHAIANO Luc

TINLAND Virginie

TOUBOUL Morgan

TOUNGSI-SIMO Cécilia

VATEL Thomas

VILLECOURT Céline

ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BOISSEAU Laetitia - Pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard

HAQUIN Xavier - Pouvoir à PLELAN Noellie

MENHAOUARA Nessrine - Pouvoir à BOUGEARD Nicolas

SUEUR Philippe - Pouvoir à SCOLAN Muriel

Le *quorum* est atteint

Table des matières

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 16 JANVIER 2026	5
Rapports prioritaires	7
0-52- Adoption de la procédure d'urgence	7
2-05- Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026 - Moyens généraux - Finances	7
2-03- Orientation budgétaires 2026 - Budget principal et budgets annexes. - Moyens généraux - Finances	8
3-Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des changes - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	20
3-02 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Attractivité économique - Insertion professionnelle + 3-03 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Prévention et sécurité - Actions générales de prévention	20
5- Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	28
5-01 - Rapport 2025/2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable ; Environnement - Protection de l'environnement	28
5-02 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de quatrième échéance du Conseil départemental du Val d'Oise - Environnement - Lutte contre le bruit - Lutte contre les nuisances sonores	35
5-03- Subventions à trois exploitants agricoles : dispositifs FEADER "Soutien aux investissements agricoles - Diversification JA" et "Investissements Environnementaux non productifs" - Environnement - Promotion de l'environnement - Activités agricoles	37
2-Finances départementales - Administration générale - Évaluation des politiques publiques - Marchés et commande publique - Innovation - Aide aux communes	37
2-04- Bilan des contentieux 2025 - Moyens généraux - Administration générale - Achats et frais généraux	37

La séance est ouverte à 10 h 05

(Madame SCOLAN procède à l'appel)

Madame CAVECCHI

Nombre d'entre vous exercent la fonction de Maire ou participent activement à la gestion municipale. Je sais à quel point cet engagement est à la fois exigeant et profondément passionnant. Servir ses administrés, agir pour le développement de sa commune, défendre l'intérêt général requiert une implication constante, une écoute attentive et la capacité d'apporter des réponses concrètes au quotidien de chacun. Servir des communes de France, c'est servir la France à son échelle, et à l'approche des élections municipales, plusieurs Maires de notre département ont annoncé leur décision de ne pas solliciter un nouveau mandat, à l'image de notre collègue Gérard LAMBERT-MOTTE - que je salue - et je tiens, en votre nom à tous, à leur exprimer notre profonde reconnaissance pour l'action menée au service de leur Ville et pour leur contribution, plusieurs années durant, au rayonnement du Val d'Oise. Je vous propose qu'on les applaudisse.

(Applaudissements)

Merci beaucoup.

**I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 16 JANVIER 2026**

Madame CAVECCHI

Il est nécessaire de nous prononcer sur le dossier "Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026" à cette séance départementale puisque le cadre de gestion et d'autorisation des opérations liées à la dette et à la gestion de trésorerie nécessite une délibération avant le vote du Budget primitif, qui n'interviendra cette année qu'à la séance du 3 avril prochain. Nous procéderons donc, conformément à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales, dans un premier temps, au vote de la délibération "Adoption de la procédure d'urgence" et dans un second temps, au vote de la délibération qui concerne la "Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026". Puis, notre séance se prolongera avec le rapport des Orientations budgétaires et ensuite, nous reprendrons l'ordre prévu au départ, c'est-à-dire la 3^{ème}, la 5^{ème}, la 2^{nde} Commission, sachant qu'il n'y a pas de rapport en 1^{ère}, ni en 4^{ème} Commission.

La 2nde Commission s'est tenue en présentiel et en visioconférence. Les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} se sont tenues par échanges de mails. La 1^{ère} Commission n'a pas été convoquée. Il y a deux rapports connexes, le 3-02 avec un rapport sur la 4^{ème} Commission qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et le rapport 3-03 avec la 4^{ème} Commission également, qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avec les actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Une annexe de rapport a été modifiée, celle du rapport 5-01, intitulée "Rapport 2025/2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable". C'est la version avec les éditos qui a été envoyée sur la K-box des élus le 3 février. Ensuite, nous aurons trois diaporamas qui concernent les Orientations budgétaires (rapport 2-03), les rapports 3-02 et 3-03 qui auront un diaporama commun, et le rapport 5-01 que je viens de citer autour du développement durable.

Voilà pour l'ordre du jour. Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur SABOURET

On comprend la nécessité d'ajouter ce dossier. En revanche, je pense que c'est la première fois que l'on vote le fait d'ajouter un dossier, c'est-à-dire l'on valide le fait d'ajouter un dossier un peu au dernier moment...

Madame CAVECCHI

Oui, parce que l'on considère que c'est de l'urgence.

Monsieur SABOURET

On ne vous aurait pas embêtée si l'on n'avait pas validé non plus parce que l'on considère qu'il n'y a pas de risque.

Madame CAVECCHI

Mais je suis très prudente.

Monsieur SABOURET

Extrêmement prudente, effectivement. C'est une délibération qui a un caractère technique et qui permet de faire fonctionner le Département.

Madame CAVECCHI

Et que de toute façon on aurait voté autrement, plus tard. Mais on nous a demandé de le faire avant. Je vous en remercie. Concernant le procès-verbal de la séance du 16 janvier, vous l'avez reçu vendredi dernier. Je considère qu'il est approuvé, merci beaucoup.

Rapports prioritaires

0-52- Adoption de la procédure d'urgence

Madame CAVECCHI

Est-ce que quelqu'un est contre cette procédure d'urgence ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

2-05- Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026 - Moyens généraux - Finances

Madame CAVECCHI

Il s'agit de poser le cadre de gestion et d'autorisation des opérations qui sont liées à la dette et à la gestion de la trésorerie pour l'année 2026 et de m'autoriser à procéder, jusqu'au 31 décembre 2026, à toute opération de réaménagement de la dette existante, y compris à effectuer des paiements anticipés d'échéances ou des remboursements anticipés d'emprunts et leurs éventuels refinancements, indemnités comprises, et bien sûr à signer les actes et contrats qui s'y rapportent. En cas de renégociation d'emprunt à taux fixe, le taux de substitution ne sera pas supérieur à celui de l'emprunt initial. En cas d'emprunt à taux révisable ou variable, la marge ne sera pas augmentée. Il s'agit de m'autoriser, enfin, à exploiter au mieux les occasions offertes par les marchés financiers à contracter jusqu'au 31 décembre de notre année auprès d'un ou plusieurs établissements, un ou plusieurs emprunts bancaires ou obligataires ou conventions de trésorerie destinés au financement des investissements départementaux dans les conditions suivantes :

- montant plafond inscrit au Budget annuel 2026 (durée : d'1 an à 50 ans),
- conditions de taux : taux fixe ou taux variable de marché tel que - l'on vous donne les détails - l'ESTER, l'EURIBOR ou des taux révisables obligataires à l'exclusion de taux structurés, tout cela augmenté d'une marge.

Il s'agit de m'autoriser à mettre en place notamment les documentations nécessaires à la mise en œuvre des missions obligataires au sein du programme Euro Medium Term Notes (EMTN), ainsi que les actes afférant à ce programme.

Enfin, m'autoriser à couvrir le risque de taux d'intérêt sur toute ou partie de la dette départementale, à conclure, à modifier ou à résilier avec ou sans indemnité, jusqu'au 31 décembre, tout contrat de couverture, d'option ou d'échange de taux d'intérêt avec les conditions qui sont notées sur le rapport.

Et puis m'autoriser, si besoin était, à d'éventuelles opérations de rallongement de durée d'amortissement sur l'encours de la dette départementale pouvant aller jusqu'à 30 ans maximum. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci beaucoup. Nous allons pouvoir travailler.

2-03- Orientations budgétaires 2026 - Budget principal et budgets annexes. - Moyens généraux - Finances

Madame CAVECCHI

Chers collègues, vous le savez, la situation financière dégradée de l'Etat ne connaîtra pas d'amélioration. Pour faire adopter son projet de loi de finances, le Premier Ministre a cédé aux pressions politiques, recourant à l'article 49.3 à trois reprises, survivant in extremis aux motions de censure qui n'ont, in fine, pas abouti. La suspension de la réforme des retraites apparaît sans doute comme la concession la plus symbolique de cette impasse politique. A cela s'ajoute le relèvement du déficit public à 5 % du PIB, au-delà des recommandations européennes. L'instabilité politique et les incertitudes financières ont d'ailleurs été confirmées par FITCH en septembre 2025, dégradant la note de la France à A-, niveau le plus bas obtenu par la France de la part de l'Agence.

Le contexte national n'épargne pas les Départements, qui figurent parmi les premières collectivités à subir la baisse continue et préoccupante de leurs recettes. Si à la fin de l'année 2025, une timide reprise des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est observable dans le Val d'Oise, avec un produit de 197 M€, conforme aux estimations retenues lors de l'élaboration du budget 2025, nous demeurons néanmoins très éloignés des 277 M€ perçus à la sortie de la crise sanitaire en 2021. C'est pourquoi nos projections pour 2026 resteront prudentes, mais légèrement à la hausse. La seule marge de manœuvre accordée aux Départements par le Gouvernement de François BAYROU a été le relèvement du taux de DMTO de 4,5 à 5 %, mesure qui nous a permis de dégager, sur les huit derniers mois de l'année 2025, près de 12,5 M€ de recettes supplémentaires. Tous les Départements n'ont pas eu ce courage d'y recourir, mais nous l'avons fait dans le Val d'Oise, sans sourciller.

Depuis deux ans, nous n'avons eu d'autre choix que d'engager d'importantes mesures d'économies en fonctionnement afin de faire face à la progression continue des dépenses sociales et à l'érosion de nos principales ressources, dans un contexte où le levier fiscal ne nous est pas accessible. Pour mémoire, en février 2025, au moment de la présentation du précédent rapport d'orientations budgétaires, 40 Départements se trouvaient en très grande difficulté. Ils sont aujourd'hui près de 60. Comme Yannick BOEDEC vous l'expliquera dans quelques instants, cette situation se traduit logiquement par une poursuite de la dégradation de notre épargne brute. Après avoir réduit notre encours de dette de plus de 350 M€ en sept ans, le recours à l'emprunt devient désormais nécessaire afin de tenir nos engagements, notamment en matière de soutien aux collectivités territoriales. Je rappelle que nous nous étions engagés à accompagner l'équipement des communes à hauteur de 270 M€ sur la durée du mandat. Cet engagement sera tenu.

Enfin, contributeur au dispositif DILICO à hauteur de 4,5 M€ en 2025, le Département pourrait ne plus l'être en 2026 et par conséquent, devenir bénéficiaire du Fonds de sauvegarde départemental dont l'enveloppe a été portée de 300 à 600 M€ grâce au travail de Départements de France et à l'unanimité des Départements. Il s'agissait là d'une revendication forte du Congrès d'Albi, soutenue par le Sénat. Sans grande surprise et comme je l'ai annoncé à l'occasion des vœux aux forces vives du territoire, le Département, dans le cadre de la construction du Budget primitif 2026, a réduit ses dépenses de fonctionnement. Certes, nous avons l'obligation d'assurer l'équilibre budgétaire mais accompagner les Valdoisiens demeure une priorité absolue. En 2026, nous agissons avec responsabilité, mais aussi avec la conviction profonde que le Département demeure un pilier majeur de la solidarité territoriale, un acteur clef de la politique en faveur de la jeunesse, un partenaire indispensable des forces qui assurent notre sécurité, un levier essentiel de mobilité et un moteur de l'attractivité culturelle et sportive de nos territoires. La crise n'efface pas la vision, elle l'éprouve ; parce que nous avons su gérer avec rigueur, nous résisterons encore en 2026 à la crise, certes, non sans avoir consenti de nombreux efforts. Si elle perdure, chers collègues, nous aurons sans doute des décisions difficiles à prendre pour préserver l'équilibre budgétaire et ne pas négliger les compétences qui nous obligent.

Monsieur BOEDEC

Je vous propose donc les orientations budgétaires en trois parties :

- le contexte économique, de manière très classique,
- les contraintes du Département,
- et les grandes orientations du budget 2026.

Sur le contexte économique, tout le monde le sait, incertitude sur le contexte politique en 2025. La croissance française est restée fragile, elle atteint 0,9 % en 2025 et pourrait atteindre 1 % en 2026. Cette incertitude politique aurait coûté entre 0,2 et 0,3 points de pourcentage de croissance pour notre pays et continue de freiner la reprise, notamment la consommation des ménages, l'investissement des entreprises et le marché immobilier. La croissance de la zone Euro, quant à elle, est d'1,3 % en 2025 et serait potentiellement d'1,2 % en 2026. L'inflation française est à 1 % en 2025 et anticipée à 1,3 % en 2026. C'est l'inflation la plus faible de la zone Euro, ce qui s'explique par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité en 2025, mais aussi par la baisse des prix du pétrole et du gaz, l'appréciation de l'euro ou encore, la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi. L'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidant. Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Si le taux de chômage reste relativement bas (7,5 %), l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 point sur un an et le taux de chômage attendu en 2026 serait de 7,6 %.

L'atonie de l'économie française est accentuée par la situation financière du pays. Cette incertitude intervient dans un décrochage radical des finances publiques françaises. Après un déficit de 5,8 % du PIB en 2024, le Gouvernement anticipe un déficit de 5,4 % en 2025 et un déficit de 4,7 % en 2026. Une cible qui, aujourd'hui, paraît totalement utopique.

Avec ce niveau de déficit, la France détient le troisième déficit le plus important de l'Union européenne derrière la Pologne et la Roumanie, avec un niveau de dette atteignant 117,4 % du PIB au troisième trimestre 2025.

La France est aussi la troisième dette la plus importante de la zone Euro, derrière l'Italie et la Grèce. Cette dette est largement portée par les Administrations publiques centrales. En 2024, l'endettement national a augmenté de plus de 200 M^d€ dont 14 M^d€ pour les administrations publiques locales. Je rappelle que les administrations publiques ne représentent que 7,9 % de la dette publique. De plus, là où le Budget de l'Etat est structurellement déficitaire sur sa section de fonctionnement avec un niveau d'investissement faible, le besoin de financement total des collectivités territoriales reste lié à l'effort d'investissement. Concernant les administrations publiques locales, la trajectoire repose sur une évolution limitée à 1,2 % des dépenses des collectivités, avec un ralentissement des dépenses de fonctionnement qui serait modéré par le fameux DILICO qui serait donc reconduit cette année.

Le Val d'Oise fait face à la hausse continue des dépenses obligatoires en raison des besoins sociaux et démographiques d'un territoire dont la population continue d'augmenter. Le Département est ainsi confronté à la désynchronisation continue entre ses dépenses, dynamiques, et des recettes qui s'essoufflent. L'écart entre dépenses et recettes se réduit en amenuisant l'autofinancement. L'excédent de fonctionnement de 50 M€ est estimé en 2025 contre 80 M€ en 2024. La forte croissance des dépenses réelles de fonctionnement du Département résulte majoritairement de décisions exogènes (l'effet SEGUR, revalorisation nationale) notamment avec l'impact sur les frais d'hébergement et les allocations individuelles de solidarité. Parallèlement, je rappelle que le Département a perdu tout levier fiscal. A l'époque, le pouvoir de taux était de 51 % sur le Budget, il est aujourd'hui de 0 % en 2025. La compensation de la fraction de TVA, qui avait été amenée comme étant dynamique, se heurte au gel de cette même dynamique depuis deux ans. Depuis deux ans, cet effet ciseaux s'accélère sous l'effet d'une crise du marché de l'immobilier, plus profonde en Ile-de-France qu'ailleurs, qui a entraîné la chute vertigineuse de l'une des principales recettes (les DMTO).

La projection en fin d'exercice 2025 d'un résultat global déficitaire est projetée à moins 33 M€ contre un déficit à moins 42 M€ l'année dernière, et ce malgré le recours à l'emprunt. L'enjeu est donc de passer le cap de 2026 et de renouer avec les excédents sur les deux sections pour relancer l'épargne et l'autofinancement du Département. En fonctionnement, il importe de freiner les dépenses pour équilibrer le Budget. Cela impliquera de réduire les dépenses obligatoires modulables, les moyens de fonctionnement et un certain nombre de dispositifs dits "facultatifs". En investissement, la trajectoire en baisse et aléatoire des recettes réduisant la capacité d'épargne, il sera nécessaire de ralentir le rythme des investissements, de décaler certains projets pour limiter l'envolée de la dette. Le Budget qui vous sera proposé présentera néanmoins une enveloppe à hauteur de 200 M€ cette année.

Le produit des DMTO constitue pour le Département une recette importante (entre 15 et 20 % des recettes selon les années). Après un ralentissement sur la période 2012/2014, la dynamique des produits de DMTO a été constante jusqu'en 2019 - qui sert aujourd'hui d'année de référence -, atteignant un pic à 243 M€. Après la chute constatée en 2020 suite à la crise COVID, le rattrapage des transactions en 2021 et 2022 où un record avait été établi en 2021 à 277 M€.

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par un retournement de situation dans l'immobilier et une crise potentiellement durable avec la hausse des taux et la problématique du taux d'usure qui a freiné l'accès aux crédits immobiliers, le produit des DMTO encaissé passant de 196, puis 169 M€ en 2024. En 2025, la normalisation des taux et l'augmentation des transactions immobilières a conduit les DMTO à renouer avec une croissance pour s'établir à hauteur de 195,7 M€. Cela représente tout de même une baisse de 50 M€ par rapport à l'année de référence de 2019.

Sur l'épargne brute, effet mécanique. En 2022, à la faveur du maintien des produits de DMTO à un haut niveau et une inflation dont les effets sur nos dépenses se feront sentir en 2023. Le taux d'épargne brute atteint alors un record de 15,8 %. En 2023, l'impact en année pleine de l'inflation et les mesures de revalorisation, couplés à une chute marquée des DMTO, dégradent le taux d'épargne qui passe à 9,3 %. En 2024, malgré une stabilisation des dépenses de fonctionnement, la chute continue des DMTO fait plonger le taux d'épargne qui se réduit à 6,7 % en 2025. L'évolution plus accrue des dépenses de fonctionnement (plus de 6 %) que des recettes de fonctionnement (plus 3 %) accentue la dégradation de l'épargne brute et même si le Département sauve, une fois de plus, l'année en ayant une épargne brute positive, le taux de 4,5 % nous place maintenant en zone d'alerte.

Afin de préserver les équilibres financiers nécessaires au financement du Programme pluriannuel d'investissement, le Budget primitif 2026 doit converger vers un objectif cible d'un taux d'épargne brute qui devrait remonter à 7 %. Cet objectif intègre les nouveaux paramètres externes survenus en 2025 et a prévu ce que l'on savait à l'époque sur le projet de loi de finances 2026, donc on a gardé le DILICO pour 4,5 M€ et on a tenu compte de la nouvelle hausse de trois points de la CNRACL que toutes les collectivités vont à nouveau subir en 2026, puis en 2027, puis en 2028. Cette hausse de trois points représente 3 M€ pour le Département, donc 6 M€ en cumulé sur deux ans. Afin de garantir les équilibres budgétaires, l'attention des services du Département s'est portée tout d'abord sur la nécessité de limiter l'augmentation des charges à caractère général à 0,9 %. Je rappelle que chaque point d'augmentation représente un surcoût de 750 000 €.

Pour la dette, pour rappel, le Département n'a pas mobilisé d'emprunt en 2022, ni en 2023, et a réalisé un recours limité de 55 M€ en 2024. Ce choix de ne pas recourir à l'emprunt durant deux exercices a permis au Val d'Oise de préserver la trajectoire financière saine et vertueuse à long terme. Ainsi, l'encours de la dette au 31 décembre 2024 a atteint un point bas avec 688 M€. La baisse de l'épargne brute a contraint le Département à entrer dans une phase de réendettement pour financer les investissements, tout en préservant les équilibres financiers du Département. En 2025, ont donc été mobilisés 185 M€, profitant de conditions financières plus favorables. Par conséquent, l'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 800 M€. Pour 2026, à ce stade, l'emprunt d'équilibre s'établit à 215 M€ pour un remboursement de 90 M€ afin de financer les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 200 M€, ce qui potentiellement pourrait nous amener à un endettement de 920 M€.

Le Département du Val d'Oise est aujourd'hui le cinquième Département d'Ile-de-France en termes de volume de dette par habitant. Je rappelle que l'on part d'un niveau élevé puisque l'on était à plus d'1 Md€ en 2015 et que depuis 2017, le désendettement du Département a été nettement plus soutenu que celui des autres Départements de la même strate, qui ont, eux, plutôt suivi une tendance inverse de réendettement. Le Val d'Oise a réduit son encours de dette par habitant de 30 % quand les Départements comparables l'ont augmenté en moyenne de 40 %. L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2025 est constitué de 37 % d'emprunts obligataires. La répartition de l'encours est de 64 % à taux fixe et 36 % à taux variable, et le taux moyen est de 2,3 % au 1^{er} janvier 2026. La charge des intérêts s'élève à 16 M€ et ils sont estimés à 18 M€ pour 2026.

Sur les orientations du budget 2026, en fonctionnement :

- la poursuite de la mise en œuvre du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023/2028 ;
- l'accompagnement du déploiement du programme de soutien aux familles et à la parentalité visant à soutenir la parentalité et accompagner les familles ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement de la PMI et de lutte contre la mortalité infantile ;
- l'amélioration de la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance par une meilleure reconnaissance des assistants familiaux et l'accompagnement des jeunes majeurs ;
- l'offre médicosociale de 18 500 places : le Département dédiera alors en 2026 près de 433 M€ à l'accompagnement des publics de ces établissements,
- la mise en œuvre de la réforme des Services autonomie à domicile qui améliorera la qualité de service, optimisera les ressources et renforcera la coopération entre acteurs ;
- la mise en œuvre du nouveau Programme départemental d'insertion vers l'emploi : en 2026, le Département maintiendra son enveloppe de 8,3 M€ ;
- la stratégie d'accompagnement qui devra mener à une diminution de nombre de personnes bénéficiant du RSA et ainsi, une diminution des dépenses consacrées au versement des allocations RSA qui, pour 2026, sont estimées à ce jour à 240 M€ contre 245 M€ en 2025 ;
- la pérennisation du Pacte des solidarités avec un nouveau type de partenariat. Le Pacte des solidarités est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La dotation mobilisable est portée à 3 M€ en 2026.

En 2026, le Département consolidera les études qui permettront les lancements de travaux sur les Espaces naturels sensibles. Nous continuerons le développement de la Forêt de Maubuisson (1 350 hectares implantés sur les 7 communes). Actuellement, ce sont déjà plus de 700 000 arbres qui ont été plantés sur 285 hectares. Le Département actualisera et mettra à jour le plan d'actions du Plan de prévention du bruit dans l'environnement relatif aux opérations dédiées aux routes départementales et aux bâtiments exposés. Enfin, la mise en œuvre de la stratégie départementale en faveur des énergies renouvelables, notamment avec la SEMAVO et via la création d'une SPL dédiée afin de soutenir la concertation locale et l'émergence des projets en particulier photovoltaïques sur le territoire et le patrimoine départemental.

Pour le SDIS, sur la période 2023/2026, un soutien départemental de 33 M€ consacré aux travaux dans les Centres de secours, au rajeunissement du parc de véhicules et à la modernisation de l'équipement des sapeurs-pompiers. Pour l'année 2026, le Conseil départemental s'engage à nouveau sur un soutien de 6 M€. En fonctionnement, la pression s'accroît sur le SDIS, dont les sollicitations augmentent régulièrement malgré une gestion optimisée des moyens humains et matériels. Il est donc proposé, pour accompagner le SDIS dans ses contraintes, que la contribution du Conseil départemental en section de fonctionnement évolue de 2,1 % au global, passant de 78,7 à 80,4 M€.

Sur les actions éducatives, nous poursuivons les actions éducatives en faveur de la citoyenneté et de la prévention des violences dans les collèges avec le dispositif "Théâtre interactif autour des valeurs de la République et de la laïcité", la sensibilisation à la justice des mineurs et la prévention des conduites à risques, une action culturelle en direction des collèges avec la découverte des sites culturels aux collégiens par l'opération "Un site, un bus" qui sera proposée à 40 établissements pour les visites de sites culturels et patrimoniaux tels que l'Abbaye de Maubuisson et le Château d'Auvers. Enfin, le Département candidatera à l'obtention du label "100 % éducation artistique et culturelle" porté par les Ministères de la culture et de l'Éducation nationale. Sans oublier le projet de réimplantation de l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy pour un objectif d'une ouverture des locaux à la rentrée 2026, avec un soutien prévu pour le Département de 2 M€.

Sur les investissements, depuis 2021, l'évolution a été croissante. Le Budget d'investissement a atteint 227,7 M€ de réalisé en 2024, soit une moyenne annuelle de 188 M€. En 2025, les dépenses d'équipement atteignent 185 M€, dans la moyenne des dernières années. Il est proposé en 2026 une enveloppe d'investissement de l'ordre de 200 M€, ce qui confirme notre volonté de maintenir son niveau d'investissement malgré les tensions budgétaires. Je rappelle qu'un PPI a été présenté pour un volume global d'1,6 Md€ pour quatre secteurs :

- 667 M€ sur les bâtiments ;
- 461 M€ sur les mobilités ;
- 429 M€ sur les subventions ;
- 122 M€ sur autres/divers.

Sur Val d'Oise Territoires, on continuera à accompagner les collectivités. Nous arrivons à 253 M€ sur les 270 M€ prévus dans le cadre du PPI. En 2026, il sera proposé 30 M€ au budget pour répondre aux appels de crédits de paiement par les collectivités.

Sur le logement, une subvention d'1 M€ permettant la construction de 145 logements sociaux et la réhabilitation de 450 logements sera attribuée à Val d'Oise Habitat (VOH) et cette même année 2026 verra une nouvelle convention qui sera présentée dans le courant de l'année à l'Assemblée départementale.

Enfin, le soutien à nos agriculteurs continuera en 2026. Il y aura aussi le renouvellement de la convention triennale avec la Chambre d'agriculture.

Pour les routes, des projets sont déjà lancés. Je vais reparler de la suppression du passage à niveau de Deuil-Montmagny dont les travaux ont démarré et qu'il va falloir financer pour 8,5 M€, la requalification des chemins du Jacloret et de la Tourniole à Bruyères-sur-Oise pour 2 M€ et la desserte de la zone d'activités économiques d'Ezanville pour 2,5 M€. Les études préalables aux travaux se poursuivront pour la déviation de la RD14 à La Chapelle-en-Vexin, le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay et la desserte de la Cité scolaire à Gonesse. Je vous rappelle que les projets RD14 et Patte d'Oie d'Herblay s'inscrivent dans un plan régional "Routes de demain" et sont financés à 50 % par la Région. Et une enveloppe de plus de 19 M€ est dédiée aux grosses réparations, ainsi qu'aux travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale.

Sur les grands projets de transport, les études préalables aux travaux d'investissement sur les trois lignes de Bus à haut niveau de service du Grand Roissy, les études d'avant-projet sur le Bus Entre Seine avec sans doute le tour de table des financeurs 2026 visant à l'amélioration des liaisons de bus sur les territoires d'Argenteuil, de Bezons, de Corneilles-en-Parisis et de Sartrouville, et le financement des études de la création de la ligne 19 du Grand-Paris express. Sur l'éducation, poursuivre l'engagement du Département : sont prévus le financement des travaux de construction du troisième collège à Saint-Ouen l'Aumône, la poursuite des études et travaux relatifs à la construction du collège de capacité 700 à Bezons et de déconstruction-reconstruction du collège La Justice à Cergy.

Pour conclure, permettez-moi, Madame la Présidente, un résumé de tout ce que je viens de dire : d'un côté, nous avons des recettes atones, de l'autre, nos dépenses augmentent. Je vais résumer : l'Etat signe des chèques et nous laisse la responsabilité d'approvisionner le compte en banque alors-même qu'il nous a retiré la liberté de le remplir. Nier la crise des finances publiques serait irresponsable, mais y succomber est une faute. Nous ne faisons ni l'un, ni l'autre. Le désendettement d'hier est notre bouclier d'aujourd'hui et parce que nous avons été des gestionnaires rigoureux hier, nous avons la possibilité de maintenir nos investissements en 2026. J'alerte juste que ce bouclier est en train de se fendre.

Madame CAVECCHI

C'est joliment dit et c'est la réalité. Merci Monsieur le Vice-Président.

Monsieur SABOURET

Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais être moins poétique peut-être, en tout cas dans ma conclusion. Notre débat d'orientations budgétaires se déroule de nouveau, comme chaque année depuis 2024, dans un climat tendu pour les finances locales et plus particulièrement, pour les finances départementales puisque ce bloc a plus souffert que le bloc communal sur la période récente. Il se tient néanmoins dans un climat moins anxiogène que l'année dernière puisque le Parlement a fini par trouver un accord sur le Budget. Ce Budget n'est satisfaisant pour personne puisqu'il est le fruit d'un accord où toutes les forces politiques qui ne souhaitent pas le chaos ont essayé d'améliorer la copie du Gouvernement, mais comme personne n'est véritablement d'accord sur le chemin à prendre, le compromis est toujours compliqué.

Cela ne crée pas forcément de cohérence politique et budgétaire, cela ne crée pas obligatoirement plus de justice fiscale, cela ne crée pas non plus moins de déficit et d'endettement mais au moins, on n'a pas le chaos d'un pays qui serait sans Budget et à l'arrêt. En l'absence de majorité parlementaire, je dirais que c'est un début. Nous devons tenir compte collectivement de la prise de conscience de nos compatriotes que cette question budgétaire est centrale pour l'indépendance de notre pays, pour le développement des politiques publiques dont nous avons besoin. Plus de 40 % de nos compatriotes sont par exemple favorables au retour de la taxe d'habitation parce qu'ils savent que cette réforme de la taxe d'habitation était démagogique et dangereuse, comme nous l'avons exprimé ici.

Le climat est donc moins anxiogène que l'année dernière, il l'est aussi moins qu'au moment où le rapport d'orientations budgétaires que nous étudions aujourd'hui a été écrit probablement avec les informations dont vous disposiez alors puisque vous prévoyiez à l'époque un prélèvement au titre du DILICO de plus de 4,5 M€ et l'absence totale d'aide particulière de l'Etat aux collectivités départementales. Or, in fine, grâce probablement à l'action et à l'engagement de l'Assemblée des Départements de France et des groupes politiques à l'Assemblée nationale et au Sénat qui ont pesé sur les arbitrages gouvernementaux qui ont été rendus, notre Département ne sera pas soumis au DILICO d'après les dernières informations que nous avons obtenues de Départements de France, il bénéficiera même de 11,5 M€ de fonds de sauvegarde, soit un différentiel positif par rapport à votre évaluation initiale puisque : pas de prélèvement au titre du DILICO + le fonds de sauvegarde, on aura quand même 16 M€ d'écart par rapport à la prévision qui était un peu plus rude.

On le disait l'année dernière dans notre intervention : c'est quand les temps sont difficiles que les Départements, qui sont les collectivités des solidarités sociales et territoriales, doivent être solidaires aussi avec les autres collectivités, avec également les partenaires associatifs, donc nous ne devons pas oublier que les associations, souvent, sont des exécutants du service public. Quand des associations disparaissent, ce ne sont pas des initiatives privées qui disparaissent... Ce sont des initiatives privées mais tournées vers l'intérêt général. Ce sont souvent des services publics que nous n'assumons pas par nous-mêmes, que l'Etat n'assume pas ou que les collectivités n'assument pas, que l'on renvoie aux associations parce que pour des raisons X ou Y, on considère qu'elles vont mieux faire le travail et quand on coupe les vivres aux associations, ce sont des pans entiers du service public que l'on fait disparaître. Nous devons être une collectivité des solidarités et donc de l'amortissement des crises. Nous disions l'année dernière que nous en avons les moyens et que nous pouvions jouer sur un endettement supplémentaire après des années de désendettement - puisque nous avons fait deux années blanches, nous n'avons pas puisé sur les lignes d'emprunt - après d'ailleurs avoir fait plusieurs années où l'on avait plus remboursé qu'emprunter.

Nous disions pouvoir jouer sur ce levier parce que la crise était conjoncturelle et que le pic était derrière nous. Yannick BOEDÉC m'avait répondu, je crois, en substance, que notre proposition d'endettement pour soutenir l'investissement local était une hérésie et que les DMTO ne repartiraient pas en 2025 et probablement pas non plus en 2026, et que tout cela allait de mal en pis. Tout à l'heure, dans la conclusion, j'ai entendu le mot de recettes "atones", il est vrai que les recettes de TVA par exemple n'augmentent pas.

Il est vrai que les compensations de l'Etat sont exactement au même niveau, il n'y a absolument pas de mouvement. Mais sur les DMTO, il se trouve que cette année, cela augmente. Les recettes progressent par rapport à 2025, en tout cas des chiffres que vous nous fournissez. On estimait que l'on nous avait peint de manière un peu trop négative la situation et on suivait les spécialistes du marché immobilier qui nous disaient que cela allait repartir.

Finalement, vous avez fait le choix l'année dernière de ré-endetter notre collectivité, et vous avez bien fait parce que les DMTO sont repartis à la hausse comme prévu. Pourtant, presque mécaniquement, nos ratios se sont dégradés en 2025 du fait de l'endettement nouveau de 111 M€ et d'une épargne brute en baisse, ce qui nous faisait arriver à 14,6 années de capacité de désendettement en 2025 et on pourrait s'inquiéter, mais vous rappelez à juste titre notamment dans le rapport que cette capacité de désendettement devrait tomber en dessous de la barre des 10 ans en 2026 compte tenu des éléments un peu plus rassurants que je viens d'indiquer. Ce qui d'ailleurs amène à être prudent sur les ratios, qui sont des indicateurs mais qu'il ne faut pas prendre pour des éléments qui décriraient une situation structurelle. Parfois, les ratios bougent énormément parce que la manière de les calculer est très sensible à la conjoncture.

Dès les premières pages du rapport d'orientations budgétaires, vous alertez - et on peut vous rejoindre - sur la prudence et l'inquiétude des entreprises face à des investissements en berne. Nous le savons tous, l'investissement privé, celui des entreprises, est porté largement aussi par la dynamique de l'investissement public, que ce soit celui du Département, de la Région, des communes ou des intercommunalités.

Il y a un an, vous avez pris la mauvaise décision de baisser le taux de subventionnement de 25 à 15 % pour les investissements communaux et intercommunaux. Par ailleurs, notre enveloppe disponible en Autorisations de Programme (AP) est quasiment épuisée puisque nous avons utilisé 94 % de l'enveloppe de 270 M€ prévue jusqu'aux prochaines élections départementales. Cela veut dire que l'on se retrouve aujourd'hui avec une capacité à soutenir les investissements des collectivités (communes et intercommunalités) qui va être très faible et vous faites le choix de ne pas abonder l'AP 2022/2028 qui est presque totalement utilisée. Le groupe de Gauche et Ecologiste vous a proposé voici plusieurs semaines de mobiliser cette année un emprunt exceptionnel pour abonder l'AP. On a estimé que le besoin de l'AP pour aller jusqu'à la fin du mandat serait de 75 M€, ce qui permettrait d'avoir une enveloppe globale restante de 90 M€ pour les communes et intercommunalités. C'est notre proposition, parce que cela va être en début de mandat des nouvelles équipes municipales en 2026 que les projets doivent se lancer, et nos entreprises locales ont besoin de visibilité. Elles ont besoin que l'on crée la confiance en démontrant que le Conseil départemental reste le partenaire privilégié des communes et intercommunalités. Nous voulons porter cette nécessité que notre Département continue à avoir cette ambition malgré le contexte contraint et soit encore aux côtés des élus communaux et intercommunaux, et surtout des habitants ou habitantes de notre département du Val d'Oise en ce début de mandat.

J'ajoute que sur les crédits de paiement, on constate que vous avez aussi réduit la voilure puisque les crédits de paiement sur l'aide aux communes passent à 30 M€, c'est-à-dire que l'on revient à l'étiage bas des crédits de paiement sur l'aide aux communes.

On peut comprendre parce que cela peut correspondre à un cycle électoral, mais des opérations ont été lancées, il va falloir dégager des crédits de paiement parce que des investissements continuent à se faire, ce n'est pas parce qu'il y a des élections que les investissements qui ont été lancés il y a un an ou un an et demi ne doivent pas être réglés. Dans ma commune par exemple, une école est en construction et il faut payer les travaux avec un échéancier de paiements.

Ma question est simple : comptez-vous prendre en compte notre proposition d'abonder l'AP sur l'aide aux communes dans le cadre du Budget 2026 pour que nous puissions avoir de l'air sur l'AP ?

Je parlais de solidarité territoriale avec les communes, mais il y a aussi la solidarité sociale qui est au cœur de l'action de notre Département. On peut se réjouir de la tendance à la baisse du nombre d'allocataires du RSA, même si cette baisse n'a pas permis au Conseil départemental de diminuer la dépense d'allocations parce qu'il y a aussi des revalorisations qui ont joué en sens inverse. À aucun endroit en France les Départements ne maîtrisent ni le montant, ni les conditions d'éligibilité puisque les règles sont nationales mais on pense que ces dépenses d'allocations devraient être recentralisées. Une expérience a d'ailleurs été menée non loin d'ici, qui va être prolongée jusqu'en 2031 - on peut se réjouir que pour une fois, l'Etat veuille évaluer un dispositif avant de le généraliser - et on avait suggéré d'entrer nous aussi dans cette expérimentation. Le Département de la Seine-Saint-Denis l'a fait et il a un bilan très positif de la recentralisation du paiement de l'allocation RSA parce qu'il a pu se concentrer sur l'autre aspect qui doit, lui, nous occuper, qui est l'accompagnement, puisque comme dans la philosophie initiale du RMI de Michel ROCARD, il y a la partie "revenus" et la partie "aide au retour à l'emploi" ou en tout cas, "aide à l'insertion".

Et notre Budget sur la partie "insertion" est insuffisant puisque pour le Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi (PDIE), on réinscrit 8,5 M€, comme l'année dernière, mais on sait bien que le niveau des crédits de l'année dernière était trop faible pour accompagner celles et ceux qui sont plus éloignés de l'emploi. Je rappelle qu'en 2024, on consacrait 14 M€ sur cette même politique, soit plus d'une fois et demie plus alors que la législation qui a été prise depuis de défiance envers les personnes en précarité n'était pas complètement opérante et que la mise en place de cette nouvelle législation - je pense aux 15 heures d'activité obligatoire - coûte forcément plus cher. On baisse donc les crédits pour l'insertion, l'accompagnement, alors même que les besoins sont toujours là. Notre groupe l'avait dit lors de la dernière séance : nous devons mieux évaluer nos politiques d'insertion, nous devons surtout, sur la base de ces évaluations, modifier ces politiques, modifier nos approches et construire de vrais parcours d'insertion, individualisés - autant que faire se peut - et basés sur la coopération et la confiance.

Ce que je dis là n'est pas du tout une mise en cause des personnes qui travaillent dans ce domaine mais il est très clair qu'aujourd'hui, certains dispositifs ont un caractère plus occupationnel qu'autre chose, ils ne peuvent pas construire des parcours d'insertion, au contraire, et ils mettent parfois les allocataires dans des situations de grande souffrance, perdus dans les méandres bureaucratiques.

J'ai très régulièrement des témoignages - vous devez les avoir également - de personnes qui me disent : "on m'envoie sur une formation [ou sur un stage]", mais c'est un peu de l'occupationnel et cela ne va déboucher sur rien. Il y a donc une vraie défiance aussi des allocataires lorsqu'on les envoie sur les parcours d'insertion et je pense que là-dessus, il faut que l'on mette les moyens pour recréer cette confiance. Je ne dis pas que c'est facile, ni que nous puissions travailler facilement sur ces dossiers, mais il faut se donner les moyens de l'accompagnement.

Je veux aussi sur le volet social avoir une pensée pour notre système d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) puisque le modèle est grandement questionné et il est, dans sa forme actuelle, en danger face aux défis nouveaux auxquels nous devons faire face, que ce soit la protection des enfants classique mais des jeunes en situation de handicap également, puisque de plus en plus de jeunes en situation de handicap sont aussi pris en charge par l'ASE. Il y a aussi le phénomène de la prostitution des mineurs qui s'amplifie partout en France, avec un nombre important d'informations préoccupantes qui nous sont remontées - la presse s'en empare aujourd'hui, ce sont des éléments désormais bien connus - mais face à ces besoins toujours renouvelés, nous connaissons des problèmes de recrutement de personnel qualifié et des problèmes budgétaires. On se réjouit de votre décision de lancer un troisième plan d'attractivité des assistants familiaux et développer les places et le budget de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE), je crois que c'est nécessaire, c'est un bon point sur lequel on peut se retrouver.

Autre remarque, négative mais pas de notre fait, on a appris mercredi le report à nouveau par le Président de la République du plan Grand âge. C'est un peu comme les maisons médicales promises dans les communes, le plan Grand âge est l'Arlésienne des politiques publiques, c'est une promesse depuis 2018 du Président de la République. La situation est grave, elle appelle des mesures fortes sur l'architecture du financement de la dépendance parce que le vieillissement est là, on le voit y compris dans nos communes puisque le département du Val d'Oise est un département jeune mais aussi où la part de la population de plus de 65 ans augmente, comme partout en France. Le retard qui est pris aujourd'hui sur le financement de la dépendance, sur l'attractivité des métiers du grand âge, sur la bien-traitance également ou sur le contrôle des établissements qui accueillent les plus vulnérables, est un retard que l'on risque de ne plus rattraper. Cela ne relève pas de notre responsabilité en termes de prise de décisions mais en termes de mise en œuvre, cela va nous pénaliser et c'est un point qu'il faut souligner.

Voilà à grands traits - et je m'excuse d'avoir été trop long - nos réactions sur le rapport d'orientations budgétaires et naturellement, nous poursuivrons les débats sur le Budget et vous nous confirmerez un certain nombre de chiffres qui sont là, mais peut-être que nous avons réussi à vous convaincre sur la nécessité d'ajouter une enveloppe supplémentaire sur les AP sur les aides aux communes, ce qui nous paraît particulièrement urgent et important à l'approche des élections municipales.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur SABOURET. Je crains que la Cour des comptes ne soit pas tout à fait d'accord avec le fait d'emprunter pour des subventions.

Monsieur BOEDEC

Sur les DMTO - qui est toujours le sujet dont on discute chaque année -, vous avez commencé par dire que j'avais été très pessimiste dans mes propos, que cela n'allait pas repartir et qu'il y avait une preuve cette année que c'était faux. Je rappelle juste que l'on avait prévu 190 M€ au BP et que l'on finit à 196 M€ donc nos prévisions n'étaient pas si mauvaises que cela, et on avait anticipé une éventuelle reprise que je vais tout de même modérer puisque les 27 M€ de plus que l'on a cette année, 12 sont liés au relèvement du taux. La vraie reprise du marché immobilier est donc de 15 M€ au total, et on est toujours à moins 25 % par rapport à 2019. Je ne tiens pas compte de 2021 et 2022 qui ont été des années exceptionnelles post-COVID. Prenons l'année de référence 2019 qui était une année économique classique, on est quand même à moins 25 % et toujours à 50 M€ de moins de recettes par rapport à 2019. Les prévisions, globalement, étaient donc bonnes, on les a même relevées à 200 M€ en juin et on finit en dessous des prévisions de juin. Ce n'est pas à 3 ou 4 M€ près que cela se joue...

Vous avez raison, quand on a monté ce rapport, on a tenu compte du DILICO et pas du fonds de compensation que l'on allait toucher donc il y a effectivement une hypothèse d'un delta de 16 M€. Je suis comme St-Thomas : j'attends les notifications, je ne crois que ce que je vois !

Madame CAVECCHI

Je ne crois que ce que je vois aussi.

(Intervention micro éteint)

Monsieur BOEDEC

Oui, des lois sont aussi souvent votées et jamais appliquées par décret. Il y a donc bien 16 M€ "en l'air", pour vous, c'est une marge de manœuvre mais pour moi, dans un premier temps, ils vont peut-être se mettre de côté puisque si vous avez bien lu, on prévoit une augmentation des DMTO de 196 à 216 M€, soit 20 M€ d'augmentation qui, là, est un pari. On va donc attendre le premier semestre, il n'y a pas de relèvement de taux à nouveau donc on part d'une dynamique d'un marché immobilier de quasiment 10 %. Est-ce que cela va se passer ou non ? Je ne sais pas, cela s'appelle un pari. On en saura plus à la fin du premier semestre et on verra, sûrement pas au Budget primitif mais plutôt sur une DM en fonction de l'évolution des DMTO, si cela se confirme ou non et on réinjectera ces 16 M€ soit dans des désendettements, soit dans une dépense supplémentaire. Pour le moment, ce n'est pas acquis et cela n'a pas encore été discuté, on n'en est qu'au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Pour Val d'Oise Territoires, on avait prévu 270 M€ sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), c'est un engagement de notre part. On est à 253 M€ donc il reste 17 M€, c'est un choix politique qui ne va pas se faire tout de suite mais c'est un choix de savoir si l'on abonde ou non. Pour le moment, ce n'est pas prévu au Budget primitif parce que si l'on abonde, cela veut dire un emprunt supplémentaire ou des investissements en moins ailleurs. C'est un choix qui sera décidé après.

Monsieur DECLERCK

Puisque vous revenez sur le débat du mois dernier sur l'insertion, je reviens vers vous avec les mêmes éléments de retour. Aujourd'hui, notre politique départementale d'insertion fait ses preuves, vous l'avez remarqué puisque l'on a une tendance à la baisse de nos bénéficiaires du RSA sur le département. Vous l'avez également remarqué, les choix nationaux font que ces dépenses, hélas, ne baissent pas pour pouvoir renforcer encore plus notre PDIE. En tout cas, on a maintenu sur cette année 2026 un PDIE à la même hauteur que le PDIE 2025. Vous revenez une nouvelle fois sur ce que vous aviez annoncé le mois dernier, des bénéficiaires du RSA qui se plaignaient d'être orientés sur des dispositifs, sur des parcours qui n'apportent rien. Je n'ai pas les mêmes retours de terrain. En tout cas, on se concentre pour apporter le parcours et les dispositifs les plus personnalisés possible, c'est d'ailleurs le cœur de la loi Plein emploi, on parle bien d'un accompagnement renforcé, individualisé, par tous les acteurs du réseau pour l'emploi. N'ayant pas les mêmes témoignages que vous, je vous invite à m'orienter ces témoignages pour que j'en fasse l'analyse et que je regarde ce qui va ou non.

Madame CAVECCHI

Merci. Je considère que nous avons débattu, échangé en tout cas. C'est un donné acte, je vous remercie de me donner acte de cette présentation.

3-Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des changes - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-02 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Attractivité économique - Insertion professionnelle + 3-03 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Prévention et sécurité - Actions générales de prévention

Madame ETORE-MANIKA

Ce rapport, que nous allons vous présenter à trois voix, n'est pas qu'un simple exercice réglementaire, chers collègues, il dit tout simplement où nous en sommes, ce que nous faisons concrètement et surtout, il démontre que le Département du Val d'Oise a choisi son camp : celui de l'action, celui de la protection et des responsabilités. Ce matin, nous voulons montrer que le Département veut mener un combat contre les violences, contre les inégalités économiques et contre les stéréotypes qui produisent de l'injustice et de la violence. L'année dernière, nous avons voté la stratégie départementale qui va se dérouler sur trois ans.

Cette année, nous allons vous présenter le bilan de l'année 2025. La stratégie est déclinée en quatre axes :

- la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (présentée par Thomas VATEL),
- la démocratisation de l'éducation à l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les stéréotypes (que je présenterai),
- la consolidation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité (présentée par Muriel SCOLAN),
- l'insertion des femmes et leur accès à la santé (par moi-même).

Monsieur VATEL

La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat quotidien qui engage notre responsabilité collective et qui doit se traduire par des actes concrets, durables et évaluables. L'axe 1 que l'on va vous présenter aujourd'hui "Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes" illustre très clairement cette volonté d'agir du Département à travers des politiques publiques structurées, partenariales et centrées sur les victimes. On va donc vous présenter le bilan 2025 au travers de cinq objectifs :

- Objectif n° 1 : Mieux prendre en charge les femmes victimes et leurs enfants.

En 2025, notre première priorité a été d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants dès les premiers signaux. Cela passe d'abord par la formation des professionnels (travailleurs sociaux, professionnels médicosociaux, agents de terrain), plus de 300 agents ont été formés notamment via la MIPROF pour mieux repérer, accompagner et orienter les situations de violences conjugales. Nous avons également renforcé le rôle central du Service social départemental qui accompagne plusieurs centaines de personnes chaque année. A titre d'exemple, 439 personnes ont été accompagnées en 2025, 837 bénéficiaires depuis le lancement du Pack Nouveau départ, dispositif structurant et désormais bien identifié sur le territoire ;

- Objectif n° 2 : Mieux prendre en compte la spécificité des enfants victimes.

Parce que les enfants sont trop souvent des victimes silencieuses, nous avons renforcé notre action à leur égard. Cela se traduit par des formations spécifiques aux psycho-traumatismes de l'enfant en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique de l'hôpital de Pontoise. Le déploiement également d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) spécialisée permettant un suivi renforcé des enfants victimes de violences intrafamiliales. En 2025, 26 mineurs ont ainsi bénéficié d'un accompagnement adapté. On a également amélioré la prise en charge du psycho-traumatisme grâce à la mobilisation d'un réseau de psychologues libéraux coordonnés. La cellule recueil des informations préoccupantes ;

- Objectif n° 3 : Soutenir les associations et l'accès au droit.

Notre politique repose aussi sur un maillage associatif fort que nous continuons de soutenir financièrement et politiquement. En 2025, ce sont plus de 260 000 € qui y ont été consacrés. Nous avons également renforcé le partenariat avec l'Etat et les collectivités à travers notamment le contrat de sécurité intégré, la participation active aux instances locales et prévention de lutte contre les violences faites aux femmes ;

- Objectif n° 4 : Renforcer l'accès à l'hébergement et au logement.

Parce qu'on ne protège pas efficacement sans solution concrète, le Département a fortement investi le champ de l'hébergement et du logement. En 2025, 99 personnes ont été relogées grâce à la mobilisation de 33 logements en lien avec les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux. 337 personnes ont été mises à l'abri via le protocole d'urgence, notamment grâce à la ligne 115 dédiée aux victimes. Ces chiffres ne sont pas abstraits, ils représentent des vies sécurisées, des femmes et des enfants qui peuvent enfin se reconstruire ;

- Objectif n° 5 : Prévenir toutes les formes de violences.

Notre action s'inscrit pleinement dans la prévention notamment contre la prostitution des mineurs. Le plan départemental adopté en 2022 a permis la formation de près de 250 professionnels, la sensibilisation de près de 12 000 collégiens sur deux années scolaires, un accompagnement renforcé des situations signalées en lien avec les associations partenaires.

Concernant les perspectives 2026, notre ambition est claire : poursuivre, structurer et renforcer. Nous souhaitons notamment actualiser et rediffuser le guide pratique à destination des professionnels, relancer un cycle de formation des travailleurs sociaux et médicosociaux, renouveler le plan de prévention contre la prostitution des mineurs pour la période 2026 à 2028, renforcer la coordination partenariale et continuer à agir pour la liberté des femmes en luttant contre leur insécurité et leur invisibilisation dans l'espace public.

Mes chers collègues, la lutte contre les violences faites aux femmes exige de la constance et nous allons continuer.

Madame ETORE-MANIKA

Sur l'éducation à l'égalité filles-garçons sur l'année 2025, avec ma casquette sur les actions éducatives, l'année dernière, il y a eu des théâtres-forums, des ateliers et des expositions avec nos collègues du service Culture et ma collègue Patricia JOSE. 22 219 collégiens ont bénéficié d'actions éducatives en faveur de l'égalité femmes/hommes sur l'année scolaire précédente. De même, 25 collèves ont déposé des appels à projets sur l'égalité filles/garçons pour un montant de plus de 41 000 €. Sur la pratique sportive autour de la mixité dans le sport, le Département s'est engagé sur une charte au niveau des structures sportives sur le fait de promouvoir la mixité sportive et s'engager dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes si elles souhaitent prétendre à une aide financière de la part du Département. De même, une convention a été signée avec l'association Rebond qui s'engage à organiser des formations sur la sensibilisation et la lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles.

Sur le volet culturel, plusieurs expositions sont organisées notamment autour de personnalités féminines éminentes telles qu'Agatha Christie. Nos collègues des Archives départementales mettent en place des expositions notamment sur une Députée-Maire et ancienne Conseillère générale qui a œuvré pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec la loi Roudy. C'est la parfaite transition sur l'égalité professionnelle au sein de la collectivité que va présenter ma collègue.

Madame SCOLAN

Nous avons organisé cette partie en cinq objectifs :

- Objectif n° 1 : Poursuivre la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

La procédure actualisée fin 2021 de signalement des menaces des actes de violences, des discriminations, du harcèlement et des agressions sexuelles et/ou sexistes a permis une évolution positive. On observe un accroissement du nombre de signalements (49 et 4 enquêtes en 2024 contre 14 signalements et 3 enquêtes en 2023). Il faut poursuivre la dynamique engagée en sensibilisant les agents par le biais de la communication et de l'animation de l'atelier de sensibilisation ;

- Objectif n° 2 : Agir en faveur d'une meilleure prise en compte de la santé des femmes au travail.

Proportionnellement à leur effectif, les femmes sont plus touchées par les différents motifs d'absentéisme. Cet absentéisme est par exemple plus élevé chez les agents féminins des collèges en raison de l'usure professionnelle et des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). C'est pourquoi la sensibilisation de ces agents, l'adaptation de leur équipement et la formation à de nouveaux gestes tendent à réduire ces troubles. En 2025, différents temps de sensibilisation à la santé des femmes au travail ont eu lieu, par exemple des conférences sur la ménopause, des démonstrations de techniques d'autopalpation par la Ligue contre le cancer,

- Objectif n° 3 : Développer la mixité et l'évolution professionnelle des femmes au sein des métiers et de l'encadrement.

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes a diminué au sein de la collectivité, passant d'1,6 % en 2023 à 1,1 % en 2024, en faveur des femmes bien sûr. En 2024, l'écart entre la proportion d'hommes promus sur le total des agents promouvables et celle des femmes promues sur le total des agents promouvables sur les avancements de grade a baissé d'1,7 point en 2024 contre 7,8 points en 2023, ce qui est remarquable. En 2024, l'index d'égalité professionnelle du Département était de 93 %, en hausse de 22 points par rapport à 2023 et donc supérieur à la cible imposée de 75 %. Au niveau des formations, un travail a été engagé sur l'accessibilité à la formation des femmes de catégorie C, en particulier la mise en place d'outils numériques dans les collèges ;

- Objectif n° 4 : Favoriser la conciliation vie professionnelle et vie personnelle des agents et agir en faveur de leur parentalité.

On constate, d'après le Baromètre du bien-être au travail, que 86 % des agents estiment que les horaires permettent un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Cependant, 96 % des agents à temps partiel sont des femmes et les jours d'absence pour motif lié à la parentalité restent beaucoup plus nombreux pour les femmes que pour les hommes. 86,5 % des agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail sont des femmes. Je confirme également que l'ouverture de la salle de sport en juillet 2024 constitue une initiative positive et favorise la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle des femmes.

- Objectif n° 5 : Renforcer l'implication des agents en faveur de l'égalité femmes/hommes. Il persiste des enjeux en termes de mixité des métiers et des filières au sein de la collectivité. Une vigilance est apportée au moment de la publication des offres d'emploi. C'est un levier. Le déploiement de la formation "Envie de devenir manager" et de coaching interne favorise également la mixité souhaitée.

Madame ETORE-MANIKA

J'arrive sur le 4^{ème} et dernier axe "Favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé".

Premier objectif : le Département est le chef de file de l'action sociale et est particulièrement investi dans les missions de solidarités, notamment sur l'insertion sociale et professionnelle des femmes. À travers les actions du PDIE, le Département favorise l'insertion sociale. Il est destiné aux femmes seniors reconnues en qualité de travailleurs handicapés ou mères d'enfants en situation de handicap. En ce sens, 8 250 places d'accompagnement ont été financées en 2025 dans le cadre du PDIE. Le travail, c'est la liberté et lorsqu'elles vont au travail, il faut déposer le ou les enfant(s) dans des structures de confiance. Le Département du Val d'Oise a participé, au travers de subventions pour la création, la construction et l'aménagement ou la rénovation des crèches, à hauteur de 1 955 388 €. De même, 118 places de crèches à vocation d'insertion professionnelle ont été financées sur l'année 2025.

Deuxième objectif : renforcer l'accès aux soins des femmes. Une femme en bonne santé est une famille en bonne santé et donc une nation en bonne santé. L'accès aux soins est primordial. Des actions de prévention et de dépistage ont été mises en place hors les murs sur l'année 2024/2025, on pense naturellement aux bus PMI dans des zones de natalité très forte ou dans des zones où les femmes sont éloignées des Centres de PMI et ce afin d'aller au plus proche des femmes qui viennent d'accoucher ou qui vont accoucher pour les accompagner dans cette phase si importante. 2 684 personnes ont bénéficié d'actions de dépistage l'année dernière. En plus de cela, des actions de dépistage sur toutes les maladies féminines ou non ont été mises en place et 338 femmes ont été touchées par ces actions sur la santé.

Ce rapport, en conclusion, montre une chose essentielle qui est que lorsqu'une collectivité agit avec constance, les lignes bougent dans le bon sens et ce n'est pas qu'une obligation légale de présenter ce rapport chaque année, c'est aussi pour affirmer une vision de la société, une société plus juste, plus protectrice et plus fidèle aux valeurs que nous portons aujourd'hui avec l'ensemble de mes collègues. C'est ce cap que nous souhaitons pleinement assumer et que nous continuerons à tenir.

Monsieur BOUGEARD

Si vous le permettez, conformément au tableau qui nous avait été présenté, on avait prévu deux interventions donc je ferai la première concernant le 3-02 et Madame TOUNGSI-SIMO fera la deuxième.

Merci pour cette présentation, qui est toujours bien détaillée et nous permet de prendre conscience des actions menées. Nous nous en félicitons et pour la grande majorité, nous vous appuyons, nous sommes d'accord, parce que ce sont de vrais sujets. Si l'on compare les rapports 2024 et 2025, on constate une évolution marginale de l'équilibre en effectif femmes/hommes puisqu'il y avait 75,8 % de femmes en 2022, 75 % en 2023 et 75,8 % en 2024. Nous sommes donc sur des équilibres classiques, il n'y a pas beaucoup de modification là-dessus. À noter quand même que nous sommes près de 14 points au-dessus de la moyenne nationale. Le Val d'Oise engage très clairement beaucoup plus de femmes que beaucoup d'autres collectivités territoriales. Mais si nous ne pouvons que nous réjouir du chiffre d'écart salarial que vous présentiez tout à l'heure, légèrement en faveur des femmes, d'1,1 % en retrait par rapport aux 2,3 % de l'année dernière et 2,6 % l'année d'avant, nous sommes bien sur une pente vertueuse. Néanmoins, ce chiffre doit être modulé au regard d'autres données. La première est celle du temps de travail puisque 9,5 % des femmes occupant un emploi à temps complet travaillent en réalité à temps partiel contre 1,2 % des hommes. Nous avons donc bien cette notion régulièrement évoquée de temps partiel subi ou voulu - il y a une discussion là-dessus - qui touche beaucoup plus les femmes que les hommes et la rémunération brute annuelle et les écarts salariaux entre les femmes et les hommes s'expliquent aussi.

La seconde est la différence très importante - si l'on en croit le tableau page 10 - du rapport des montants de régime indemnitaire entre les femmes et les hommes. Certes, on peut se réjouir de la diminution de l'écart salariale entre femmes et hommes mais regardons le régime indemnitaire : il y a des écarts un peu inquiétants. Par exemple l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) est près de 90 % supérieure, c'est-à-dire près du double, pour les hommes en catégorie A que pour les femmes. Elle est trois fois supérieure pour les hommes contractuels en catégorie C que pour les femmes dans la même situation statutaire. On a parlé, certes, du régime classique des rémunérations mais attention aux indemnités. Sur le tableau des indemnités, nous avons très clairement un souci. Vous fournissez une explication à ces différences d'IFSE, je cite : "les hommes de catégorie A sont moins nombreux dans les collectivités que les femmes. Toutefois, ils exercent des métiers dont le niveau de salaire sur le marché du travail public comme privé est plus élevé que les métiers médicosociaux dans lesquels les femmes sont surreprésentées". Nous ne remettons pas en cause cette explication, mais elle est inverse à l'explication contenue dans le rapport de l'année dernière, où vous aviez écrit que "les variations du régime indemnitaire entre femmes et hommes ne sont pas liées à une politique de rémunération mais aux variations conjoncturelles et non maîtrisables par la collectivité (pyramide des âges, ancienneté dans la Fonction publique, typologie des candidats au recrutement)". Je pense que vous avez conscience que l'on a un souci sur ce chapitre, il faut que nous soyons extrêmement vigilants mais des écarts de 2 à 3 entre les femmes et les hommes sur l'IFSE, ce n'est pas normal.

Nous ne remettons pas en cause cette explication mais elle n'est pas cohérente non plus avec le tableau de la page 9 du rapport qui précise que les femmes de catégorie A gagneraient 10,7 % de plus que leurs collègues masculins, ce qui semble a minima contre-intuitif par rapport à la différence d'IFSE. En revanche, une donnée est intéressante page 10, c'est un petit chapitre obligatoire où vous parlez des 10 plus hautes rémunérations brutes. On parle des 10 salaires dans notre collectivité qui sont peu ou prou à 10 000 € mensuels. Là, on peut se réjouir : cinq hommes, cinq femmes. Sur les très hauts salaires, vous avez peut-être fait un point de vigilance en ajoutant les derniers recrutements, je pense, mais nous sommes à l'équilibre parfait. Comprendre les chiffres, partager les constats est essentiel pour mener une réelle politique d'égalité. Nous serions dès lors intéressés pour disposer des chiffres bruts pour nous permettre de creuser un peu, analyser avec vous plus finement et trouver des marches de progrès car il nous reste toujours des marches de progrès.

Concernant la santé des femmes au travail, il nous semble utile et intéressant de réfléchir à la mise en place d'un congé menstruel, même si nous avons conscience que cette initiative est encore insuffisamment bordée juridiquement et malheureusement, souvent attaquée par les Préfectures. Au-delà du congé en tant que tel, cette démarche nous paraît souhaitable pour intégrer ces questions, souvent très impactantes pour les femmes concernées dans les réflexions managériales de notre collectivité.

Madame TOUNGSI-SIMO

Madame la Présidente, chers collègues, vous l'avez souligné dans le rapport précédent : les faits de violences commis par un partenaire ou un ex-partenaire sont stables en 2024. Nous en viendrions presque à considérer cette stabilité comme un soulagement après le doublement observé en 2016 et 2023. Mais se satisfaire d'une stabilisation à un niveau aussi élevé serait une erreur morale et politique. Plus de 270 000 victimes recensées au niveau national, des centaines de femmes tuées chaque année par leur conjoint ou ex-conjoint. Dans notre département, 12 victimes de violences conjugales pour 1 000 habitants. Ce ne sont pas des statistiques abstraites, mais des situations que nos services sociaux, nos équipes de l'ASE, nos partenaires associatifs rencontrent chaque jour. Je tiens d'ailleurs à saluer le fait que ce rapport associe clairement les femmes victimes de violences conjugales et les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales. Trop souvent encore, ces réalités sont traitées séparément alors qu'elles relèvent d'un même cycle de violences, et c'est bien là notre responsabilité départementale, parce que nous intervenons dans l'urgence, parce que nous protégeons les enfants, parce que nous accompagnons les familles. La question qui nous est posée est simple : comment briser les cycles de violences vécus, subis, parfois hérités ? Il est important de souligner que chaque euro investi dans la prévention, dans la mise à l'abri, dans l'accompagnement des victimes n'est pas une dépense. C'est un acte de protection républicaine.

À l'approche des élections municipales, les initiatives se multiplient : logements de mise à l'abri, Maisons des femmes, actions de prévention. Elles doivent continuer à être soutenues mais surtout, elles doivent être coordonnées. Le Département a un rôle pivot. Le Pack Nouveau départ constitue une avancée réelle. Il faudra maintenant veiller à son évolution, à son accessibilité et à sa montée en puissance. Sur ce sujet, il n'y a pas d'opposition entre nous, il y a une exigence commune.

Notre ambition ne peut pas être seulement que la violence cesse d'augmenter, elle doit reculer et cela suppose de continuer à investir, à coordonner, à évaluer et à sensibiliser.

Madame CAVECCHI

Merci à tous les deux, c'est ce que nous faisons, effectivement.

Madame SCOLAN

On a fait quelques corrections ces deux dernières années en ce qui concerne l'égalité. Il y avait des sujets à traiter, effectivement. Reste la question de l'IFSE. Il y a des métiers où il y a des difficultés à trouver des postulants parce qu'il y a aussi beaucoup de concurrence avec d'autres collectivités et parfois le privé, notamment sur les métiers du technique. Il nous faut donc composer avec toutes ces variables et ce n'est parfois pas facile. En tout cas, je remercie toutes les équipes qui ont travaillé sur ce sujet et l'équipe des RH qui porte cette embauche et cet équilibre dont on a fortement besoin. Merci Monsieur le DGS et vous ferez redescendre ces remerciements dans vos services.

Madame CAVECCHI

Sur les congés menstruels, des collectivités ont essayé de les mettre en place et le Tribunal administratif les a "renvoyées dans leurs 22". Et puis il ne faut pas que le Département se vide totalement non plus. Cela étant dit, continuons et je vous remercie de me donner acte de cet échange, pour les deux rapports : un premier donné acte et pour le deuxième sur les actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Merci à toutes et tous de ce beau travail.

**5- Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces -
Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animal dans la
société**

5-01 - Rapport 2025/2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable ; Environnement - Protection de l'environnement

Madame VILLECOURT

Chers collègues, vous en conviendrez toutes et tous, le développement durable est une politique publique essentielle dont le champ d'application rejoint différentes compétences et différents dispositifs conduits par notre collectivité, pleinement mobilisée dans la transition écologique. Ce rapport annuel sur 2025 est l'occasion d'en dresser un bilan actualisé, mais je tiens à préciser que le Département du Val d'Oise ne se cantonne pas uniquement à répondre aux objectifs du développement durable dans le cadre strict de nos compétences, mais porte une véritable ambition en la matière avec des engagements concrets qu'il convient de valoriser.

Avec mes collègues, Sabrina ECARD et Paul DUBRAY, nous allons revenir sur un certain nombre de mesures et projets menés ou soutenus par le Département au regard des cinq finalités du développement durable. On va évoquer la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la transition vers une économie circulaire, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations, et l'épanouissement de tous les êtres humains sur notre territoire départemental. En premier lieu, la lutte contre le changement climatique et sur le volet "atténuation", le Département a engagé de nouvelles démarches en 2025 visant, à court ou moyen terme, la réduction de son empreinte carbone. Il a poursuivi son engagement en faveur du développement des énergies renouvelables en votant en Assemblée départementale du 17 octobre 2025 le principe de la création de la Société publique locale du Val d'Oise avec d'autres collectivités. Celle-ci s'appuiera sur les moyens humains et matériels de la SEMAVO pour œuvrer notamment dans cet objectif. 20 bornes de recharge et des ombrières ont été installées durant l'été 2025 sur le parking principal du campus de Cergy, soit 40 points de rechargement. Ces bornes seront raccordées en 2026 aux ombrières.

Par ailleurs, le Département a rédigé sa première feuille de route du numérique responsable et engagé des actions de sensibilisation auprès des agents via des webinaires, des opérations de récupération des matériels informatiques inutilisés et du tri numérique pilotées par les Archives mais également auprès des collégiens via un nouveau parcours pédagogique qui s'appelle "Numérique responsable", invitant les élèves à s'intéresser à la face cachée de leurs Smartphones et tablettes.

Parallèlement, le Département a développé des actions en faveur de l'écomobilité en accompagnant les jeunes du Conseil départemental des jeunes dans la réalisation d'une enquête sur les habitudes de mobilité des collégiens et en favorisant les mobilités douces et la pratique du covoiturage pour les agents du Département, notamment via la création du service de conseil personnalisé en mobilité. Il poursuit, enfin, le développement des transports collectifs avec le projet d'aménagement de la ZAC du Triangle de Gonesse qui encouragera le recours aux modes actifs et aux transports en commun dans le pôle-gare de la ligne 17.

Sur le volet "adaptation", le Département anticipe les risques sur les personnes vulnérables en accompagnant les Etablissements et Services Sociaux et Médicosociaux (ESSMS) dans la prévention et la lutte contre le risque d'inondation. Il a également poursuivi son accompagnement du territoire dans la maîtrise des quantités prélevées dans les nappes souterraines via l'étude sur le Vexin français, toujours en cours et financée à 100 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui a pour objectif d'établir un bilan de la quantité d'eau disponible dans la situation actuelle et dans les conditions futures d'évolution du climat et du territoire.

Concernant la préservation de la biodiversité et de nos ressources, en 2025, le Département s'est appuyé sur quatre grands objectifs pour préserver la biodiversité, les ressources et les milieux :

- l'évaluation avec le bilan de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité 2015/2024 présenté le 28 novembre 2025 en Assemblée départementale, ainsi que les actions dont l'impact a été jugé positif ont été reconduites et de nouvelles actions adaptées aux enjeux actuels du Val d'Oise ont été programmées pour la période 2025/2034.
- pour la protection et la mise en valeur d'Espaces naturels sensibles (ENS), nous avons :
 - le classement de trois nouveaux sites d'intérêt départemental : le Moulin Clochard, la Vallée de Lisieux, et les Marais de Moussy, ainsi qu'un nouveau site d'intérêt local, l'Ile de Champagne-sur-Oise ;
 - l'extension du périmètre de deux sites déjà classés, les marais et bois humides de la Vallée de Sausseron, et sur un ENS local prioritaire, les vergers et coteaux de Saint-Prix ;
- la connaissance, en initiant une approche scientifique de la biodiversité pour les collégiens grâce à un nouveau programme de Sciences participatives intitulé "En quête de biodiversité". Celui-ci se déroule sur trois périodes différentes de l'année scolaire avec l'opération "Escargots, oiseaux des jardins, et suivi photographique des insectes pollinisateurs" ;

- les actions en faveur de la biodiversité avec :
 - la création d'un nouvel aménagement en faveur de la faune sauvage le long de la RD92 entre Montgeroult et Ableiges ;
 - pour la première fois, l'inscription du projet de reconstruction du collège de La Justice à Cergy dans une démarche de labellisation "Biodiversity construction" qui évalue et affiche une performance écologique des bâtiments ;
 - la généralisation de la gestion différenciée entre tous les parcs et jardins du département, en commençant par la rédaction d'un livret d'entretien pour le parc de l'Abbaye de Maubuisson, garantissant ainsi la cohérence des interventions à long terme, ainsi que l'installation d'une communication à destination du grand public afin de sensibiliser les visiteurs sur cet enjeu.

Je vais laisser la parole à Paul pour les sujets qui concernent le développement d'une économie circulaire, à laquelle nous sommes bien évidemment attachés.

Monsieur DUBRAY

Comme vous le savez, le Département a engagé en 2025 plusieurs actions structurantes en faveur de l'économie circulaire dont nous constatons aujourd'hui les premières réalisations concrètes. Nous pouvons identifier quatre grandes actions :

- dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables :
 - la création d'un réseau de 70 acheteurs au sein de l'administration afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et la formation continue ;
 - la poursuite de l'intégration des considérations environnementales dans le marché, comme celui des transports par véhicule des jeunes pris en charge par l'ASE (véhicules électriques ou hybrides pour les courses de moins de 20 kilomètres) ou de celui de la fourniture de repas en assemblage dans les restaurations scolaires de certains collèges avec une stratégie de livraison écoresponsable et une stratégie opérationnelle avec limitation des emballages notamment,
- la réalisation du bilan de la première phase de déploiement du tri et de la valorisation des biodéchets. Comme vous le savez, on a mis en place le tri dans les restaurants de 22 collèges avec 98,5 tonnes de biodéchets détournées des ordures ménagères et valorisées en 20 tonnes de compost. Ce sont des résultats encourageants et il est prévu une extension à cinq sites supplémentaires cette année ;
- la gestion durable du matériel dans les collèges grâce à l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques (ordinateurs, vidéoprojecteurs) et le recours au réemploi des iPad et vidéoprojecteurs ;

- plusieurs actions favorisant une alimentation durable et le bien manger :
 - la mise en place de l'opération "Légumes aux fourneaux" dans les collèges afin de faire connaître et apprécier les légumes aux élèves ;
 - la création de l'école des chefs du département du Val d'Oise, Centre de formation, d'apprentissage et d'échange de bonnes pratiques culinaires inauguré au collège de Maubuisson de Bessancourt le 14 février 2025. Nous pouvons en être fiers, c'est une initiative inédite qui, nous pouvons l'espérer, inspirera de tels projets dans d'autres territoires ;
 - la réalisation d'une étude visant à développer les approvisionnements en produits locaux pour les collèges ;
 - la sensibilisation des chefs dans les EHPAD au risque de dénutrition.

Madame ECARD

En 2025, le Département s'est encore une fois engagé à aider le plus grand nombre à disposer des clefs d'une bonne intégration socioculturelle et professionnelle, notamment par :

- la protection et l'accompagnement des plus vulnérables grâce à :
 - la mise en œuvre, dans le cadre de la 3^{ème} édition du forum "Consommer autrement" d'ateliers interactifs sur le thème de la consommation durable, ainsi qu'une sensibilisation autour de la consommation énergétique ;
 - la médiation canine auprès des familles et enfants suivis par l'ASE afin de favoriser l'apaisement et renforcer l'estime de soi ;
 - la lutte contre la fracture numérique en faveur des étudiants les plus modestes en soutenant à hauteur de 400 € l'achat d'un ordinateur via la plateforme Val d'Oise Tremplin ;
 - le soutien à la parentalité et le développement des compétences psychosociales des enfants de 3 à 6 ans, qui vise à renforcer les environnements favorables à la prévention des comportements inadaptés ou à risques ;
- l'amélioration de l'accessibilité et la qualité des services publics avec :
 - le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement, ainsi que la démarche de préfiguration d'un réseau départemental pour structurer une action collective entre acteurs ;
 - le nouveau parcours usager dans le cadre du déploiement de France Rénov', qui, malgré les évolutions non prévues des dispositifs de soutien financier nationaux, a accompagné et conseillé 2 500 personnes en 2025 dans leurs projets de rénovation ;
 - la diffusion de livres audio au format Daisy dans les bibliothèques du Val d'Oise afin de faciliter la lecture aux personnes déficientes visuelles ou empêchées de lire, ainsi que la mise en place d'un Comité Facile à lire, espace de partages et d'échanges pour les bibliothèques ;
 - le déploiement du dispositif "Club inclusif" afin d'accompagner les clubs dans la mise en œuvre d'actions et de projets favorisant l'accueil des parasportifs ;

- l'amélioration de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi grâce à la reconduction du projet "Terr'Happy" en 2026 mais cette fois, en direction des bénéficiaires du RSA.

Nous avons à cœur de donner à chaque Valdoisien les mêmes chances de naître, grandir, s'épanouir et vieillir dans de bonnes conditions. Dans cet objectif, plusieurs actions ont été mises en place par le Département en 2025 :

- lutter contre la pollution avec la réduction des effets de bruit routier et la valorisation des espaces naturels comme zones de ressourcement grâce à la mise à jour du Plan de prévention du bruit dans l'environnement avec l'aide de l'Observatoire régional Bruitparif, ainsi que la limitation de l'usage du matériel thermique pour l'entretien des espaces verts ;
- la promotion de l'égalité femmes/hommes avec :
 - l'adoption d'une nouvelle stratégie départementale qui vise à lutter contre les violences faites aux femmes et contre les stéréotypes, consolider l'égalité professionnelle au sein de la collectivité, favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé ;
 - le soutien à l'organisation de manifestations sportives féminines avec en point d'orgue la course "La petite Valdoisienne" qui a réuni 280 personnes à Athlética le 8 mars, journée internationale des droits de la femme ;
 - la signature d'un contrat de sécurité intégrée avec la Préfecture du Val d'Oise afin notamment de concourir à la prévention de la délinquance ;
- la promotion de la transition écologique et sociale sur le territoire avec :
 - le soutien aux projets de territoire du Parc naturel régional du Vexin français en s'engageant par exemple dans le classement des zones de protection forte des ENS et l'accompagnement des communes vers le "zéro artificialisation nette" et le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces ;
 - la mise en place d'une série d'actions de sensibilisation en direction des agents dans le cadre du mois du développement durable ;
- la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens :
 - un nouveau parcours pédagogique "Orientation et métiers de l'environnement" qui présente aux collégiens la diversité des métiers dans les domaines d'activités de l'eau, de l'énergie et des déchets ;
 - le dispositif "Un champion au collège" qui permet à des élèves de rencontrer des sportifs de haut niveau, qui, à travers leurs témoignages, mettent en lumière les liens entre réussite scolaire et performances sportives ;

- la promotion de la culture auprès de tous les publics grâce à :
 - l'inclusion culturelle dans les établissements sociaux et médicosociaux au travers de nombreuses initiatives avec par exemple l'offre culturelle inédite mêlant Intelligence artificielle, mangas, écriture et dessin, qui a été déployée sous forme de résidences artistiques immersives dans trois Maisons d'Enfance à Caractère Social (MECS) du territoire, ainsi qu'à la MDE ;
 - l'éveil culturel et à la lecture chez les petits avec la distribution au sein de tous les Centres de PMI du territoire, y compris le bus PMI, d'une malle contenant les indispensables des livres jeunesse ;
 - la démarche d'accueil universelle et inconditionnelle qui permet de donner la priorité dans les cinq sites culturels du département à la diffusion de la culture auprès des publics relevant des compétences départementales (petite enfance, famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap) ;
- le soutien aux territoires pour le bien-être de tous grâce :
 - à 21 projets d'aménagement fondés sur le principe de nature en ville pour un montant d'1,6 M€ afin d'offrir aux habitants un espace de verdure au cœur d'un milieu urbain dense ;
 - au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans son engagement à végétaliser les cours d'écoles dans une démarche collective avec la participation en 2025 de plus de 105 élèves, 45 professionnels des équipes pédagogiques et 13 agents des collectivités,
 - à la création d'une sente de village répondant aux enjeux des mobilités douces et de la valorisation touristique et patrimoniale à Montsoul.

Je laisse la parole à Céline pour la présentation des indicateurs.

Madame VILLECOURT

Effectivement, je vais conclure sur les données quantitatives qui sont liées à l'impact des actions menées par le Département dans le cadre des politiques publiques, mais aussi pour et par l'Administration départementale. Pour exemple - nous avons indiqué quelques chiffres sur la diapositive -, le verdissement de la flotte automobile de l'administration départementale progresse, le soutien aux initiatives locales qui visent à aménager et valoriser les espaces urbains favorables à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique via le Fonds Val d'Oise Territoires, la part importante des achats du Département réalisés auprès d'entreprises valdoisiennes ou enfin, les efforts développés par le Département en faveur d'offres alternatives à la vie en établissement pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Voilà pour l'ensemble de cette présentation concernant notre action autour du développement durable. Je souhaite remercier l'ensemble des équipes de la Direction du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture qui ont œuvré avec précision pour obtenir un projet de bilan très complet. Je vous remercie de votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci Madame la Vice-Présidente, je m'associe à ces remerciements.

Monsieur BERTOLINI

Madame la Présidente, chers collègues, ce rapport est d'autant plus intéressant cette année que l'on peut le comparer aussi avec un regard croisé avec le bilan carbone qui a été fait l'année dernière et je voulais surtout insister aujourd'hui sur cette partie-là. La lutte contre le réchauffement climatique est importante, mais il n'y a pas que cela dans ce bilan et il est bien que l'on insiste dessus. La vision de développement durable est vraiment transverse à toutes les activités que l'on peut avoir dans le département et le rapport reflète bien cette partie-là.

En ce qui concerne plus particulièrement les émissions, je vais me concentrer sur deux sujets qui sont les deux principales sources d'émissions de gaz à effet de serre du département et qui concernent le chauffage des bâtiments, en particulier le chauffage des collèges et le déplacement des personnes et principalement du domicile aux collèges et du domicile au travail pour le personnel du Département. Cette lecture croisée fait apparaître une lacune dans ce rapport qui est que l'on ne dit rien sur ce que l'on a fait pour décarboner la consommation d'énergie des bâtiments. Je suis sûr que des actions ont été faites, on parle souvent des chaufferies des collèges mais il n'y a rien dans le rapport et c'est dommage parce que c'est la source principale d'émissions chez nous, et il serait important qu'il soit complété pour les prochaines années de façon à ce que l'on ait une avancée année par année de ce que l'on fait sur ces sujets.

Pour l'autre source principale d'émissions que sont les déplacements, là en revanche, le rapport est beaucoup plus complet et il est très intéressant de le lire de ce point de vue-là. On voit toute une série de mesures qui vont dans le bon sens : la décarbonation de la flotte de véhicules légers, l'installation de bornes de recharge, l'introduction d'un critère de décarbonation dans le marché de transport par véhicule des jeunes pris en charge par l'ASE. Ce sont des choses qui vont dans le bon sens. Une accélération de ces programmes serait très utile parce que là aussi, le rythme est bien avancé, c'est significatif. Ce que l'on voit pour les véhicules veut dire qu'au rythme actuel, il faudrait encore 15 ans pour convertir la totalité des véhicules donc si l'on peut faire mieux, ce serait intéressant.

Je terminerai en évoquant la construction de la cité scolaire de la ZAC du Triangle de Gonesse qui est évoquée dans ce rapport. Ce n'est pas un problème de débat de fond, on n'a pas forcément la même vision sur ce projet mais en revanche, la mettre en exemple de développement durable alors que les élèves vont être soumis et exposés à des nuisances sonores qui sont au-delà des normes réglementaires, c'est quand même un peu "fort de café". Vu que le rapport est sous forme de projet, j'ai demandé en Commission à ce que ce petit passage soit supprimé dans la définition définitive, ce qui évitera toute polémique là-dessus. Merci de votre attention.

Madame VILLECOURT

En ce qui concerne le chauffage de nos bâtiments et notamment de nos collèges, je pense que l'on peut parler des collèges futurs et ceux en construction qui sont plutôt vertueux dans le projet et qui tiennent compte, bien évidemment, des enjeux climatiques et énergétiques. Nos travaux d'entretien des collèges actuels intègrent évidemment ces enjeux sur un planning pluriannuel d'investissement tel que l'on peut connaître dans toute collectivité.

Concernant les déplacements, je rappelle quand même toutes les actions que l'on mène, que ce soit le déploiement des mobilités électriques, le plan Vélo avec un fort déploiement sur le département du Val d'Oise, et les transports en commun notamment la ligne 17 dont on a parlé récemment. Tout cela concourt à s'adapter au changement et à réduire notre empreinte carbone.

Sur le sujet de la cité scolaire et notamment ce projet de lycée agricole, un rappel : la zone C n'empêche pas la construction d'établissements. Néanmoins, elle doit tenir compte des impacts sur le bruit environnant et d'ailleurs, la Région d'Ile-de-France impose dans son programme des niveaux d'isolement au bruit aérien en façade et un programme ambitieux. Il y a eu, dans le cadre de ce projet, des études acoustiques pour connaître le niveau de bruit, qu'il soit extérieur ou intérieur et les travaux s'adapteront bien sûr aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le sujet. On est sensible à cette thématique et au désagrément que pourraient causer les couloirs aériens au-dessus de la tête de ces futurs élèves. Néanmoins, personne ne pourra remettre en cause l'opportunité d'un tel projet de lycée agricole sur le territoire valdoisien.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. On laisse le document tel qu'il est. Je vous rappelle qu'il y a aussi une trame paysagère importante dans la ZAC avec un travail autour de l'agriculture biologique et de l'agriculture maraîchère, qui me paraît très important. Je considère qu'il y a eu présentation de ce rapport et que vous donnez acte de la présentation. Je remercie tout le monde.

5-02 Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de quatrième échéance du Conseil départemental du Val d'Oise - Environnement - Lutte contre le bruit - Lutte contre les nuisances sonores

Madame VILLECOURT

Ce PPBE est un document réglementaire issu de la directive européenne du 25 juin 2002 et qui doit être révisé tous les cinq ans. Il s'applique au Conseil départemental du Val d'Oise en tant que gestionnaire d'infrastructures routières de plus de trois millions de véhicules par an sur la base des cartes stratégiques du bruit arrêtées par le Préfet du Val d'Oise et élaborées par le CEREMA. Ce document doit donc recenser les actions engagées et celles programmées par notre Département afin de prévenir, de réduire les effets du bruit routier, et de valoriser les espaces naturels et les zones de ressourcement identifiées.

Ce présent rapport vise à approuver définitivement le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement de 4^{ème} échéance du Conseil départemental du Val d'Oise après prise en compte de la consultation du public. Pour rappel, nous avons constaté des écarts significatifs entre les niveaux de bruit modélisés dans le PPBE de 3^{ème} échéance et les mesures prises sur le terrain. Ainsi, en collaboration avec Bruitparif, 45 zones à enjeux sont identifiées dans ce plan de 4^{ème} échéance, intégrant des données actualisées notamment sur les mesures et l'état du réseau et du flux. Le projet de PPBE reconduit les principes de hiérarchisation des actions combinant aménagements infrastructurels, optimisation des flux et réduction des vitesses, ainsi que l'isolation du bâti exposé.

Ce projet de Plan a été approuvé lors de notre Assemblée du 17 octobre dernier avant d'être soumis à la consultation publique pendant deux mois. Cette consultation s'est déroulée du 10 novembre 2025 au 10 janvier 2026 et a été conduite avec :

- une information relative à la consultation publiée sur le site internet et les réseaux sociaux du Conseil départemental et dans la presse locale ;
- une mise à disposition du projet à l'accueil de l'Hôtel du Département, ainsi que sur le site internet ;
- la mise à disposition d'une adresse dédiée et d'un registre papier à l'accueil de l'Hôtel du Département afin de recueillir les remarques du public.

Au-delà, le Département a sollicité également l'ensemble des EPCI du territoire compétent en matière de planification d'exposition du bruit sur leurs territoires. Aucune contribution n'a été remise dans les délais. La Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise nous ont contactés récemment afin de travailler ensemble sur le traitement des points noirs de bruit recensés par notre collectivité et leurs plans respectifs.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'adopter définitivement ce projet de PPBE départemental de 4^{ème} échéance et qui sera publié très prochainement sur le site de notre Département.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'intervention, nous votons pour approuver ce qui vous est présenté dans le rapport par Madame VILLECOURT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Le Plan est validé et approuvé, merci.

5-03- Subventions à trois exploitants agricoles : dispositifs FEADER "Soutien aux investissements agricoles - Diversification JA" et "Investissements Environnementaux non productifs" - Environnement - Promotion de l'environnement - Activités agricoles

Monsieur DUBRAY

Vous avez l'habitude, on est sur le dispositif FEADER qui concerne l'Agence de services et de paiement de l'Etat, la Région et le Département. Nous avons trois exploitations : l'exploitation Delacour que je n'ai plus à présenter puisque je pense que tout le monde a déjà goûté les lentilles et la moutarde de Commeny, pour réaménagement d'un bâtiment de conditionnement de légumes secs et d'aromatisation des moutardes ; l'exploitation de Lauriane Guebet à Béthemont-la-Forêt pour un camion à la vente directe qui se lance dans les fraises sous serre, et l'exploitation de la "ferme d'En bas à Attainville" pour la préservation de la biodiversité et des paysages agricoles avec un équipement dédié à l'entretien des haies pour un montant de 27 500 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ? Nous votons ces trois subventions, à l'unanimité si je comprends bien. Merci beaucoup.

2-Finances départementales - Administration générale - Évaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-04- Bilan des contentieux 2025 - Moyens généraux - Administration générale - Achats et frais généraux

Monsieur BOEDEC

Vous avez tous reçu le tableau récapitulatif des contentieux. C'est un prendre acte.

Madame CAVECCHI

Si vous n'avez pas de remarque, c'est un donné acte. Vous avez tout à votre disposition, n'hésitez pas si vous avez des questions ultérieurement.

Je vous remercie pour cette séance avec de grands rapports importants. Merci à tout le monde.

Fin de la séance à 12 h 03.

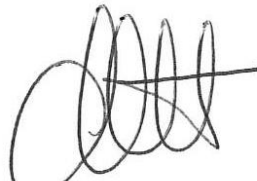
Fin de la séance à 12 h 03.

**La Présidente du
Conseil départemental**



Marie-Christine CAVECCHI

La Secrétaire-Questeur



Muriel SCOLAN

PARTIE 2

Date: Vendredi 6 Février 2026

Horaire: 10:00

Désignations - Motions

0-52 - Adoption de la procédure d'urgence.

Délibération (Page 5 - 7)

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-03 - Orientations budgétaires 2026 - Budget Principal et budgets annexes. Moyens généraux - Finances

Rapport (Page 8 - 9)

Délibération (Page 10 - 11)

Annexe 1 - Nouvelles AP (Page 12 - 12)

Annexe 2 - Etat des crédits de paiement (Page 13 - 13)

Annexe - Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) (Page 14 - 77)

2-04 - Bilan des contentieux 2025. Moyens généraux – Administration générale – Achats et frais généraux

Rapport (Page 78 - 79)

Délibération (Page 80 - 81)

Annexe - Tableau des contentieux 2025 (Page 82 - 130)

2-05 - Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026.

Moyens généraux - Finances

Rapport (Page 131 - 134)

Délibération (Page 135 - 138)

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-02 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Attractivité économique - Insertion professionnelle

Rapport (Page 139 - 141)

Délibération (Page 142 - 143)

Annexe - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025 (Page 144 - 170)

3-03 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Prévention et sécurité – Actions générales de prévention

Rapport (Page 171 - 174)

Délibération (Page 175 - 177)

Annexe - Rapport de situation Violences faites aux femmes 2025
(Page 178 - 187)

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-01 - Rapport 2025/2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable. Environnement - Protection de l'Environnement

Rapport (Page 188 - 193)

Délibération (Page 194 - 195)

Annexe - Projet de rapport Développement Durable 2025/2026

(Page 196 - 260)

5-02 - Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de quatrième échéance du Conseil départemental du Val d'Oise. Environnement - Lutte contre le bruit - Lutte contre les nuisances sonores

Rapport (Page 261 - 267)

Délibération (Page 268 - 270)

Annexe - Projet de PPBE pour la période 2026-2029 (Page 271 - 325)

5-03 - Subventions à trois exploitants agricoles : dispositifs FEADER "Soutien aux investissements agricoles - Diversification JA" et "Investissements Environnementaux non productifs". Environnement - Promotion de l'environnement - Activités agricoles

Rapport (Page 326 - 330)

Délibération (Page 331 - 333)

Annexe - Tableau Financier FEADER (Page 334 - 334)

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLIE LE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

07-02-2026

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 0-52

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 06-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOU

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Madame Marie-Christine CAVECCHI

SERVICE : Direction des Services Juridiques - Service des Assemblées

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du conseil départemental du Val d'Oise,

Après en avoir délibéré :

Considérant l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales prévoyant qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à un jour franc ;

Considérant la nécessité pour l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'urgence dans la mesure où un ordre du jour complémentaire a été envoyé après le délai de 12 jours francs avant la tenue de la séance ;

Considérant la nécessité de définir le cadre de gestion et d'autorisation des opérations liées à la dette et à la gestion de trésorerie pour l'année 2026 avant le vote du budget primitif qui n'interviendra à titre exceptionnel que le 3 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale du 6 février 2026 la délibération n° 2-05 relative à la "Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026";

APPROUVE l'adoption de la procédure d'urgence concernant le dossier n° 2-05 "Gestion active de la dette et de la trésorerie pour 2026".

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

Vote pour	42
Vote contre	
Ne prend pas part au vote	
Abstention	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-03

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction des Finances - Service du Budget et de l'Ingénierie financière

OBJET : Orientations budgétaires 2026 - Budget Principal et budgets annexes.

Moyens généraux - Finances

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)
Annexe 1 - Nouvelles AP/AE
Annexe 2 - Etat des crédits de paiement

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'examen de l'Assemblée départementale le rapport préalable au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026. Il comprend un état prévisionnel des Autorisations de Programme (AP - investissement) et des Autorisations d'Engagement (AE - fonctionnement), dont la création sera proposée au Budget Primitif (BP) 2026 ainsi qu'un état annexe récapitulant l'ensemble des engagements pluriannuels du Département. L'Assemblée départementale est invitée à donner acte à la Présidente de la présentation de ce rapport.

Conformément à l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est présenté le rapport préalable au Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 comprenant un état prévisionnel des Autorisations de Programme (AP – investissement) ainsi que des Autorisations d'Engagement (AE – fonctionnement), dont la création sera proposée au Budget Primitif (BP) 2026.

Comme il est de coutume, ce rapport fait l'objet d'une présentation séparée.

Par ailleurs, il est annexé au Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) un état récapitulant l'ensemble des engagements pluriannuels du Département, donnant lieu à une délibération distincte.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ME DONNER ACTE de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

ME DONNER ACTE de la présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) dont la création sera proposée au Budget Primitif (BP) de l'exercice 2026.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLIE LE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

07-02-2026

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 2-03

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 06-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Finances - Service du Budget et de l'Ingénierie financière

OBJET : Orientations budgétaires 2026 - Budget Principal et budgets annexes.

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-26,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) dont la création sera proposée au Budget Primitif (BP) de l'exercice 2026.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

Annexe 1 - Nouvelles autorisations de programme et d'engagement millésime 2 026

CdR gest. opération	Code programme	Code APIEPCP	Type APIEPCP	Code opération	Libellé programme	Description APIEPCP	2026	2027	2028	2029	2030
DAEST	1988P167	1988P167E39	AP	1988P167O029	DEV CAMPUS UNIV/VIE ETUDIANTE	CY TECH - HIRSCH	0,00	2 000 000,00	3 000 000,00		
DOMS	1988P013	1988P013E65	AP	1988P013O015	COMITE FINANCEMENT ESSMS	COMITE FINANCEMENT ESSMS	2 200 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	9 000 000,00	12 800 000,00
TOTAL							2 200 000,00	10 000 000,00	11 000 000,00	9 000 000,00	12 800 000,00

Annexe 2 - Etats des crédits de paiement restant à réaliser sur les autorisations de programme, d'engagement et les enveloppes pluriannuelles d'investissement

AE

Code chapitre	Millésime	2026	2027	2028	2029
011	2003	992 000			
011	2025	456 000	631 000	631 000	806 000
65	2025	14 000	14 000	14 000	14 000
	Total	1 462 000	645 000	645 000	820 000

AP

Code chapitre	Millésime	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
20	2007	100 000	158 581					
20	2012		10 780					
20	2014		62 016					
20	2018	145 000	148 396					
20	2021	35 000	57 460					
20	2022		543 192	100 000				
20	2028	1 680 000	1 897 000	1 897 000	2 114 000			
204	2010	60 640			2 232 690			
204	2011	739 360	1 060 000			868 589		
204	2012	30 000 000	146 734		130 000			
204	2015	285 000	649 830					
204	2017	575 000						
204	2018	6 035 000	50 000	46 477	73 658			
204	2021	1 000 000	1 172 293	1 373 700				
204	2022		1 120 907	100 000				
204	2023	560 706	1 487 771	719 890				
204	2025	5 448 000	19 228 000	15 066 000	9 928 000	13 700 000	900 000	900 000
204	2026		2 000 000	3 000 000				
21	2021		3 007					
21	2022		20 002					
23	2007	50 000	93 173 467	170 000 000	170 000 000	100 000 000		
23	2008	1 000 000	35 679					
23	2011		4 501 737					
23	2013		3 188 613	3 000 000				
23	2014		12 629 283	6 900 000	3 302 947			
23	2015		225 944					
23	2017		30 785 928	1 311 988		22 509		
23	2018	5 000	3 590 171					
23	2019		16 697 843	1 860 317				
23	2020		3 914 679	1 410 319				
23	2021		15 950 383	1 304 506				
23	2022		1 704 346	856 000	500 000			
23	2024	13 500 000	13 723 227	400 023				
23	2025	2 000 000	18 500 000	13 700 000	4 000 000			
	Total	63 218 706	248 417 268	223 046 220	192 281 295	114 591 098	900 000	900 000

EPI

Code chapitre	2 025	2 027	2 028	2 029	2 030
018	25 000	0	0	0	0
13	100 000	0	0	0	0
20	7 919 344	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000
204	2 254 000	0	0	0	0
21	13 696 500	0	0	0	0
23	96 246 000	27 117 954	26 000 000	26 000 000	26 000 000
26	800 000	0	0	0	0
27	416 322	0	0	0	0
Total	121 457 166	28 517 954	27 400 000	27 400 000	27 400 000



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



EXERCICE 2026

Sommaire

Introduction	5
I. Le contexte économique et financier ainsi que les mesures imposées par l'Etat fragilisent la situation financière des collectivités territoriales.	6
A. Le budget départemental s'inscrit dans un contexte économique et financier dégradé.	6
1. La situation économique mondiale est contrastée tandis qu'elle reste fragile en France.	6
2. L'atonie de l'économie française est accentuée par la situation financière du pays.	7
3. L'Etat peine à assainir la trajectoire de ses finances publiques.	9
B. Les collectivités territoriales vont être pénalisées par la volonté de l'Etat de les faire contribuer de façon significative au redressement des comptes publics.	10
1. Si la situation financière globale des collectivités reste correcte, elle se dégrade et est de plus en plus contrastée selon les strates de collectivité.	10
2. Pourtant, le Gouvernement, à travers le projet de loi de finances pour 2026, compte continuer à mettre les collectivités territoriales à contribution.	14
II. Face à ces contraintes accrues, le Département fait le choix d'une gestion responsable pour préserver l'investissement.	16
A. La situation économique et les mesures gouvernementales dégradent la situation du Département.	16
1. Affectées par la situation économique et les mesures gouvernementales, les recettes du Département s'avèrent peu dynamiques.	16
2. Le Département doit pourtant faire face à des dépenses contraintes en hausse.	20
3. Les ratios financiers du Département se détériorent donc.	21
B. Par un pilotage rigoureux de sa dette et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, le Département parvient à préserver ses capacités d'investissement.	21
1. La bonne notation du Département témoigne du pilotage rigoureux de la dette du Département.	21
2. Le Département s'efforce de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur lesquelles il peut jouer.	23
3. La maîtrise des dépenses permet au Département de préserver une politique ambitieuse d'investissement.	24
III. La stratégie budgétaire portée par le Département lui permet de poursuivre en 2026 ses politiques ambitieuses, au service des Valdoisiens.	26
A. Le Département poursuit son ambition d'être la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité.	26
1. La prévention et la protection des enfants du Val d'Oise sont au cœur des préoccupations du Département.	26
2. Le Département s'efforce à prendre en compte chaque situation par des politiques ciblées.	29

3. Le Département porte la refonte du service public de l'autonomie au bénéfice des Valdoisiens.	35
4. Le Département accompagne chaque Valdoisien et donne la priorité à la responsabilité et à l'activité.	35
B. Le Département construit l'attractivité du Val d'Oise pour « faire la différence ».	38
1. Le Département est pleinement la « Collectivité du territoire ».	38
2. Le Département poursuit sa politique en faveur du bien-être en Val d'Oise.	39
3. S'épanouir et progresser en Val d'Oise constituent des pans importants de l'attractivité du territoire.	40
4. Le Département développe le territoire à travers la culture et le tourisme.	43
5. La sécurité est une priorité départementale, condition évidente de l'attractivité du territoire.	45
C. Résolument tourné vers l'avenir, le Département investit pour le Val d'Oise.	45
1. Le Département investit pour l'éducation.	45
2. Le Département investit pour l'excellence académique et le rayonnement de son territoire.	46
3. Le Département investit pour les mobilités en Val d'Oise.	47
D. Porter ces politiques publiques suppose de disposer d'une administration toujours plus efficace.	49
1. L'intelligence artificielle est au cœur d'une stratégie numérique innovante et sécurisée pour une action publique plus performante.	49
2. Le Département poursuit sa démarche d'amélioration continue en faveur d'une administration toujours plus exemplaire.	50
Annexe n°1 au rapport d'orientations budgétaires 2026 - Structure et gestion de la dette.	51
Annexe n°2 au rapport d'orientations budgétaires 2026 - structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel	52

Introduction

Conformément à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport détaille les orientations budgétaires de l'exercice 2026, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il s'inscrit dans la préparation du budget primitif 2026 dont l'examen se déroulera lors de la séance du 3 avril 2026.

Ce rapport confirme les orientations politiques et les engagements pris dans le cadre de la stratégie du Département pour 2022-2028, approuvée par l'Assemblée départementale du 18 février 2022 afin de « faire grandir le Val d'Oise ».

Comme l'année dernière, **la construction du Budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte de grande incertitude**, de manque de lisibilité budgétaire et de fortes tensions sur les finances publiques. En effet, à la date de la rédaction de ce rapport, le contenu final du Projet de loi de finances pour 2026 reste très incertain. Par prudence, le Département a intégré les mesures du Projet de loi de finances pour 2026 (PLF) comme proposé initialement par le Gouvernement. L'évolution de la situation laisse présager que les collectivités territoriales continueront en 2026 à contribuer de manière significative au redressement des comptes publics, bien au-delà de la part de leur endettement dans la dette souveraine.

Pourtant, la crise des finances départementales demeure, et ce malgré la légère reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui a pu être observée ces derniers mois. Les effets en année pleine des mesures nationales, notamment liées aux dépenses sociales, viennent amplifier l'effet ciseaux observé depuis fin 2023, confirmé en 2024 et 2025. La situation financière des Départements s'est donc fortement dégradée, alors que ces derniers ne disposent plus d'aucun pouvoir de taux, donc de marge de manœuvre sur leurs recettes. Ainsi, en 2025, 54 Départements sont dans une grande difficulté financière, qualifiée par *Départements de France* de « quasi-faillite ».

Malgré ce contexte, **le Département du Val d'Oise réaffirme sa détermination à servir les Valdoisiers**. Par une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et un pilotage fin de sa dette, le Département conserve des capacités d'investissement qui lui permettent de continuer à honorer ses engagements et poursuivre son ambition pour le Val d'Oise.

I. Le contexte économique et financier ainsi que les mesures imposées par l'Etat fragilisent la situation financière des collectivités territoriales.

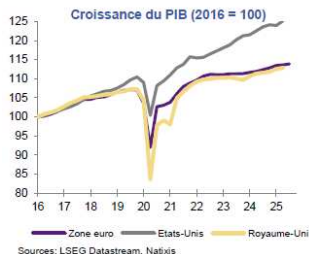
A. Le budget départemental s'inscrit dans un contexte économique et financier dégradé.

1. La situation économique mondiale est contrastée tandis qu'elle reste fragile en France.

a. Au niveau mondial, les indicateurs économiques restent positifs mais cachent de nombreuses disparités.

L'économie mondiale a fait preuve de résilience face aux différents chocs des dernières années, notamment sur les plans géopolitiques et commerciaux. Après 3% en 2024, la croissance mondiale atteindrait 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026.

Ce dynamisme est toutefois tiré par les économies émergentes tandis que la croissance des pays avancés est plus atone. **Ainsi, la croissance de la zone euro est attendue à 1,3% en 2025 et serait de 1,2% en 2026.**



Les risques sur la croissance mondiale demeurent toutefois élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. Les aléas de la croissance 2026 sont aussi portés par les risques climatiques et la dégradation généralisée des finances publiques.

L'inflation mondiale, quant à elle, continue sa décrue. Avec une moyenne de 6,8% en 2023, elle devrait atteindre 3,6% en 2026. **En zone euro, après un pic à 9,9% en septembre 2022, l'inflation atteindra 2,1% en 2025 et 1,7% en 2026.**

Dans ce contexte, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux tandis que les taux de la BCE demeureraient à 2%.

b. En France, si l'activité semble résister, de nombreuses incertitudes freinent la dynamique économique.

□ La croissance française résiste mais reste faible.

Malgré l'incertitude et le contexte politique, la croissance française a résisté en 2025 et a été dynamique au 3^{ème} trimestre, notamment grâce aux points forts de l'économie française comme l'aéronautique. **Ainsi, la croissance française, qui reste fragile, atteindrait 0,9% en 2025 et 1% en 2026.** L'incertitude politique a néanmoins coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025 et continuerait à freiner la reprise, notamment la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Dans le cadre du PLF 2026, le gouvernement table sur une croissance de 1% en 2026, prévision qui « repose sur des hypothèses optimistes » selon l'avis public du Haut Conseil des Finances publiques du 14 octobre 2025.

PIB en volume	2025	2026	2027	2028	2029
PLF 2026	+0,7%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,3%
PSMT (*) 2025-2029 révisé avril 2025	+0,7%	+1,2%	+1,4%	+1,4%	+1,2%
LFI 2025 et PSMT (*) 2025-2029 initial oct 2024	+0,9%	+1,4%	+1,5%	+1,5%	+1,0%
FMI (oct 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,2%	+1,3%	+1,2%
Banque de France (sept 2025)	+0,7%	+0,9%	+1,1%		
Consensus éco (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%	+1,2%		
OCDE (Sept 2025)	+0,6%	+0,9%			
Com. Européenne (mai 2025)	+0,6%	+1,3%			
FMI (avril 2025)	+0,6%	+1,0%	+1,2%	+1,3%	+1,2%

* Plan budgétaire et Structurel à Moyen Terme

Source : FCL – Gérer la Cité, LFI 2025 et PSMT 2025-2029

□ *L'inflation française a fortement ralenti.*

L'inflation française est anticipée à 1% en 2025 et 1,3% en 2026 (après 2,3% en 2024 et 4,9% en 2023). C'est l'inflation la plus faible de la zone euro, ce qui s'explique par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité en 2025 mais aussi par la baisse des prix du pétrole et du gaz, l'appréciation de l'euro ou encore la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi.

□ *L'incertitude politique limite toutefois la dynamique économique.*

L'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Le taux d'épargne des ménages est toujours très élevé (18,9% au 2^{ème} trimestre 2025 contre 15% fin 2019 selon l'INSEE). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5% sur un an au 2^{ème} trimestre 2025 et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles. Si le taux de chômage reste relativement bas (7,5% en 2025), l'emploi salarié privé a baissé de 0,5% sur un an (-112 100 emplois) et le **taux de chômage attendu en 2026 serait de 7,6%.**

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

2. *L'atonie de l'économie française est accentuée par la situation financière du pays.*

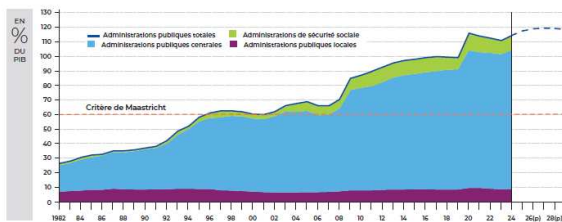
Après un cycle budgétaire pour 2025 marquée par les turbulences politiques et le vote d'un budget seulement le 6 février 2025, le cycle budgétaire pour 2026 est à nouveau sous le signe de l'incertitude. Le renoncement à l'usage de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution de 1958 par le Premier Ministre a abouti, pour la seconde année consécutive, à l'adoption d'une loi spéciale le 23 décembre 2025 avec un objectif annoncé d'adoption d'un Projet de loi de finances fin janvier 2026.

Cette incertitude intervient dans un **décrochage radical des finances publiques françaises**. Après un **déficit de 5,8% du PIB en 2024** (toutes administrations publiques confondues), le Gouvernement anticipe un **déficit de 5,4% en 2025** et un **déficit de 4,7% en 2026**, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget.

Avec ce niveau de déficit, la France détient le **3^{ème} déficit le plus important de l'Union européenne** derrière la Pologne et la Roumanie. Avec un niveau de dette atteignant 115,8% du PIB en 2024, la France est aussi la **3^{ème} dette la plus importante de la zone euro** derrière l'Italie et la Grèce. **Cette dette est largement portée par les administrations publiques centrales.** En 2024, l'endettement national a augmenté de 203 milliards d'euros dont 14 milliards d'euros pour les administrations publiques locales (APUL). **Les APUL ne représentent fin 2024 que 7,9% de la dette publique** qui dépasse 3 300 milliards d'euros fin 2024.

La dette des administrations publiques

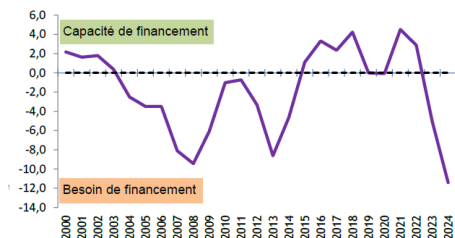
© La Banque Postale



Source : Insee [Comptes nationaux Base 2020] jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement [avril 2025]

De plus, là où le budget de l'Etat est structurellement déficitaire sur sa section de fonctionnement avec un niveau d'investissement faible, le besoin de financement total des collectivités territoriales reste lié à l'effort d'investissement.

Capacité ou du Besoin de financement des collectivités locales en Md€



3. L'Etat peine à assainir la trajectoire de ses finances publiques.

La trajectoire de redressement des comptes publics est conditionnée par les engagements européens, notamment les règles budgétaires communes du Pacte de Stabilité et de Croissance. Ce dernier prévoit un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB. Dès lors, la Commission européenne a enclenché le 26 juillet 2024 une procédure pour déficit excessif envers plusieurs pays dont la France.

En octobre 2024, le Gouvernement a soumis à la Commission européenne un plan budgétaire et structurelle à moyen terme (PMST), qui prévoit un ajustement structurel d'au moins 0,5% du PIB par an pour la période 2025-2029.

Le non-respect de cette trajectoire de redressement exposerait la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.

Or, la dette publique pèse sur la trajectoire de redressement des finances publiques. Si le coût de la dette en % du PIB était réduit jusqu'en 2021, du fait de taux d'intérêt très bas voire négatifs, le taux des emprunts obligataires a fortement augmenté depuis 2022 ce qui conduit mécaniquement à renchérir le coût budgétaire de la dette française. Cette situation est liée au contexte de marché mais également à la dégradation de la qualité de la dette française.

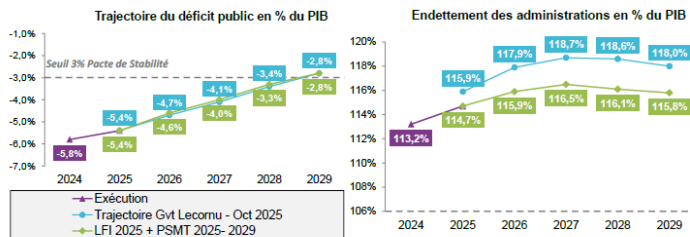
□ **Ainsi, les taux auxquels emprunte actuellement la France sont désormais alignés sur ceux de l'Italie.**

En 2024, les intérêts de la dette représentaient 60 Md€ et ils continueraient de progresser de 10 Md€ chaque année jusqu'en 2032. Dans ce contexte, le scénario central de Bercy présenté en 2024 était un déficit qui se stabiliserait autour de 1,7% à compter de 2030 mais qui nécessiterait un excédent primaire de 1,8% du PIB pour financer les intérêts de la dette.

□ **Atteindre un objectif de déficit de 2,8% du PIB en 2029 exigerait de dégager plus de 120 Md€ de marges de manœuvre par rapport à l'exercice 2024. Cela passerait notamment par une évolution globale des dépenses inférieure d'environ 0,4% à l'inflation sur 2026-2029.**

□ **Compte tenu du poids des collectivités territoriales dans la dépense publique, celles-ci seront durablement appelées à participer au redressement des comptes publics, et ce malgré la faible part de leur endettement dans la dette souveraine.**

De fait, la trajectoire de redressement envisagée dans le PLF pour 2026 reste très proche du PSMT.



Elle repose sur une contribution plus forte du budget de la Sécurité sociale afin que celui-ci redevienne excédentaire. C'est un scénario fragile et le Haut Conseil des Finances Publiques relève d'ailleurs « que la cible de dépenses sociales est très ambitieuse ».

Trajectoire de Déficit Public

	2024	PLF 2026					Effort 2026- Part dans	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	l'effort
Adm.Publiques Centrales	-5,3%	-4,6%	-4,5%	-4,4%	-4,2%	-4,0%	0,6%	23,1%
APUL	-0,6%	-0,5%	-0,3%	-0,2%	-0,1%	0,0%	0,5%	19,2%
dont collectivités locales	-0,4%	-0,3%	-0,2%				0,3%	12,0%
Sécurité Sociale	0,1%	-0,3%	0,1%	0,5%	0,9%	1,2%	1,5%	57,7%
Ensemble	-5,8%	-5,4%	-4,7%	-4,1%	-3,4%	-2,8%	2,6%	100,0%

Concernant les administrations publiques locales, la trajectoire repose sur une évolution limitée à 1,2% des dépenses des collectivités, soit une baisse en volume de 0,1 point avec un ralentissement des dépenses de fonctionnement, qui seraient « modérées par la reconduction et l'amplification du DILICO » et un repli des dépenses d'investissement.

Le déficit public du budget de l'Etat s'améliorerait de 1,9 Md€ quant à lui. Cette amélioration est essentiellement due à la baisse des prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales.

B. Les collectivités territoriales vont être pénalisées par la volonté de l'Etat de les faire contribuer de façon significative au redressement des comptes publics.

1. Si la situation financière globale des collectivités reste correcte, elle se dégrade et est de plus en plus contrastée selon les strates de collectivité.

a. L'épargne brute diminue pour toutes les strates et chute pour les Départements.

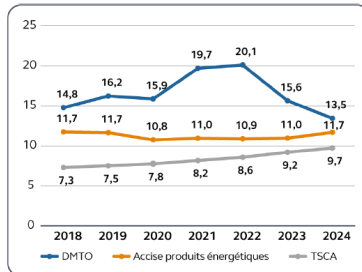
□ L'épargne brute globale diminue sous l'effet ciseaux.

La situation financière des collectivités territoriales reste solide du fait de la règle d'or qui s'impose à elles : l'équilibre de la section de fonctionnement et le recours à l'emprunt uniquement pour financer les dépenses d'investissement.

Néanmoins, leur situation est moins favorable. En 2024, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont augmenté tandis que la progression de leurs produits s'est ralentie.

Si la croissance des produits de fonctionnement a été portée par la hausse des produits des taxes foncières, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ou de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), elle a été freinée par la chute des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et par la stabilité de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En 2024 et pour la deuxième année consécutive, les produits de DMTO ont chuté en raison de la poursuite de la baisse du nombre et du prix des transactions immobilières (en cumulé, la baisse atteint - 33,1%).

Graphique n° 2 : principaux produits de fiscalité transférée, hors TVA (2018-2024, en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFiP

Les charges de fonctionnement ont, quant à elles, été dynamiques en 2024 : + 4,1% en 2024 après + 5,9% en 2023. Cette hausse traduit notamment les effets de mesures nationales :

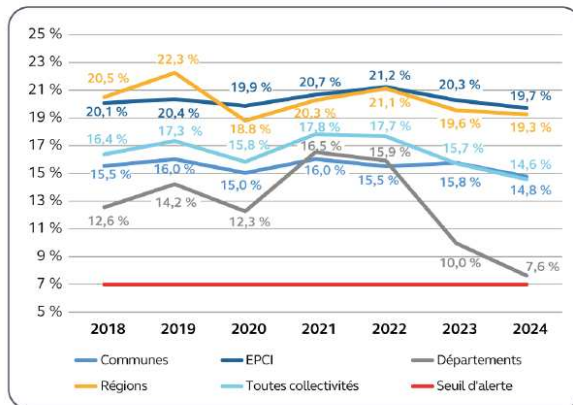
- Effet en année pleine de la revalorisation de 1,5% du point d'indice et des mesures indiciaires différenciées au 1^{er} juillet 2023 ;
- Attribution de cinq points d'indice à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 ;
- Augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028 ;
- Hausse des dépenses d'aides à la personne et de frais d'hébergement à la suite des revalorisations des prestations sociales et des tarifs des intervenants médico-sociaux.

▮ **Ainsi en 2024, l'épargne brute a diminué de 4,5% pour s'établir à 37,7 Md€. Sur les deux années 2023 et 2024, elle a ainsi reculé de 5,3 Md€.**

▮ *Néanmoins, les niveaux d'épargne brute divergent de plus en plus entre strates de collectivités avec un décrochage des Départements.*

En 2024, les Communes, Intercommunalités et Régions se situent très au-dessus du seuil d'alerte de 7% de taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement) avec un taux entre 14% et 20%. **Seuls les Départements ont décroché avec un taux d'épargne brute qui baisse de 15,9% en 2022 à 7,6% en 2024**, en raison notamment de la hausse des dépenses sociales contraintes et de la chute du produit des DMTO.

Graphique n° 4 : épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement (2018-2024, en %)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

□ En 2025, la situation perdure en l'état malgré la fin de la dégradation de certains paramètres.

En 2025, les ressources restent faiblement dynamiques. L'augmentation des recettes de fonctionnement ralentirait pour la quatrième année consécutive (+2,2%) après 2,6% en 2024.

La progression des recettes fiscales est pour près de la moitié la conséquence de la **reprise des DMTO**, qui renoueraient avec une croissance de l'ordre de 14%. Cette hausse est soutenue par la hausse des prix et des transactions immobilières et par la mesure en loi de finances pour 2025 qui a autorisé les Départements à relever provisoirement le taux plafond de 4,5% à 5% (82 collectivités ont utilisé cette possibilité au 1^{er} juin 2025, dont le Conseil départemental du Val d'Oise).

Le produit de TVA (52,7 milliards d'euros) intègre la mesure de gel prévue en loi de finances initiale pour 2025. Son montant 2025 est équivalent au montant de TVA dû au titre de l'année 2024 : il reste donc stable.

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'Etat sont quant à elles en baisse de 0,1%.

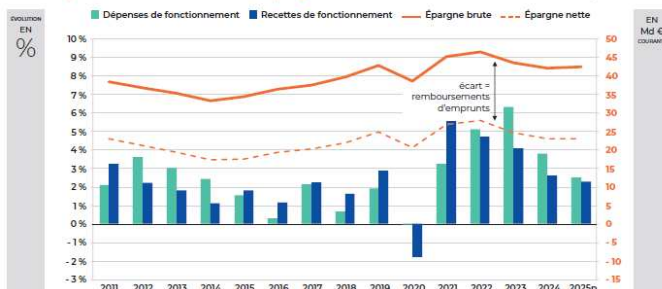
Les participations reçues en provenance de l'Etat, de l'Europe ou d'autres organismes publics (CNSA, CAF...) ralentissent nettement (+1,7% après 7% en 20224) tandis que les produits de services poursuivent leur hausse.

L'effet ciseau demeure en 2025, même s'il se resserre. Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent en hausse de 2,5% après 3,7% en 2024. Les frais de personnel progressent du fait de l'intégration de la hausse de 3 points pendant 4 ans du taux de contribution employeur à la CNRACL qui pourrait représenter 1,2 milliards d'euros. Les dépenses d'intervention augmentent de 2,5%, portées par la hausse soutenue des dépenses d'action sociale. Le revenu de solidarité active augmenterait à un rythme proche de celui de sa revalorisation.

Enfin, les intérêts de la dette, après deux années de très nette progression (+29,6% et +12,8% en 2023 et 2025) voient leur croissance limitée à 1,5% en lien avec une décélération des taux d'intérêt.

- Ainsi, après un effet ciseau marqué en 2024, le différentiel de croissance entre les dépenses et les recettes courantes devrait nettement se réduire. L'épargne brute des collectivités devrait, en 2025, croître de 0,9% pour atteindre 42,3 milliards d'euros.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



b. L'investissement reste dynamique.

Malgré la dégradation des ratios, **les collectivités territoriales continuent d'investir (+ 6,8%)**, notamment sous le poids de la fin de mandat pour les communes et EPCI qui portent près de deux-tiers des dépenses d'investissement (64,6%). Les Départements et les Régions afficheraient des investissements en baisse du fait de la contrainte qui s'est accrue sur leurs finances au cours des dernières années. **Pour les Départements, cette baisse serait de 6,9%, dans la logique de freinage engagée en 2024 et affichée dans les budgets primitifs 2025.**

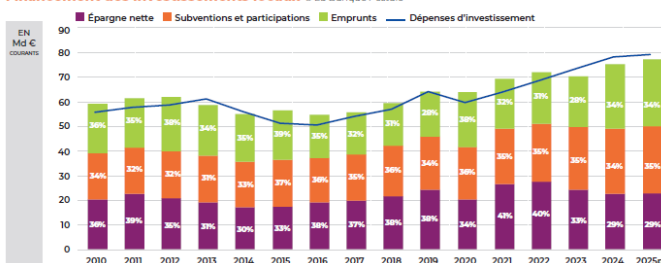
c. Le recours à l'emprunt et la baisse du niveau de trésorerie sont alors inévitables.

Ces dépenses d'investissement dynamiques sont financées par l'épargne nette à hauteur de 35% en 2025 mais aussi par des recettes d'investissement en progression, notamment le fonds de compensation pour la TVA qui reste dynamique en 2025.

Pour couvrir ce besoin important de financement en 2025, les emprunts nouveaux (34% du financement des investissements) sont à nouveau en hausse. **L'endettement net de l'exercice 2025 serait de 8,5 milliards d'euros, entraînant une progression de l'encours de dette de 4% pour atteindre 221,2 milliards d'euros fin 2025.**

Ce recours important à l'emprunt ne suffit cependant pas à couvrir le besoin de financement global des collectivités. Les collectivités territoriales ont alors recours à un **prélèvement sur la trésorerie qui se situerait autour de 1,9 milliard d'euros**, surtout porté par le bloc communal.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Les **Départements**, malgré une diminution des dépenses d'investissement et une chute du recours à l'emprunt, continuent à s'endetter et l'**encours de dette des Départements atteindraient 34,2 milliards d'euros en 2025**. Un prélèvement sur la trésorerie serait encore visible en 2025 mais dans des proportions beaucoup plus faibles que ces dernières années.

2. Pourtant, le Gouvernement, à travers le projet de loi de finances pour 2026, compte continuer à mettre les collectivités territoriales à contribution.

a. Dès 2025, les collectivités ont contribué significativement au redressement des comptes publics.

La loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ont mis à la charge des collectivités territoriales une contribution significative au redressement des finances publiques. Elle s'est constituée de cinq mesures :

- **Une hausse programmée sur cinq années du taux de cotisation à la CNRACL**

En 2024, le taux de cotisation à la CNRACL a été augmenté d'un point. A compter de 2025, les employeurs territoriaux assument sans compensation la hausse du taux CNRACL de 2024. La loi de finances initiale pour 2025 prévoyait une hausse supplémentaire de douze points du taux de cotisation entre 2025 et 2028, à hauteur de 3 points par an. Entre 2024 et 2028, le taux de cotisation CNRACL augmentera ainsi de plus de 40%.

Cette mesure conduit à mettre à la charge des employeurs territoriaux une contribution supplémentaire de 4,3 Md€ au total en 2028.

- **Trois mesures réduisent les transferts financiers de l'Etat aux collectivités**

- **Le gel de la TVA affectée aux collectivités** : la TVA est la première recette de fonctionnement des collectivités. La LFI pour 2025 reconduit exceptionnellement les montants de TVA versés au titre de 2024 aux collectivités qui en sont affectataires.

- **Une réduction des « variables d'ajustement »**, concours financiers de l'Etat. Depuis 2018, les minorations des « variables d'ajustement » ont pour objet d'assurer le respect de la trajectoire d'évolution du montant des concours financiers de l'Etat aux collectivités. La loi de finances initiale pour 2025 minore de 486,9 M€ leur montant.

- **Des baisses de crédits budgétaires en autorisations d'engagement** pour le « fonds vert » ainsi que pour la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et pour d'autres missions budgétaires.

• **La mise en réserve des recettes des collectivités : le Dilico**

L'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025 a créé un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) à hauteur de 1 Md€ réparti en trois contributions :

- 500 M€ sur les ressources fiscales du bloc communal
- 220 M€ sur les ressources fiscales des Départements
- 280 M€ sur les ressources fiscales des Régions

Les sommes prélevées doivent être reversées, à hauteur de 30% par année pendant 3 ans et dans la limite du montant du produit de la contribution pour l'année en cours, aux collectivités contributrices au prorata de leur contribution.

□ **Toutes ces mesures constituent une contribution des collectivités au redressement des finances publiques en 2025, en autorisations d'engagement, à hauteur de 5,428 milliards d'euros¹.**

b. Dans le cadre du PLF pour 2026, les collectivités continuent d'être largement mises à contribution.

Le PLF pour 2026, dans sa forme initiale déposée par le Gouvernement, prévoit une large contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. A la date de rédaction du présent rapport, au 23 décembre 2025, une loi spéciale a été adoptée et le PLF pour 2026 ne devrait être adopté qu'à la fin du mois de janvier 2026. Dès lors, si la réalité des mesures qui seront adoptées reste incertaine, la contribution initialement prévue s'exprime pour les Départements par :

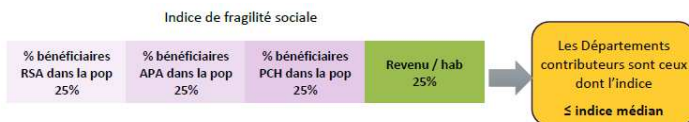
• **L'écêtement des fractions de TVA versées aux collectivités territoriales**

Le PLF pour 2026 prévoit que le taux d'évolution des fractions de TVA perçues en remplacement de la TH (EPCI), de la TFB (Départements) et de la CVAE (EPCI, Départements et Régions) soit minoré de l'inflation constatée sur l'année considérée sans pouvoir être inférieur à zéro. Cet écêtement servirait en 2026 à financer l'augmentation du fonds de sauvegarde des Départements.

• **Un nouveau DILICO 2026**

Le nouveau DILICO s'élèverait à 2 milliards d'euros, soit le double de celui de 2025. La répartition du DILICO est d'ailleurs modifiée avec une augmentation de la part des Communes et une baisse de celles des Départements à due concurrence. Pour autant, en valeur, la part de toutes les strates de collectivités augmenterait. Elle augmenterait de 27,3% pour les Départements, soit 60 M€ supplémentaires.

La méthode permettant de définir les Départements contributeurs reste similaire, à savoir ceux dont l'indice de fragilité sociale est inférieur ou égal à l'indice médian de ces collectivités.



Il est prévu que soient exclus les Départements bénéficiaires du fonds de sauvegarde. La formule de répartition du prélèvement est identique avec un plafonnement maintenu à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le reversement n'est plus étalé sur 3 ans mais sur 5 ans avec 20% affectés aux fonds de péréquation des DMTO des Départements. Ce reversement est conditionné à l'évolution du total des

¹ Cour des comptes, FiPuLo 2025, fascicule n°2

dépenses réelles hors annuité de la dette des budgets principaux au sein de chacune des catégories par rapport au PIB.

Néanmoins, dans une lettre adressée aux Présidents de Conseils départementaux le 24 novembre 2025, le Premier Ministre a affirmé avoir la volonté de recentrer le DILICO sur les 25 départements présentant le moins de difficultés sociales.

- **Des modifications apportées au FCTVA**

Le PLF pour 2026 prévoit une suppression du FCTVA en fonctionnement.

- **Une baisse des concours financiers de l'Etat**

Tout d'abord, il est prévu un prélèvement sur les variables d'ajustement de 527 M€, dont la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Les Départements resteraient relativement épargnés.

D'autres dotations sont en baisse sur le périmètre des concours « plafonnés » pour 1,1 Md€ :

- L'application d'un coefficient de réfaction de 0,75 sur la compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels ;
- La suppression de la compensation versée en contrepartie de l'allègement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce ;
- La suppression de la compensation versée en contrepartie de la suppression de l'impôt sur les spectacles.

De plus, les autorisations d'engagement ouvertes sur le fonds vert sont en forte baisse (650 M€ contre 1,1 Md€ en 2025). Toutefois, les crédits de paiement ne devraient diminuer que progressivement.

La DGF des Départements devrait rester stable.

II. Face à ces contraintes accrues, le Département fait le choix d'une gestion responsable pour préserver l'investissement.

A. La situation économique et les mesures gouvernementales dégradent la situation du Département.

1. Affectées par la situation économique et les mesures gouvernementales, les recettes du Département s'avèrent peu dynamiques.

En prenant en compte les mesures en discussion à la date de rédaction du présent rapport dans le PLF 2026, **les mesures imposées par l'Etat susciteraient une perte (DILICO compris) de l'ordre de 16 M€ pour le Département** par rapport à une situation hypothétique sans ces mesures.

Coût estimé des mesures	Dilico 2026	Retour du Dilico 2025	Baisse de la dynamique de la fraction de TVA (3% ----> 1,04%)	Baisse de la DCRTP	Baisse FCTVA investissement (16,4% ----> 14,8%)	supression FCTVA fonctionnement
15 961 793,10	4 535 000,00	- 1 360 207	8 100 000	687 000	2 000 000	2 000 000

▮ *Les principales recettes de fonctionnement*

En raison du contexte économique et géopolitique actuel, le Département du Val d'Oise fait de nouveau face, comme l'ensemble des Départements, à une **augmentation dynamique de ses dépenses et dans le même temps à une hausse peu dynamique de ses recettes**. C'est notamment le cas des produits de la TVA, dans une moindre mesure des DMTO ou encore de la taxe d'aménagement, qui s'est effondrée

en 2025 pour l'ensemble des Départements. La perte du pouvoir de taux ainsi que la déconnexion entre la dynamique économique locale et la dynamique des recettes afférentes accentuent cet effet.

Le tableau ci-dessous vient synthétiser l'évolution des principales recettes de fonctionnement du Département.

Principales recettes de fonctionnement - M€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Atterissage 2025	BP 2026	évolution BP 2026/ Atterissage 2025 en M€	en %
DMTO	195,6	168,9	200,0	196,0	216,2	20,2	10%
Fonds de péréquation DMTO	4,9	16,7	9,8	9,3	6,3	-3,0	-32%
Reversement	28,9	34,5	24,9	24,3	23,2	-1,1	-5%
Prélèvement	24,0	17,8	15,1	15,0	16,9	1,9	13%
TVA (TFB, CVAE,...), dont	428,9	425,1	430,2	430,8	432,7	1,9	0%
TVA - Fraction compensatoire de la TFB (depuis 2021)	349,1	346,0	349,5	351,2	352,0	0,8	0%
CVAE puis TVA - Fraction compensatoire de la CVAE (depuis 2023)	72,5	71,8	73,6	72,8	73,9	1,1	2%
TVAD	7,3	7,3	7,1	6,8	6,8	0,0	0%
Attribution de compensation CVAE	63,4	63,4	63,4	63,4	63,4	0,0	0%
FNIGR, DCRTP, Frais de gestion TFB	37,7	38,6	39,2	38,9	38,5	-0,3	-1%
IFER / TSCA / TICPE	213,2	220,9	237,9	234,7	244,1	9,4	4%
Taxe d'aménagement	11,0	9,2	7,7	3,3	6,0	2,7	
DGF	102,5	103,0	104,3	104,5	105,5	1,0	1%
total	1 057,2	1 045,7	1 092,5	1 080,8	1 112,7	31,9	3%

• **TVA : aucune évolution des produits de TVA n'est projetée pour 2026**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Département perçoit deux fractions de TVA :

- La première, perçue depuis 2021, compense le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal (à la suite de la réforme de la taxe d'habitation) ;
- La seconde fraction, perçue depuis 2023, compense la suppression de la CVAE.

Ainsi, privé de son pouvoir de fixation de sa propre fiscalité, le Département reçoit une part de la TVA nationale, qui évolue au regard de la dynamique de cet impôt.

En 2025, l'inflation plus faible que prévu a ralenti l'évolution du produit de TVA au niveau national (2,7% prévu au PLF pour 2025 contre 0,10% fin 2025). Les recettes de TVA « brutes » avant impact des remboursements et dégrèvements, augmentent moins vite que le PIB depuis 2 ans. Cette évolution s'explique :

- Au niveau macroscopique par une contribution élevée des exportations, nettes des importations, à la croissance du PIB ;
- Au niveau microscopique par une baisse du chiffre d'affaires taxables des deux secteurs d'activité qui pèsent dans l'assiette de TVA, à savoir les activités industrielles (- 7,2%) et l'ensemble des activités liées au commerce, transports, hébergement et restauration (- 0,9%).

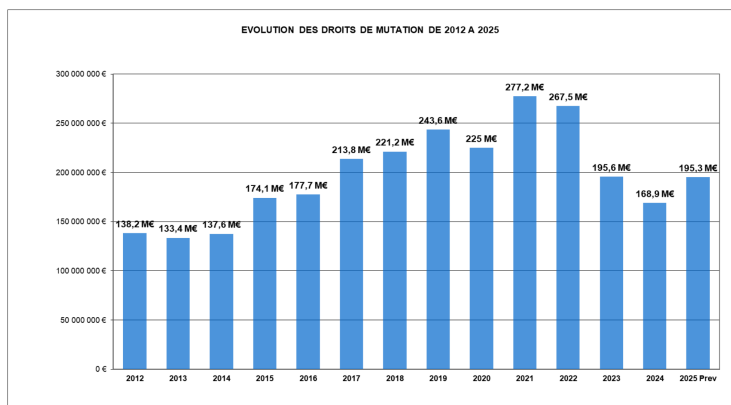
□ **Compte tenu de ces éléments et de l'écrêtement prévu au PLF pour 2026, aucune évolution notoire des produits de TVA n'est projetée pour 2026.**

- **DMTO : une reprise timide après des années de chute**

Le produit des DMTO constitue pour le Département une recette importante (entre 15% et 20% des recettes totales de fonctionnement) mais qui est très fortement exposée aux aléas du marché immobilier, comme en atteste le graphique ci-dessous (évolution des droits de mutation de 2011 à 2025).

Depuis 2014 et jusqu'en 2021 (exceptée la parenthèse 2020 liée aux confinements successifs entraînant une baisse sensible du produit des DMTO sur l'exercice), la dynamique du produit des DMTO a été constante.

En 2022, le cycle a été plus aléatoire, contrarié par la hausse des taux et la problématique du taux de l'usure qui a freiné l'accès au crédit immobilier. Le produit des DMTO du Département a alors baissé de 3,5% en 2022.



Les années 2022 à 2024 ont été marquées par un retournement de situation dans l'immobilier et une crise potentiellement durable.

En effet, les transactions immobilières ont commencé à baisser vers la fin de l'année 2021, baisse qui s'est amplifiée très fortement sur les années 2023 et 2024. Conjugués à une baisse des prix, les produits encaissés des DMTO en 2023 et 2024 ont connu une baisse globale très nette.

Depuis octobre 2024, la courbe de la tendance baissière des ventes immobilières a atteint son point de rupture et les ventes repartent à la hausse depuis le début l'année 2025. Les données INSEE semblent conforter l'idée d'une hausse des transactions immobilières sur les deuxième et troisième trimestres 2025 pour le Département du Val d'Oise.

Le Département a également choisi de saisir la possibilité ouverte par l'Etat de majorer le taux applicable des droits de mutations de + 0,5% depuis le mois de mai 2025 pour faire face à la hausse de ses dépenses contraintes.

Le produit des DMTO encaissés en 2025 s'établit à 195,3 M€, soit une progression moyenne annuelle de 15,6% par rapport à 2024 (+ 26,3 M€) mais de - 0,15 % par rapport à 2023.

Ainsi, si la tendance d'évolution des produits de DMTO est repartie à la hausse, les produits ne sont pas encore à la hauteur des produits perçus avant la crise pandémique.

A ce stade, les signaux semblent projeter une détente du marché immobilier et un maintien de la reprise en 2026, qui reste toutefois à confirmer.

▮ **Pour 2026, il est projeté d'inscrire au budget le produit des DMTO à hauteur de 215 M€, soit une poursuite de la dynamique de près de 11% par rapport au CA prévisionnel 2025 arrêté à 195,3 M€.**

- **Une chute drastique du produit de la taxe d'aménagement**

L'année 2025 est marquée par la très forte chute des encaissements de la taxe d'aménagement, qui est assise sur les surfaces soumises à autorisation d'urbanisme.

Si une partie de cette chute peut s'expliquer par le contexte moins favorable du marché immobilier, elle semble surtout s'expliquer par les conséquences de la réforme initiée par la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

En effet, cette réforme a modifié le fait générateur de l'exigibilité de la taxe. Versée par le contribuable après la date de délivrance de l'autorisation de construire, la taxe d'aménagement est désormais exigible en fonction de la date d'achèvement des travaux.

De plus, initialement perçue par les Directions départementales des territoires, la taxe est désormais liquidée par les services de la Direction générale des finances publiques. De cette réorganisation découle manifestement des retards et dysfonctionnements internes à la chaîne de recouvrement de la taxe, dysfonctionnements pointés par un rapport de la Cour des Comptes de janvier 2025² et par un rapport parlementaire d'information du 18 juin 2025 « relatif aux dysfonctionnements dans la gestion des impôts locaux et leurs conséquences ». Les Départements pâtissent directement de ces dysfonctionnements.

▮ **Ainsi, alors que le produit de la taxe d'aménagement était de 9,2 M€ au CA 2024, le produit de taxe d'aménagement est de seulement 3,3 M€ au 15 décembre 2025 soit une baisse de 64 %. Il n'est prévu que 6 M€ au budget primitif 2026.**

- **Une baisse relative des dotations de l'Etat**

La principale dotation de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement, n'augmenterait que peu, en comparaison de la hausse des dépenses auxquelles doit faire face le Département. Ainsi, si la DGF 2025 devrait atteindre 104,5 M€, il n'est projeté au BP 2026 que 105,5 M€ soit une progression moins forte que l'inflation.

DILICO 2026 pour le Département du Val d'Oise

Le Département du Val d'Oise devrait, à nouveau, contribuer au DILICO en 2026. Il est ainsi prévu d'inscrire au budget primitif 2026 le même montant que le montant prélevé en 2025 soit **4,534 M€**. Il est toutefois possible que le Département en soit exonéré en tant que bénéficiaire du fonds de sauvegarde.

▮ *Les principales recettes d'investissement*

Les recettes réelles attendues pour 2026, hors emprunts, se composent principalement de :

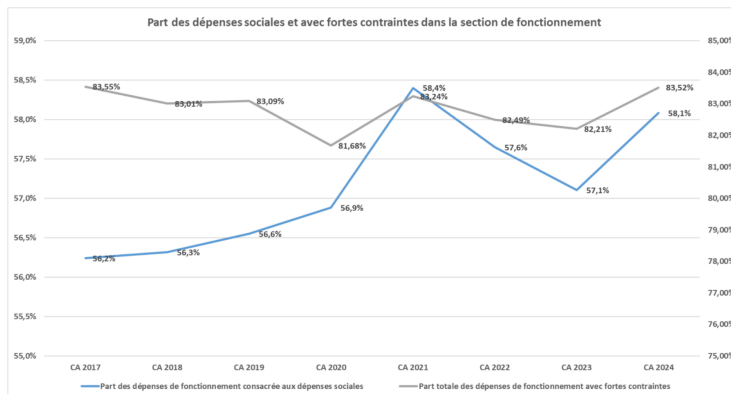
- 23 M€ de subventions et participations ;
- 17 M€ de FCTVA.

² [Gérer mes biens immobiliers \(GMBI\) | Cour des comptes](#)

2. Le Département doit pourtant faire face à des dépenses contraintes en hausse.

Le Département a une structure de dépenses extrêmement rigide, supérieure à 60% liée à ses compétences obligatoires dont les dépenses sont très contraintes.

Le tableau ci-dessous met en avant les dépenses contraintes du Département.



Comme le montre le graphique ci-dessus, la part des dépenses sociales est en constante augmentation depuis 2017, hormis la période atypique après les années Covid (2021-2022), passant de 56% en 2017 à plus de 58% en 2024. Si l'on ajoute les autres dépenses fortement contraintes (RH, participation au SDIS, charges financières...), **la part totale des dépenses contraintes sans réelle marge de manœuvre est supérieure à 80%.**

De plus, le reste à charge des dépenses sociales pour le Département après consommation des recettes de l'Etat afférentes est très important. A titre d'exemple, le taux de couverture par l'Etat de ces dépenses est de 39% pour le RSA, 43% pour l'APA et 42% pour la PCH.

De fait, **les dépenses sociales constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement du Département.** Ces dépenses sont étroitement liées à la conjoncture économique et sont difficilement prévisibles.

Le montant forfaitaire mensuel du RSA a été revalorisé de 1,7% en avril 2025 après une hausse de 4 % en avril 2023 et de 4,6 % en avril 2024. Pour 2026, des incertitudes demeurent sur la question de la revalorisation des minima sociaux, dont le RSA, qui sont à la charge du Département.

La collectivité reste dès lors mobilisée pour assurer la maîtrise du dispositif dans le cadre du programme départemental d'insertion et de l'emploi (PDIE). C'est notamment de cette politique que résulte la baisse constatée du nombre d'allocataires du RSA dans le Val d'Oise, et dans d'autres Départements depuis fin 2022. Ainsi, ce nombre a diminué de 35 720 en 2022 à 33 248 au 31 août 2025.

Les autres allocations individuelles de solidarité, notamment **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH)**, seraient toujours dynamiques à champ constant.

Le Département arrête un **Objectif annuel d'évolution des dépenses (OAED) commun pour les trois secteurs** (enfance, personnes âgées et personnes handicapées) de **1,5% en 2026 après 1,1% en 2025**. Cet effort consenti sur les **finances départementales s'avère nécessaire pour permettre aux Etablissements ou Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions de prise en charge**, tout en veillant à la maîtrise des dépenses imputables aux usagers payants ou au Département.

3. Les ratios financiers du Département se détériorent donc.

Le rythme différé entre les dépenses qui augmentent plus rapidement que les recettes (cf le tableau ci-dessous) ont pour conséquence des **ratios qui se dégradent**, et ce malgré les actions entreprises pour contraindre l'augmentation des dépenses pilotables.

Tableau d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025

Section de Fonctionnement (Dépenses réelles)	2024	Atterrissage 2025 (dont DM2)	2025 vs 2024 (€)	2025 vs 2024 (%)
Dépenses de fonctionnement	1 170 940 702,95	1 302 658 877,01	131 718 174,06	11,25%
Recettes de fonctionnement	1 253 836 977,39	1 323 400 828,64	69 563 851,25	5,55%

Dès lors, l'épargne brute³ a une **tendance baissière depuis 2023** et le **taux d'épargne brute⁴ atteindrait 4,4% en 2025. Il remonterait légèrement en 2026. La prospective de décembre 2025 prévoit un taux d'épargne brute à 7,1% en 2026.**

Concernant la **capacité de désendettement⁵**, elle est le résultat des besoins de financement pour répondre aux projets d'investissements conséquents. Elle ressort donc exceptionnellement à 14,6 ans en 2025 mais tend à s'améliorer pour revenir à **9,4 ans en 2026** (simulation prospective décembre 2025).

Ratio	CA 2023	CA 2024	Atterrissage 2025	2026 Prospective
Epargne Brute en M€	113,0	83,0	56,0	93,0
Taux d'épargne brute (CAF brute / RRF)	9,2%	6,7%	4,4%	7,1%
Capacité de désendettement (encours de dette / CAF) en année	6,30	8,30	14,60	9,40

B. Par un pilotage rigoureux de sa dette et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, le Département parvient à préserver ses capacités d'investissement.

1. La bonne notation du Département témoigne du pilotage rigoureux de la dette du Département.

□ *Une bonne notation qui conforte la politique de gestion de la dette du Département.*

À la suite de la revue annuelle relative à la situation financière du Département, l'agence de notation **Fitch Ratings a abaissé la note du Département de « AA - » à « A + » avec une perspective stable**. Cette baisse s'explique par la baisse de la note de l'Etat de « AA - » à « A + » en septembre 2025, note qui constitue la limite haute pour toutes les collectivités.

Néanmoins, Fitch précise que la note reflète en réalité un **profil de crédit intrinsèque (PCI)**, noté « AA - », **qui reste supérieur à la note de l'Etat.**

³ Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement

⁴ Epargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

⁵ Encours de dette rapportée à l'épargne brute. Elle s'exprime en années

Cette analyse technique, indépendante, des finances du Département classe le Val d'Oise dans un **profil de risque financier moyen fort** permettant d’attirer les meilleurs investisseurs financiers.

Evaluation du profil de risque

Robustesse des recettes	Flexibilité des recettes	Soutenabilité des dépenses	Flexibilité des dépenses	Robustesse de la dette et de la liquidité	Flexibilité de la dette et de la liquidité	Score d'environnement opérationnel	Profil de risque
Fort	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Moyen	AA	Moyen-Fort

Source : Fitch Ratings

- Les principaux facteurs de cette notation sont les suivants :
- Le **profil de crédit intrinsèque se dégrade** du fait d’une capacité de désendettement qui s’allonge à 8 ans (au lieu de 7) à la fin de la période 2028-2029 ;
 - **Des recettes qui demeurent robustes** et qui sont croissantes sur la période. A ce titre, le retour de la progression des droits de mutation à titre onéreux (+ 16% en 2025 par rapport à 2024) après la période de forte baisse entre 2022 et 2024 confirme cette analyse ;
 - Le cabinet considère que la **flexibilité des recettes est moyenne** car, les Départements, bénéficient de mécanisme de couverture partielle des coûts par l’Etat notamment pour les dépenses sociales où le soutien de l’Etat n’a pas été suffisant pour couvrir les hausses ;
 - De même, selon l’agence, la **soutenabilité des dépenses est moyenne** car 62% des dépenses de gestion relèvent de l’action sociale qui sont difficiles à maîtriser ;
 - La **flexibilité des dépenses de gestion est moyenne**. En effet, les dépenses obligatoires d’allocation sociales, les frais d’hébergement et les frais de personnel sont une source de rigidité pour le Département ;
 - **L’agence souligne la robustesse de la dette et de la liquidité** car la dette du Val d’Oise est peu risquée avec 83% de dette en taux fixe et classée en catégorie 1.A sur la charte Gissler. Le risque d’endettement est atténué également par des engagements hors bilan maîtrisés (peu de risque des satellites et des dettes garanties sur le secteur du Logement Social) ;
 - **La flexibilité de la dette et de la liquidité du Département est considérée comme moyenne** car elle est liée à l’interdépendance avec la trésorerie de l’Etat. La mutualisation de la trésorerie avec l’Etat apporte un risque notamment d’un manque de flexibilité qui est aligné sur la note de l’Etat.

▮ *Une gestion saine de la dette*

Depuis plusieurs années, le Département s’était engagé dans une **démarche de désendettement qui a permis de réduire l’encours de dette de 1 Md€ en 2016 à 688,8 M€ au 31 décembre 2024 soit un désendettement de 31%**.
 Ce désendettement a permis de faire le **choix d’une stratégie d’un plus grand recours à la dette à hauteur de 185 M€ en 2025** (avant remboursement des annuités) pour accompagner sa stratégie ambitieuse d’investissement. Cette stratégie fait terminer l’année avec un encours de dette à hauteur de 800 M€.

Le niveau d’amortissement du capital de la dette en 2025 atteint 73,6 M€ et s’élèvera à 93,9 M€ en 2026.

Le rapport annuel présenté au Conseil départemental sur la gestion de la dette confirme la **sécurité de l’encours et la capacité du Département à faire face à la hausse des taux constatée** depuis le second semestre 2022. Pour autant, ce passage des taux en territoire positif n’est pas neutre pour les finances

départementales, même si ses effets sont limités grâce à la **part importante d'emprunts à taux fixe (60%)**.

Ainsi, les charges financières supportées en 2025 ont baissé de 1,1 M€ par rapport à 2024 ; elles augmenteront en 2026 du fait des nouveaux emprunts souscrits en 2024 et 2025. Les projections actuelles tablent sur des charges d'intérêts de l'ordre de 19 M€, supérieur à 2025.

Pour rappel, en 2022 et 2023, constatant la forte hausse des taux d'intérêt et la dégradation des conditions financières pour emprunter, et s'appuyant sur un fonds de roulement solide, le Département a fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt afin de préserver une trajectoire financière saine et vertueuse à long terme. Ceci permet d'appréhender avec confiance et prudence l'exercice 2026 : considérant la baisse des ressources de fonctionnement et de l'épargne sur l'ensemble des Départements en 2025, **il est proposé de porter le recours à l'emprunt à 200 M€ environ en 2026**, permettant d'assurer le financement du PPI tout en conservant un niveau d'endettement théorique proche de 900 M€ au 31 décembre 2026.

Montants en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Emprunts réalisés	51 500 000	45 000 000	83 400 000	60 000 000	0	0	55 000 000	185 000 000
Amortissements	77 682 716	80 876 851	83 380 979	84 920 038	84 524 886	75 220 843	74 924 906	73 637 422
Flux net	-26 182 715	-35 876 581	-19 021	-24 920 038	-84 524 886	-75 220 843	19 924 906	111 362 578
Dettes au 31/12	929 260 991	893 384 140	893 403 161	868 483 124	783 958 238	708 737 395	688 812 488	800 175 066

2. [Le Département s'efforce de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur lesquelles il peut jouer.](#)

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2023-2027, les collectivités territoriales sont incitées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en limitant l'augmentation de leurs dépenses. De façon à entrer dans cette trajectoire, et afin de préserver les équilibres financiers nécessaires au financement du programme pluriannuel d'investissement, **la construction du Budget Primitif 2026 a donc été réalisée de façon à converger vers un objectif cible de taux d'épargne brute de 7,5 %.**

Pourtant, un certain nombre de mesures nationales, décidées en 2025, et notamment sur les volets ressources humaines et social, porteront leurs effets en année pleine en 2026, de façon significative.

Face à la conjoncture économique et au plafonnement de l'évolution de nos dépenses, il s'agira de continuer à bien distinguer les dépenses obligatoires des dépenses facultatives exercées par le Département, et de prévoir les crédits nécessaires dès le BP pour faire face à l'ensemble des engagements du Conseil départemental, notamment dans le secteur social (crédits requis tant pour les versements de prestations que pour le financement des établissements d'accueil).

Dès lors, afin de garantir les équilibres budgétaires, l'attention des services du Département s'est portée, tout d'abord, sur la nécessité de **limiter l'augmentation des charges à caractère général (hors mesures citées ci-dessus) à 1,1%.**

Parallèlement, un travail important de balayage fin, avec les services et les élus en responsabilité de secteurs thématiques, a été entrepris de façon à contenir les dépenses de fonctionnement et recentrer les actions départementales tout en préservant au mieux les politiques publiques, notamment celles définies

dans la feuille de route stratégique votée en 2022. **Ce travail a permis d'identifier près de 30 M€ de pistes d'économies et d'optimisation sur la section de fonctionnement.**

En ce qui concerne les **subventions de fonctionnement**, il est demandé à la grande majorité des partenaires du Département de l'accompagner dans sa démarche de sobriété par une **baisse de 5% de leur soutien en fonctionnement.**

Le Département reste vigilant face aux décisions de l'État qui affectent les ressources humaines. **Ainsi, les dépenses de personnel pourraient approcher en 2026 la somme de 192⁶ M€, en augmentation de plus de 2,9% par rapport au BP 2025.** Ces montants intègrent l'effet des mesures nationales et locales 2025 ayant un effet report sur 2026, les mesures nouvelles exogènes déjà connues, le glissement vieillesse technicité, les mesures récurrentes ainsi que le coût de la trajectoire RH 2025-2026.

Une annexe au présent document présente de façon détaillée les principaux enjeux de gestion des effectifs et des compétences et leurs effets sur la masse salariale du Département.

Toujours en lien avec le contexte économique exceptionnel auquel nous faisons face, et après l'effort déjà porté en 2025 sur la contribution départementale au SDIS (+ 4,5 % soit 2,73 M€) afin d'accompagner l'augmentation des charges de fonctionnement courant (fluides, carburant, ...) et la montée en charge des frais de personnel, il sera proposé d'**augmenter de 2,1 % la contribution du Département au SDIS en fonctionnement.**

Le financement des budgets annexes

Les crédits à inscrire au budget 2026 comprennent également les subventions d'équilibre des budgets annexes de la Maison Départementale de l'Enfance, du Laboratoire et du Château d'Auvers, et ce sans tenir compte de la reprise des résultats 2025.

En 2026, le **Château d'Auvers** va organiser une nouvelle exposition intitulée « Après Van Gogh » après le beau succès de l'exposition commémorant sa naissance. Dans ce cadre, la subvention d'équilibre 2026 devrait s'établir à 1,6 M€ sans tenir compte de la reprise des résultats 2025.

La **Maison Départementale de l'Enfance** continue de porter les effets des mesures en faveur de la protection de l'enfance, dans un contexte d'augmentation du nombre de places d'accueil. Dans ce contexte, la subvention d'équilibre 2026 devrait s'établir à 13 M€.

Enfin, concernant le **laboratoire départemental**, la subvention d'équilibre 2026 devrait s'établir à 625 000 € sans tenir compte de la reprise des résultats 2025.

3. La maîtrise des dépenses permet au Département de préserver une politique ambitieuse d'investissement.

Le Département du Val d'Oise joue un rôle décisif dans le développement des infrastructures structurantes du territoire et la modernisation des services publics. Les investissements réalisés ont pour finalité de :

- **Améliorer les conditions de vie des habitants** : sécurisation des déplacements et réduction du temps de transport avec les aménagements du réseau routier, développement de voies vertes ... ;
- **Réduire les nuisances environnementales** : opérations de rénovation énergétique ;
- **Participer à l'attractivité du territoire.**

⁶ Hors MDE et assistants familiaux

A cet effet, le Conseil départemental a adopté un **plan pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux**, consacré aux bâtiments, aux mobilités, aux autres investissements directs du Département, ainsi qu'aux subventions d'équipement versées aux partenaires, au premier chef les Communes et les Intercommunalités valdoisiennes.

Ce PPI a été présenté pour un volume global de 1,6 Md€ sur la durée du mandat, soit en moyenne 210 M€/an. Ce plan stratégique intègre notamment les investissements bâtimentaires du quotidien, ainsi que les travaux du réseau routier.

Il est proposé en 2026 une enveloppe d'investissement de l'ordre de 200 M€, qui confirme la volonté du Département de maintenir son niveau d'investissement, malgré les tensions budgétaires.

Conformément à la stratégie approuvée par l'Assemblée départementale en février 2022, les crédits d'investissement se ventileront suivant les projets décrits ci-dessous, permettant au Département :

- **D'exercer prioritairement ses compétences** en maintenant ses crédits d'investissement pour les collèges : la reconstruction du collège de Cergy la Justice et de Villiers-le-Bel, la restructuration du collège de Soisy et les projets de collèges neufs de Saint-Ouen l'Aumône et de Bezons.
Concernant les infrastructures routières et les mobilités, les opérations qui seront engagées et poursuivies en 2026 sont les suivantes : l'entretien courant, l'entretien des couches de roulement, la poursuite de l'entretien et de la surveillance des ouvrages d'art, la finalisation de la suppression du PN4 à Deuil-la-Barre et le pont d'Argenteuil.
- **D'accompagner les structures publiques** dans la poursuite de leurs équipements fondamentaux ; C'est le cas notamment avec l'aide départementale aux Communes, à travers le dispositif Val d'Oise Territoires de 270 M€ pour la période 2022-2027. Fin 2025, un total de 253 M€ aura été consommé sur l'enveloppe d'AP de 270 M€ témoignant du succès de ce dispositif. Une enveloppe de 30 M€ est toutefois inscrite dans la maquette du BP 2026, après une enveloppe de 50 M€ consommée en 2025.
- **De poursuivre d'autres investissements directs et structurants** pour la plus-value qu'ils apportent au territoire en matière d'attractivité économique.

De plus, **l'investissement en faveur du SDIS est maintenu, voire augmenté.** Ce soutien est fixé à 6 M€, en plus du soutien exceptionnel de la Plateforme Logistique Départementale (PLD) de Saint-Ouen-L'Aumône, financée dans le cadre du volet 2 de Val d'Oise Territoires (VOT) pour un montant total de 7 M€ dont 4,3 M€ prévus en CP 2026. **Cela porterait ainsi à 10,3 M€ le soutien du SDIS en investissement en 2026.**

Le soutien du Département à l'investissement public local a ainsi été croissant depuis 2018 (sauf la parenthèse liée à la pandémie de la Covid).

Montant des dépenses d'investissement du Département (en M€)

		5 derniers Comptes administratifs					BP 2025	Estimé 2025
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
119,8	160,9	146,2	165,7	195,0	207,2	227,7	227,5	195,7
+11,0%	+34,3%	-9,1%	+13,3%	+17,7%	+6,2%	+9,9%	-0,1%	-14,0%
188 M€								

III. La stratégie budgétaire portée par le Département lui permet de poursuivre en 2026 ses politiques ambitieuses, au service des Valdoisens.

Alors que les Valdoisens, comme tous les Français, font face à un contexte d'incertitudes, le Conseil départemental se tient à leurs côtés, chaque jour et dans la proximité, pour les accompagner et les aider à faire face aux difficultés. Dans le même temps, conformément à la stratégie « faire grandir le Val d'Oise » adoptée en février 2022, le Département continue de préparer l'avenir des Valdoisens, en maintenant l'attractivité du territoire, basée sur des atouts économiques, touristiques et environnementaux remarquables, en faveur de l'éducation et du bien-être de ses concitoyens.

A. Le Département poursuit son ambition d'être la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité.

1. La prévention et la protection des enfants du Val d'Oise sont au cœur des préoccupations du Département.

Conformément à la **stratégie du Département 2022-2028 "Faire grandir le Val d'Oise"**, le Département œuvre pour la prévention et la protection de tous les enfants du département.

L'année 2026 permettra la poursuite de la mise en œuvre des ambitions déclinées dans ses différents plan et schémas en matière de petite enfance, de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile et de prévention sanitaire.

En outre, la Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Santé et de la Famille (DEJSF) intègre depuis mai 2023 la compétence Jeunesse qui s'adresse aux 18-30 ans. La continuité de cette mission permet d'intervenir en soutien des enfants, des jeunes et des familles, à chaque moment clef de leur vie : dans la période périnatale, au cours des premières années de vie, en renfort éducatif durant l'enfance et, à présent, jusqu'à 30 ans dans le cadre des dispositifs Jeunesse.

Le budget 2026 de la Direction Enfance Jeunesse Santé Famille reflètera les actions qui seront déployées dans le cadre de ces différentes politiques départementales.

a) Poursuivre la mise en œuvre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2023-2028).

La stratégie départementale 2023-2028 pose la protection de tous les enfants du Val d'Oise comme une priorité. Pour permettre la mise en œuvre de cette orientation, le Département s'est doté d'un **Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance qui œuvre depuis 2023**.

Fruit du travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, ce schéma répond à deux grands enjeux, avec comme ambition générale de limiter les ruptures dans le parcours des familles et des enfants :

- **Eviter la dégradation des situations de vulnérabilité des familles**, les mises en danger des enfants et le recours au placement, dans une logique de prévention primaire (en amont du risque) et secondaire (prévenir la dégradation) ;
- **Améliorer la fluidité du parcours de vie des enfants placés**, par une prise en compte globale de leurs besoins (santé, scolarité, vie sociale, lien d'attachement), dans une logique d'épanouissement et d'intégration durable dans la société.

Dans ce cadre, les conventions de partenariat sont renouvelées : accompagnement des jeunes majeurs et lutte contre la prostitution des mineurs.

Pour répondre à l'objectif stratégique de renforcer la participation des enfants et des familles à la politique de protection de l'enfance, **un Haut Conseil des jeunes confiés sera mis en place en 2026**, conçu comme un levier d'évolution des pratiques professionnelles et comme un outil d'amélioration continue des politiques publiques à l'échelle départementale.

Un contrat signé avec l'Etat pour 2025-2027 prévoit la valorisation des actions de protection de l'enfance mises en œuvre par le Département. Il vise également à renforcer les interventions précoces d'aide à domicile et le recours aux mesures de protection à domicile et aux modes d'accueil à dimension familiale. Ses principaux impacts budgétaires correspondent au doublement des consultations de psychologue mises en place au CAMSP de Saint-Ouen l'Aumône, la création de 7 ETP en PMI, entièrement financés par l'Etat, aux subventions versées aux hôpitaux d'Argenteuil et Gonesse, au financement d'un poste de psychologue en maternité pour le dépistage et l'accompagnement de la dépression périnatale, ainsi qu'aux formations des professionnels de l'ASE, des sages femmes et des infirmières puéricultrices.

De plus, un partenariat sera mis en place en 2026 avec ASTERYA, premier centre de santé dédié aux enfants confiés à l'ASE en Ile-de-France. Situé à Paris, ce centre proposera des bilans de santé et des parcours de soins structurés et coordonnés. Il s'agira d'offrir une prise en charge adaptée, réalisée par des équipes pluridisciplinaires et formées aux spécificités de ce public présentant une vulnérabilité sanitaire étayée par la littérature scientifique.

Le Département poursuivra ses partenariats avec l'hôpital de Gonesse pour la mise en place d'une Unité de soutien d'accueil pédiatrique enfants en danger (UAPED) et pour la consultation dédiée aux Mineurs vulnérables.

b) Intervenir dès que possible en prévention dans les champs de l'enfance, de la parentalité et de la santé.

Conformément à sa stratégie 2023-2028, le Département est engagé dans une politique volontariste de soutien et d'accompagnement à la parentalité, en complément de l'action de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette politique concerne à la fois les actions collectives de soutien à la parentalité, l'accompagnement des parents les plus fragiles, en particulier les jeunes mères isolées, et la lutte contre l'isolement des familles.

Le Département continuera en 2026 le déploiement de son plan de renforcement de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de lutte contre la mortalité infantile. Il a permis notamment de mettre en place plusieurs projets d'envergure dont un bus PMI, le renforcement des bilans de santé en école maternelle, qui a atteint 75% des Valdoisiens de moyenne section sur l'année scolaire 2025-2026, et des consultations d'orthoptiste et d'orthophoniste.

Plusieurs actions concrètes et aux effets efficaces seront poursuivies ou renforcées :

- La poursuite du parcours de prévention personnalisée en nutrition pour les femmes enceintes afin de prévenir le diabète gestationnel ;
- La poursuite du partenariat avec l'association PAPOTO qui propose du soutien parental pour les familles les plus vulnérables ;
- La poursuite d'un partenariat avec une association agissant en prévention périnatale auprès de femmes très éloignées du soin (programme CDIET) ;

- Le financement d'un poste de psychologue consacré exclusivement au dépistage et à la prévention de la dépression périnatale, le suicide étant la première cause de mortalité maternelle dans la première année suivant un accouchement.

En outre, le Département entend renforcer son soutien aux familles du Département et favoriser la cohésion sociale. Dans ce contexte, il intensifie son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur structurant des politiques en faveur de l'accueil du jeune enfant, de la parentalité ou encore de l'animation de la vie sociale. Par conséquent, le Département a adopté, conjointement avec la CAF, un schéma départemental des services aux familles 2024-2026 pour répondre aux enjeux et affirmer l'engagement du Département. Les ambitions de ce schéma sont de renforcer l'accueil du jeune enfant et d'offrir un meilleur accompagnement à la parentalité, notamment pour les plus vulnérables.

Lors de la séance de juin 2025, l'Assemblée départementale a approuvé le renouvellement du soutien aux acteurs de l'accompagnement à la parentalité, qui sera reconduit en 2026 :

- Accompagnement des familles ;
- Soutien départemental au Fonds National Parentalité ;
- Soutien à l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Paris pour son action de soutien à la scolarité et la parentalité des jeunes mères lycéennes dans le Val d'Oise ;
- Soutien à l'association LA SOURCE GAROUSTE VILLARCEAUX afin de lutter contre l'exclusion à travers le périscolaire ;
- Soutien à l'Union Départementale des Associations Familiales pour accompagner les jeunes confrontés à une santé mentale dégradée.

c) Améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance par une meilleure reconnaissance des assistants familiaux et l'accompagnement des jeunes majeurs.

Depuis six ans, le nombre d'informations préoccupantes progresse à l'échelle départementale. Ainsi, au 30 septembre 2025, 2 716 enfants faisaient l'objet d'une mesure de placement (+ 2,3% par rapport au 31 décembre 2024), 2 643 étaient accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative de milieu ouvert (+ 0,7% par rapport au 31 décembre 2024), 584 jeunes majeurs étaient pris en charge par le Département (+ 18% par rapport au 31 décembre 2024). En outre, les enfants confiés au Département sont de manière croissante en situation complexe et cumulent des difficultés liées par exemple au handicap (14% des enfants confiés) ou à des troubles psychiatriques.

Dès lors, **les actions du schéma de prévention et de protection de l'Enfance seront poursuivies en 2026.**

Le Département devrait adopter en 2026 le déploiement d'un troisième plan d'attractivité en faveur des assistants familiaux, pour augmenter les recrutements et maintenir les capacités d'accueil en famille d'accueil. Le précédent, adopté en décembre 2021, a mis en place diverses allocations (allocation d'entretien, allocation mensuelle loisirs culture, allocation accueil enfant de moins de 3 ans ...) permettant d'améliorer la prise en charge des enfants confiés aux familles d'accueil et plusieurs mesures pour fidéliser ces professionnels (une participation à la prévoyance après la participation à la mutuelle, renforcement de la formation en lien avec la réforme du 1^{er} septembre 2024).

En 2026, le budget alloué aux rémunérations des 217 assistants familiaux salariés du Département devrait s'établir à hauteur de 25,3 M€ en hausse de 8% par rapport au voté 2025. Ce budget vise à maintenir les capacités d'accueil (489 places) en compensant les départs à la retraite. Il intègre les cotisations à la prévoyance et de nouvelles indemnités faisant partie du troisième plan d'attractivité.

Le nombre d'enfants accueillis en 2025 à la Maison Départementale de l'Enfance a été régulièrement supérieur à la capacité théorique de 84 places. **Le budget 2026 de la MDE est donc en hausse de 4,9%.** Il prend en compte le nombre d'enfants accueillis, leur état de santé dégradé corrélé à la hausse des prix d'accès aux soins. Malgré des efforts de rationalisation sur certains postes, le budget vise à répondre aux besoins essentiels, notamment l'alimentation et les prestations médicales qui représentent les plus fortes hausses. Le recours à l'intérim est quant à lui significatif, en lien avec une pénurie de personnel qualifié titulaire. Un plan d'action est mis en place pour recruter du personnel titulaire dans un contexte d'emploi peu favorable.

D'autres hausses sont liées à l'application de la réglementation : majoration du travail de nuit, participation à la mutuelle ...

d) Offrir aux usagers l'accès à une prévention sanitaire efficace

Les compétences santé du Département sont fortement orientées vers la prévention, notamment au bénéfice des plus précaires. A ce titre, le Département s'engage fortement en matière de prévention sanitaire et de lutte contre les maladies infectieuses, notamment au travers de son réseau de Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS). Il convient en effet de répondre aux besoins urgents des patients tout en les orientant vers des prises en charge pérennes et un accès à un parcours de soin.

Lors de l'Assemblée départementale du 20 septembre 2024, la convention pluriannuelle de prestations pour la réalisation des missions des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) a été renouvelée pour une période de 2024 à 2028 inclus.

Le Département s'engagera en 2025-2026 dans sa troisième année de campagne de vaccination contre les infections par Papillomavirus humain (HPV) dans les collèges. Cette campagne sera couplée en 2026 avec la vaccination contre les méningocoques, avec un objectif de vacciner 10 % du public collégien. La signature de la convention pluriannuelle avec l'ARS pour la période 2024-2028 concrétise la collaboration entre le Département et l'Etat.

2. Le Département s'efforce à prendre en compte chaque situation par des politiques ciblées.

a) Offrir sa chance à chaque jeune

La politique départementale en faveur de la Jeunesse sera poursuivie en 2026 autour de quatre axes.

▮ Accompagner les jeunes pour favoriser leur accès à l'emploi

L'accompagnement des jeunes les plus fragiles se concrétise par la pérennisation de plusieurs actions :

- Le dispositif Val d'Oise Tremplin, qui s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans visant à favoriser l'égal accès à la formation, à la mobilité, et aux projets professionnels des jeunes. Ce dispositif connaît un vif succès depuis son lancement (3 200 demandes et plus de 1 000 projets financés à fin juin 2025) ;
- La mise en œuvre de projets financés par le FSE+ ;
- La continuité des soutiens aux structures accompagnant des jeunes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle ;
- Le renforcement des actions dédiées au développement de la citoyenneté, avec la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en 2026 (concours d'éloquence et concours des talents des jeunes du Val d'Oise) ;
- Le soutien en faveur de l'excellence académique.

▮ *Maintenir la citoyenneté et l'engagement des jeunes Valdoisiens*

Le Département maintient son ambition de **développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes Valdoisiens**. Cette ambition constitue l'une des priorités d'action de la stratégie de la mandature 2022-2028. Cette action s'est traduite depuis 2022 par la création du premier Conseil départemental des jeunes (CDJ) du Val d'Oise composé de 42 jeunes conseillers.

La deuxième promotion du Conseil départemental des jeunes, dont la mandature dure deux ans (2024-2026), est répartie en quatre commissions de travail thématiques :

- Aménagement et mobilité ;
- Culture et patrimoine ;
- Citoyenneté, égalité des chances et jeunesse ;
- Solidarité et aides aux plus fragiles.

La promotion 2024-2026 s'investit dans la mise en œuvre de cinq projets :

- Projet n°1 "Que se cache-t-il derrière ces écrans de fumée ?", projet sur la prévention des addictions en lien avec la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines ;
- Projet n°2 "Apprendre en 2040" en lien avec le Laboratoire des Futurs Possibles ;
- Projet n°3 "Découverte des produits laitiers" en lien avec la Direction de l'Éducation et des Collèges ;
- Projet n°4 "Les rendez-vous de la Prévention et de la Citoyenneté" en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Projet n°5 "Levons les freins des jeunes Valdoisiens" en lien avec la Direction de l'Environnement, du Développement durable et de l'Agriculture et la Direction des Transports et Mobilités durables.

En 2026, le Conseil départemental des jeunes participera à dix commissions de travail, quatre sorties ou évènement et deux assemblées plénières. Les projets réalisés seront présentés lors de l'Assemblée plénière de fin de mandat.

▮ *Poursuivre la mise en œuvre des orientations stratégiques de la prévention spécialisée pour la période 2023-2026*

Le Département entend **poursuivre sa politique de prévention spécialisée sur les territoires valdoisiens identifiés comme les plus fragiles** et proposer une intervention éducative, adaptée au contexte local et aux évolutions des difficultés de la jeunesse.

À ce titre, lors de sa séance du 16 décembre 2022, l'Assemblée départementale a adopté les orientations stratégiques de la politique de prévention spécialisée pour la période 2023-2026 autour des grandes priorités suivantes :

- Recentrer l'intervention auprès du public mineur dans une logique de repérage précoce du décrochage ;
- Renforcer les expérimentations pour mieux accrocher et accompagner les publics de 16 à 25 ans les plus éloignés des institutions ;
- Prendre en compte la place des jeunes filles dans les actions ;
- Renforcer les actions visant l'égalité des chances des jeunes des quartiers.

La contractualisation actuelle signée avec les villes et/ou EPCI, qui s'achève le 31 décembre 2026, sera prorogée d'un an afin d'associer aux travaux d'élaboration de la nouvelle contractualisation les élus municipaux de la nouvelle mandature. Aussi, un travail de diagnostic socio-économique et d'évaluation de l'intervention en prévention spécialisée sera engagé dès le second trimestre 2026 avec l'ensemble des parties prenantes de cette politique.

Pour ce faire, le Département devrait consacrer une enveloppe de près de 8 M€ à la prévention spécialisée en 2026 dont 7,7 M€ pour financer l'intervention en prévention spécialisée des huit associations habilitées pour intervenir sur 25 communes valdoisiennes. Il est rappelé que les communes de Soisy-sous-Montmorency et Gonesse ont adopté un mode en gestion directe.

□ *Renouveler la stratégie « Egalité Femmes – Hommes » 2025-2028 tout en poursuivant la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs*

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société traversant de nombreuses politiques départementales. Dans la continuité de son engagement précurseur en la matière, **le Département poursuit en 2026 sa stratégie globale 2025-2028 en faveur de l'égalité femmes-hommes.**

Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Démocratiser l'égalité femmes / hommes et lutter contre les stéréotypes ;
- Consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;
- Favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.

En outre, le Département poursuivra la **mise en œuvre de son plan d'actions de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs** qui, pour rappel, se décline en trois axes :

- **La formation professionnelle et les postures professionnelles** : formation à destination des professionnels valdoisiens (forces de l'ordre, Tribunal judiciaire, Education nationale), des travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département et des opérateurs associés (Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)) ;
- **La prévention** : déploiement d'actions de prévention et de communication à travers l'action des opérateurs de prévention spécialisée et renforcement des actions éducatives sur la prévention des conduites prostitutionnelles des mineurs ;
- **L'accompagnement global des situations** : développer l'interconnaissance et la création d'un lien de confiance entre les professionnels du territoire concernés par ce phénomène, et affirmer la prostitution comme violence et maltraitance dans le cadre de l'accompagnement social global.

b) *Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées*

□ *Accompagner chaque senior et respecter ses choix de vie*

Le Val d'Oise fait face à un vieillissement accéléré de sa population, avec une hausse attendue de + 196% des plus de 85 ans d'ici 2050, soit un rythme supérieur à la moyenne nationale. Cette évolution s'accompagne de situations de précarité et d'isolement, notamment dans les quartiers populaires et zones rurales, et d'une sollicitation croissante du secteur de l'aide à domicile, qui rencontre des difficultés d'attractivité et de couverture territoriale.

Le **schéma 2025-2029** adopté en Assemblée départementale du 28 mars 2025 s'articule autour de quatre axes structurants :

1. **Prévention de la perte d'autonomie** : renforcer la mobilisation des acteurs, cibler les publics précaires et isolés, développer des solutions de mobilité et améliorer l'accès à l'information ;
2. **Accompagnement des personnes en perte d'autonomie** : soutenir le maintien à domicile, adapter l'habitat, renforcer l'offre de services et l'accès aux soins, et améliorer l'accueil en établissement, notamment pour les publics spécifiques ;
3. **Attractivité et fidélisation des professionnels** : renforcer l'attractivité des métiers, expérimenter l'insertion, et améliorer les conditions de travail dans le secteur médico-social ;
4. **Pilotage et coordination** : Suivi transversal des actions, analyse prospective des besoins, et meilleure coordination entre acteurs pour anticiper les évolutions démographiques et

financières. Face aux enjeux du vieillissement, une démarche de projection combinant données démographiques, sociales et sanitaires et voulue au plus près des réalités locales sera conduite en 2026.

Dans le même temps, le Département poursuit le développement d'actions collectives à destination du public cible via le pilotage de l'allocation des fonds de concours versés par la CNSA au titre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Ce financement concourt à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie départementale de l'autonomie 2022-2028 et du schéma « Bien vieillir ». Il soutient des actions collectives, des aides techniques et des projets portés par les résidences autonomie afin de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et d'accompagner leurs proches aidants.

En 2025, la dynamique du dispositif a de nouveau été confirmée avec 195 projets financés, 1,48 M€ dédiés aux actions collectives de prévention et 402 actions financées en résidences autonomie, représentant 98% de la dotation forfait autonomie (près de 800 000 €).

Ces résultats traduisent une gouvernance maîtrisée du dispositif et une capacité à mobiliser les acteurs locaux au service du bien vieillir. **Pour 2026, la dotation est estimée à un niveau stable autour de 3 M€.** Les crédits demeurent intégralement financés par la CNSA. Ils permettront de :

- Maintenir l'offre locale de prévention et de soutien aux aidants ;
- Soutenir les projets des partenaires institutionnels (PRIF, MUFIF) ;
- Assurer la continuité des CPOM des résidences autonomie ;
- Renforcer la cohérence territoriale des actions grâce au programme coordonné départemental.

▮ *Construire le projet de vie de chaque personne handicapée, en promouvant l'ouverture et l'inclusion dans la société*

Le Département, ainsi que le prévoit le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), a pour mission de définir et mettre en œuvre l'action sociale en faveur des personnes handicapées et de leurs proches aidants sur son territoire. Chef de file de l'action sociale, le Département coordonne, dans le respect de ses compétences, l'action des acteurs chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques intéressant les conditions de vie des personnes handicapées.

Pour ce faire, **le schéma départemental en faveur des personnes handicapées fixe les orientations de la politique du Département en direction de ce public.** Il constitue un cadre de référence pour engager les actions permettant de promouvoir l'autonomie et l'inclusion des personnes handicapées.

Lors de sa séance du 24 novembre 2023, l'Assemblée départementale a approuvé les orientations et les actions du schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour la période 2023-2028.

En 2026, le Département poursuivra la mise en œuvre des orientations définies dans le schéma départemental, visant à fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie (petite enfance, scolarité, insertion professionnelle, loisirs...).

Plus particulièrement, l'accent sera mis sur les actions en lien avec l'accueil et l'information des personnes en situation de handicap et de leurs familles, sur la transformation de l'offre médico-sociale à destination des enfants en situation de handicap, sur la participation des personnes aux politiques du handicap. Le travail autour de la maîtrise du délai de traitement et de la simplification des démarches pour les usagers sera également poursuivi.

▮ *Accompagner les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap par l'expérimentation de l'habitat inclusif*

Le Département du Val d'Oise s'engage de manière proactive dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. **Depuis 2022, il s'est engagé dans le dispositif expérimental de l'habitat inclusif.**

Pour rappel, l'habitat inclusif est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, assorti d'un projet de vie sociale et partagée. Ce projet de vie sociale et partagée est animé et coordonné par une personne morale, dénommée porteur de l'habitat inclusif, grâce à la mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) attribuée et financée par les Départements, avec le concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

29 projets sont déjà soutenus, dont 5 qui devraient se concrétiser en 2026 pour un objectif de 306 places à destination des personnes âgées ou personnes handicapées.

Ainsi, en 2026, le Département mobilisera 1,7 M€ au titre de l'AVP pour les personnes handicapées et les personnes âgées, dont une partie est compensée par le CNSA.

Par ailleurs, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a lancé un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) intitulé « Soutien à l'investissement – Habitat Inclusif 2025 ». Le Département du Val-d'Oise, déjà engagé dans cette dynamique s'est positionné afin de permettre à 4 porteurs de projets locaux de bénéficier de financements d'investissement complémentaires pour concrétiser leurs initiatives. En effet, cette démarche vient compléter l'aide à l'investissement actuellement déployée par le Département depuis 2022 à l'endroit des bailleurs sociaux. Chaque porteur de projet peut solliciter une subvention pouvant aller jusqu'à 100 000 €, sans exigence de cofinancement de la part des Départements. Cette opportunité sera également saisie en 2026 en cas de nouvel AMI.

▮ *Maintenir la présence et la visibilité de l'offre médico-sociale*

Conformément à la stratégie 2022-2028 votée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, **le Département met tout en œuvre pour répondre aux besoins d'accompagnement des publics fragilisés** et entend poursuivre la recherche de solutions efficaces pour adapter l'offre sociale et médico-sociale aux besoins des personnes âgées, des adultes en situation de handicap, des jeunes et enfants en difficulté ou pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance tout en veillant à la maîtrise des dépenses allouées pour ce secteur.

Doté d'une offre médico-sociale de plus de 18 500 places ou mesures, le Département consacrera, en 2026, un budget de près de 430 M€ aux publics accompagnés par les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) qui représente 237 établissements, 123 Services Autonomie à Domicile auxquels s'ajoutent les opérateurs de prévention spécialisée.

Sur le secteur de l'Enfance, l'année 2026 sera marquée par la poursuite de la montée en charge de dispositifs déjà autorisés et engagés, comme c'est le cas des services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou l'aide éducative à domicile (AED), de l'accompagnement des tiers dignes de confiance, des places d'Institut médico-éducatif (IME) ouvertes 365 jours par an ou de places pour les fratries. Cette année sera aussi l'occasion pour certains gestionnaires de mettre en œuvre des projets de délocalisation ou de réhabilitation afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Sur le secteur Personnes âgées, la plateforme gérontologique de Villiers-le-Bel a finalisé sa montée en charge, soit 130 places d'hébergement.

Le 27 octobre 2025, l'EHPAD Nina Gourfinkel de la Fondation Alexandre Glasberg, a ouvert ses portes et dispose d'une capacité de 76 places d'hébergement permanent. Dans cette structure, 15 places sont également dédiées à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

Un nouveau Centre de Ressources Territorial (CRT) verra le jour, venant ainsi appuyer l'offre des 4 CRT déjà existants depuis le 1er janvier 2025 sur le territoire. Ce dispositif est dédié aux professionnels du secteur et aux personnes âgées nécessitant un accompagnement renforcé à domicile. Ces CRT sont financés à 100% par l'ARS.

Le Département soutient le secteur du maintien à domicile personnes âgées et des personnes en situation de handicap par le financement des revalorisations salariales des Services Autonomie à Domicile (SAD) associatifs et publics et des résidences autonomie publiques (avenant 43 et Complément du traitement indiciaire) dont le coût pour 2026 est estimé à 2,3 M€. La CNSA compense cette dépense à hauteur de 50%.

Enfin, un nouveau SAD signera son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département afin de bénéficier d'un complément de financement (dotation qualité) en contrepartie d'objectifs qualité. Ce nouveau CPOM s'ajoutera aux 53 CPOM déjà en cours. Ces compléments de financement sont entièrement compensés par la CNSA.

La mise en œuvre de la réforme des SAD du 8 avril 2024 portant les mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie a fait évoluer en 2025 le nombre de structures autorisées sur le Val d'Oise, notamment dans le cadre de la fusion entre les services de soins infirmiers, à domicile (SSIAD) et des SAD avec la création de 4 SAD mixtes. Cette réforme vise à améliorer la qualité de service, optimiser les ressources et renforcer la coopération entre les acteurs.

Par ailleurs, le Département a publié, un nouvel appel à projet innovant visant à créer de nouvelles places en résidence autonomie sur le territoire, favorisant la mixité des usagers et des partenariats et intégrant un tiers-lieu.

Sur le Secteur Personnes handicapées enfin, le Département continuera le développement de solutions à destination des publics les plus fragiles, et la montée en charge de projets existants tels que les 15 places de foyer d'accueil médicalisé dans un EHPAD géré par la Fondation COS Alexandre Glasberg à Sannois ouvertes en octobre 2025. 2026 connaîtra la poursuite de la montée en charge des 6 places de Foyer d'accueil médicalisé (FAM) créées sur la Maison d'accueil spécialisée (MAS) en 2025, géré par l'établissement public de santé Roger Prévot à Moisselles ou encore la pérennisation des équipes mobiles dédiées aux personnes handicapées vieillissantes.

L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre d'un projet retenu dans le cadre du Plan Inclus'IF à savoir la création de 20 places d'externat dans le foyer d'hébergement l'Avenir à L'Isle-Adam dont quelques places pourraient être dédiées à l'accompagnement de jeunes suivis par l'ASE ou des travailleurs ESAT retraités.

Le Département continuera, en 2026, à soutenir financièrement les revalorisations salariales actées dans le cadre du Ségur de la santé et de ses suites dans les ESSMS handicap et enfance tout comme pour les SAD publics ou associatifs ou pour les acteurs de la prévention spécialisée. Le budget nécessaire à la compensation de ces revalorisations est estimé, à ce stade, à près de 15 M€ dont 4 M€ sont compensés par la CNSA ou l'Etat. Il est à noter que l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (BASSMS), étendu par l'arrêté du 5 août 2024, prévoit, depuis le 01/01/2024, une revalorisation salariale au bénéfice des professionnels dits « oubliés du Ségur » exerçant dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de compétence départementale. Cet accord, pris sans concertation préalable avec les Départements financeurs, n'a pas été accompagné de mesures compensatoires permettant de couvrir l'intégralité des surcoûts induits. Cette nouvelle dépense est

estimée à 3 M€ annuels pour les structures. Comme en 2025, le Département répartira les sommes versées par la CNSA aux ESSMS concernés en 2026.

3. Le Département porte la refonte du service public de l'autonomie au bénéfice des Valdoisens.

Depuis quelques années, le contexte réglementaire tend vers un pilotage transverse des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées sous le prisme de l'autonomie, à l'image de **l'instauration de la 5ème branche "autonomie" de la sécurité sociale portée par la CNSA.**

Ces évolutions structurelles se sont confirmées dans les évolutions réglementaires récentes apportées par la **loi du 8 avril 2024 pour « bâtir la société du bien vieillir », qui instaure notamment un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans chaque département.**

Ce nouveau dispositif, déployé par chaque Département progressivement depuis 2025, vise à faciliter l'information délivrée aux personnes confrontées à la perte d'autonomie ou à leurs proches aidants, dans un contexte de cloisonnement entre les acteurs et de manque de lisibilité des dispositifs existants.

Dans ce cadre, **la direction de l'autonomie (DA) a été créée le 1^{er} janvier 2025** au sein des services du Département, par le rapprochement de la Direction Personnes Âgées (DPA), de la Direction Personnes Handicapées (DPH) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'organisation cible globale de la nouvelle Direction de l'Autonomie a été définie au cours de l'année 2025 pour répondre aux objectifs stratégiques et aux ambitions départementales autour de la politique autonomie. Cette organisation devra, en 2026, faire l'objet d'une déclinaison organisationnelle fine, en concertation avec les équipes, pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2027.

Cette nouvelle configuration a vocation à porter de manière efficiente les politiques départementales d'accompagnement des publics en perte d'autonomie, avec une ambition forte de lisibilité et de simplification des parcours des usagers.

Les évolutions liées à la création de la Direction de l'Autonomie s'accompagnent d'un élargissement du périmètre et des missions de la Direction de l'Offre et des Moyens dédiés à la Solidarité (DOMS) pour asseoir un pilotage centralisé et transversal des moyens financiers de la DGAS.

4. Le Département accompagne chaque Valdoisien et donne la priorité à la responsabilité et à l'activité.

a. Accompagner et responsabiliser les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

□ Poursuivre l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec le Programme Départemental pour l'Insertion vers l'Emploi (PDIE)

Principal outil formalisant les actions à conduire en matière de politique d'insertion, le **Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2023-2027** se donne pour ambition de lancer une nouvelle dynamique résolument tournée « vers l'emploi ». Il s'agit de **faire de l'accès à l'emploi « un horizon pour tous »**, tout en accompagnement sur le plan social les personnes qui rencontrent des difficultés.

Ainsi, les orientations du PDIE, voté le 31 mars 2023 par l'Assemblée départementale, se structurent autour de cinq objectifs stratégiques :

- Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes en plaçant la remise en activité et à l'emploi au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif ;
- Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif par l'ouverture des actions du PDIE au-delà des seuls bénéficiaires du RSA aux jeunes en difficulté, demandeurs d'emploi en fin d'indemnisation et en passe de rentrer dans le RSA ;

- Prendre en compte les besoins et attentes des entreprises locales en matière d'emploi et de compétences dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel ;
- Mobiliser les partenaires pour accompagner les efforts du Département en matière de politique d'insertion ;
- Assurer la maîtrise du dispositif RSA par la responsabilisation des bénéficiaires et des acteurs, la lutte contre les fraudes, le suivi et l'évaluation en continu des actions financées par le Département avec le renforcement du Pôle Contrôle des bénéficiaires du RSA, la systématisation de la convocation des personnes au RSA dites perdues de vue.

Pour créer les conditions de réussite et de mise en œuvre de ces objectifs opérationnels sur la période 2023-2027, le Département du Val d'Oise inscrit son PDIE dans les évolutions voulues à l'échelle nationale :

- La généralisation du versement du RSA à la source à compter du 1^{er} mars 2025 ;
- L'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA (Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023) qui prévoit le déploiement progressif à compter du 1^{er} janvier 2025 de l'obligation pour chaque allocataire d'effectuer 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires.

En 2026, le Département devrait consacrer une enveloppe budgétaire dédiée au PDIE de près de 8,5 M€ pour financer l'offre d'insertion du Département structurée autour d'un appel à projets et des actions spécifiques concourant au développement de l'autonomie des personnes accompagnées. Les moyens mobilisés amènent le Département à proposer le maintien d'une offre d'insertion qui réunira des actions d'accompagnement social pour lesquelles aucun relais de droit commun n'existe, ainsi que des actions d'accompagnement socio-professionnel et professionnel qui seront complétées de l'offre de l'opérateur France Travail, tel que prévu par la loi pour le Plein Emploi.

La ligne du juste droit et de promotion du retour à l'emploi inscrite dans les orientations du PDIE permet de mieux accompagner les personnes à la recherche d'un travail ou d'une formation, tout en luttant contre les abus et la fraude.

Ainsi, il est constaté une dynamique baissière du nombre de foyers allocataires du RSA : au 31 août 2025 (source CAF), le nombre de foyers allocataires du RSA s'élevait à 33 248 (retour au niveau de 2018). Cette baisse représente 4,8 par rapport à l'année 2024.

□ Poursuivre la mise en œuvre du Pacte des solidarités remplaçant le Plan pauvreté

Le Pacte des solidarités entré en vigueur en 2024 pour une période de quatre ans, 2024-2027, prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Alors que le précédent plan de lutte contre la pauvreté contenait un volet sur l'accompagnement des allocataires du RSA, cet enjeu fait l'objet d'une nouvelle contractualisation à part entière, qui concerne l'insertion et l'emploi dans le cadre de la Réforme « France Travail » (Loi pour le plein emploi).

Les actions inscrites dans le Pacte des solidarités 2024-2027 s'inscrivent dans le cadre du référentiel national selon les 3 priorités suivantes :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès au droit ;
- Construire une transition écologique solidaire.

Par ailleurs, la contractualisation Insertion-Emploi 2025-2027 vient conforter, pour une période de trois ans, la volonté de l'Etat, en lien avec les Départements, de :

- Poursuivre le déploiement progressif de l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, avec un objectif national de 360 000 nouveaux parcours d'accompagnement intensif par an ;
- Sécuriser et essaimer les bonnes pratiques issues des territoires pilotes de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA.

L'Etat propose donc, à travers cette nouvelle contractualisation 2026, de poursuivre son appui aux actions d'insertion portées par le Département, notamment dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE), ainsi que toute initiative venant densifier l'offre locale, dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes, pour permettre d'amorcer la transformation induite par la mise en œuvre des processus et des outils fixés par le cadre législatif de la loi pour le plein emploi. Cette contractualisation permet de renforcer et de compléter les actions déjà engagées par le Département dans le champ des solidarités et de l'insertion.

Au total, c'est un financement de l'Etat à hauteur de 3.1 M€ (Pacte de solidarités et Contractualisation Insertion et emploi) qui vient en complément des actions déjà portées par le Département dans le cadre de ses compétences de droit commun en matière d'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de travail social, et d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

b. Soutenir les ménages dans leur accès au logement

Le Département soutient, via le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) internalisé depuis le 1^{er} janvier 2023, des ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Ce dispositif, dont le Département assure, dans le champ de ses compétences obligatoires, la gestion et le financement à titre principal, recouvre plusieurs formes d'interventions auprès des ménages Valdoisiers en situation de difficulté :

- Les aides à l'accès et au maintien dans le logement, aux impayés de factures d'énergie et d'eau, aux accédants à la propriété en difficulté ;
- Les mesures d'accompagnement social lié au logement des ménages.

En 2026, le Département a prévu de consacrer une enveloppe de près de 6 M€ (la participation prévisionnelle des autres contributeurs au FSL s'élevant à 2 M €).

c. Accompagner les Valdoisiers en difficultés sociales et professionnelles

Dans le cadre de sa politique de proximité et d'accompagnement des publics en difficulté, le Département va poursuivre en 2026 le déploiement de son Bus Département France services. Un dispositif itinérant qui vise à faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives, notamment dans les territoires les plus éloignés des services publics.

Intégré au réseau national France services, ce bus permet aux usagers d'accéder, dans un lieu unique et mobile, aux principales démarches administratives de la vie quotidienne, tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé sur des dispositifs départementaux tels que la MDPH, l'APA ou encore la carte Améthyste.

La gestion et le fonctionnement du Bus sont confiés à l'association "Point d'information médiation multi services" (PIMMS) de Cergy depuis le 1er juin 2022, dans le cadre d'un marché renouvelé en 2024 pour une durée pouvant aller jusqu'en 2028. Les résultats en matière de fréquentation et de publics accompagnés ont confirmé la pertinence du dispositif, justifiant sa poursuite en 2026 sans évolution majeure de périmètre.

Pour l'exercice 2026, le financement du Bus France services s'établit comme suit :

- **Coût annuel du dispositif** : 150 000 €

- **Recette de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)** : 45 000 €
- **Coût net pour le Département** : 105 000 €

B. Le Département construit l'attractivité du Val d'Oise pour « faire la différence ».

1. Le Département est pleinement la « Collectivité du territoire ».

a. Le Département, premier partenaire des communes et du tissu associatif, culturel et sportif

L'attractivité des territoires est l'un axe de la stratégie du Département 2022-2028 "Faire grandir le Val d'Oise". Dans ce cadre, le Département, premier partenaire des communes et des groupements de communes pour les aides à l'investissement, a approuvé en juin 2022 un dispositif simplifié et revalorisé de soutien financier aux collectivités : **le Fonds départemental "Val d'Oise Territoires" composé de deux volets**. Une enveloppe de 270 M€ est dédiée aux deux volets de ce fonds couvrant la période 2022-2028.

Le premier volet concerne le guide des aides qui se décline en une quarantaine d'aides à l'investissement aux collectivités du département dans les domaines divers tels que la sécurité, le patrimoine, le scolaire, le sport, l'environnement, la culture ou la santé. Peuvent être également financés la construction et la rénovation des bâtiments publics, la restauration et les travaux de mise en valeur du patrimoine historique, l'amélioration énergétique de l'éclairage public et le développement de la nature en ville. Compte tenu de l'enjeu que représente pour les communes et leurs groupements ce soutien financier, et afin de mieux répondre aux besoins des collectivités, l'Assemblée départementale du 20 octobre 2023 s'est prononcée en faveur de la création de deux nouvelles aides, l'une en faveur des résidences autonomie publiques et la 2nde pour la création de tiers lieux. Le Département souhaite apporter son aide pour la création de lieux regroupant des activités hybrides mêlant des gestions publiques, associatives ou commerciales dont l'objet est de favoriser le lien social sur le territoire et le développement durable.

Le 2nd volet concerne un fonds d'aide pour les projets locaux de portée départementale (dit projets structurants) auquel une enveloppe de 70 M€ pour la période 2022 - 2028 est dédiée. Pour bénéficier de ce Fonds "projets structurants", le projet doit être d'intérêt départemental et avoir un impact dépassant le cadre intercommunal.

En 2026, afin d'honorer les engagements pris dans le cadre de VOT vis-à-vis des collectivités bénéficiaires, il est prévu 30 M€ de crédits de paiement pour faire face aux appels de fonds. »

De plus, **le Département poursuivra en 2026 son soutien au tissu associatif valdoisien** ainsi qu'aux grands équipements culturels de rayonnement national et sportifs.

b. Soutenir l'offre de logement sur le territoire en subventionnant Val d'Oise Habitat

Dans le cadre de ses compétences en matière de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département mène des actions en direction de l'habitat et du logement et peut notamment s'appuyer sur le premier bailleur social du Département en nombre de logements, Val d'Oise Habitat (VOH).

Le Conseil Départemental a renforcé son partenariat avec VOH par la **signature d'une convention pluriannuelle en décembre 2021 pour les années 2021-2026 encourageant ainsi le développement de VOH**, véritable outil d'amélioration de l'offre de logement sur le territoire.

En 2026, dernière année de la convention, il est prévu d'accorder pour la programmation annuelle des subventions à hauteur de 800 000 €. Il est également prévu de verser environ 600 000 € pour le

financement de 11 opérations validées depuis 2021 contribuant à la construction de 145 logements sociaux neufs et la réhabilitation de 450 autres.

Cette même année doit être élaborée avec VOH la prochaine convention de programmation 2027 – 2032 qui sera présentée en Assemblée départementale en fin d'année 2026.

c. Le soutien à nos agriculteurs, priorité du Département

La vocation agricole du Val d'Oise est une richesse qui participe à l'économie locale et façonne ses paysages ruraux et périurbains. **Le Département du Val d'Oise, fort de ses 55 000 hectares de terres agricoles, a adopté en 2024 une stratégie renouvelée** pour accompagner le secteur, marquée par des aides directes via le FEADER, un partenariat renforcé avec la Chambre d'agriculture (maintien des surfaces, renouvellement des générations, filières locales), une animation territoriale et une réflexion prospective sur la PAC, la ressource en eau et la préservation du foncier agricole.

En 2026, les actions prioritaires incluront le renouvellement de la convention triennale avec la Chambre d'agriculture, le soutien aux investissements environnementaux (alignés sur la nouvelle PAC) et la participation au Salon International de l'Agriculture.

2. Le Département poursuit sa politique en faveur du bien-être en Val d'Oise.

a. Poursuivre la création de la forêt de Maubuisson

La création de la forêt de Maubuisson, sur la Plaine de Pierrelaye/Bessancourt se poursuit en 2026. Pour rappel, cette nouvelle forêt de 1 340 hectares, baptisée depuis le 1er juillet 2022 « Forêt de Maubuisson », viendra compléter la couronne verte régionale et inscrire durablement une coupure verte entre les espaces urbains de Cergy-Pontoise et du Parisis.

Actuellement ce sont déjà plus de 703 000 arbres qui ont été plantés sur 285 hectares. D'ici 2029, ce sont un million et demi d'arbres au total qui seront plantés sur cette nouvelle forêt de 1 340 hectares.

b. Consolider la mise en œuvre du Plan Prévention Bruit dans l'Environnement

En application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le Département est l'autorité compétente pour la réalisation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour le réseau Routier Départemental dont le trafic annuel est supérieur à trois millions de véhicules/an.

Conformément à sa stratégie « Faire grandir le Val d'Oise », il entend **contribuer à la réduction de l'exposition des populations aux nuisances sonores routières**. Ainsi, lors de sa séance du 30 septembre 2022, l'Assemblée départementale a adopté la version définitive du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour la période 2022 - 2026. **Une mise à jour du PPBE sera soumise à notre Assemblée en février 2026.**

c. Dynamiser la stratégie départementale en faveur de la biodiversité

Lors de l'Assemblée de novembre 2025, le Conseil départemental a actualisé et renouvelé sa stratégie en faveur de la biodiversité, pour les dix prochaines années.

Dans ce contexte, le Département, en 2026, consolidera des études qui permettront ensuite le lancement des travaux sur les espaces naturels sensibles (ENS) départementaux.

Parallèlement, il renouvellera en 2026 ses partenariats scientifiques et techniques avec le Muséum d'histoire naturelle concernant la flore, l'institut Lasalle pour la géologie, les études scientifiques et inventaires sur les sites départementaux.

Enfin, des actions de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public seront conduites à nouveau, tout au long de l'année.

d. Mettre en œuvre la stratégie départementale en faveur des Energies renouvelables en Val d'Oise

À la suite du vote de la stratégie départementale lors de l'Assemblée de juin 2025, Le Département prévoit de déployer un certain nombre d'outils et de partenariats, notamment avec la SEMAVO (et la création d'une société publique locale dédiée), pour favoriser la concertation locale, l'émergence de projets et d'une ingénierie technique et financière, notamment sur le photovoltaïque. Cette stratégie vise à la fois le territoire, et notre propre patrimoine foncier et bâtiminaire.

3. S'épanouir et progresser en Val d'Oise constituent des pans importants de l'attractivité du territoire.

a. Une politique éducative plus cohérente au service de la réussite scolaire des collégiens

Conformément à la feuille de route stratégique adoptée à la séance de 18 février 2022, "Faire grandir le Val d'Oise", **le Département entend maintenir ses actions favorisant le climat scolaire et la prévention des risques**. Sur la base des conclusions et préconisations du rapport du cabinet FORSS-Recherche sociale rendu fin 2023, il avait été convenu d'améliorer l'organisation de l'offre 2024-2025 avec la révision de son calendrier budgétaire et de l'optimiser en nombre et en volumétrie compte tenu du retour d'expérience.

Après une phase d'expérimentation auprès de 12 collèges en 2025, la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) poursuivra sa démarche de révision de l'offre éducative par la généralisation de son déploiement en 2026.

La nouvelle structuration de l'offre a été adoptée à l'unanimité lors de la séance de l'Assemblée Départementale du 27 juin 2025.

Après une phase de concertation avec l'ensemble de ces acteurs, il est apparu que l'entrée par les appels à projets était la plus sollicitée et la plus pertinente pour les collèges. Pour l'année scolaire 2025-2026, l'action départementale en matière d'actions éducatives sera déployée selon trois grandes thématiques : citoyenneté et prévention, orientation, arts et culture.

Soutenus par le Département, **deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) sont lancés auprès des collèges :**

- **AMI – Lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges** : lancé en 2022, cet AMI est proposé à nouveau en 2026 avec l'objectif d'équiper les derniers collèges qui ne le sont pas encore. La lutte contre la précarité menstruelle dans les collèges étant un enjeu repéré par le Département comme facteur d'amélioration de la réussite scolaire des collégiennes, ce dernier propose l'installation d'un distributeur de protections périodiques dans tous les collèges publics du Val d'Oise afin de favoriser la lutte contre la précarité menstruelle.
- **AMI – Réalité virtuelle et prévention du harcèlement scolaire 2025-2026** : le Département du Val-d'Oise innove en proposant une expérimentation immersive en réalité virtuelle (VR) pour sensibiliser les collégiens de 4ème et 3ème aux mécanismes et aux conséquences du harcèlement scolaire. Cette initiative offre aux élèves une expérience innovante, leur permettant de vivre une situation de harcèlement à travers une capsule vidéo en VR. Cette approche vise à renforcer l'empathie, encourager la prise de conscience et favoriser un climat scolaire plus respectueux.

L'offre éducative conçue en faveur des collégiens au titre de l'année scolaire 2025-2026 comprend donc les appels à projets des collèges et les dispositifs d'actions nouveaux ou reconduits et ayant fait leurs preuves pour une enveloppe globale de 620 000 €.

Un ensemble de manifestations à rayonnement départemental contribuera également à la stratégie de rayonnement du Département, à travers notamment :

- La 4e édition du « Trophée des Chefs » concours culinaire départemental, au château de la Roche Guyon avec pour thématique « Trésors de la Mer, Richesses de la Terre » ;
- « Collèges à l'honneur » dans des sites emblématiques du département alternant le Château de La Roche Guyon, l'Abbaye de Royaumont, ...
- Les Appels A Projets « Les explorateurs de Saveurs » dans deux collèges et « Mon petit déjeuner au collège » dans huit collèges, et un projet sur les « légumes » en expérimentation
- « VOBOT Challenge » L'année 2026 verra la reconduction de cette manifestation.

b. Accompagner le lien des collégiens avec les entreprises et le monde socio-économique

Depuis de nombreuses années, le Département a développé dans son programme d'actions éducatives différents dispositifs visant à accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation en leur permettant de découvrir le monde professionnel et celui de l'enseignement supérieur, à l'appui de rencontres humaines et de défis.

En 2026, le Département renouvellera pour la troisième année consécutive l'**appel à projets des collèges « Information et Orientation »** destiné à soutenir les projets spécifiques des collèges relatifs aux thématiques suivantes :

- La découverte du monde de l'entreprise ;
- La création de liens avec des entreprises locales ;
- La découverte des formations générales, technologiques et/ou professionnelles ;
- La découverte de métiers et de filières professionnelles ;
- La découverte de l'alternance et de l'apprentissage ;

Ainsi en partenariat avec l'écosystème d'enseignement supérieur valdoisien et afin de consolider l'engagement du Département en faveur de la réussite scolaire des collégiens, le Département soutient depuis ses origines en 2020 la Fondation de CY Cergy Paris Université (CY Fondation). Ce soutien permet au Département de déployer tout un corpus d'actions en faveur de l'égalité des chances et de l'attractivité du territoire.

En 2026, le Département poursuivra les **5 actions éducatives suivantes** dédiées à la découverte des métiers et des formations post-bac sur le territoire :

- "**Ambitieuses ingénieuses**" : développé en partenariat avec CY Tech, Grande école d'ingénieurs de Cergy-Pontoise, ce dispositif proposera à près de 50 collégiennes valdoisiennes un parcours pédagogique de 6 mois permettant de lutter contre les phénomènes d'auto-censure des jeunes filles dans l'accès aux études et carrières scientifiques ;
- "**Cyberday**" : deux journées coconçues par l'école du numérique La Plateforme et CY Tech pour faire découvrir à 100 collégiens les métiers du cyber et les parcours de formation qui s'offrent à eux en Val d'Oise.
- "**A la découverte de Sciences Po**" : en partenariat avec l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, 90 collégiens du Département pourront découvrir cet établissement d'excellence et se familiariser avec l'exercice oratoire aux côtés d'étudiants tuteurs de l'IEP ;
- "**Je découvre la Recherche**" : en collaboration avec la Direction de la recherche de CY Cergy Paris Université un parcours sera proposé pour faire découvrir aux jeunes Valdoisiens les métiers de la recherche, les cursus de formations dédiés et la démarche scientifique et l'esprit critique ;

- **"ExploraSciences"** : une journée organisée en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée ENSEA et faite d'ateliers scientifiques concrets pour permettre aux collégiens de faire l'expérience sensible de la science.

c. Poursuivre l'action départementale en faveur du développement de l'emploi

Le projet de la ZAC du Triangle de Gonesse a pour ambition de développer à l'Est du Département un nouveau pôle économique créateur d'emplois. Ce nouveau site économique pourra accueillir des activités de production (industrie, Petites et Moyennes Entreprises (PME)...) en particulier dans les secteurs de la bioéconomie, des activités tertiaires et des équipements publics en proximité de la nouvelle gare de la ligne 17 dont le Centre national des arts de la rue et des espaces publics (CNAREP) et la cité scolaire à vocation internationale. La maîtrise d'œuvre de cette dernière sera arrêtée début 2026.

Afin de permettre l'accès au site, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage du réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie au Nord-Ouest ainsi que la création au Sud d'un nouveau diffuseur depuis le Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP) Est (RD170). L'année 2026 permettra de poursuivre les études AVP et PRO de l'accès nord pour permettre en 2028 l'accès à la gare de Gonesse ainsi que les études AVP pour le diffuseur sud et l'engagement des procédures réglementaires nécessaires (dossier DIRIF, préparation du dossier Loi sur l'eau...).

d. Faire rayonner le Val d'Oise comme territoire d'expérimentation et d'innovation

En 2022, l'Académie a fait part de son souhait de se désengager de la maintenance informatique dont la gestion des serveurs. La décision de l'Académie entraîne une reprise en main et une évolution du système d'information des collèges. La reprise en main du système d'information est l'occasion pour le Département de le faire évoluer vers plus de sécurité, de souveraineté numérique, de continuité de service et d'innovation pédagogique. En ce sens, la bascule vers la solution Athéna, nom du nouveau système d'information, se poursuit avec 40 collèges déployés en 2024-2025, 50 prévus en 2026 et 44 en 2027.

Le Département souhaite également moderniser le système d'information de la restauration scolaire à travers la construction d'un système d'information et de gestion (SIG) dédié à la restauration scolaire. Cette initiative répond à la volonté de :

- Simplification et d'automatisation des flux financiers ;
- Optimisation du contrôle et du suivi des coûts : le SIG doit fournir des données fiables sur les coûts liés à la restauration scolaire ;
- Interfaçage avec les systèmes existants : le nouveau SIG devra s'intégrer aux outils déjà déployés dans les collèges sans créer une refonte complète ;
- Amélioration du pilotage administratif et financier.

Le Département réduit de trois à deux le mode de production de la restauration des collégiens. En effet, le Département réinternalise la gestion de 100% des collèges, afin de garantir un approvisionnement conforme aux objectifs et une mise en œuvre homogène de la politique départementale de la restauration scolaire. Sa mise en œuvre se traduit par le passage progressif de trois modes de production (production sur place, assistance technique et production départementale) à deux (production sur place et production départementale). Le mode de production en assistance technique avec le recours à un prestataire serait ainsi progressivement abandonné.

L'ensemble de ces mesures permet au Département du Val d'Oise de mettre en place une politique alimentaire plus durable autour de quatre axes : favoriser la proximité, optimiser la qualité

(organoleptique, nutritionnelle et sanitaire), renforcer les compétences de nos collaborateurs, lutter contre le gaspillage alimentaire.

4. Le Département développe le territoire à travers la culture et le tourisme.

a. La culture au service des publics « prioritaires » du Département

Le Département poursuit et intensifie son action culturelle en direction des publics en lien avec ses compétences obligatoires.

En 2026, outre le soutien aux acteurs culturels et aux festivals du territoire dédiés à la petite enfance, le Département déploiera à l'échelle intercommunale, sur le territoire de Val Parisis, la résidence d'artistes dans l'ensemble des lieux de la petite enfance et des bibliothèques de la commune de Sannois. Il mettra également en place le programme national « Premières pages » qui soutient les territoires dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement de la lecture dès la petite enfance.

Par ailleurs, dans l'optique d'accentuer son **engagement pour l'éveil artistique et culturel du jeune enfant**, le Département lancera, avec le soutien de l'Etat, un « consortium petite enfance », intégrant des professionnels de la petite enfance et de la culture du territoire, et visant à structurer, coordonner et amplifier les actions « culture et petite enfance » en Val d'Oise.

Euvrant à l'épanouissement des enfants placés, le Département soutiendra de nouvelles résidences d'artistes en MECS et à la MDE, coconstruites avec les enfants et le personnel de l'ASE.

De même, pour renforcer le lien social et favoriser l'émancipation des personnes en situation de handicap et le maintien de l'autonomie des personnes âgées, le Département développera de nouvelles résidences artistiques et culturelles en EHPAD et ESSMS.

Au sein des sites culturels départementaux, la démarche structurante d'accueil universel et inconditionnel s'intensifiera en 2026. Par une démarche de design de service centrée sur l'usager, elle vise à garantir une qualité d'accueil élevée et homogène, la mise en œuvre d'offres adaptées et la représentativité de la diversité des publics, pour favoriser une fréquentation accrue des équipements et la satisfaction des usagers.

À terme, cette démarche impliquera une reconfiguration de l'offre culturelle, de certains espaces et modes de communication, avec l'ambition de répondre aux exigences d'un accueil exemplaire pour obtenir divers labels nationaux et faire en sorte que chaque visiteur, quel que soit son profil et ses difficultés, se sente pleinement accueilli, concerné, reconnu et représenté dans nos sites.

Enfin, en 2026, le Département poursuit ses efforts pour la réussite éducative des collégiens valdoisiens et leur ouverture sur le monde à travers :

- Des artistes en résidence dans les collèges du Val d'Oise ;
- Des parcours artistiques et culturels au bénéfice des collégiens sur l'art, le patrimoine ou l'égalité femme-homme ;
- L'enrichissement de la plateforme Virtuel'ExpO de nouvelles expériences ludiques ;
- Le financement de places de cinéma pour les élèves participant au dispositif national « Collège au cinéma » ;
- Le financement de bus pour 40 collèges à destination des sites culturels du Département.

Ces actions amènent le Département à candidater en 2026 pour l'obtention du label 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC) porté par les ministères de la Culture et de l'Education nationale. Ce label valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir, à

terme, à la généralisation de l'EAC sur le territoire et positionnerait le Département en chef de file et coordinateur de l'EAC en Val d'Oise.

b. La dynamisation culturelle du territoire et la lutte contre les « zones blanches »

En 2026, le Département reste le premier partenaire public de l'EPC du Château de la Roche Guyon qui mettra en œuvre un nouveau projet centré sur la transmission et le design pour sublimer l'histoire. De même, le Département maintient sa position de premier partenaire public de la Fondation de Royaumont et s'engagera dans une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

Le Département poursuit également son soutien aux liens culturels du territoire labellisés par l'Etat et aux projets des musées labellisés « musée de France », bibliothèques et médiathèques. Il accompagne également les festivals à déploiement départemental qui répandent la création contemporaine.

En 2026, les compétences obligatoires en matière de culture du Département seront mises à l'honneur puisque la démarche de co-construction du Schéma départemental de lecture publique aboutira en début d'année tandis que celle du Schéma départemental des enseignements artistiques sera mise en œuvre.

Enfin, le dispositif des résidences en territoires qui accompagne des équipes artistiques sur au moins deux ans pour la mise en œuvre d'un projet participatif avec les habitants, porté avec la DRAC et les EPCI, se prolongera en 2026.

c. L'attractivité des sites culturels départementaux

Avec l'exposition « Van Gogh, les derniers voyages » qui a fermé ses portes en novembre 2025, **le Département a amorcé un nouvel élan dans l'offre culturelle et touristique du Château d'Auvers**. Dans cette dynamique, une nouvelle exposition est en cours d'élaboration et sera présentée au printemps 2026. L'exposition *Van Gogh influenceur* explorera l'héritage laissé par le maître des *Tournesols* et du *Champ de blé aux Corbeaux* et son influence sur les artistes après lui.

Le Musée archéologique du Val d'Oise présentera l'exposition-jeu *Le Monde de Clovis* adaptée de l'exposition créée au Musée d'archéologie nationale et préparera le retour des fresques rénovées de Genainville et sa prochaine exposition originale sur la thématique des thermes.

Le Musée de l'outil travaillera à son repositionnement autour de la thématique des métiers d'arts tout en accueillant une exposition au sein de son magnifique jardin remarquable.

L'Abbaye de Maubuisson présentera les deux dernières expositions de son triptyque sur la thématique du sacré, tout en accueillant en résidence artistes et chorégraphes.

La Maison du Docteur Gachet présentera exceptionnellement deux expositions : une autour de la collection méconnue d'Yves Dauvers et l'autre sur le lien du Docteur Gachet à l'animalisme.

d. La mise en tourisme du territoire et l'attractivité des sites culturels départementaux

Le Département, dans la diversité de ses compétences et en cohérence avec les stratégies de la Région d'Ile-de-France, des Intercommunalités et des Communes, avec l'appui de l'Agence de développement touristique départementale Val d'Oise Tourisme, fédère les acteurs publics et privés du territoire et co-investit pour développer l'offre touristique.

Ainsi, depuis 2023, l'Assemblée départementale structure son action sur la période 2023-2028 pour :

- Développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste ;
- Développer le slow tourisme et le tourisme durable sur les territoires ;
- Soutenir l'émergence d'une offre différenciante et mémorable ;
- Renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire ;
- Faire ensemble pour faire mieux.

Le Département poursuivra en 2026 son aide à l'investissement touristique à travers les « Trophées de l'innovation touristique » qui permettent chaque année à des porteurs de projets d'être accompagnés dans la concrétisation de leurs projets et plus particulièrement en 2026 de poursuivre l'effort pour densifier et diversifier l'offre d'hébergement.

La stratégie de développement touristique prend appui sur les principaux pôles d'attractivité du département, aujourd'hui clairement identifiés (Auvers-sur-Oise, le Vexin, Enghien-les-Bains, l'Abbaye de Royaumont, le Château d'Ecouen...).

5. La sécurité est une priorité départementale, condition évidente de l'attractivité du territoire.

Dans sa stratégie 2022-2028, le Département a souhaité réaffirmer son **engagement en matière de sécurité et de prévention de la délinquance** en renforçant l'ensemble des actions déjà menées avec les services de l'Etat. Dans ces conditions et afin de renforcer son action dans le cadre du continuum de sécurité, il a adopté un contrat de sécurité intégrée (CSI) qui a pour ambition la réduction de la délinquance par la mobilisation de tous les acteurs.

Ainsi, les grands axes d'actions du CSI visent à mieux répondre aux enjeux de prévention et de sécurité des Valdoisiens et notamment :

- Renforcer la coordination des actions de prévention mises en œuvre par le Département et les unités spécialisées de la police et de la gendarmerie en direction des publics jeunes et vulnérables ;
- Renforcer le maillage en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et en matière de protection de l'enfance ;
- Accentuer la prévention et la lutte contre les atteintes environnementales ;
- Déployer la vidéoprotection sur le territoire notamment au travers du centre départemental de supervision du Val d'Oise ;
- Prévenir le repli communautaire et sensibiliser aux valeurs de la République ;
- Renforcer la prévention en matière de sécurité routière ;
- Renforcer la sécurité des agents départementaux dans l'exercice de leurs missions ;
- Contribuer à l'attractivité du territoire pour les forces de sécurité intérieure.

Dans ce cadre, le Département a apporté un soutien aux gendarmes de zones rurales pour lutter contre les rodéos sauvages par le financement de quatre motocross, destinées à sécuriser ses espaces naturels sensibles.

De plus, en 2026, le Département poursuit son soutien en fonctionnement et en investissement du SDIS. En effet, avec 39 centres de secours, auxquels s'ajoutent les bâtiments de soutien (plateforme logistique, ateliers mécaniques et école départementale), le maillage territorial du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 95 est un atout majeur, garantissant à la population la proximité et la réactivité de leurs services de secours.

C. **Résolument tourné vers l'avenir, le Département investit pour le Val d'Oise.**

1. Le Département investit pour l'éducation.

Le Département s'est engagé, dans le cadre de cette mandature, à lancer un véritable « plan Marshall » des collèges. Ainsi, depuis le début de la mandature, quatre collèges neufs ont été livrés à Cergy, à Le Plessis-Bouchard, à Osny et à Persan. La construction d'un troisième collège à Saint-Ouen-l'Aumône est en cours pour une livraison fin 2026 et une ouverture en janvier 2027. 2026 sera aussi l'année du démarrage du chantier de construction du troisième collège de Bezons dont la mise en service est prévue à la rentrée de septembre 2027.

A cet effort considérable, il convient d'ajouter l'entretien et la maintenance des collèges. Des travaux de mises en conformité et de protection des biens, des travaux de sécurité d'incendie ainsi que divers travaux d'amélioration et d'embellissement seront effectués. **Cette programmation concernera la grande majorité des collèges et le Département y consacrera plus de 20 M€ de son budget d'investissement.**

2. Le Département investit pour l'excellence académique et le rayonnement de son territoire.

a. *Soutenir le projet de réimplantation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC)*

L'ENSAPC travaille, depuis 2016, à la programmation d'un nouveau site de l'ordre en remplacement du bâtiment actuel montrant des signes de vieillissement. L'Etat a décidé de construire un nouveau bâtiment qui permettra à l'école d'accueillir 250 étudiants dans des espaces de meilleure qualité et mieux adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques.

Pour bénéficier pleinement de la dynamique de campus international à Cergy-Pontoise, la nouvelle école est construite à proximité immédiate de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), en lisière Sud du Parc François Mitterrand, en face du site du Conseil départemental.

L'ENSAPC contribue fortement au rayonnement et à l'attractivité du territoire, étant la seule école d'Art d'Ile-de-France localisée en dehors de Paris. Ce projet immobilier de réimplantation revêt une importance stratégique pour le territoire et pour le développement du Campus. **En cohérence avec son ambition de développer l'excellence sur le territoire, le Département a décidé de soutenir le projet à travers une subvention d'investissement de 6 M€ (sur un coût total estimé à 33,5 M€).**

Le calendrier prévisionnel du projet tient compte de l'objectif d'une ouverture des locaux à la rentrée universitaire de 2026.

b. *ATHLETICA : Une Nouvelle Ère pour le Sport dans le Val d'Oise*

Le Conseil Départemental du Val d'Oise propose une refonte des tarifs pour le centre ATHLETICA, dans le cadre de l'internalisation de l'EPIC ATHLETICA depuis le 1er juillet 2025. Cette initiative vise à renforcer l'accès au sport pour tous, en mettant l'accent sur les jeunes espoirs et les structures locales. Une grille tarifaire dégressive est instaurée selon les profils d'usagers (pôles espoirs, académies, clubs, structures privées ou internationales). Les prestations tarifées couvrent l'hébergement, la restauration, la location d'espaces et les soins de récupération. Des abattements sont prévus pour les acteurs sportifs valdoisiens. Ce changement marque une volonté forte de soutenir le sport de haut niveau tout en préservant l'intérêt général.

c. *Faire du Val d'Oise une vitrine de la formation des athlètes de haut niveau*

Le Département soutient le sport de haut niveau, en subventionnant chaque année une vingtaine de clubs labellisés « Excellence », évoluant dans les meilleurs niveaux nationaux de leur discipline. A travers des conventions, ces clubs participent activement à la dynamique sportive du département par leurs actions auprès des jeunes licenciés du club, des collégiens du territoire ou du grand public lors de manifestations sportives.

À cela s'ajouteront des bourses individuelles destinées à une centaine de sportifs de haut niveau, ainsi qu'à une quinzaine d'athlètes de très haut niveau ayant obtenu des titres internationaux, tels que des

podiums aux championnats d'Europe, aux championnats du Monde, aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

d. Accompagner le mouvement sportif à travers une politique départementale

Le Département, engagé dans la promotion de l'accès au sport pour tous, intervient auprès des comités départementaux et des associations sportives. En 2026, il accompagnera le fonctionnement des comités départementaux afin de favoriser le développement de la pratique sportive, avec une attention particulière portée aux projets parasportifs et féminins. Des crédits spécifiques seront également mobilisés pour soutenir l'emploi de cadres techniques, garantissant ainsi la structuration et la pérennité des activités sportives locales, en cohérence avec les orientations de la politique départementale.

Par ailleurs, le Département apportera son soutien à près de quarante associations sportives, en valorisant leurs projets, leurs plans de formation et les valeurs qu'elles défendent. Il contribuera également, directement ou indirectement, à l'organisation d'une quarantaine de manifestations sportives majeures sur le territoire. En 2026, un budget sera consacré au financement des événements et compétitions dans le Val d'Oise, avec une priorité donnée aux initiatives en faveur du sport féminin et du handisport.

3. Le Département investit pour les mobilités en Val d'Oise.

a. Poursuivre le développement du Plan vélo

Après de nombreuses années d'investissement dans les projets qui encouragent la pratique du vélo, le Département a adopté, en décembre 2019, le Plan Vélo en Val d'Oise afin de poursuivre son action en faveur du vélo. Ce plan s'articule autour de 4 objectifs :

- Mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- Développer des services à destination des cyclistes (stationnements, etc.) ;
- Développer la pratique du vélo des agents du Conseil départemental ;
- Promouvoir l'usager du vélo comme moyen de transport du quotidien.

De plus, dans le cadre de sa stratégie « Faire Grandir le Val d'Oise », le Conseil départemental a réaffirmé son engagement en faisant du développement de la mobilité douce et du vélo un axe clé pour la période 2022-2028. L'objectif est de développer des « territoires cyclables » pour le vélo du quotidien et le vélo loisirs.

Ainsi, lors de sa séance du 16 mai 2025, l'Assemblée départementale a approuvé une nouvelle actualisation du programme d'actions triennal concernant les itinéraires cyclables inscrits en travaux et en études pour 2025-2027. En 2026, le Département poursuivra le développement du réseau d'itinéraires cyclables continus afin d'assurer un maillage entre les principales polarités urbaines du territoire.

Par ailleurs, pour répondre à l'objectif 2 du Plan Vélo « développer des services à destination des cyclistes », un programme d'actions a été défini pour le déploiement de stationnements dédiés aux modes actifs dans l'ensemble des collèges du Val d'Oise. Ainsi, le Département a engagé depuis 2022 le remplacement et la création de places supplémentaires de stationnements sécurisées vélos et trottinettes dans les collèges. Il prévoit l'installation de près de 10 000 places de stationnement (vélos et trottinettes). Les travaux d'aménagement de ces stationnements seront poursuivis en 2026.

Le Conseil départemental du Val d'Oise poursuivra la mise en œuvre de son Plan Vélo en 2026 en y affectant une nouvelle enveloppe de 4 M€ de son budget d'investissement.

b. Les routes départementales, le réseau de vie du territoire : principales opérations de travaux prévues en 2026

Le Conseil départemental a fait de la réalisation de projets prioritaires sur le réseau routier départemental, l'un des axes clé de la stratégie départementale 2022-2028.

L'opération relative à la suppression du passage à niveau de la gare de Deuil-Montmagny (PN4) constitue une part importante dans les travaux d'investissement. La plus grande partie du chantier devra être achevée avant novembre 2026. Cette opération représente à elle seule une dépense à hauteur de 8,5 M€. Cet investissement bénéficie d'un cofinancement très important de l'Etat et la Région.

Les travaux relatifs à la requalification du chemin du Jacloret et la Tourniole à Bruyères-sur-Oise avant rétrocession à la Commune représentent également une opération, tout comme l'achèvement des travaux de desserte de la ZAE d'Ezanville par la RD301.

Par ailleurs, **les études préalables aux travaux seront poursuivies en 2026**, pour la déviation de la Route Départementale 14 (RD14) sur la commune de La Chapelle-en-Vexin, le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay et la réalisation de la desserte de la cité scolaire – ZAC du Triangle de Gonesse. Il convient de préciser que les opérations de la RD14 et de la Patte d'Oie d'Herblay s'inscrivent dans le nouveau plan régional 2020-2027 « route de demain pour une route plus fluide » et seront financées par le conseil régional à hauteur de 50 % du montant total HT.

Enfin, **le Département poursuivra en 2026 son effort sur l'entretien du patrimoine** par le maintien de budgets conséquents pour la refécution des revêtements de chaussées et par une amplification de son effort sur la remise en état de ses ouvrages d'art.

Il consacrera ainsi une enveloppe de plus de 19 M€ aux grosses réparations et aux travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale.

c. Se mobiliser pour les grands projets de transport permettant de mieux relier le Val d'Oise au reste de l'Île-de-France

Soucieux d'améliorer la mobilité du quotidien des Valdoisiens, la question des transports collectifs est une préoccupation majeure pour le Département qui se mobilise pour les grands projets de transports.

Aussi, le Conseil départemental prévoit en 2026 de financer les études préalables aux travaux d'investissement sur le projet des trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy à la suite de la concertation publique qui s'est tenue au premier semestre 2023. L'objectif est de créer une liaison en transports collectifs entre les villes de l'Est du Val d'Oise et les bassins d'emplois du Grand Roissy.

En ce qui concerne le projet « Bus entre Seine » visant à l'amélioration des liaisons bus sur le territoire d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et Sartrouville, le Département apportera sa contribution aux études Projets (PRO), aux acquisitions foncières et aux premiers travaux préparatoires.

Enfin, il convient de souligner **le projet de création d'une nouvelle ligne de métro automatique, la ligne 19, porté par le Département afin de compléter le réseau du Grand Paris express. Ce projet vise** à desservir les zones denses du sud du Val d'Oise et faciliter l'accès aux pôles d'emploi majeurs comme Paris-La Défense -1er quartier d'affaires d'Europe - et Roissy-Charles-de-Gaulle -2e aéroport européen, en passant par le Triangle de Gonesse. Présentée en novembre 2025, et répondant à une préoccupation importante pour la Région Île-de-France et le Département du Val d'Oise de mieux desservir notre département, cette nouvelle ligne de métro permettra de mailler complètement le réseau francilien et de desservir le département du Val d'Oise.

D. Porter ces politiques publiques suppose de disposer d'une administration toujours plus efficace.

1. L'intelligence artificielle est au cœur d'une stratégie numérique innovante et sécurisée pour une action publique plus performante.

Cette année, le Département mettra à l'honneur les projets d'innovations technologiques intégrant particulièrement l'intelligence artificielle, dans le but d'améliorer l'efficacité de nos processus, de simplifier l'accès aux services pour nos citoyens et de piloter nos politiques publiques grâce à la donnée.

▮ L'innovation technologique comme levier de la performance

L'innovation technologique, et en particulier l'intelligence artificielle, est un levier essentiel de la performance dans les organisations modernes. En intégrant des technologies de pointe, le Département peut optimiser ses processus, améliorer l'efficacité opérationnelle et offrir des services de meilleure qualité. Par exemple, l'analyse des données en temps réel par des algorithmes d'IA offre des informations précieuses pour la prise de décision, permettant ainsi une réactivité accrue face aux attentes des citoyens (projet en cours à la MDPH pour le traitement des mails usagers). Enfin, l'adoption de nouvelles technologies, telles que les systèmes d'IA, favorise également la collaboration et l'innovation au sein des équipes (projet en cours à la MDPH pour la facilitation de l'accès à la documentation des agents). En somme, l'innovation technologique est un moteur puissant de la performance organisationnelle, indispensable pour rester pertinent dans un monde en constante évolution.

▮ Pilotage des politiques publiques par la donnée

Le pilotage des politiques publiques par la donnée consiste à utiliser les informations quantitatives et qualitatives disponibles pour orienter, ajuster et évaluer les décisions publiques. Grâce à la collecte, l'analyse et la visualisation de données issues de la collectivité, du territoire et des Valdoisiens, le Département peut mieux cibler les besoins, mesurer l'impact des politiques mises en œuvre et améliorer la performance des services (certains projets sont finalisés comme la création d'un tableau de bord ASE avec notamment les MNA ou la génération d'une analyse prospective sur le potentiel foncier agricole). Cette approche favorise une gouvernance fondée sur des preuves, plus agile et plus transparente, tout en renforçant la redevabilité des institutions.

Le pilotage par la donnée implique toutefois des enjeux majeurs en matière de qualité des données, d'interopérabilité des systèmes et de respect de la vie privée.

▮ Construction et mise en œuvre du nouveau plan d'actions pluriannuels de la sécurité du SI avec sa composante NIS2 (Numérique, Sciences Informatiques et Ingénierie)

L'année 2025 a été marquée par plusieurs cyberattaques significatives, y compris dans le secteur public. L'année 2026 ne sera pas exempte de cyberattaques. C'est la raison pour laquelle il est impératif de maintenir un haut niveau de vigilance en proposant un nouveau plan d'actions triennal de renforcement de la sécurisation du système d'information départemental dans lequel sera inclus les exigences NIS2. La priorité sera mise sur la gouvernance et le maintien en conditions opérationnelles des systèmes précédemment mis en place.

▮ La sobriété numérique dans un contexte économique défavorable

Dans un contexte économique défavorable, la sobriété numérique devient une nécessité stratégique pour le Département. Elle consiste à adopter des pratiques visant à réduire l'empreinte environnementale des

technologies de l'information tout en optimisant les coûts. Cela inclut la rationalisation de l'utilisation des ressources numériques, la prolongation de la durée de vie des équipements, et la réduction de la consommation énergétique des infrastructures informatiques. En mettant en place des politiques de sobriété numérique, le Département peut non seulement réaliser des économies, mais aussi renforcer leur résilience face aux fluctuations économiques. Une feuille de route est en cours d'élaboration.

2. Le Département poursuit sa démarche d'amélioration continue en faveur d'une administration toujours plus exemplaire.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'administration, et fiabiliser ses actions, **le Département a créé la Direction des services juridiques en 2024 ainsi que la Mission d'Evaluation de la Performance de l'Action Publique (MEPAP) en 2025**. Cette dernière a pour objectif, à travers l'audit, le contrôle interne, l'évaluation des politiques publiques mais aussi le design de service et la performance opérationnelle, de donner à l'administration une dynamique de transformation et de recherche d'efficience. L'année 2026 sera l'occasion d'une montée en puissance de ses actions.

Cette dynamique s'est poursuivie avec la création de la mission modernisation et projets transverses au sein de la direction des finances en septembre 2025. Sur le mode projet, cette mission a pour objectif d'optimiser les processus financiers et de moderniser les outils financiers, notamment le logiciel financier, dès 2026.

De plus, dans un contexte d'augmentation des risques, **le Département a créé en 2025, la direction du Management des risques et de la sûreté**. Elle a pour mission la sécurité globale de l'organisation (usagers, agents, biens) à travers les axes suivants :

- Diagnostiquer les risques ;
- Elaborer des procédures de sécurité manquantes ;
- Coordonner et renforcer les procédures existantes ;
- Coordonner la réponse aux incidents ;
- Assurer la liaison avec les différents partenaires du Département.

Enfin, dans une démarche de sobriété écologique mais aussi de performance de l'achat, **le Département a proposé en 2025 son premier Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)**. Il se décline en quatre axes stratégiques :

- Axe 1 - La responsabilité sociale et solidaire : l'achat responsable comme levier d'impact social positif pour le Département et les usagers du service public ;
- Axe 2 - La responsabilité environnementale : l'achat responsable au service de la transition écologique ;
- Axe 3 - La responsabilité économique : la responsabilité économique au service de l'emploi du territoire ;
- Axe 4 - L'efficience de l'achat public : la transparence et la coopération au coeur de la commande publique.

Ces axes ont été déclinés en objectifs, actions et indicateurs de suivi. Ces objectifs sont rattachés à un ou plusieurs des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre de l'Agenda 2030.

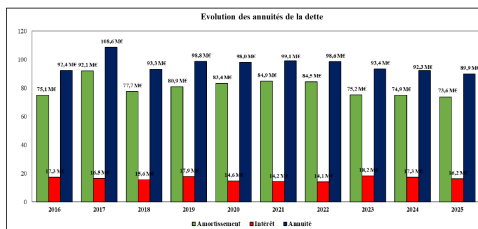
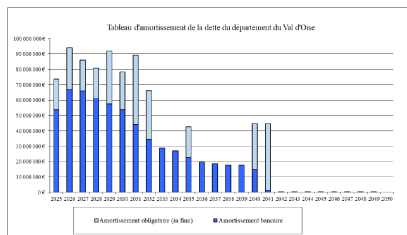
Ce schéma constituera un outil stratégique et opérationnel de la fonction achat de la Collectivité, pour la période 2025-2028, afin de répondre aux enjeux de l'achat responsable.

Annexe n°1 au rapport d'orientations budgétaires 2026 - Structure et gestion de la dette

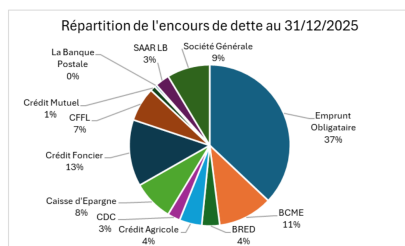
- L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2025 s'élève à 800 M€
- Le taux moyen de l'encours de dette s'élève, au 31 décembre 2025, à 2,31 % contre 2,46 % en 2024.
- L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2025 est réparti comme suit :
 - 60 % à taux fixe - incluant des taux fixes longs classiques, des taux fixes courts ainsi que des fixes calculés sur des produits structurés sans risque ;
 - 40 % d'exposition sur taux variables. L'encours à taux variable est constitué pour 0,09 % de prêts de type "revolving" non consolidés puisqu'ils font l'objet de tirages et remboursements infra-annuels.

En 2025 le volume annuel de remboursement de l'encours de dette s'élève à 73,6 M€ quasiment similaire à 2024 (74,9 M).

Le Département du Val d'Oise a mobilisé 185 M€ en 2025, et a souscrit 50 M€ pour un versement des fonds en 2026.



Les principaux prêteurs sont regroupés sur le graphique ci-dessous :



- La durée de vie résiduelle moyenne (vitesse de remboursement de la dette avec prise en compte de son profil d'extinction) s'établit à 5 ans et 11 mois au 31/12/2025 (identique à celle de 2024).
- 99,91 % de l'encours du département est classé A1 (le moins risqué de la classification de Gissler) et confirme l'absence d'exposition à des emprunts toxiques.

Annexe n°2 au rapport d'orientations budgétaires 2026 - structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel

BUDGET PRINCIPAL

Afin de répondre aux enjeux actuels de la collectivité et aux objectifs fixés pour le mandat, la politique des ressources humaines s'articule autour de trois priorités structurantes :

▣ Renforcer l'attractivité et optimiser la politique de recrutement.

Depuis 2017, le Département a développé une stratégie de marque employeur affirmée (multidiffusion, présence accrue sur LinkedIn, participation aux salons de métiers en tension). Dans un marché de l'emploi public toujours très concurrentiel, ces différentes actions contribuent à contenir le taux de vacance de postes dans un niveau soutenable. Néanmoins, afin de contenir les dépenses de fonctionnement de la collectivité, il a été décidé à titre exceptionnel pour 2025 d'appliquer des délais de publication des postes vacants plus longs que la pratique normale. Cette mesure a permis de contenir la hausse structurelle des dépenses de personnel et par voie de conséquence, a cependant engendré l'augmentation du taux de vacance de postes atteignant **5,31%**, soit 187 postes vacants au 31 décembre 2025, contre de 3,74 % au 30 décembre 2024.

▣ Consolider le pilotage de la masse salariale et des ressources humaines

La collectivité poursuit la fiabilisation de ses différents indicateurs RH (effectifs, absentéisme, accidentologie, masse salariale, etc.) et généralisera la diffusion trimestrielle de tableaux de bord à toutes les DGA dès 2026 afin de leur permettre un pilotage accru de leurs ressources.

▣ Moderniser les processus et outils RH

La politique de dématérialisation et de transition continue son essor avec la future dématérialisation des entretiens annuels d'évaluation, le lancement d'une nouvelle solution de gestion des temps et des activités et l'amélioration continue des formulaires à destination des agents.

A. Structure des effectifs et leur répartition en 2025

La structuration des postes budgétaires (budgets annexes Château et Laboratoire compris)

La structure des effectifs s'adapte aux besoins de développement des services publics portés par le Département. Ainsi, au 31 décembre 205, la collectivité compte **3 522 postes budgétaires permanents** ouverts au budget (*hors MDE et assistants familiaux*) soit une progression de + 1,62% (+ 56 postes budgétaires) par rapport au 31 décembre 2024.

FILIERE (Données 31/12/2025)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Evolution 2025-2024
Administrative	334	323	556	1213	29
Culturelle	49	18	10	77	0
Sanitaire et sociale	758	6	1	765	2
Sportive	0	0	0	0	0
Technique	138	154	1175	1467	25
TOTAL	1279	501	1742	3522	56

* Source Business Object – Données SIRH EKSAE

Cette évolution résulte à la fois :

- De la reprise en régie directe de l'ex EPIC ATHLETICA (centre international de sport de haut niveau) par le Département à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- Des créations de postes nécessaires à la poursuite des politiques publiques menées par la collectivité ;
- De transformations de postes budgétaires.

La répartition par filière des postes budgétaires a donc été modifiée principalement en filière administrative et en filière technique (*filiales d'intégration des agents d'ATHLETICA*), bien qu'il y ait également une faible hausse de la filière sanitaire et sociale, par rapport au précédent ROB :

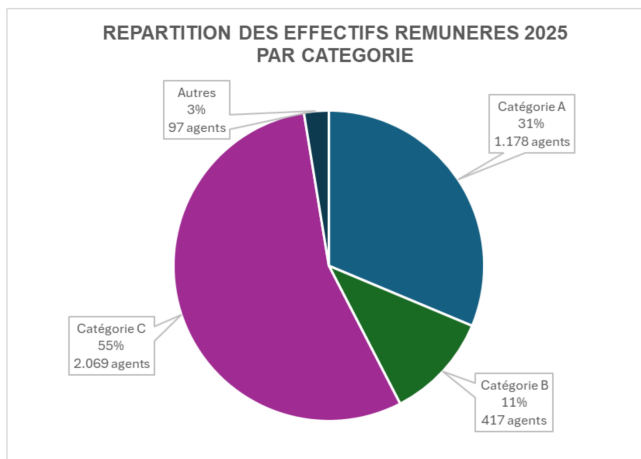
- Administrative : + 2,45 %,
- Culturelle : aucun changement,
- Sanitaire et sociale : + 0,26 %,
- Technique : + 1,73 %.

La structuration des effectifs physiques rémunérés (budget principal uniquement)

S'agissant des effectifs physiques rémunérés, quelle que soit la catégorie d'emplois (permanents, non permanents), le temps de travail et la durée de présence des agents, leur structuration représente en 2025, une moyenne de **3 761 agents rémunérés** dont :

- 55,01% de catégorie C avec 2.069 agents ;
- 31,32% de catégorie A avec 1.178 agents ;
- 11,09% de catégorie B avec 417 agents ;
- 2,58% d'agents non répartis en catégorie soit 97 personnes (Parcours emploi compétences, apprentis, etc.).

Ces effectifs sont en hausse de **+1,16%** (soit + 43 agents rémunérés en moyenne sur l'année) par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique majoritairement par la reprise en régie directe de la structure ATHLETICA au 1^{er} juillet 2025, dont une trentaine d'agents ont fait l'objet d'une intégration au sein de la collectivité.

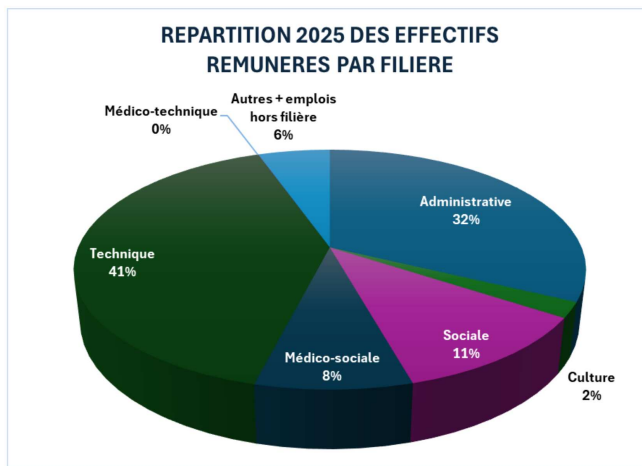


** Source ADELYCE – Budgets annexes non inclus hors élus – données DSN*

N.B - Les effectifs rémunérés présentés ci-dessus ne correspondent pas uniquement à des effectifs à temps plein.

Quant à la répartition des effectifs rémunérés par filière, cette dernière demeure relativement stable par rapport à l'exercice 2024.

Les filières technique et administrative sont toujours les filières les plus représentées au sein de la collectivité.



* Source ADELYCE – Budgets annexes non inclus hors élus – données DSN

Pour ce qui est de la répartition entre agents permanents et non-permanents selon leur profil de rémunération, elle est présentée ci-dessous.

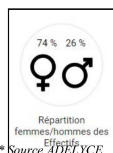
BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Droit privé et autres	TOTAL
PERMANENTS	66,83%	21,87%		88,70%
NON-PERMANENTS		5,91%	5,39%	11,30%
TOTAL	66,83%	27,78%	5,39%	100,00%

Ainsi, la collectivité compte toujours une majeure partie d'agents titulaires et stagiaires (66,83%) permanents contre une proportion de contractuels et autres statuts de 27,78% au total.

Les postes permanents pourvus par du personnel contractuel sont pour la plupart des métiers techniques demandant des qualifications spécifiques au sein de la fonction publique territoriale (informatique, secteur technique spécifique, etc.).

Le personnel permanent quant à lui représente 88,70% de la totalité des agents contre 11,30% pour les agents non permanents, qui constituent des personnels remplaçants, des vacataires, des apprentis, des agents en parcours emploi compétences (ex CUI).

La pyramide des âges et la répartition par genre



La pyramide des âges quelles que soient les catégories d'emplois (permanents, non permanents), le temps de travail, la durée de présence des agents, l'âge moyen constaté tous sexes confondus, en 2025, est de **47 ans**, soit +1 an par rapport à 2024.

La répartition par sexe demeure toutefois stable avec une majorité de personnel féminin. Cette répartition s'explique par la grande féminisation des métiers de travailleurs sociaux très présents dans les effectifs du Département.

En synthèse

Les années à venir seront marquées par deux grands défis RH majeurs :

- La poursuite du vieillissement des effectifs engendrant des impacts sur la transmission des savoirs, la prévention des risques professionnels et l'accompagnement des agents ;
- La poursuite de difficultés de recrutement pour certains métiers en tension et une attractivité en berne de la fonction publique dans son ensemble.

B. Dépenses de personnel en 2025

La rémunération

Pour rappel, la construction du budget N+1 de la masse salariale se base sur la prévision d'atterrissage de l'année N en ajoutant les mesures nouvelles à intervenir ainsi que les éléments survenus au cours de l'exercice N ayant un impact en effet report sur l'année N+1, et en supprimant les éléments à caractère exceptionnel de l'année N.

L'atterrissage de la masse salariale pour 2025 est estimé pour le budget principal indemnités des élus inclus, à 177,48 M€ et 175,40 M€ hors indemnités des élus (*source Adelyce à décembre 2025 hors hors flux*), soit une hausse (hors élus) de + 2,93% par rapport à l'exercice 2024 (hors hors flux).

Cette évolution découle :

- En premier lieu, des mesures nationales ayant impactées le budget primitif (augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL et retour à la normale du taux de la sécurité sociale, augmentation du taux de cotisation des pensions civiles des détachés des routes et des collèges, augmentation du taux pour accident du travail, etc.) ;
- En second lieu, de mesures endogènes adoptées par le Département (intégration des effectifs de l'EPIC Athletica au 1^{er} juillet 2025, ouverture d'un nouveau collège à Persan, mise en place d'une participation employeur à la prévoyance, etc.).

Il convient de noter toutefois que les dépenses relatives à l'EPIC Athletica étaient déjà prises en compte par le budget départemental sous forme de subvention d'équilibre mais n'étaient pas affichées sur le budget de la DRH.

Les principaux éléments financiers constituant la masse salariale sont présentés ci-après (hors élus et hors flux).

BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2024 REMUNERATIONS	Traitement de base	NBI	SFT	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (véhicules, logements)	Charges patronales
PERMANENTS							
Titulaires et stagiaires	66 287 756,95 €	1 415 051,81 €	947 781,90 €	920 601,99 €	14 474 366,51 €	42 676,28 €	37 969 771,02 €
Non-titulaires	22 143 004,19 €		505 420,59 €	48 527,93 €	5 643 415,50 €	11 180,92 €	11 491 037,27 €
NON PERMANENTS							
Non-titulaires	1 757 413,17 €		25 835,21 €	19 855,67 €	401 941,20 €	1 996,41 €	2 464 013,25 €
TOTAL 2024	90 189 074,31 €	1 415 051,81 €	1 479 037,70 €	968 985,59 €	20 519 723,21 €	55 853,61 €	51 924 821,54 €
Budget principal 2024 REMUNERATIONS	89 306 245,32 €	1 401 302,09 €	1 473 521,57 €	968 977,73 €	19 718 846,68 €	47 954,04 €	48 520 800,81 €
Variation 2025 / 2024	0,99%	0,98%	0,37%	2,06%	4,06%	16,47%	7,02%

* Source Adelyce – Module Comprendre – Données rétrospectives / Source BO / SIRH

Il convient de noter une hausse de l'ensemble des éléments de rémunération.

Ces augmentations s'expliquent en grande partie par le glissement vieillesse technicité et l'intégration des effectifs d'ATHLETICA pour ce qui est des éléments de rémunérations hors charges. Quant à l'évolution des charges patronales, elle est inhérente aux mesures exogènes susmentionnées, à savoir une augmentation de 3 points de la CNRACL et le retour au taux normal de la sécurité sociale (+1 point).

Les heures supplémentaires concernent principalement les agents des routes dont l'activité varie en fonction de la période hivernale et des fermetures pour travaux.

Quant aux avantages en nature, ils concernent la mise à disposition de logements à certains personnels logés dans les collèges ainsi que la mise à disposition de véhicules de fonction pour les membres de la direction générale. Le changement de certains véhicules de direction explique la variation observée.

Pour ce qui est des indemnités des élus, leur volume estimé en 2025, représente 2,081M€ auxquels s'ajoutent 366K€ pour l'association d'entraide pour la retraite des anciens élus (ancien système de cotisations retraite), soit une légère baisse prévisionnelle de -0,28% de la consommation de l'enveloppe d'indemnités des élus. Cette baisse correspond à la diminution de la subvention susvisée.

Les autres dépenses de personnel (Section de fonctionnement et d'investissement comprises)

Quant aux autres dépenses de personnel, elles correspondent en grande partie aux frais de formations, aux cotisations CIG (d'ontologie, CMU, aide statutaire, etc.), aux frais de recrutement, à la médecine préventive (médecins et infirmiers mis à disposition, examens et expertises en laboratoire, soutien psychologique externe, etc.), aux frais juridiques, aux titres restaurant pour les personnels n'ayant pas accès aux restaurants administratifs, aux frais de mission et de transport, aux congés bonifiés ainsi qu'à la participation versée au comité d'œuvres sociales, etc. Leurs volumes exécutés estimatifs pour 2025 représentent environ 6,21M€. On note ainsi une diminution prévisionnelle de -2,13% par rapport à 2024 qui correspond en majeure partie à :

- Une diminution importante des frais de formation et des prestations de recrutement en raison d'enveloppes plus restreintes en 2025 qu'en 2024 sur ces deux segments ;
- Une diminution du montant des congés bonifiés ;
- Une baisse des frais juridiques (conseil juridique, contentieux, etc.) ;
- Le décalage de réception des factures relatives à la mise à disposition du personnel du CIG au sein du service de médecine préventive (retard d'envoi par le CIG).

C. Le temps de travail

L'Assemblée départementale du 17 décembre 2021 a adopté un nouveau règlement du temps de travail, pour une mise en conformité de l'ensemble des services départementaux actant d'une durée effective du temps de travail à 1.607 heures annuelles travaillées, et ce à compter du 1er janvier 2022.

Ce nouveau règlement a augmenté de 27 heures annuelles le temps de travail des agents des collèges. Il a été appliqué à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, en coordination avec les établissements d'enseignements lorsqu'ils ont établi les emplois du temps de l'année scolaire.

Les travailleurs sociaux des sites distants ont également augmenté leur temps de travail annuel, avec un choix porté sur l'augmentation de leur temps de travail hebdomadaire en contrepartie de jours de RTT supplémentaires par rapport aux autres régimes de temps de travail du Département.

Le temps de travail des agents du régime général a augmenté de 15 minutes par semaine pour être conforme à la réglementation. Les règles de gestion des congés ont été actualisées en 2022 pour tenir compte de ces évolutions.

En 2025, il n'y a pas eu de modifications complémentaires sur cet axe. Néanmoins, le nouveau logiciel de gestion des temps et des activités, qui sera étendu aux sites distants sociaux et médico-sociaux en mai 2026, facilitera pour les agents l'organisation de leur temps de présence sur site et de leurs congés.

D. Prévisions d'évolution des dépenses de personnel et des effectifs en 2026

L'évolution des dépenses de personnel, inscrites au budget principal, pour l'année 2026 va être à nouveau marquée par des mesures du PLF et du PLFSS et notamment l'impact de la hausse de la cotisation CNRACL (+ 3 points) et de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026.

A cet effet, la masse salariale a été fixée à la somme de 183,88M€ (indemnités des élus comprises) dans le cadre d'une enveloppe globale incluant les autres dépenses de personnel fixée à 192,08 M€. Soit pour la masse salariale (*opérations rémunérations et indemnités des élus*) une augmentation de +2,01% par rapport au budget 2025 voté décisions modificatives et virements de crédits inclus et +2,53% si l'on considère uniquement le budget primitif voté au titre du budget principal 2024 sans prise en compte des mesures ayant impacté le cours de cet exercice.

Les coûts supplémentaires en matière de masse salariale dont certains sont incompressibles et contraints par les mesures nationales réglementaires, sont pour les plus importants :

- Les mesures nationales exogènes (+ 2,181 M€) :
 - La hausse de 3 points du taux de la cotisation CNRACL, passant de 34,65% à 37,65% au 1^{er} janvier 2026 (*mesure du PLF2025 ne concernant que les fonctionnaires titulaires de la FPT*) soit + **2,106 M€** ;
 - Une hypothèse de revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 fixée à + **75 K€** (*A ce stade, il n'y a pas eu de confirmation de cette augmentation. Concernant le seuil minimum de traitement, aucune hypothèse n'est envisagée*).
- Les mesures endogènes au Département relatives à la trajectoire RH 2026 :
 - La trajectoire 2026 de renforcement des effectifs représente un total de + **1,02 M€**, elle comprend des créations de postes nécessaires aux politiques menées par le Département ;
 - La mise en place d'une enveloppe de contrats pour accroissement temporaire d'activités (ATA) pour la structure ATHLETICA + **79,2 K€** auparavant incluse dans la subvention d'équilibre versée à cette structure.
- Les mesures endogènes relatives à des effets report d'arbitrages RH 2025 sur 2026 :
 - L'effet report de l'intégration des personnels de la structure ATHLETICA dans les effectifs du Département, soit + **882 K€** (*1,8M€ en année pleine*) auparavant inclus dans la subvention d'équilibre versée par le Département inscrite sur le budget de la direction des finances ;
 - Le maintien des contrats Parcours Emploi Compétences (ex CUI) à une durée de 26 heures, soit un financement de 6 heures par le Département dû au désengagement de l'Etat sur cet axe qui ne finance plus que 20 heures par contrat, soit + **95 K€** ;
 - L'effet report de la trajectoire 2025 de renforcement des effectifs soit + **73,4 K€**.
- Les mesures endogènes à caractère réglementaire ou de gestion :
 - La réserve de précaution (0,5% de la masse salariale), soit + **920 K€** ;
 - Le glissement vieillesse technicité GVT positif (avancement d'échelons, campagne annuelle de promotion interne et d'avancement de grades) soit + **875 K€** ;
 - La hausse de la contribution au CNFPT due à l'indexation de cette cotisation sur la masse salariale qui augmente chaque année.
- Diverses autres mesures endogènes :
 - Diverses mesures d'ajustement à leur taux initial des enveloppes consommées sur la base de l'atterrissage prévisionnel 2025 ainsi que d'autres mesures RH mineures (Enveloppes des contrats ATA, enveloppe du CIA, enveloppe des indemnités des élus, etc.), soit + **335 K€**,

Il est à noter que 250 K€ concernant les contrats ATA (accroissement temporaire d'activité) pour renfort dans les collèges sont redéployés de l'enveloppe de la masse salariale vers l'enveloppe des autres dépenses de personnel prévues au chapitre 11, afin de financer la mise en place d'un nouveau marché d'insertion spécifique aux remplacements dans les collèges.

En outre, une augmentation de la valeur faciale des titres restaurant a été proposée afin de porter cette dernière à 8 euros au lieu de 5 euros actuellement.

En fin, les mesures de renforts d'effectifs permanents précitées sont pour certaines, financées par des dispositifs d'Etat. Elles s'inscrivent dans les priorités suivantes :

- **Soutenir la parentalité et prévenir les situations de danger :**
 - La création de contrats de projets dédiés à la prévention de la périnatalité,
- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap :**
 - La création d'un poste de chargé de mission en lien avec la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie,
- **Préserver la biodiversité et les ressources naturelles :**
 - La création d'un contrat de projet en tant que chargé de mission dédié à la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS),

▣ **Accroître l'efficacité de l'administration :**

- La création d'un poste de manager des risques chargé d'une mission de sécurité globale de la collectivité,
- Le renforcement du contrôle de gestion et de l'audit interne conformément aux diverses recommandations des organes de contrôle de la collectivité.

Au regard de l'ensemble de ces évolutions, l'enjeu pour la collectivité sera de poursuivre la trajectoire RH engagée, d'améliorer durablement les conditions de travail et de consolider l'attractivité du Département en considérant une population d'agents vieillissant, tout en maintenant une gestion maîtrisée et responsable des dépenses de personnel.

CHATEAU D'AUVERS

La politique globale de pilotage de la masse salariale du Château d'Auvers est identique à celle du budget principal.

A. Structure des effectifs

La structuration des postes budgétaires

La structure des postes budgétaires permanents tous confondus au 31 décembre 2025 pour le Château d'Auvers, est présentée ci-après par filière et par catégorie.

Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administrative	4	5		9
Culturelle				0
Technique		3	1	4
Total	4	8	1	13

Il n'y a pas de modifications de la structure des postes permanents ouverts au budget que ce soit par filière ou par catégorie.

La structuration des effectifs rémunérés

L'effectif rémunéré du Château d'Auvers en 2025 est en moyenne de 29 agents rémunérés répartis de la façon suivante :

- 34,48% en filière administrative qui englobe certains pôles commerciaux de ce lieu culturel,
- 20,69% en filière technique,
- 44,83% en filière culturelle,
- 13,79% d'agents de catégorie A,
- 37,93% d'agents de catégorie B,
- 48,48% d'agents de catégorie C (chargés d'accueil / boutique et agents de gardiennage).

Cet effectif est en hausse par rapport à 2024 (+2 agents en moyenne) en raison de la prolongation de l'exposition dédiée à Van Gogh jusqu'au 2 novembre 2025.

Quant à la répartition entre les agents permanents et non-permanents selon leur profil de rémunération, elle est présentée ci-dessous.

BUDGET ANNEXE CHÂTEAU D'AUVERS Exercice 2025	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Total
Permanents	13,79%	31,03%	44,83%
Non permanents		55,17%	55,17%
Total	13,79%	86,21%	100,00%

En raison de la reprise en régie directe du Château par le Département en 2019 nécessitant la reprise du personnel de la SEM Château d'Auvers et des difficultés de recrutement de personnel titulaire, ce site présente encore un taux d'agents permanents contractuels (31,03%) plus important que le taux de personnel titulaire. En outre, il y a une forte proportion d'agents non permanents (55,17%) nécessaires à l'exposition temporaire ainsi qu'à la fluctuation saisonnière de fréquentation.

La pyramide des âges et la répartition par genre



La pyramide des âges quels que soient les catégories d'emplois (permanents, non permanents), le temps de travail, la durée de présence des agents, l'âge moyen constaté tous sexes confondus, en 2025, est de **38 ans**, soit -3 ans par rapport à 2024. La répartition par sexe est inchangée en 2025 avec une majorité de personnel féminin.

B. Dépenses de personnel en 2025

L'atterrissage de la masse salariale du budget annexe du Château d'Auvers pour 2025 est estimé à 1,177M€ (*source Adelyce – hors hors flux*).

Soit une baisse prévisionnelle de -2,75% (+33,3K€) par rapport à l'exercice 2024, due en grande partie à la diminution des embauches de personnels non permanents supplémentaires (ATA) nécessaires la bonne gestion de l'exposition « Van Gogh, les derniers voyages » qui s'est achevée le 2 novembre 2025.

Les principaux éléments financiers constituant la masse salariale sont présentés ci-après.

BUDGET ANNEXE CHÂTEAU D'AUVERS REMUNÉRATIONS Exercice 2025	Traitement de base	NBI	SFT	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (véhicules, logements)	Charges patronales
PERMANENTS							
Titulaires et stagiaires	112 199,78 €	2 658,36 €	3 681,49 €	155,80 €	46 335,70 €		62 833,46 €
Non titulaires	210 685,70 €		5 378,58 €	246,16 €	63 238,98 €		111 082,36 €
NON PERMANENTS							
Non titulaires	273 442,95 €		971,75 €	299,14 €	55 764,26 €		158 317,31 €
Total 2025	596 328,43 €	2 658,36 €	10 031,82 €	701,10 €	165 338,94 €	- €	332 233,12 €
BUDGET ANNEXE CHÂTEAU D'AUVERS Exercice 2024	622 905,09 €	2 658,36 €	13 050,82 €	3 689,64 €	157 811,64 €	- €	337 536,47 €
Variation 2025 / 2024	-4,27%	0,00%	-23,13%	-81,00%	4,77%		-1,57%

* Source Business Object – Données SIRH EKSAB

Les heures supplémentaires sont générées par l'activité commerciale de cet établissement notamment dans le cadre de la location d'espaces pour les séminaires et les soirées d'entreprises.

Les autres dépenses de personnel (formations, etc.) sont quant à elles prises en charge dans le cadre du budget principal de la collectivité.

La fluctuation des éléments de rémunération s'explique par la structure des effectifs.

C. Le temps de travail

La durée effective du temps de travail au Château d'Auvers est de 1.607 heures.

Un règlement intérieur spécifique au Château d'Auvers, adopté par l'Assemblée départementale du 13 décembre 2022, est venu rappeler cette modalité applicable à l'ensemble des services de la collectivité.

En 2025, il n'y a pas eu de modifications complémentaires sur cet axe.

D. Prévisions d'évolution des effectifs et des dépenses de personnel en 2026

Le budget annexe primitif de la masse salariale du Château d'Auvers pour 2026 a été fixé à 1,327M€.

Le découpage de l'évolution budgétaire envisagé est rappelé ci-après.

1. L'application des mesures gouvernementales 2025 (mesures exogènes) et la prise en compte des mesures endogènes prévues pour l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité :

- Des mesures exogènes (nouvelles mesures 2025) :
 - La hausse de 3 points du taux de la cotisation CNRACL, passant de 34,65% à 37,65% (mesure du PLF2026 ne concernant que les fonctionnaires titulaires de la FPT) au 1^{er} janvier 2026,
 - La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026,
- Des mesures endogènes au Département :
 - Le glissement vieillesse technicité GVT positif (avancement d'échelons, avancement de grades, etc.),
 - La hausse de la contribution au CNFPT indexée sur la masse salariale,
 - La réserve de précaution,
- Des mesures de renfort des effectifs :
 - Le recrutement d'un assistant administratif et comptable, d'un chargé des expositions et de la programmation culturelle et d'un médiateur culturel,
 - Le remplacement et/ou le renouvellement d'un agent d'accueil, de deux techniciens ainsi que d'un gardien dont les contrats se terminent prochainement,
 - Des renforts en contrat d'accroissement temporaire d'activités en haute saison.

2. Le détail des besoins de renforts liés à la future exposition :

L'exposition « Van Gogh, les derniers voyages » s'est achevée le 2 novembre 2025 et devrait prochainement faire place à une nouvelle exposition prévue courant 2026. Dans l'intervalle, l'exposition temporaire « Château d'Auvers, mémoires d'un domaine vivant » a ouvert le 18 octobre 2025, ce qui a conduit la direction de la Culture et du Château à revoir l'organisation de l'équipe et de ses effectifs.

À cet effet, il a été identifié des besoins de renfort nécessaires pour la période de la haute saison, notamment à l'accueil/ boutique, sur le point de petite restauration / salon de thé ainsi que pour la surveillance des salles d'exposition.

L'ensemble de ces éléments porte le budget primitif des dépenses de personnel du Château d'Auvers (*section de fonctionnement*) pour l'exercice 2026 à la somme de 1.327.585 € soit +2,14% par rapport au budget primitif 2025.

Il est ainsi prévu une hausse du recours à du personnel non-permanent en prévision de cette future exposition.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL

La politique globale de pilotage de la masse salariale du laboratoire départemental est identique à celle du budget principal de la collectivité.

A. Structure des effectifs

La structuration des postes budgétaires

La structure des postes budgétaires permanents tous confondus au 31 décembre 2025, pour le laboratoire départemental, est présentée ci-après par filière et par catégorie.

Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administrative			1	1
Sanitaire et sociale	1			1
Technique	2	8	2	12
Total	3	8	3	14

Il n'y a pas de modifications de la structure des postes permanents ouverts au budget que ce soit par filière ou par catégorie.

La structuration des effectifs rémunérés

L'effectif moyen rémunéré du laboratoire en 2025 est de 16 agents rémunérés répartis de la façon suivante :

- 12,50% en filière administrative,
- 75,00% en filière technique,
- 12,50% hors filière,
- 12,50% d'agents de catégorie A,
- 56,25% d'agents de catégorie B,
- 18,75% d'agents de catégorie C,
- 12,50% hors cadres.

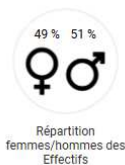
Cet effectif est stable par rapport à 2024 (16 agents).

Quant à la répartition entre les agents permanents et non-permanents selon leur profil de rémunération, elle est présentée ci-dessous.

BUDGET ANNEXE LABORATOIRE Exercice 2025	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Total
Permanents	50,00%	37,50%	87,50%
Non permanents		12,50%	12,50%
Total	50,00%	50,00%	100,00%

Le personnel permanent représente au laboratoire 87,50 % des effectifs répartis à part égale entre titulaires et non-titulaires en raison de la dominance technique nécessaire au fonctionnement et aux missions du laboratoire et de la gestion des eaux.

La pyramide des âges et la répartition par genre



La pyramide des âges quels que soient les catégories d'emplois (permanents, non permanents), le temps de travail, la durée de présence des agents, l'âge moyen constaté tous sexes confondus, en 2025, est de **41 ans**, soit +2 ans par rapport à 2024.

La répartition par sexe est en recul pour les femmes en 2025 (55% en 2024), on observe désormais une majorité de personnel masculin.

B. Dépenses de personnel en 2025

L'atterrissage de la masse salariale du budget annexe du Laboratoire départemental pour 2025 est estimé à 700,1KE (*source Adelyce – hors hors flux*).

Soit une augmentation de +0,07% par rapport à l'exercice 2024, due aux effets du glissement vieillesse technicité et de la proportion de titulaire impactée par la hausse de la cotisation CNRACL.

Les principaux éléments financiers constituant la masse salariale sont présentés ci-après.

BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL RÉMUNÉARTIONS Exercice 2025	Traitement de base	NBI	SFT	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (véhicules, logements)	Charges patronales
PERMANENTS							
Titulaires et stagiaires	213 683,43 €	3 249,12 €	1 146,96 €	2 519,60 €	49 879,03 €		118 135,25 €
Non titulaires	139 057,67 €		4 529,87 €	1 319,89 €	35 153,82 €		74 750,24 €
NON PERMANENTS							
Non titulaires et droit privé							255,99 €
Total 2025	352 741,10 €	3 249,12 €	5 676,83 €	3 839,49 €	85 032,85 €	- €	193 141,48 €
BUDGET ANNEXE CHÂTEAU D'AUVERS Exercice 2024	356 912,63 €	2 967,70 €	6 510,80 €	4 891,30 €	87 389,71 €	- €	191 744,76 €
Variation 2025 / 2024	-1,17%	9,48%	-12,81%	-21,50%	-2,70%		0,73%

* Source Business Object – Données SIRH EKSSE

Les autres dépenses de personnel sont quant à elles prises en charge dans le cadre du budget principal.

C. Le temps de travail

La durée effective du temps de travail du laboratoire départemental est de 1.607 heures au même titre que l'ensemble des services de la collectivité.

D. Prévisions d'évolution des effectifs et des dépenses de personnel en 2026

Le budget primitif de la masse salariale du Laboratoire départemental pour 2026 a été fixé à 767KE (-3,57%) afin de tenir compte :

- Des mesures exogènes (nouvelles mesures 2025) :
 - La hausse de 3 points du taux de la cotisation CNRACL, passant de 34,65% à 37,65% (mesure du PLF2026 ne concernant que les fonctionnaires titulaires de la FPT) au 1^{er} janvier 2026,
 - La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026,
- Des mesures endogènes au Département :
 - Le glissement vieillesse technicité GVT positif (avancement d'échelons, campagne annuelle d'avancement de grades et de promotion),
 - La hausse de la contribution au CNFPT indexée sur la masse salariale,
 - La réserve de précaution

□ Des mesures de renfort si besoin :

- Un poste en renfort est prévu au budget en cas de besoin signalé sur l'année.

En ce qui concerne les opérations relatives à la formation et aux frais de déplacements, et comme présenté dans le tableau ci-dessus, ces dernières ont fait l'objet d'ajustement résultant de l'observation des consommations de l'exercice en cours (2025) et de l'exercice 2024.

L'ensemble de ces éléments porte le budget primitif des dépenses de personnel du Laboratoire départemental (*section de fonctionnement*) pour l'exercice 2025 à la somme de 767 097€ soit -3,57% par rapport au budget primitif 2025.

Il n'est pas prévu de modifications dans la structuration des effectifs du laboratoire.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-04

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction des Services Juridiques - Pôle Appui et Animation Juridique

OBJET : Bilan des contentieux 2025.

Moyens généraux – Administration générale – Achats et frais généraux

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un tableau récapitulatif des contentieux

RESUME :

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la délégation accordée à la Présidente pour agir en justice en application des dispositions prévues par l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'assemblée délibérante d'accorder à la Présidente, pour la durée de son mandat, une délégation générale pour défendre les intérêts du Département dans toutes les actions en justice intentées tant en demande qu'en défense. Ce texte prévoit cependant une obligation pour la Présidente de rendre compte régulièrement de l'exercice de cette compétence.

Par la délibération n° 0-03 en date du 16 juillet 2021, le Conseil Départemental a ainsi autorisé "la Présidente, pour la durée de son mandat, à intenter, au nom du Département, toute action en justice, y compris en référé, visant à défendre le Département dans les actions intentées contre lui, à intervenir en son nom dans les actions où il y a intérêt et à exercer, le cas échéant, toute voie de recours".

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation, le tableau annexé récapitule les actions contentieuses nouvelles ou closes par une décision juridictionnelle en 2025 (sous réserve pour certaines de l'exercice encore possible d'une voie de recours).

Je vous propose en conséquence, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

ME DONNER ACTE de la présentation du bilan des contentieux nouveaux ou clos en 2025, dans le cadre de la délégation accordée par la délibération du Conseil départemental n° 0-03 du 16 juillet 2021, conformément au tableau annexé.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLIE LE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

10-02-2026

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 2-04

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 09-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE
M. Patrick HADDAD donne procuration à Mme Deborah ISRAEL
M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN
Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD
M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Monsieur Yannick BOEDEC

SERVICE : Direction des Services Juridiques - Pôle Appui et Animation Juridique

OBJET : Bilan des contentieux 2025.

Moyens généraux – Administration générale – Achats et frais généraux

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation du bilan des contentieux nouveaux ou clos en 2025, dans le cadre de la délégation accordée par la délibération du Conseil départemental n° 0-03 du 16 juillet 2021, conformément au tableau annexé.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

BILANS DES CONTENTIEUX NOUVEAUX OU CLOTURES EN 2025

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
POLE APPUI JURIDIQUE						
Association La Vie du Voyage	Etat CD	TA Cergy	20/07/2022	Demande d'annulation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage		24/06/2025 Annulation des décisions implicites de refus du Préfet et de la Présidente d'inscrire à l'inscription au schéma départemental des emplacements dits de « grand passage » et injonction à le compléter dans un délai d'un an
CD	G.K.	CAA Versailles	04/02/2025	Appel du Tribunal administratif de Cergy-Portoise du 04/12/2024 qui condamne le Département à un versement à un agent la somme de 14 119 € au titre de préjudice matériel et du préjudice moral qu'il a subis.		Procédure en cours

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
D.B.	CD	CE	11/03/2024	Pourvoi contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles du 20/06/2023 qui a rejeté l'appel contre le jugement du 16/12/2021 du TA de Cergy enjoignant un occupant sans droit ni titre d'évacuer un logement de fonction d'un collège et condamnant au versement de la somme 15 000 € au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par le TA		16/01/2025 Annulation Renvoi devant la CAA de Versailles
D.B.	CD	CAA Versailles	05/02/2025	Appel du jugement du TA de Cergy du 16/12/2021 enjoignant un occupant sans droit ni titre d'évacuer un logement de fonction d'un collège		Procédure en cours
CD	SB	TA Cergy	28/01/2025	Requête en référé pour demander l'expulsion d'un occupant sans droit ni titre d'un logement de fonction au sein du collège Claude Monet à Argenteuil		12/02/2025 Expulsion ordonnée
FT	CD	TA Cergy	13/02/2025	Demande d'annulation de la décision du Fonds de Solidarité Logement du 13/12/2024 en ce qu'elle ne lui accorde que partiellement l'aide sollicitée	710 €	Procédure en cours

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
CD	Etat	CE	04/02/2025	Recours contre l'arrêté Ségur du 5 août 2024 portant extension de l'accord à l'ensemble du secteur sanitaire et social et médico-social privé à but non lucratif (y compris les non-signataires de l'accord collectif)	3M€ (par année)	Procédure en cours
J.M./N.B./T.A.	CD	TA Cergy	09/06/25	Recours en référé-suspension de la décision du 23 décembre 2024 alignant les remboursements de la PCH emploi direct sur le tarif légal en vigueur au 1 ^{er} janvier 2025, soit 18€96.		17/07/2025 Rejet
J.M./N.B./T.A.	CD	TA Cergy	09/06/25	Recours en annulation de la décision du 23 décembre 2024 alignant les remboursements de la PCH emploi direct sur le tarif légal en vigueur au 1 ^{er} janvier 2025, soit 18€96.		Procédure en cours
J.M./N.B./T.A.	CD	TA Cergy	01/07/25	Recours en référé-suspension de la délibération du 27 juin 2025 approuvant le déplaçonnement du tarif légal de la PCH à 22€ à compter du 1 ^{er} janvier 2025 pour les bénéficiaires n'ayant pas bénéficié d'un moratoire		17/07/2025 Rejet
J.M./N.B./T.A.	CD	TA Cergy	01/07/25	Recours en annulation de la délibération du 27 juin 2025 approuvant le déplaçonnement du tarif légal de la PCH à 22€ à compter du 1 ^{er} janvier 2025 pour les bénéficiaires n'ayant pas bénéficié d'un moratoire		Procédure en cours

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
CD/CARPF/Gonesse	Etat	CE	04/09/20	Recours en annulation de la décision du 07/11/2019 par laquelle l'Etat a décidé de l'abandon du projet EUROPACITY		30/09/2025 Rejet
ASD	CD	TA Cergy	13/09/25	Référé-liberté pour demander la suspension de la décision mettant fin à un contrat jeune majeur au motif d'une obligation de quitter le territoire français		18/09/2025 Rejet
ASD	CD	TA Cergy	19/09/25	Demande d'annulation de la décision mettant fin à un contrat jeune majeur au motif d'une obligation de quitter le territoire français		Procédure en cours
MS	CD	Cour de Cassation	27/08/25	Demande d'annulation de l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 28 mars 2025 maintenant le placement de son fils à l'ASE.		Procédure en cours
Fondation des Apprentis d'Auteuil	CD	TA Versailles	30/09/25	Demande de réformation du montant de la DGF autorisée par le Département en 2025 pour quatre de ses établissements en raison du refus de financement de la dépense prévisionnelle relative à la revalorisation salariale Ségur pour tous		Procédure en cours

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
Fondation La Vie Au Grand Air	CD	TA Versailles	23/10/25	Demande de réformation du montant de la DGF autorisée par le Département en 2025 pour trois de ses établissements au motif du refus de financement de la dépense prévisionnelle relative à la revalorisation salariale Ségur pour tous		Procédure en cours
Groupe SOS JEUNESSE	CD	TA Versailles	26/11/2025	Demande de réformation du montant de la DGF autorisée par le Département en 2025 pour deux de ses établissements au motif du refus de financement de la dépense prévisionnelle relative à la revalorisation salariale Ségur pour tous		Procédure en cours
Association LE VALDOCCO	CD	TA Versailles	02/12/2024	Demande de réformation du montant de la DGF autorisée par le Département en 2025 pour le fonctionnement de ses équipes de prévention spécialisée au motif du refus de financement de la dépense prévisionnelle relative à la revalorisation salariale Ségur pour tous		Procédure en cours
AA	CD	TA Cergy	20/10/25	Référé-mesures utiles à fin d'enjoindre le Département à héberger un mineur placé à l'ASE « dans une structure d'accueil offrant de conditions de vie conforme à l'intérêt du mineur, notamment sa sécurité et sa dignité »		27/11/2025 Rejet

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
SAM	CD	TA Cergy	16/10/25	Référé-liberté pour demander la suspension de la décision mettant fin à un contrat jeune majeur au motif d'une obligation de quitter le territoire français		18/10/25 Suspension
CD	SAM	CE	31/10/2025	Pourvoi en cassation de l'ordonnance du TA de Cergy du 18 /10/2025 prononçant la suspension de l'exécution de la décision mettant fin à un contrat de jeune majeur au motif d'une obligation de quitter le territoire français		20/12/2025 Annulation
SAM	CD	TA Cergy	16/10/25	Requête en annulation de la décision mettant fin à un contrat jeune majeur au motif d'une obligation de quitter le territoire français		Procédure en cours
Service de la commande publique						
Société PIS 59	CD	TA Cergy	12/05/2025	Demande indemnitaire d'une entreprise sous-traitante en réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de l'ajournement du chantier de préparation et de peinture du pont d'Argenteuil sur la RD 909	118 376 €	Procédure en cours

SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – MAJ 10/12/2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
Société MOBIDECOR	CD	TA Cergy	17/10/2025	Requête aux fins de faire constater l'irrégularité des pénalités de retard qui lui ont été infligées et d'annuler les titres de recettes subséquents	10 935 €	Procédure en cours
SAS ELIEZ	CD	TA Cergy	09/11/2023	Demande de condamnation Département au paiement du solde des sommes dues au titre du décompte général d'un marché travaux portant sur l'aménagement des locaux de l'Eco-Cité de l'Innovation / La Turbine sur le site du Port à Cergy.	474 754 €	Désistement en cours suite à accord transactionnel (140 000€)
Société BATI-ETANCHE	CD	TA Cergy	27/08/25	Demande indemnitaire en réparation du préjudice que la société estime avoir subi dans le cadre de l'exécution du marché de réhabilitation thermique du complexe sportif Luc ABALO à Eaubonne	553 268 €	Procédure en cours
SAS LA PEPIITE	CD	TA Cergy	24/07/25	Demande d'annulation de la décision mettant fin au marché relatif à la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des collégiens valdoisiens dans la construction de leur projet d'orientation pour l'année scolaire 2024-2025, et lui infligeant une pénalité contractuelle	1 000 €	Procédure en cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
Y.M	CD	Tribunal administratif de Cergy (TA)	25/02/2022 2	Annulation du 18/02/2022 rejetant sa demande de congés bonifiés		16/01/2025 Rejet
D.B	CD	Conseil d'Etat	14/05/2022 4	Annulation de l'arrêt de la CAA Versailles du 20/06/2023 qui a rejeté la requête de D.B tendant à l'annulation du jugement du 16 décembre 2021 portant rejet de sa requête demandant l'annulation de l'arrêt prononçant son licenciement pour insuffisance professionnelle (irrégularité de forme de l'arrêt)	3 000 €	28/01/2025 Annulation
GM	CD	TA	13/04/2022 1	Annulation de la décision rejetant sa demande de reconnaissance d'imputabilité au service de son état de santé à compter du 13/10/2019, consécutif à l'accident de service du 13/09/2019, ainsi que la prise en charge des soins et frais médicaux à compter du 17/10/2019.		28/01/2025 Annulation

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
J.B.B	CD	TA	20/05/2022 2	Annulation de l'arrêté portant blâme en date du 21/03/2022	2000 €	30/01/2025 Rejet
ML.M	CD	TA	19/06/2022 3	Demande juridictionnelle d'exécution du jugement du en date du 26/05/2021		29/04/2025 Rejet
M.M	CD	TA	19/10/2022 1	Annulation de la décision rejetant sa demande de remise gracieuse concernant le titre de recettes émis à son encounter en raison d'un trop-perçu de rémunération, faisant suite à un remplacement en congé de maladie ordinaire à demi-traitement.	1 395 €	25/06/2025 Rejet

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
D.G	CDO	TA	20/01/2023	Annulation de la décision du 26/12/2022 refusant de reconnaître l'imputabilité au service de la rechute du 26/09/2022 de l'accident de service du 03/05/2021		11/07/2025 Rejet
A.N	CD	TA	05/12/2022	Annulation de la décision implicite de rejet de sa demande indemnitaire à lui verser la somme de 13 000 euros en réparation des préjudices subis.	16 000 €	25/09/2025 Condamnation à verser 3 000 €
V.M	CD	TA	25/01/2022	Annulation de la décision du 31/03/2021 consolidant l'accident de service de Mme M. survenu le 08/10/2020 au 10/10/2020 et a rejeté l'imputabilité au service des arrêts et soins postérieurs et de la décision du 23/11/2021 par laquelle le Conseil Départemental a consolidé l'accident de service au 28/01/2021 et a rejeté l'imputabilité au service des arrêts et soins postérieurs.	3 000 €	25/09/2025 Non-lieu à statuer

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
J.N	CD	TA	30/03/2022	Annulation de la décision du 18/02/2022 portant refus de la demande de congé bonifié		25/09/2025 Rejet
D.B	CD	CAA Versailles	28/01/2025	Sur renvoi du Conseil d'Etat, demande d'annulation du jugement du 16/12/2021 par lequel le tribunal administratif a rejeté la demande tendant à l'annulation de la décision prononçant son licenciement pour insuffisance professionnelle.	3 000 €	En cours
R.N	CD	TA	06/03/2025	Annulation de la décision du 12/02/2025 portant refus de la demande de congés bonifiés		En cours
Y.P	CD	CAA Versailles	11/03/2025	Annulation du jugement du 16/01/ 2025 par lequel le tribunal administratif a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision portant refus d'un congé bonifié	1 000 €	En cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
D.B	CD	TA	12/04/2025	Annulation de la décision du 13/02/2025 portant refus de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident survenu le 4/09/2024, de l'arrêt du 26/02/2025 la plaçant en congé de maladie ordinaire à demi-traitement, du titre exécutoire d'un montant de 3 364,34€	5 864 €	En cours
S.P	CD	TA Grenoble	05/05/25	Demande indemnitaire en réparation du préjudice subi suite à des faits prétendus de harcèlement moral	73 000 €	En cours
O.M	CD	TA	18/07/2025	Annulation de l'arrêt du 03/06/2025 le plaçant en retraite pour invalidité		En cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
M.F	CD	TA	11/06/2025	Annulation des conclusions de l'expert médical pour la reconnaissance de son accident de trajet comme imputable au service		En cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA GESTION PATRIMONIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
CD	Les occupants des parcelles	Tribunal Judiciaire de Pontoise	26/03/2025	Occupation illicite des parcelles cadastrées section U n° 245, 218 et 247 à Garges-les-Gonesses		26/03/2025 Expulsion prononcée
CD	Les occupants de la parcelle	Tribunal Judiciaire de Pontoise	18/03/2025	Occupation illicite de la parcelle cadastrée section ZD n° 35 à Bruyères-sur-Oise		20/03/2025 Expulsion prononcée
CD	Les occupants des parcelles	Tribunal Judiciaire de Pontoise	06/05/2025	Occupation illicite des parcelles cadastrées section n° AL n° 88 et 89 à Roissy		07/05/2025 Expulsion prononcée
CD	Les occupants du pavillon Consorts EB	Tribunal de proximité de Montmorency	23/09/2025	Expulsion du pavillon sis 64 rue de la Caïlle à Montmorency		13/10/2025 Ordonnance désignant un commissaire de justice pour constater l'occupation du pavillon
CD	AB HABITAT	Tribunal Judiciaire de Pontoise	09/12/2024	Assignment en référé pour la désignation d'un expert pour constater les désordres sur l'immeuble situé 9 rue Pierre Guénée à Argenteuil, en chercher la cause et estimer le coût des travaux		Médiation en cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA GESTION PATRIMONIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
CD	Consorts T P	Tribunal Judiciaire de Pontoise	2024	Expropriation – projet PN4	1 116 €	28/02/2025 Indemnités consignées
CD	Consorts D	Tribunal Judiciaire de Pontoise	2024	Expropriation – projet PN4	7 046 €	28/02/2025 Indemnités consignées
CD	M. C Mme T	Tribunal Judiciaire de Pontoise	2024	Expropriation – projet PN4	1 368 €	28/02/2025 Indemnités consignées
CD	M. K	Tribunal Judiciaire de Pontoise	2024	Expropriation – projet PN4	180 €	28/02/2025 Indemnités consignées
CD	M. R	Tribunal Judiciaire de Pontoise	2024	Expropriation – projet PN4	2 592 €	28/02/2025 Indemnités consignées

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES FINANCES – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
Commune de Sarcelles	CD Etat	TA Cergy	27/01/2022 28/12/2022 24/01/2024	Demande d'annulation des délibérations de 2021, 2022 et 2023 portant répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et des arrêtés du préfet portant notification du montant alloué à la commune au titre du FDPTP		20/05/2025 Rejet

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES-- ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
MJ C	CD	Tribunal administratif de Cergy (TA)	14/03/2025	Demande d'annulation de la décision portant refus de l'indemnisation de son préjudice suite à une chute sur son trottoir à Soisy-sous-Montmorency		Procédure en cours
MA	CD, Commune Argenteuil et Région Ile de France	TA	16/09/2025	Demande indemnitaire en raison du préjudice subi sur son véhicule lors d'un accident survenu à Argenteuil	4741 €	Procédure en cours
CERTAS ENERGIE FRANCE	CDVO	TA	24/03/2025	Demande d'annulation d'avis de sommes à payer pour des redevances d'occupation du domaine public d'une station-service ESSO sur la RD 301 à Moiselles	23.650 €	Procédure en cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'AUTONOMIE – ANNEE 2025

G.V.D.C	CD	Tribunal administratif de Cergy (TA)	12/07/24	CMI Stationnement		20/01/25 Accord
A.F	CD	TA	22/07/24	CMI Stationnement		07/04/25 Accord
S.L	CD	TA	25/07/24	CMI Stationnement		20/01/25 Rejet
E.W	CD	TA	31/07/24	CMI Stationnement		20/01/25 Accord
D.K.S	CD	TA	16/08/24	CMI Stationnement		19/05/25 Rejet
H.J	CD	TA	19/08/24	CMI Stationnement		19/05/25 Rejet
A.G	CD	TA	27/09/24	CMI Stationnement		23/03/25 Accord
V.P	CD	TA	04/11/24	CMI Stationnement		30/06/25 Accord
L.A	CD	TA	12/11/24	CMI Stationnement		13/05/25 Accord
B.H	CD	TA	18/11/24	CMI Stationnement	1500 €	13/05/25 Rejet
C.S	CD	TA	25/11/24	CMI Stationnement		13/05/25 Accord

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'AUTONOMIE – ANNEE 2025

H.M	CD	TA	26/11/24	CMI Stationnement		EN COURS
Y.S	CD	TA	28/11/24	CMI Stationnement		23/09/25 Rejet
D.N	CD	TA	04/12/24	CMI Stationnement		26/05/25 Accord
M.Q	CD	TA	10/12/25	CMI Stationnement		30/06/25 Désistement
E.M.N	CD	TA	06/01/25	CMI Stationnement		26/05/25 Rejet
D.N	CD	TA	09/01/25	CMI Stationnement		13/05/25 Accord
P.E	CD	TA	06/02/25	CMI Stationnement		EN COURS
D.A	CD	TA	10/02/25	CMI Stationnement		AUDIENCE 17/11/25
M.K	CD	TA	11/02/25	CMI Stationnement		EN COURS
H.O	CD	TA	13/03/25	CMI Stationnement		26/05/25 Accord

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'AUTONOMIE – ANNEE 2025

B.Y	CD	TA	23/03/25	CMI Stationnement		EN COURS
G.M	CD	TA	08/04/25	CMI Stationnement		EN COURS
B.J	CD	TA	05/05/25	CMI Stationnement		EN COURS
B.M.L	CD	TA	21/05/25	CMI Stationnement		14/10/25 Rejet
B.J.G	CD	TA	24/05/25	CMI Stationnement		07/04/25 Rejet
T.V	CD	TA	02/06/25	CMI Stationnement		EN COURS
LC	CD	TA	02/06/25	CMI Stationnement		EN COURS
B.H	CD	TA	05/06/25	CMI Stationnement		EN COURS
E.F	CD	TA	10/06/25	CMI Stationnement		EN COURS
M.A	CD	TA	13/06/25	CMI Stationnement		AUDIENCE 17/11/25
M.N	CD	TA	01/07/25	CMI Stationnement		23/10/25 Rejet

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'AUTONOMIE – ANNEE 2025

G.J	CD	TA	15/07/25	CMI Stationnement		EN COURS
M.S	CD	TA	23/07/25	CMI Stationnement		23/10/25 Rejet
A.G.J	CD	TA	28/07/25	CMI Stationnement		EN COURS
R.M	CD	TA	11/08/25	CMI Stationnement		23/10/25 Rejet
M.V	CD	TA	14/08/25	CMI Stationnement		EN COURS
S.S	CD	TA	05/09/25	CMI Stationnement		EN COURS
U.C	CD	TA	05/09/25	CMI Stationnement		EN COURS
Z.D	CD	TA	08/09/25	CMI Stationnement		EN COURS
D.D	CD	TA	11/09/25	CMI Stationnement		EN COURS
K.K.P	CD	TA	19/09/25	CMI Stationnement		EN COURS
J.A	CD	TA	19/09/25	CMI Stationnement		EN COURS

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'AUTONOMIE – ANNEE 2025

K.A	CD	TA	06/10/25	CMI Stationnement		EN COURS
B.D	CD	TA	06/10/25	CMI Stationnement		EN COURS
C.E	CD	TA	06/10/25	CMI Stationnement		EN COURS
S.A	CD	TA	20/10/25	CMI Stationnement		EN COURS
Fils de M-A F.G.	CD	TJ	03/01/2025	Contestation de la décision de refus de l'aide sociale à l'hébergement		EN COURS

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
H.E	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	19/12/2023	Créance RSA	8604€	17/03/2025 rejet
O.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	23/01/2024	Créance RSA	9878€	19/05/2025 Annulation du titre exécutoire (Titre émis non valable) et réémission d'un nouveau titre
K.F	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	31/01/2024	Suspension RSA		28/02/2025 Désistement
O.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/02/2024	Créance RSA	9878€	19/05/2025 Annulation du Titre exécutoire et réémission d'un nouveau titre

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
D.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/03/2024	Créance RSA	10801€	18/06/2025 Annulation du Titre exécutoire et rémission d'un nouveau titre
M.C	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	27/03/2024	Créance RSA	13882€	18/06/2025 Rejet
A.B	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	16/04/2024	Créance RSA	2369€	24/03/2025 Rejet
L.O	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	22/04/2024	Suspension RSA		Non-lieu à statuer 31/03/2025
N.C	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	27/05/2024	Rétroactivité + Créance	2763€	07/04/2025 Rejet

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
B.L	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	05/06/2024	Créance RSA	2781€	30/06/2025 Rejet
C.P	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/06/2024	Créance RSA	21875€	13/05/2025 Rejet
B.M	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	20/06/2024	Titre de séjour		31/03/2025 Désistement
B.E	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	03/07/2024	Créance RSA	12620€	31/03/2025 Annulation des indus par le département : non-lieu à statuer

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
W.E	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	08/07/2024	Créance RSA	4488€	13/05/2025 Rejet
S-B.J	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	17/07/2024	Créance RSA	13398€	07/01/2025 Rejet
H,T	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/08/2024	Rejet de sa demande de RSA		30/04/2025 Rejet

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
E. H. A.	CD	Tribunal administratif (TA) Cergy	16/10/2024	Créance RSA	24882 €	13/05/2025 Rejet
J.B.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	23/10/2024	Créance RSA	6136€	17/03/2025 Rejet
A.O	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	25/11/2024	Créance RSA	15655€	10/02/2025 Rejet
B.B	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	11/12/2024	Créance RSA	13432€	17/02/2025 Rejet

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
S.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	20/12/2024	Créance RSA	15294€	21/01/2025 Rejet
P.C	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	26/12/2024	Non renouvellement CER		25/03/2025 Rejet
N.R	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	06/01/2025	Créance RSA	1616€	30/04/2025 Rejet
N.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	23/01/2025	Créance RSA	3335€	30/04/2025 Rejet
B.I	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	24/01/2025	Radiation du dispositif RSA		28/11/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
G.M	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	30/01/2025	Paiement rétroactif du RSA		30/01/2025 Rejet
H-JJ	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	31/01/2025	Créance RSA	15935€	Procédure en cours
M.F	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	06/02/2025	Réduction CER		13/05/2025 Désistement
MC-S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	06/02/2025	Suspension CER		04/03/2025 Rejet

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
E.L	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	06/02/2025	Créance RSA	867€	Procédure en cours
D.F	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	11/02/2025	Créance RSA	2981€	30/06/2025 Rejet
C.C	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/02/2025	Créance RSA	15407€	17/03/2025 Rejet
T.N	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	18/02/2025	Ouverture du droit RSA		Procédure en cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
K.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	25/02/2025	Créance RSA	14939€	Procédure en cours
T.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	05/03/2025	Créance RSA	10296€	06/05/2025 Rejet
MC.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	07/03/2025	Demande de pénalité pour suspension abusive		Procédure en cours
F.K	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	10/03/2025	Créance RSA	9153€	03/11/2025 Rejet

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
A.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/03/2025	Créance RSA	9154€	Procédure en cours
K.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	17/03/2025	Créance RSA	14939€	Procédure en cours
A.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	19/03/2025	Créance RSA	9154€	Procédure en cours
S-P.B	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	19/03/2025	Créance RSA	4227€	Procédure en cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
B.N	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	21/03/2025	Non établissement de CER		Procédure en cours
M.G	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	27/03/2025	Suspension non respect du CER		Procédure en cours
K.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	01/04/2025	Créance RSA	14939€	Procédure en cours
Y.B	CD	Tribunal administratif (TA)	03/04/2025	Ouverture du droit		Procédure en cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
C.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	04/04/2025	Créance RSA	13585€	Procédure en cours
S.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	09/04/2025	Créance RSA	5557€	16/10/2025 Rejet
D.G	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	09/04/2025	Créance RSA	3948€	Procédure en cours
F.S	CD	Tribunal administratif (TA) ROUEN	22/04/2025	Créance RSA	17324€	Procédure en cours
H.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	24/04/2025	Créance RSA	5591€	Procédure en cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
B.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	05/05/2025	Ouverture du RSA		24/10/2025 rejet
Z.S.N	CD	Tribunal administratif (TA) REFERE CERGY	12/05/2025	Suspension + Créance RSA	16364€	23/05/2025 Reprise des paiements jusqu'à décision définitive
D.J	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	14/05/2025	Créance RSA	1470€	Procédure en cours
Z.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	15/05/2025	Paiement rétroactif		24/06/2025 Rejet

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
P.J	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	21/05/2025	Créance RSA	6474€	Procédure en cours
R.S	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	28/05/2025	Créance RSA	10452€	Procédure en cours
C.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	28/05/2025	Créance RSA	11459€	Procédure en cours
D.A	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	05/06/2025	Créance RSA	8689€+247€+636€	Procédure en cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
K.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	12/06/2025	Créance RSA	14939€	Procédure en cours
N.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	15/07/2025	Créance RSA	8063€	28/11/2025
R.Y	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	23/07/2025	Créance RSA	1509€	Procédure en cours
R.Y	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	20/08/2025	Créance RSA	1509€	Procédure en cours
F.I	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	28/08/2025	Créance RSA	8934€	Procédure en cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
H.SP	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	05/09/2025	Créance RSA	18072€	Procédure en cours
P.J	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	09/09/2025	Créance RSA	13695€	Procédure en cours
K.D	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	09/09/2025	Radiation du RSA		Procédure en cours
L.R	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	01/10/2025	Créance RSA	8120€	Procédure en cours

TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE LA VIE SOCIALE – ANNEE 2025

Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
T.F	CD	Tribunal administratif (TA) CERGY	15/10/2025	Créance RSA	16843€	Procédure en cours

TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025

Service Départemental d'Accueil en Famille						
Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
DEJSF	O.S	TA CERGY	18/11/2024	Contestation de la décision de licenciement		En cours
Service Protection Maternelle et Infantile						
Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
CD	K.S	TA CERGY	23/02/2024	Contestation du non-renouvellement de son agrément		En cours
CD	M.D	TA CERGY	04/04/2024	Contestation du refus d'extension du refus d'agrément d'assistante maternelle		En cours
CD	C.N	TA CERGY	11/09/2024	Contestation du retrait d'agrément d'assistante maternelle		En cours Ordonnance de rejet 13/10/2025 En attente audience au fond.

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	C.J	TA CERGY	24/09/2024	Contestation du retrait d'agrément d'assistante maternelle		En cours
CD	O.S	TA CERGY	18/11/2024	Contestation de licenciement (en lien avec le retrait d'agrément)		En cours
CD	B.F	TA CERGY	14/01/2025	Contestation du retrait d'agrément d'assistante familiale		En cours Ordonnance du 31/10/2025 / En attente audience au fond
CD	H.H	TA CERGY	18/11/2024	Contestation du retrait d'agrément d'assistante familiale		En cours
CD	R.C	TA CERGY	10/12/2024	Contestation de refus d'extension d'agrément d'assistante maternelle		En cours
CD	B.Z.	TA CERGY	22/12/2024	Contestation du retrait d'agrément d'assistante familiale		En cours

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	G.Z	TA CERGY	29/01/2025	Contestation du non-renouvellement d'agrément d'assistante familiale		En cours
CD	B.R	TA CERGY	17/06/2025	Contestation du retrait d'agrément d'assistante maternelle		En cours
CD	F.N	TA CERGY	04/08/2025	Contestation du non-renouvellement d'agrément d'assistante maternelle		En cours Ordonnance Rejet 22/08/2025 En attente audience au fond
CD	Y.S	TA CERGY	18/09/2025	Contestation de refus d'extension d'agrément d'assistante maternelle		En cours
CD	B. M-C	TA CERGY	29/09/2025	Contestation du retrait d'agrément d'assistante maternelle		En cours Ordonnance du 17/10/2025 - Resitution agrément En attente audience au fond

**TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNEE 2025**

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance						
Demandeur	Défendeur	Juridiction	Date de la requête	Objet du litige	Enjeu Financier	Date et sens de la décision
CD	LD	Chambre du conseil	20/08/24	Délaissement parental		Jugement 11/03/25 Refus
CD	CD	Cour d'Appel	15/03/25	Refus Délaissement parental		En cours
CD	CA	Chambre du conseil	28/08/24	Délaissement parental		13/05/25 Accord
CD	DH	Chambre du conseil	23/08/24	Délaissement parental		13/05/2025 Refus accord DAP
CD	AC	Chambre du conseil	31/10/24	Délaissement parental		En cours

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTENITEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	LA	Chambre du conseil	13/11/24	Délaissement parental		14/10/25 accord
CD	PD	Chambre du conseil	19/08/24	Délaissement parental		11/02/25 Accord
CD	K	Chambre du conseil	07/03/25	Délégation d'autorité parentale		En cours
CD	K	Chambre du conseil	28/11/24	Délégation d'autorité parentale		En cours
CD	BD	Chambre du conseil	27/12/24	Délaissement parental		En cours
CD	NP	Chambre du conseil	04/08/25	Délaissement parental		En cours

**TABEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	VM DN	Chambre du conseil	05/08/25	Délaissement parental		En cours
CD	ALS	Chambre du conseil	05/08/25	Délaissement parental		En cours
VL	CD	Tribunal Judiciaire	18/08/22	Administrateur ad hoc au pénal	1093	Affaire pénale jugée mais les intérêts civils restent à déterminer.
CD	Me F	Chambre du conseil	06/05/25	Délaissement parental		En cours
CD	Mr C	Chambre du conseil	17/04/25	Délaissement parental		En cours
CD	Mr C et Mme N	Chambre du conseil	10/06/25	Délaissement parental		En cours

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	Mme G	Chambre du conseil	29/10/25	Délaissement parental		En attente jugement
CD	NS	Chambre du conseil	12/08/24	Délégation d'autorité parentale		17/11/2025 Rejet
CD	NS	Chambre du conseil	22/01/25	Requête en délaissement		En cours
CD	NS	Chambre du conseil	08/09/24	Requête en délaissement		En cours
CD	NS	Chambre du conseil	04/03/25	Requête en délaissement		En cours
CD	NS	Chambre du conseil	28/04/25	Requête en délaissement		En cours

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	NS	Chambre du conseil	08/07/25	Requête en délaissement		En cours
CD	NS	Chambre du conseil	07/07/25	Requête en délaissement		En cours
CD	NS	Chambre du conseil	16/05/25	Requête en délaissement		En cours
CD	TPE	Cour d'appel	05/11/24	Contestation d'un dessaisissement du 91 vers le 95		24/03/25 confirmation
CD	Mme N	TJ Pontoise	09/07/25	Assignment pour demander des tests ADN afin d'établir la réelle identité d'une jeune bientôt majeure		En cours
CD	Mr N	TJ Pontoise	23/01/24	Délaissement parental		Délaissement le 24/06/2025

**TABLEAU DE SUIVI DES CONTENTIEUX – DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FAMILLE – ANNÉE 2025**

CD	Mr M	TJ Pontoise	26/06/24	Délaissement parental		24/06/25 Rejet
CD	Mme L	TJ Pontoise	04/11/24	Délaissement parental		En cours
CD	Mme B	TJ Pontoise	07/07/25	Délégation d'autorité parentale		En cours
CD	Mr I et Mme G	TJ Pontoise	31/10/24	Délégation d'autorité parentale		En cours
CD	Mme A et Mr F	TJ Pontoise	21/05/25	Délégation d'autorité parentale		En cours

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 2-05

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026.

Moyens généraux - Finances

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES :

RESUME :

La gestion active de la dette constitue un outil stratégique pour le financement des investissements du Département et le respect des grands équilibres de son budget. A ce titre, ce rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée départementale, par anticipation au vote du budget primitif, le cadre de gestion et d'autorisation des opérations liées à la dette et la gestion de trésorerie pour l'année 2026.

Le présent rapport a pour objet de valider par anticipation au vote du budget primitif l'utilisation de nos outils de financements long terme et court terme. En effet, la gestion active de la dette constitue un outil stratégique pour le financement des investissements du Département et le respect des grands équilibres de son budget.

A ce titre, ce rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée départementale le cadre de gestion et d'autorisation des opérations liées à la dette et la gestion de trésorerie. Ces règles permettront durant l'année 2026 le recours à ces outils pour mener à bien la gestion active de la dette et de la trésorerie.

Il est proposé de reconduire en 2026 le dispositif adopté jusqu'à présent, consistant à placer le Département en situation d'exploiter au mieux les occasions offertes par les marchés financiers, à limiter les risques induits par les fluctuations de taux, et à minimiser les frais financiers en procédant à diverses opérations de gestion de la dette.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

M'AUTORISER à procéder, jusqu'au 31 décembre 2026, à toute opération de réaménagement de la dette existante, y compris à effectuer des paiements anticipés d'échéances ou des remboursements anticipés d'emprunts et leurs éventuels refinancements, indemnités comprises, et à signer les actes et les contrats correspondants, sous réserve que la durée des emprunts de refinancement n'excède pas de plus de deux ans la durée résiduelle des emprunts ainsi remboursés ;

DIRE qu'en cas de renégociation d'emprunt à taux fixe, le taux de substitution ne sera pas supérieur à celui de l'emprunt initial, et qu'en cas d'emprunt à taux révisable ou variable la marge ne sera pas augmentée ;

M'AUTORISER, afin d'exploiter au mieux les occasions offertes par les marchés financiers, à contracter, jusqu'au 31 décembre 2026, auprès d'un ou plusieurs établissements, un ou plusieurs emprunts bancaires ou obligataires ou conventions de trésorerie destinée au financement des investissements départementaux, dans les conditions suivantes :

- montant plafond inscrit au budget annuel 2026 ;
- durée de 1 à 50 ans ;
- conditions de taux :
 - taux fixe ou
 - taux variables de marché (tels que l'Ester, l'Euribor, ou les taux révisables obligataires, à l'exclusion de taux structurés) augmentés d'une marge ;

M'AUTORISER à cette fin à mettre en place, notamment, les documentations nécessaires à la mise en œuvre d'émissions obligataires au sein du programme Euro Medium Term Note ainsi que les actes afférents à ce programme et leurs mises à jour respectives, à les signer ainsi que négocier chacune des émissions obligataires et signer tous les actes nécessaires à leur contractualisation ;

M'AUTORISER, afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur tout ou partie de la dette départementale, à conclure, à modifier ou à résilier, avec ou sans indemnités, jusqu'au 31 décembre 2026, tous contrats de couverture, d'option ou d'échange de taux d'intérêt sur les marchés de gré à gré dans les conditions suivantes :

- le capital de référence est constitué des emprunts mobilisés avant le 31 décembre 2026 ;
- la durée maximale des opérations de couverture ne peut excéder la durée des emprunts servant de référence ;
- les index de référence des contrats de couverture sont EURIBOR, L'ESTER, T4M, TAM, BTAN, OAT, TAG, TEC, TME, CMS et toutes devises, étant précisé que d'autres index pourront éventuellement être retenus, après l'accord de la Commission permanente consultée à cet effet ;
- la part réelle d'endettement à taux fixe ne pourra être inférieure à 50 % de l'encours total de la dette à la fin de l'exercice 2026 ;

M'AUTORISER à procéder aux éventuelles opérations de rallongement des durées d'amortissement sur l'encours de la dette départementale, pouvant aller jusqu'à 30 ans maximum ;

PRECISER que :

- les opérations de couverture, d'échange ou d'option portant sur les taux d'intérêts, pourront avoir pour objet de transférer le risque de taux variable, révisable ou fixe, dans le but d'optimiser le coût de la dette départementale, en se prémunissant ou en tirant parti des fluctuations des taux d'intérêts ;
- les primes et les commissions cumulées nettes versées au titre de chacun des contrats ne pourront excéder, par année de couverture, 1 % du capital de référence couvert ;

M'AUTORISER à recourir à des financements à court terme sur l'année 2026 en fonction des conditions du marché et à signer tous les actes s'y rapportant, dans le cadre de la gestion de trésorerie du Département.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 2-05

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 06-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Madame Marie-Christine CAVECCHI

SERVICE : Direction des Finances

OBJET : Gestion active de la dette et de la trésorerie pour l'année 2026.

Moyens généraux - Finances

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

AUTORISE la Présidente à procéder, jusqu'au 31 décembre 2026, à toute opération de réaménagement de la dette existante, y compris à effectuer des paiements anticipés d'échéances ou des remboursements anticipés d'emprunts et leurs éventuels refinancements, indemnités comprises, et à signer les actes et les contrats correspondants, sous réserve que la durée des emprunts de refinancement n'excède pas de plus de deux ans la durée résiduelle des emprunts ainsi remboursés ;

DIT qu'en cas de renégociation d'emprunt à taux fixe, le taux de substitution ne sera pas supérieur à celui de l'emprunt initial, et qu'en cas d'emprunt à taux révisable ou variable la marge ne sera pas augmentée ;

AUTORISE la Présidente, afin d'exploiter au mieux les occasions offertes par les marchés financiers, à contracter, jusqu'au 31 décembre 2026, auprès d'un ou plusieurs établissements, un ou plusieurs emprunts bancaires ou obligataires ou conventions de trésorerie destinés au financement des investissements départementaux, dans les conditions suivantes :

- montant plafond inscrit au budget annuel 2026 ;
- durée de 1 à 50 ans ;

- conditions de taux :
 - taux fixe ; ou
 - taux variables de marché (tels que l'Ester, l'Euribor, ou les taux révisables obligataires, à l'exclusion de taux structurés) augmentés d'une marge ;

AUTORISE à cette fin la Présidente à mettre en place, notamment, les documentations nécessaires à la mise en œuvre d'émissions obligataires au sein du programme Euro Medium Term Note ainsi que les actes afférents à ce programme et leurs mises à jour respectives, à les signer ainsi que négocier chacune des émissions obligataires et signer tous les actes nécessaires à leur contractualisation ;

AUTORISE la Présidente, afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur tout ou partie de la dette départementale, à conclure, à modifier ou à résilier, avec ou sans indemnités, jusqu'au 31 décembre 2026, tous contrats de couverture, d'option ou d'échange de taux d'intérêt sur les marchés de gré à gré dans les conditions suivantes :

- le capital de référence est constitué des emprunts mobilisés avant le 31 décembre 2026 ;
- la durée maximale des opérations de couverture ne peut excéder la durée des emprunts servant de référence ;
- les index de référence des contrats de couverture sont EURIBOR, L'ESTER , T4M, TAM, BTAN, OAT, TAG, TEC, TME, CMS et toutes devises, étant précisé que d'autres index pourront éventuellement être retenus, après l'accord de la Commission permanente consultée à cet effet ;
- la part réelle d'endettement à taux fixe ne pourra être inférieure à 50 % de l'encours total de la dette à la fin de l'exercice 2026 ;

AUTORISE la Présidente à procéder aux éventuelles opérations de rallongement des durées d'amortissement sur l'encours de la dette départementale, pouvant aller jusqu'à 30 ans maximum ;

PRECISE que :

- les opérations de couverture, d'échange ou d'option portant sur les taux d'intérêts, pourront avoir pour objet de transférer le risque de taux variable, révisable ou fixe, dans le but d'optimiser le coût de la dette départementale, en se prémunissant ou en tirant parti des fluctuations des taux d'intérêts ;
- les primes et les commissions cumulées nettes versées au titre de chacun des contrats ne pourront excéder, par année de couverture, 1 % du capital de référence couvert ;

AUTORISE la Présidente à recourir à des financements à court terme sur l'année 2026 en fonction des conditions du marché et à signer tous les actes s'y rapportant, dans le cadre de la gestion de trésorerie du Département.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

Vote pour	42
Vote contre	
Ne prend pas part au vote	
Abstention	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 3-02

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Attractivité économique - Insertion professionnelle

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un rapport

RESUME :

Le Département s'est très tôt mobilisé en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes en adoptant, dès 2013, un plan d'actions local, ambitieux et résolument ancré dans toutes les politiques publiques départementales. Cet engagement précurseur et volontariste a été réaffirmé dans le cadre de la feuille de route stratégique 2022-2028 adoptée à l'Assemblée départementale du 18 février 2022.

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et en application des articles L1612-24 et R1612-47 du code général des collectivités territoriales, le présent rapport a pour objet de présenter la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein du Département du Val d'Oise. Dans ce cadre, le rapport en annexe dresse un état des lieux de la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et un bilan des actions menées en matière d'égalité professionnelle en 2025. Il présente également un état des lieux de la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire et les actions menées par le Département sur ce sujet en 2025. Au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, un rapport distinct présenté à la même séance dresse un état des lieux spécifique de la situation en matière de violences faites aux femmes en Val d'Oise, ainsi qu'un bilan des actions de prévention et de lutte menées à ce sujet par le Département en 2025.

1. LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE, UNE COLLECTIVITE ENGAGEE EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

L'égalité femmes-hommes est un sujet à forts enjeux et partie intégrante de nombreuses politiques départementales (action sociale, éducation, jeunesse, insertion, sport, culture, ressources humaines...), sur lequel le Département du Val d'Oise s'est engagé de manière volontariste depuis 2010.

Après une phase de diagnostic et d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés en 2024, une nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes a été adoptée à l'unanimité pour la période 2025-2028, par la délibération n° 3-05 du Conseil départemental en date du 14 février 2025. Elle se structure autour de quatre grandes orientations :

- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;
- consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;
- favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce à l'implication de nombreux services du Département, sous l'animation transversale et la coordination de la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR).

2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'engagement du Département du Val d'Oise en matière d'égalité femmes-hommes a été conforté par le législateur au travers de l'adoption de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Ces textes renforcent les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes, et notamment en matière d'égalité professionnelle.

Plus précisément, l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a entraîné la modification du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en y inscrivant l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter devant l'organe délibérant, préalablement à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La mise en place de ce nouvel outil, dont le contenu et les modalités de présentation ont été fixés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, et reprises par les articles L1612-24 et R1612-47 du code général des collectivités territoriales, vise à encourager et à sécuriser juridiquement l'implication des collectivités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes.

Dans ce cadre, le présent rapport invite l'Assemblée départementale à prendre acte de la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein du Département du Val d'Oise, ainsi que des actions déployées en 2025 et des perspectives pour l'année 2026, telles que présentées dans le rapport annexé.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ME DONNER ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Val d'Oise.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 3-02

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 09-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDÉC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Madame Edwina ETORE-MANIKA, Madame Muriel SCOLAN, Monsieur Thomas VATEL

SERVICE : Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Attractivité économique - Insertion professionnelle

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Val d'Oise.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025

#1

Introduction

L'égalité femmes-hommes est un sujet à forts enjeux et partie intégrante de nombreuses politiques départementales (action sociale, éducation, jeunesse, insertion, sport, culture, ressources humaines...), au titre duquel le Département du Val d'Oise s'est engagé de manière volontariste.

Une nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes a été adoptée à l'unanimité pour la période 2025-2028, par la délibération n° 3-05 du Conseil départemental en date du 14 février 2025. Elle se structure autour de quatre grandes orientations :

- **prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;**
- **démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;**
- **consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;**
- **favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.**

Conformément à l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui a inscrit l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter devant l'organe délibérant un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le présent rapport comporte :

- **un volet interne**, composé d'un état des lieux de la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et d'un bilan des actions menées en matière d'égalité professionnelle en 2025 ;
- **un volet externe**, présentant la situation du Val d'Oise en matière d'égalité femmes-hommes, les actions menées et les moyens mobilisés dans ce domaine par le Département sur la même période ;
- **les perspectives d'actions** du Département en faveur de l'égalité professionnelle et de l'égalité femmes-hommes dans le cadre de la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028.

#2

L'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité

Un plan d'actions ambitieux a été décliné en faveur de l'égalité professionnelle dans le cadre de la précédente stratégie départementale d'égalité femmes-hommes. Il est prévu que la période 2025-2028 permette de capitaliser sur les avancées réalisées et consolider l'action du Département en la matière.

01. Analyse de la situation comparée des agents femmes et hommes de la collectivité

Les données présentées ci-après sont issues du rapport social unique 2024 ainsi que de diverses requêtes et extractions provenant des outils informatiques de la Direction des Ressources Humaines (DRH). Ces indicateurs permettent de mesurer la situation comparée des femmes et des hommes, afin de pouvoir mettre en évidence certaines situations d'inégalité, définir des objectifs de progrès et des actions à travailler à court et moyen termes.

CLÉ DE LECTURE :

Compte-tenu du taux de féminisation de la collectivité de 75,8 % au 31 décembre 2024, il convient de lire les indicateurs supérieurs à 75,8 % comme une caractéristique en proportion plus fréquente chez les femmes, et inférieures à 75,8 % comme en proportion moins fréquente chez les femmes.

Les effectifs

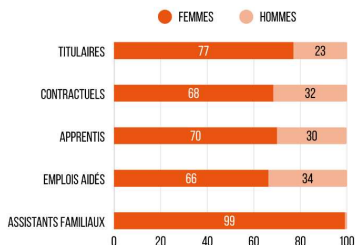
RÉPARTITION F/H GÉNÉRALE DANS LA COLLECTIVITÉ



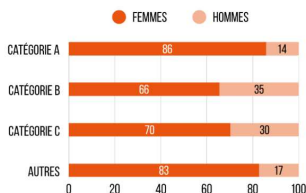
HOMMES 24,2%
FEMMES 75,8%

À titre de comparaison, les femmes représentaient 64% des agents de l'ensemble de la fonction publique et 62% des agents de la fonction publique territoriale en 2023.

RÉPARTITION F/H PAR STATUT (EN %)

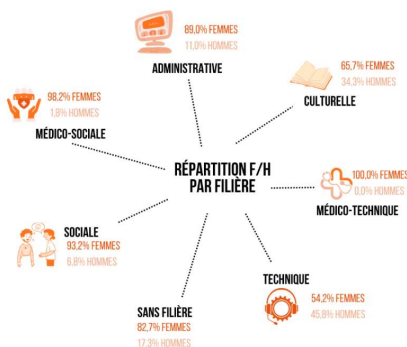


RÉPARTITION F/H PAR CATÉGORIE (EN %)



À titre de comparaison, les femmes représentaient 70% des agents de catégorie A, 64% des agents de catégorie B et 59% des agents de catégorie C au sein de la fonction publique territoriale en 2023.

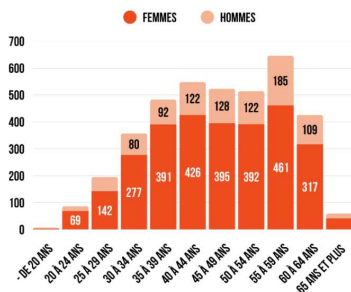
La proportion élevée des femmes parmi les effectifs du Département, par rapport aux chiffres de la fonction publique territoriale, est à mettre en perspective avec le taux de féminisation important des filières sociale et médico-sociale liées à ses compétences.



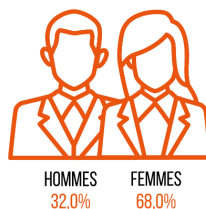
Le taux de féminisation des agents du Département est très important dans les filières sociale, médico-sociale, médico-technique et administrative.

La filière technique reste la plus masculinisée, du fait notamment des métiers qu'elle englobe (agents techniques des collèges, agents des routes...).

RÉPARTITION F/H PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION F/H AU SEIN DU CODIR



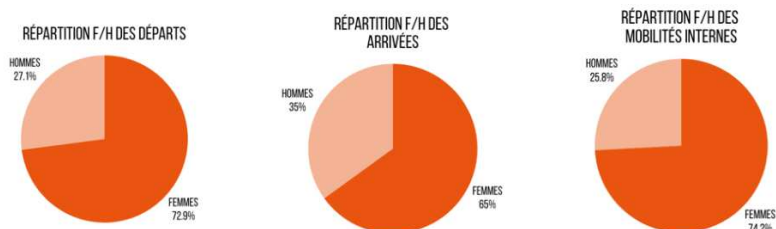
FOCUS SUR... La féminisation des effectifs du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 95)

19,9% de femmes parmi les effectifs du SDIS (données arrêtées au 30 septembre 2025)

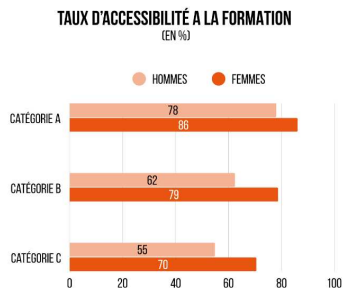
Sur la période de 2021 à 2025, le taux de féminisation des sapeurs-pompiers professionnels est en hausse passant de 5,3% à 5,9%, tout comme chez les sapeurs-pompiers volontaires pour lesquels le taux de féminisation est passé de 20,7% à 23,5%. En revanche, on observe une légère diminution du taux de féminisation des personnels administratifs, techniques et spécialisés de 49,6% à 46,7%.

Le SDIS a intégré des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans ses lignes directrices de gestion 2024-2029 et va décliner dès 2026 le plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les services départementaux d'incendie et de secours. Les actions menées sont notamment les suivantes : l'adaptation des locaux afin d'améliorer les conditions d'accueil des femmes, la mixité des jurys et des instances, le suivi des ruptures d'engagement afin de déterminer si les départs sont dus à un contexte sexiste et y remédier si tel est le cas ainsi que la communication en faveur du recrutement de personnels féminins. Le SDIS a également désigné un référent mixité et lutte contre les discriminations et mené des actions de sensibilisation en 2025.

Le recrutement



La formation

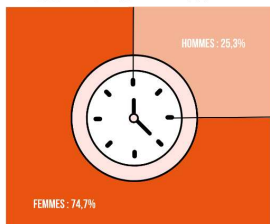


Le taux d'accessibilité à la formation est le rapport entre le nombre d'agents ayant suivi une formation au moins une fois dans l'année et le nombre total d'agents sur emploi permanent.

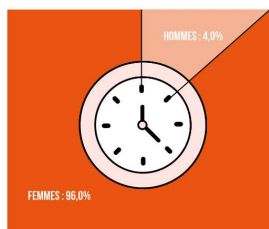
La variation des taux d'accès à la formation est peu prévisible, puisqu'elle dépend chaque année des thématiques et des directions concernées par les actions et les projets de formations, ainsi que de la disponibilité des places aux formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) notamment.

Le temps de travail

RÉPARTITION F/H DES AGENTS
OCCUPANT UN POSTE À TEMPS COMPLET



RÉPARTITION F/H DES AGENTS
OCCUPANT UN POSTE À TEMPS COMPLET ET EXERÇANT
LEURS FONCTIONS À TEMPS PARTIEL



Sur l'ensemble du Département, 9,5% des femmes occupant un emploi à temps complet travaillent à temps partiel contre 1,2% des hommes dans la même situation. Les femmes sont donc largement surreprésentées parmi les agents travaillant à temps partiel.

La promotion professionnelle

Avancements de grade 205 avancements de grade toutes catégories confondues en 2024 dont 79,5 % concernant des femmes						
Catégorie A	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Hommes	Femmes
	13	199	3	43	23,1%	43,4%
	6,1%	93,9%	6,5%	93,5%		
Catégorie B	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Hommes	Femmes
	28	64	7	14	25,0%	21,9%
	30,4%	69,6%	33,3%	66,7%		
Catégorie C	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Hommes	Femmes
	163	599	32	106	19,6%	17,7%
	21,4%	78,6%	23,2%	76,8%		
Total	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Homme s	Femme s	Homme s	Femme s	Hommes	Femmes
	204	862	42	163	20,6%	18,9%
	19,1%	80,9%	20,5%	79,5%		

La proportion totale des hommes promus sur le nombre total de promouvables en 2024 est légèrement plus élevée de 1,7 points de pourcentage que celle des femmes. Il s'agit d'un écart moins important qu'en 2023 (l'écart était de 7,8 points de pourcentage).

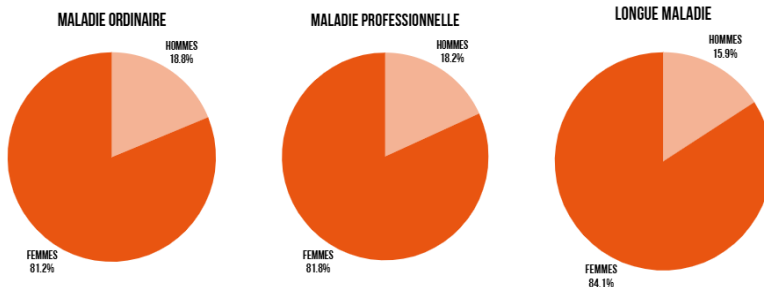
Promotions internes 29 promotions internes toutes catégories confondues en 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2025

dont 48,3% concernant des femmes						
Catégorie A	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	82	297	2	8	2,4%	2,7%
Catégorie B	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	104	87	6	5	5,8%	5,8%
Catégorie C	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	150	177	7	1	4,7%	0,6%
Total	Promouvables		Promus		Proportion d'agents promus sur les promouvables	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	336	561	15	14	4,5%	2,5%

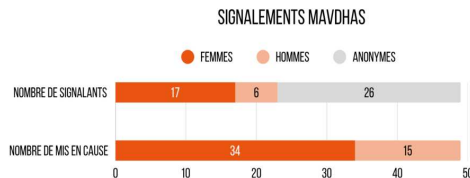
Le nombre de promotions internes annuelles est trop faible pour en tirer des conclusions générales.

Les conditions de travail

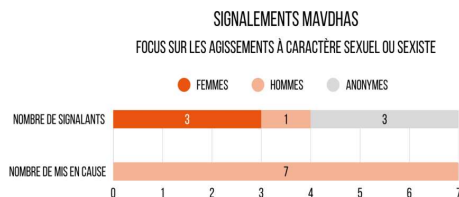


Proportionnellement à leur effectif au sein de la collectivité, les femmes sont plus touchées par ces différents motifs d'absentéisme que les hommes.

Les menaces, actes de violences, discriminations, harcèlement et agressions sexuelles et/ou sexistes



Le terme « MAVDHAS » désigne la procédure interne de signalement des menaces, actes de violences, discriminations, harcèlement et agressions sexuelles et/ou sexistes.



Les signalements pour agissement à caractère sexuel ou sexiste ont donné lieu à l'ouverture de 4 enquêtes en 2024, dont 2 ont conclu à la matérialité des faits et donné lieu à des sanctions disciplinaires (exclusion temporaire des fonctions et révocation).

La rémunération

CLÉ DE LECTURE :

Dans les données présentées ci-après, il convient de lire les écarts négatifs comme étant en défaveur des femmes et les écarts positifs comme étant en défaveur des hommes.

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

L'écart global de rémunération brute annuelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, supplément familial de traitement compris, était de **1,1%** en 2024.

A titre de comparaison, l'écart de salaire femmes/hommes était de -9,9% dans l'ensemble de la fonction publique et de -6,8% dans la fonction publique territoriale en 2023. Il convient par ailleurs de souligner que dans la fonction publique territoriale, à profil identique, c'est-à-dire à niveau de qualification, statut, ancienneté, type et taille de la collectivité employeuse équivalents, les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 4,0 % à celui des hommes en 2023.

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par statut

L'écart global de rémunération brute annuelle des femmes par rapport aux hommes, supplément familial de traitement compris, était de **1,7%** pour les fonctionnaires et de **-5,1%** pour les contractuels sur postes permanents en 2024.

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par catégorie et filière

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Filière technique	1,2%	-10,6%	-5,8%
Filière administrative	-3,7%	1,4%	0,8%
Filière sociale	-3,8%	/	/
Filière culturelle	17,1%	-1,9%	-14,4%
Filière médico-sociale	58,6%	/	/
Filière médico-technique	/	/	/
Moyenne	10,7%	0,9%	-6,5%

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes concernant le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire recouvre deux composantes : l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). La part représentée par le régime indemnitaire dans les rémunérations brutes était de 16,1% pour les femmes contre 18,5% pour les hommes en 2024.

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 120 €	463 €	5%	15 408 €	470 €	3%	9 901 €	433 €	4%	12 397 €	409 €	3%
Catégorie B	6 623 €	469 €	7%	8 377 €	493 €	6%	6 484 €	374 €	5%	8 264 €	366 €	4%
Catégorie C	3 395 €	377 €	10%	3 820 €	375 €	9%	964 €	68 €	7%	2 704 €	262 €	9%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

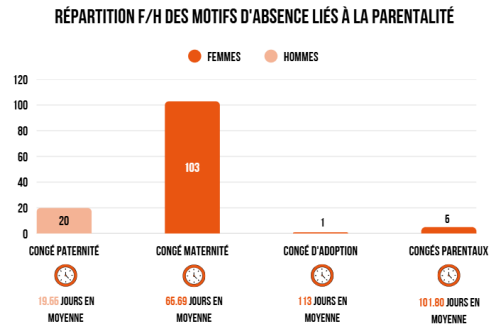
Cette année, 7 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Les différences d'Indemnités de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) moyennes s'expliquent par la typologie des métiers exercés par les femmes et par les hommes qui peut différer. Ainsi, les hommes de catégorie A sont moins nombreux dans la collectivité que les femmes. Toutefois, ils exercent des métiers dont le niveau de salaire sur le marché du travail, public comme privé, est plus élevé que les métiers médico-sociaux dans lesquels les femmes sont surreprésentées.

Répartition des 10 plus hautes rémunérations entre les femmes et les hommes

Conformément à l'obligation légale, le Département a procédé à la publication sur son site internet de la somme des 10 plus hautes rémunérations brutes, en indiquant combien d'hommes et de femmes cela concernait. En 2024, celle-ci était de 1 077 077 € avec cinq femmes et cinq hommes bénéficiaires sur une durée cumulée de 18 mois.

L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

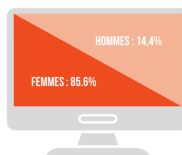


Il est à souligner l'augmentation de la durée moyenne d'un congé paternité au sein de la collectivité en 2024 (+8,55 jours par rapport à 2020). Cette évolution peut s'expliquer par l'entrée en vigueur, en juillet 2021, de l'allongement de la durée du congé paternité à 28 jours dont 7 jours obligatoires.

Au sein de la collectivité, depuis 2020, les congés parentaux ont été pris exclusivement par des femmes.

La part des femmes parmi les agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail est supérieur au taux de féminisation de la collectivité.

RÉPARTITION F/H DES AGENTS EXERÇANT LEURS FONCTIONS EN TÉLÉTRAVAIL



02. Actions menées en faveur de l'égalité professionnelle au sein de la collectivité

Poursuivre la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail

Déployer une nouvelle campagne de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail

Afin d'offrir aux agents une procédure de signalement sécurisée, accessible, confidentielle et en conformité avec les évolutions législatives, le Département a actualisé en 2021 sa procédure de signalement des menaces, actes de violences, discriminations, harcèlement, agressions, pouvant être caractérisés de sexuels et/ou sexistes (MAVDHAS). Celle-ci propose un accès simplifié à une ligne d'écoute et à une plateforme en ligne, complété par la création d'un guide détaillé. Les agents des ressources humaines référents, notamment les membres de la ligne d'écoute, ont été spécifiquement formés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et aux techniques d'entretien avec l'ensemble des parties prenantes de la procédure de signalement.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) poursuivent la communication engagée depuis plusieurs années à destination des agents afin de les informer sur cette procédure et sur les actions de sensibilisation en vigueur au sein de la collectivité. Différents

temps de présentation du dispositif MAVDHAS ont ainsi ponctué l'année 2025 : journées d'intégration des nouveaux agents, tenue d'un stand dédié lors de la première édition du Campus RH...

Poursuivre la sensibilisation et la formation des agents à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail

136 agents

ont accédé au e-learning Klaxoon sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail déployé en mars 2025 et intégré au « parcours nouvel arrivant » et au « parcours nouveau manager »

75 agents

sensibilisés en 2025 lors d'ateliers de réalité virtuelle sur les violences sexistes et sexuelles au travail, avec des sessions spécifiquement proposées au comité de direction et aux organisations syndicales

20 agents

outillés à répondre aux remarques sexistes et déplacées lors d'un atelier d'auto-défense verbale

FOCUS SUR... Définir une procédure d'accompagnement des agents victimes de violences conjugales et d'orientation auprès des services et des partenaires concernés

Alors que 7 victimes de violences sur 10 sont des salariées, le monde professionnel apparaît comme un lieu de protection, d'émancipation économique, de lien social et moral pour les victimes de violences conjugales. À ce titre, en tant qu'employeur, le Département joue un rôle essentiel afin de soutenir ses agents victimes et les orienter vers les interlocuteurs compétents, en s'appuyant notamment sur ses nombreux services engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et sur son solide réseau de partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire.

Face à ce constat, la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) et le Service Social Départemental (SSD) travaillent actuellement à l'élaboration d'un protocole interne, adapté à l'organisation de la collectivité, recensant les mesures pouvant être mises en place lorsqu'un agent est victime de violences conjugales et visant à instaurer un cadre de travail propice à leur accompagnement et à leur orientation.

Agir en faveur d'une meilleure prise en compte de la santé des femmes au travail

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a proposé tout au long de l'année 2025 des événements visant à sensibiliser les agents sur des sujets liés à la santé des agents femmes et des hommes au travail.

A titre d'exemple, une conférence sur la ménopause et l'andropause a été organisée en avril 2025 en présence d'un professionnel de santé, afin de permettre aux 168 agents présents de mieux appréhender ces périodes de transition qui impactent aussi bien le corps que l'esprit. La présence de la Ligue contre le cancer du Val d'Oise au Campus RH, avec la démonstration de techniques d'auto-palpation, a également permis de sensibiliser les agents à la prévention du cancer du sein.

Développer la mixité et l'évolution professionnelle des femmes au sein des métiers et de l'encadrement

Déployer des actions de communication et de sensibilisation sur la mixité des métiers

Afin de promouvoir la mixité des métiers au sein de la collectivité, la Direction des Ressources Humaines (DRH) maintient une vigilance dans la formulation et la publication des offres d'emplois ainsi que dans ses communications relatives à la marque employeur. Des temps forts internes visant à déconstruire les idées reçues sur les métiers et sur l'évolution professionnelle sont régulièrement organisés, à l'image de la conférence « Egalité femmes-hommes dans le sport : un jeu à armes égales ? » avec Auriane Mallo-Breton, vice-championne olympique d'escrime en individuel et par équipe aux Jeux Olympiques de Paris 2024.



Rencontre des agents avec Auriane Mallo-Breton

Prendre en compte les phénomènes d'auto-censure et encourager les femmes à se projeter dans une évolution de carrière, dans l'accompagnement à l'évolution des parcours professionnels

13 femmes
ont suivi la formation interne
« Envie de devenir managers » en
2025, soit 81,3% des agents
formés

32 femmes...
accompagnées par la coach
interne en 2025, notamment sur
des projets d'évolution
professionnelle, soit 94,1% des
agents accompagnés

...dont 12 femmes managers
en cours d'accompagnement
par la coach interne sur des
enjeux managériaux, soit
92,3% des managers
accompagnés

Veiller à respecter l'atteinte de l'objectif chiffré relatif à l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Conformément à l'obligation légale en vigueur, le Département a procédé à la publication de son index égalité professionnelle 2024 sur son site internet. Cet outil, créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, permet de mesurer les écarts de rémunération et de taux de promotion entre les femmes et les hommes dans les entreprises et collectivités d'au moins 50 salariés. En 2024, l'index égalité professionnelle du Conseil départemental du Val d'Oise était de **93/100 points**, en hausse de 22 points par rapport à l'année 2023 et désormais supérieur à la cible de 75 points.

Par ailleurs, au titre de l'année 2024, le Département respecte le dispositif des nominations équilibrées, qui impose qu'au moins 40% des primo-nominations aux emplois supérieurs et de direction soient attribuées à des personnes de chaque sexe.

Renforcer l'implication des agents en faveur de l'égalité femmes-hommes

Communiquer largement et de manière impactante sur le nouveau plan d'actions égalité professionnelle auprès des directions et des agents

Une enquête réalisée auprès des agents en décembre 2023 avait révélé que seulement 31% des répondants avaient connaissance de la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes. Face à ce constat, une large campagne de communication a été menée auprès des agents afin de présenter et valoriser la nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028 : organisation d'un webinar visionné par 120 agents, création d'une plaquette diffusée sur les canaux et médias internes comme externes, publication d'un post LinkedIn et d'un article dédié dans le magazine interne VO Infos, présentation en Info managers, tenue d'un stand dédié à l'égalité femmes-hommes lors du Campus RH auquel ont assisté près de 300 agents...

Renforcer les communications « marque employeur » autour des actions et des avancées réalisées par la collectivité en matière d'égalité professionnelle

Plusieurs post relatifs à l'égalité professionnelle au sein de la collectivité ont été relayés sur les comptes LinkedIn du Département et d'agents « ambassadeurs » afin de valoriser les actions menées par la collectivité sur ce sujet. À titre d'exemple, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, quatre portraits d'agents ont été relayés par la Direction de la Communication (DIRCOM) à l'externe et par la Mission Communication Interne (MCI) à l'interne afin de valoriser leur engagement et l'impact de leurs métiers en matière de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.



Réfléchir au développement d'un réseau d'agents « référents égalité »

Un atelier ayant réuni une douzaine d'agents a été organisé par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) afin d'esquisser les contours d'un réseau de « référents égalité » au sein des directions de la collectivité. Une analyse des propositions soumises est en cours afin d'envisager l'opportunité d'expérimenter ce dispositif au sein du Département.

Adopter une charte graphique spécifique pour les actions relevant de l'égalité femmes-hommes



Afin de favoriser une meilleure identification par les agents des actions et des événements internes menés en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Mission Communication Interne (MCI) a créé un logo dédié qui sera désormais apposé sur tout support de communication relatif à cette thématique.

Favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle des agents et agir en faveur de leur parentalité

Le Département a mis en place plusieurs dispositifs visant à favoriser une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle de ses agents. La généralisation du recours au télétravail depuis la crise sanitaire et l'adoption d'une charte de droit à la déconnexion ont ainsi vocation à renforcer l'équilibre des vies. L'ouverture d'une salle de sport sur le site du Campus en juillet 2024, offrant un accès à des équipements sportifs et à des cours collectifs sur des plages horaires étendues incluant la pause méridienne, constitue une initiative supplémentaire. Enfin, le Comité des Œuvres Sociales (COS) propose une offre élargie d'activités à destination des agents de la collectivité et de leurs enfants.

86%

des agents ayant répondu au baromètre Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) considèrent avoir des horaires de travail qui leur permettent de concilier vie privée et vie professionnelle

#3

L'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques du Département

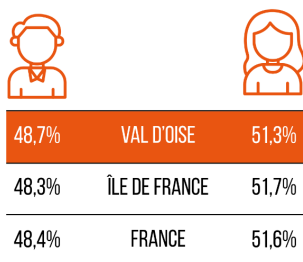
Le Département du Val d'Oise est engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'assure que chacune des politiques publiques qu'il porte intègre cette dimension pour tendre vers plus de justice sociale, agir pour réduire les inégalités, lutter contre les violences, mieux informer et accompagner.

01. Analyse de la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le Val d'Oise

L'analyse de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le Val d'Oise s'appuie sur une actualisation annuelle de données au regard des derniers éléments statistiques disponibles auprès de sources publiques ou auprès des services départementaux. Dans la mesure du possible, ces données valdoisiennes sont présentées en comparaison des données régionales et nationales.

Caractéristiques démographiques

Répartition des hommes et des femmes sur le territoire

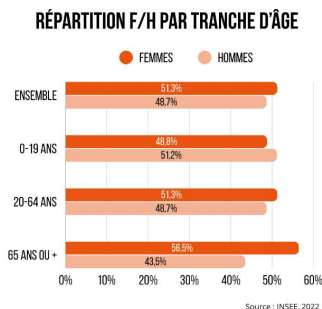


Source : INSEE, 2022

En 2022, parmi les 1 270 845 habitants du Val d'Oise, 48,7 % sont des hommes et 51,3% sont des femmes.

Cette répartition est quasi similaire au niveau régional et national.

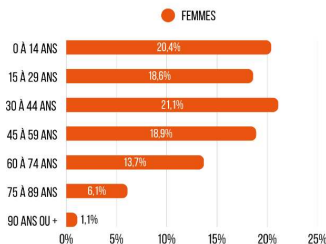
Répartition des hommes et des femmes par tranche d'âge



Le Val d'Oise se caractérise par la jeunesse de sa population, les moins de 15 ans représentant 21,5 % de la population en 2022 (contre 18,9 % en Île-de-France et 17,3% en France).

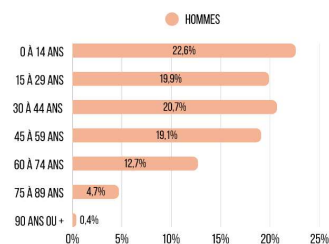
La part des femmes et des hommes est relativement similaire dans toutes les tranches d'âge, à l'exception des tranches les plus âgées où elles sont surreprésentées (58,1 % des 75-89 ans et 73,4 % des plus de 90 ans). Cela s'explique par une espérance de vie à la naissance plus élevée chez les Valdoisiennes : en 2020, celle-ci était de 84,2 ans contre 78,7 ans pour les Valdoisiens.

RÉPARTITION DES FEMMES PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : INSEE, 2022

RÉPARTITION DES HOMMES PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : INSEE, 2022

Ménages et familles

Natalité et maternité

En 2023, le Val d'Oise était le seul département métropolitain dans lequel l'indice conjoncturel de fécondité se situait au-dessus de celui permettant d'assurer le renouvellement des générations, alors qu'on en dénombrait trois en 2022, tous franciliens (le Val d'Oise, la Seine-Saint-Denis et l'Essonne).

	TAUX DE NATALITÉ	INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ	ÂGE MOYEN DE LA MÈRE À L'ACCOUCHEMENT
VAL D'OISE	15,7 ‰	2,11	31,6 ANS
ÎLE DE FRANCE	14,1 ‰	1,73	32,3 ANS
FRANCE	11,1 ‰	1,68	31,1 ANS

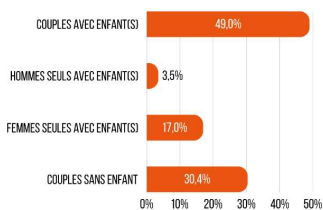
Source : INSEE, 2019 à 2024

Composition des familles

Les femmes sont près de 5 fois plus nombreuses que les hommes à la tête d'une famille monoparentale dans le Val d'Oise.

Ces chiffres sont sensiblement similaires au niveau régional, où 16,8 % des familles étaient composées d'une femme seule avec enfant(s) et 3,6 % étaient composées d'un homme seul avec enfant(s). Ils diffèrent cependant du niveau national, où 13,9 % des familles étaient composées d'une femme seule avec enfant(s) et 3,4 % étaient composées d'un homme seul avec enfant(s).

RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LEUR COMPOSITION



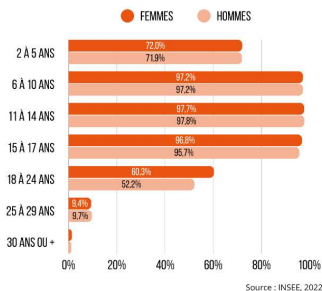
Source : INSEE, 2022

Education et formation

Scolarisation

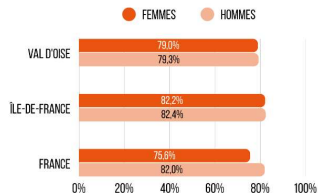
Les taux de scolarisation des Valdoisiens et des Valdoisiennes sont très proches, avec toutefois une supériorité féminine chez les 18 à 24 ans.

PART DE LA POPULATION SCOLARISÉE SELON L'ÂGE ET LE SEXE



Diplômes

TAUX DE FEMMES ET D'HOMMES AVEC DIPLÔME



Parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus, les hommes dans le Val d'Oise sont légèrement plus diplômés que les femmes, tous niveaux de diplômes confondus. Toutefois, celles-ci sont proportionnellement davantage diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes (37,6 % des femmes contre 35,9 % des hommes parmi les 15 ans ou plus non scolarisés en 2022).

Emploi

Mixité des filières d'emploi

L'orientation scolaire et professionnelle est influencée par les stéréotypes de sexe qui impactent, très tôt, les choix des jeunes et ne favorisent pas une mixité des filières de formation et d'emploi.

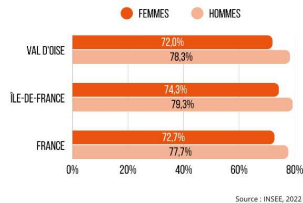
La faible mixité au sein des filières de formation se retrouve sur le marché de l'emploi : ainsi, en 2022, dans le Val d'Oise, certains secteurs restaient majoritairement masculins, comme l'agriculture (75,0 % d'hommes), l'industrie (69,3 % d'hommes), la construction (87,2 % d'hommes) ou encore le commerce, transports et services divers (58,7 % d'hommes). A l'inverse, les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale demeuraient largement féminisés (69,8 % de femmes).

Taux d'activité

Le taux d'activité mesure la part de la population en âge de travailler qui participe au marché du travail, c'est-à-dire qui a un emploi ou qui en recherche un activement.

En 2022, les Valdoisiennes de 15 à 64 ans affichaient un taux d'activité sur le département inférieur à celui des hommes, ce phénomène se retrouvant aussi au niveau régional et national.

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS

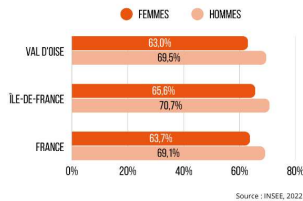


Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure la part de la population en âge de travailler qui occupe effectivement un emploi.

En 2022, le taux d'emploi des Valdoisiennes de 15 à 64 ans était inférieur à celui des hommes, à l'image de la situation régionale et nationale.

TAUX D'EMPLOI DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS



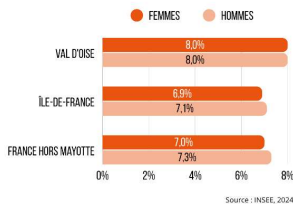
Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé rapporte, pour un niveau géographique donné, le nombre de chômeurs à la population active résidant dans la zone géographique.

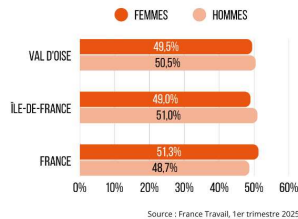
En moyenne, sur l'année 2024, le taux de chômage localisé des femmes en Val d'Oise était identique à celui des hommes, contrairement aux niveaux régional et national pour lesquels le taux de chômage localisé des femmes est inférieur à celui des hommes.

Selon les données de France Travail, la part des femmes parmi les demandeurs d'emplois inscrits à la fin du 1^{er} trimestre 2025 dans le Val d'Oise était inférieure à celle des hommes.

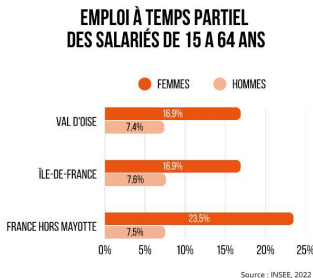
TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ



RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS PAR SEXE



Travail à temps partiel

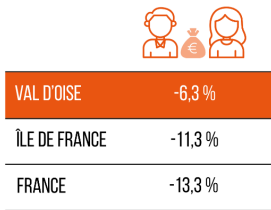


On observe un écart de 9,4 points de pourcentage entre les parts des femmes et des hommes salariés qui occupaient un emploi à temps partiel en 2022.

Cet écart peut s'expliquer par différents facteurs, comme des rôles familiaux et une charge domestiquement inégalement répartis ou le fait que de nombreux secteurs fortement féminisés proposent des postes à temps partiel par défaut.

Ecart salarial

**ÉCART DE SALAIRE NET HORAIRE MOYEN
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**



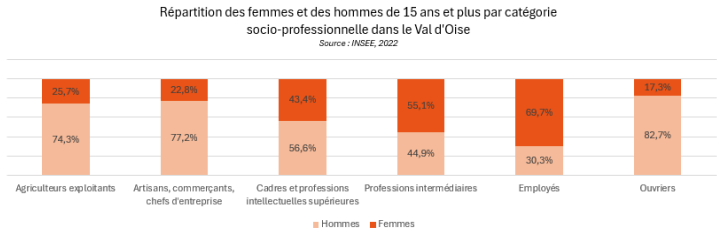
Il est à souligner un écart de salaire net horaire moyen en défaveur des femmes dans le Val d'Oise en 2022 (en baisse de 1,4 point par rapport à 2021).

Cet écart s'accroît sur les catégories socioprofessionnelles des ouvriers (12,7 %) et des cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés (13,1 %).

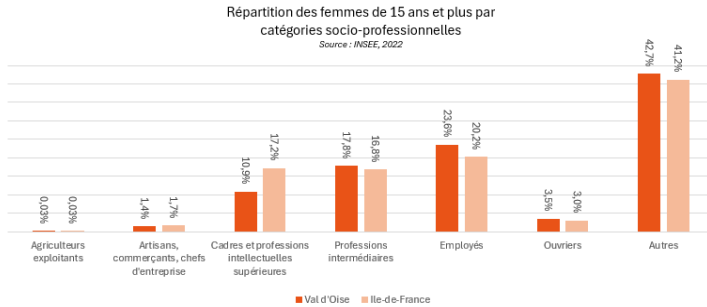
Il augmente également avec l'âge (11,5 % pour les plus de 50 ans contre 0,4 % pour la tranche des 18 à 25 ans).

Répartition par catégorie socio-professionnelle

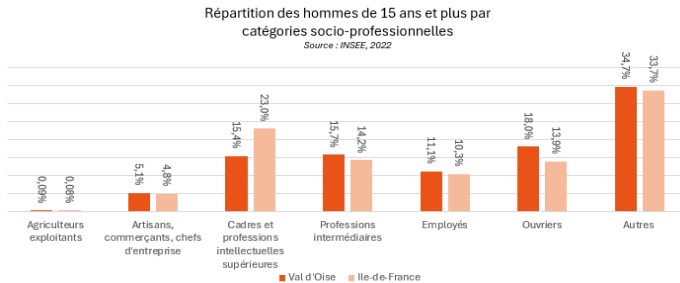
En ce qui concerne les catégories socio-professionnelles, dans le Val d'Oise, en 2022, les femmes étaient surreprésentées dans les catégories des professions intermédiaires et des employés. Les hommes, quant à eux, étaient majoritairement représentés parmi les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les ouvriers.



S'agissant de la répartition des femmes de 15 ans et plus par catégorie socio-professionnelle en 2022, la part de femmes appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures en Val d'Oise est inférieure à celle d'Île-de-France, tandis que la part des femmes appartenant à la catégorie des employés y est supérieure. La répartition sur les autres catégories socio-professionnelles reste globalement similaire.

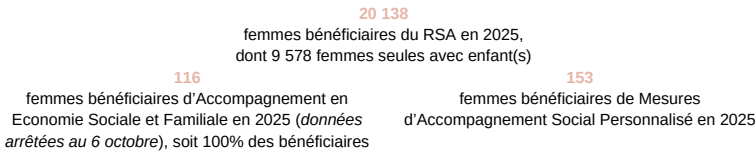


Le taux de cadres sur la population masculine de 15 ans et plus en 2022 dans le Val d'Oise est également inférieur à celui d'Île-de-France, tandis que la part des hommes appartenant à la catégorie des ouvriers y est quant à elle supérieure.



Niveau de vie et pauvreté

Alors que 17,7 % de la population du Val d'Oise vit sous le seuil de pauvreté, ce chiffre grimpe pour les familles monoparentales davantage exposées à la pauvreté : c'est le cas de 27 % de la population des familles monoparentales dont l'adulte référent est une femme. Le niveau de vie médian s'établit dans le département à 18 300 € annuels par unité de consommation pour les familles dont une femme assure seule la garde des enfants, contre 23 290 € pour l'ensemble de la population du département.



(données arrêtées au 6 octobre), soit 76,10% des bénéficiaires

02. Actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes sur le Val d'Oise

Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes

Au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, un rapport distinct dresse un état des lieux spécifique de la situation en matière de violences faites aux femmes dans le Val d'Oise, ainsi qu'un bilan des actions de prévention et de lutte menées à ce sujet par le Département en 2025.

Démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes

Déployer des actions éducatives en faveur de l'égalité filles-garçons

Le Val d'Oise est le département le plus jeune de France métropolitaine. Or, chacun s'accorde à reconnaître l'importance d'agir dès le plus jeune âge pour éduquer les générations futures à l'égalité entre les filles et les garçons.

C'est dans cette perspective que le programme des actions éducatives, proposé chaque année par la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) aux collèges publics valdoisiens, intègre de nombreuses actions visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et la mixité des métiers, lutter contre les stéréotypes, prévenir les violences sexistes et sexuelles et éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Dans le cadre de la refonte du programme des actions éducatives, le Département veille en outre à intégrer une dimension sur l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des actions éducatives qu'il propose.

22 219 collégiens

bénéficiaires d'actions éducatives en faveur de l'égalité femmes-hommes sur l'année scolaire 2024/2025 (théâtres-forum, ateliers, visites d'entreprises, speed-meetings, projets portés par les collèges...)

41 009 €

de subventions octroyées à 25 collèges sur l'année scolaire 2024/2025 dans le cadre d'appels à projets, pour la mise en œuvre d'actions liées à l'égalité filles-garçons et à la prévention des violences sexistes et sexuelles

FOCUS SUR... La féminisation des noms des collèges

En 2025, 21 des 114 collèges publics valdoisiens portaient des noms de figures féminines importantes. Le Département est attentif à cet enjeu lors de la construction de nouveaux établissements, comme en témoignent les noms donnés aux récents collèges Marie-José Pérec à Osny et Suzanne Lenglen à Persan. Afin de valoriser cette démarche, la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) a conçu une exposition reprenant les portraits de ces femmes ayant donné leurs noms à des collèges valdoisiens, qui sera mise à disposition des directions et des établissements intéressés.

La précarité menstruelle, qui peut être définie comme le fait de manquer ou de rencontrer des difficultés à accéder aux protections hygiéniques pour des raisons économiques, peut conduire à un absentéisme régulier parmi les collégiennes concernées. Face à cet enjeu d'égalité femmes-hommes et de prévention du décrochage scolaire, le Département a équipé 89 collèges en distributeurs de protections périodiques et leur a fourni un stock de départ. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt sera prochainement lancé par la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) pour les 25 collèges restant à équiper.

Enfin, dans le cadre de sa politique de prévention spécialisée, le Département entend renforcer ses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, partant du constat que la part des jeunes filles accompagnées par les

équipes de prévention spécialisée reste inférieure à celle des garçons et peine à augmenter. Le service prévention spécialisée de la Direction de l'Offre et des Moyens dédiés à la Solidarité (DOMS) accompagne ainsi les équipes éducatives par des temps d'animation du réseau permettant des réflexions collectives, l'échange de pratiques et la constitution d'une boîte à outils visant à mieux appréhender certaines problématiques impactant davantage les filles, comme les conduites à risques sur les réseaux sociaux, le harcèlement, la prostitution ou le sexisme.

42% de filles parmi les 6 693 jeunes ayant bénéficié des actions éducatives collectives de prévention spécialisée en 2024	115 éducateurs de prévention spécialisée ont participé au « RDV de la prev' » le 30 janvier 2025, une journée de sensibilisation et d'échanges de pratiques sur l'égalité femmes-hommes dans les actions de prévention spécialisée.
---	---

Développer une dynamique départementale autour du sport féminin et de la mixité dans le sport

La promotion du sport féminin représente un enjeu particulièrement prégnant pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle joue un rôle clé dans la création de liens sociaux, la lutte contre les stéréotypes, la mixité, le bien-être physique et mental, ainsi que dans la réappropriation de l'espace public et la transmission de valeurs. Depuis une dizaine d'années, le développement de la pratique sportive féminine apparaît ainsi comme une priorité de la politique sportive départementale.

La Direction des Sports (DS) intègre une dimension sur l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ses dispositifs de soutien au mouvement sportif valdoisien. Elle vise à soutenir et valoriser des sportives de haut niveau valdoisiennes, des clubs valdoisiens de haut niveau dont l'équipe féminine évolue au niveau national, ainsi que des projets ou manifestations en faveur de la promotion de la pratique sportive féminine dans le Val d'Oise.

72 sportives de haut niveau soutenues par le Département en 2025 pour un montant de 81 550 €	232 000 € de soutien financier octroyé à 7 clubs ayant une équipe féminine engagée au niveau national en 2025	13 800 € de soutien financier octroyé aux partenaires pour l'organisation de 5 manifestations en faveur du sport féminin en 2025
--	---	--

En parallèle, la Direction des Sports (DS) travaille de concert avec la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) pour déployer des actions de promotion de la pratique sportive féminine et de la mixité dans le sport auprès du public collégien, par exemple au travers du dispositif « Une championne au collège ».

Le sport féminin a également été mis à l'honneur cette année au travers de différents temps forts. A l'occasion de la Journée internationale du sport féminin en janvier 2025, une rencontre a ainsi été organisée entre Alizée Agier, Championne d'Europe 2024 de karaté kumité (combat), et 50 collégiens, dont ceux de l'internat d'excellence, des Toulouses à Cergy. Sous l'impulsion de la Direction des Sports (DS) et de la Direction de la Communication (DIRCOM), la course colorée « La petite Valdoisienne » a par ailleurs été organisée le 8 mars 2025 à Athletica pour la Journée internationale des droits des femmes, afin de valoriser la pratique sportive féminine et permettre à près de 300 Valdoisiens de rencontrer le CIDFF 95 et Elles Bougent, deux associations engagées en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes.



Course colorée « La petite Valdoisienne »



Rencontre avec Alizée Agier

FOCUS SUR... La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Depuis avril 2025, le Département co-anime avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95) et le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport du Val d'Oise (SDJES 95) un groupe de travail associant plusieurs comités sportifs départementaux autour de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif valdoisien.

Sur la base de ces travaux communs, le Département a adopté une charte d'engagement des structures sportives pour la prévention des violences sexistes et sexuelles, dont la signature sera obligatoire pour toute structure sportive souhaitant obtenir un financement départemental à compter du 1^{er} janvier 2026. Des sessions de formation des structures sportives valdoisiennes ainsi que des élus et des responsables des sports des villes et intercommunalités du Val d'Oise ont également été organisées dans cette optique avec l'association Rebond en novembre et décembre 2025.

146
acteurs du milieu sportif valdoisien sensibilisés à la
prévention et à la lutte contre les violences sexistes
et sexuelles dans le sport en 2025

6 000 €
octroyés par le Département à l'association Rebond
pour l'organisation de sessions de sensibilisation
aux violences sexistes et sexuelles dans le sport en
2025

Favoriser l'égalité femmes-hommes au sein de la politique culturelle départementale

La Direction de la Culture (DC) déploie différentes actions de promotion de l'égalité femmes-hommes dans le cadre de la politique culturelle départementale. L'une d'entre elles vise à sensibiliser le public collégien et en insertion à la mixité des métiers, au travers de l'exposition « Des métiers bons pour elles ? » et des ateliers « Y a-t-il des métiers réservés aux femmes ou aux hommes ? ». Enfin, elle vise à valoriser des artistes et des figures culturelles féminines dans le cadre d'événements, comme l'exposition « Agatha Christie, en quête d'archéologie » présentée au Musée archéologique du Val d'Oise du 8 février au 28 décembre 2025, qui a touché 1 067 visiteurs dans le cadre d'actions accompagnées, hors visiteurs individuels.

La sensibilisation à l'égalité femmes-hommes passant également par la profondeur historique, la Direction des Archives Départementales (DAD) propose des ressources visant à mettre en valeur des personnalités féminines valdoisiennes sur le site internet des archives départementales. Elle collecte également des fonds d'archives documentant la vie des femmes, destinés à être classés et portés à la connaissance des chercheurs. Trois fonds d'archives sont en cours de classement : les archives du Mouvement français pour le planning familial du Val d'Oise (1979-2019), celles de l'association Du Côté des Femmes (1983-2023) et celles de la femme politique Marie-France Lecuir qui a notamment rapporté, en tant que députée du Val d'Oise, la loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Favoriser l'insertion sociale des femmes et leur accès à la santé

Chef de file de l'action sociale et particulièrement investi des missions de solidarités territoriales et humaines, le Département joue un rôle précieux en faveur de l'insertion des femmes et de leur accès à la santé.

Renforcer l'insertion sociale et professionnelle des femmes

Les actions du Programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE) financées par le Département favorisent l'insertion sociale et professionnelle des femmes. Il convient de noter que toute action du PDIE financée en 2025 est ouverte aux femmes seniors, bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou mère d'enfant en situation de handicap.

8 250 places d'accompagnement et 3 975 391 €
financés en 2025 dans le cadre du PDIE

De plus, le service insertion de la Direction de la Vie Sociale (DVS) soutient des dispositifs et structures accompagnant spécifiquement l'insertion socio-professionnelle des femmes, notamment sur des filières à fort enjeu de mixité, comme le chantier d'insertion « Les embellisseuses d'avenir » spécialisé dans le second œuvre du bâtiment et la rénovation du patrimoine.

5 femmes jeunes et/ou bénéficiaires du RSA
investies dans le chantier « Les embellisseuses d'avenir »

10 000 €
octroyés au chantier « Les embellisseuses d'avenir »

Le service social départemental (SSD) propose quant à lui des actions collectives sur ses antennes locales, en partenariat avec des acteurs du territoire, qui visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes accompagnées en travaillant sur l'estime de soi, la rupture de l'isolement, la création du lien social...

66 bénéficiaires
d'actions collectives d'insertion menées par le Service Social Départemental (SSD)

Parce que l'insertion sociale et professionnelle des femmes passe par l'accès à la mobilité, le service jeunesse de la Direction Enfance, Jeunesse, Santé et Famille (DEJSF) mobilise le dispositif Val d'Oise Tremplin, qui permet aux jeunes valdoisiens de 18 à 30 ans de bénéficier d'une aide visant à les soutenir dans leur accès à la mobilité, qu'elle soit physique (financement du permis de conduire ou de l'achat d'un véhicule) ou spatiale (études ou stage à l'étranger).

196
femmes ont reçu une aide au financement du permis de conduire en 2025, soit 47% des bénéficiaires

27
femmes ont reçu une aide au financement de l'achat d'un véhicule en 2025, soit 47% des bénéficiaires

53
femmes ont reçu une aide à la mobilité internationale en 2025, soit 51% des bénéficiaires

Le Département renforce également la création ou le soutien aux modes de garde pour les femmes en insertion. Il favorise ainsi l'accueil des enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en démarche d'insertion professionnelle au sein des crèches à vocation d'insertion professionnelle. Il octroie également des subventions d'investissement à des communes, des communautés d'agglomérations et des associations pour la création, la construction, l'aménagement ou la rénovation de crèches.

118 places
financées au sein des crèches à vocation d'insertion professionnelle pour un montant de 110 000 €

1 955 388 €
de subventions octroyées pour la création, la construction, l'aménagement ou la rénovation de crèches

Enfin, le Département veille à renforcer l'inclusion et l'accessibilité numériques des femmes en insertion. Dans cette perspective, le service insertion de la Direction de la Vie Sociale (DVS) attribue ainsi des ordinateurs portables à des bénéficiaires du RSA et le Service Social Départemental (SSD) organise des ateliers numériques pour permettre aux bénéficiaires de savoir utiliser son smartphone pour accéder aux droits et communiquer avec les institutions. Le dispositif Val d'Oise Tremplin porté par le service jeunesse de la Direction Enfance, Jeunesse, Santé et Famille (DEJSF), permet quant à lui aux jeunes de 18 à 30 ans remplissant certains critères d'obtenir une aide à l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de leurs études.

19 000 €
pour financer l'attribution d'ordinateurs portables à
100 familles bénéficiaires

16 femmes
ont reçu un soutien pour l'achat d'un ordinateur en
2025, soit 51,6% des bénéficiaires

Renforcer l'accès aux soins des femmes

Afin de favoriser l'accès aux soins des femmes, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le service des actions de santé de la Direction Enfance, Jeunesse, Santé et Famille (DEJSF) développent l'aller-vers, au travers d'actions hors les murs (dépistages, prévention, participation à des journées et forums de santé...) et du déploiement de dispositifs mobiles. Cette mobilité permet d'atteindre un public éloigné des soins (femmes en très grande précarité, femmes ayant vécu des parcours migratoires difficiles et/ou des histoires de vie jalonnées de ruptures brutales...). Elle favorise également une libération de la parole, la détection d'éventuelles victimes de violences ou de prostitution et l'orientation vers d'autres prises en charge adaptées à la personne.

338 femmes
bénéficiaires d'actions de dépistages hors les
murs en 2024-2025 (*données arrêtées en
septembre 2025*) ; dont 62 victimes de violences
et 15 en situation de prostitution

2 350 personnes
bénéficiaires d'actions de prévention hors les murs en
2024-2025 (*données arrêtées en septembre 2025*) sur
les relations filles-garçons, le consentement, la loi, les
violences, l'anatomie, le SIDA et les IST, la
contraception...

FOCUS SUR... Le bus PMI

La mise en circulation d'un bus PMI depuis 2023 vise à permettre à toutes les femmes du territoire, et particulièrement celles éloignées des centres de PMI ou habitantes de zones à forte natalité, de bénéficier d'un accompagnement équivalent à celui d'un véritable centre PMI, aussi bien dans la période prénatale que postnatale pour les parents et l'enfant.



Le service départemental Protection Maternelle et Infantile (PMI) accompagne les femmes durant la période de périnatalité (accompagnement par des techniciens de l'intervention sociale et familiale, visites à domicile par une sage-femme en pré et post-natal, consultations avec une diététicienne, consultations avec une conseillère en lactation...). Le Département s'attache également à renforcer les actions en faveur de la santé sexuelle, notamment en faveur des femmes. Dans cette perspective, les professionnelles de la PMI animent des séances de sensibilisation à la santé sexuelle au sein de différentes structures et assurent des consultations en santé sexuelle (suivi gynécologique de prévention, dépistage des infections sexuellement transmissibles, consultations de suivi de la contraception...). Le Département soutient en outre le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes (SAMELY) de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de Paris, qui œuvre en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire des lycéennes et collégiennes enceintes, de la lutte contre l'isolement social des jeunes femmes et du soutien de la création périnatale du lien mère-enfant. Le service des actions de santé propose quant à lui des dépistages et consultations dans le cadre des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD), lors desquels la question des violences sexuelles est systématiquement posée afin de permettre une prise en charge psychologique des victimes.

2 684 personnes
bénéficiaires d'actions
d'accompagnement en période de
périnatalité en 2025 (*données
arrêtées en août 2025*)

541 femmes
vues pour des dépistages CeGIDD
en 2025 (*données arrêtées en
septembre 2025*), dont 65 victimes
de violences et 9 en situation de
prostitution

9 500 €
octroyés au Service
d'Accompagnement des
Mères Lycéennes en 2025

Les professionnels du Département s'attachent par ailleurs à organiser et participer à des temps d'échanges, des formations des professionnels et des événements autour de la santé des femmes sur le territoire. A titre d'exemple, 130 professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont participé à une Journée de sensibilisation à la santé mentale périnatale. Le service des actions de santé, quant à lui, a rencontré des Maisons des Femmes du territoire afin de développer le partenariat, participé aux comités régionaux de la santé sexuelle, et dispensé des formations sur la santé sexuelle à destination de 158 professionnels d'institutions ou d'associations en 2025.

46 femmes
bénéficiaires du RSA suivies dans le cadre
du « parcours santé » en 2025 (*données
arrêtées en septembre 2025*)

Enfin, dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE), les trois Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS) du territoire accueillent dans le cadre d'un « parcours santé » des bénéficiaires du RSA volontaires et orientées par les organismes habilités à les accompagner.

#4 Perspectives

En cohérence avec les orientations de la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028, approuvées par la délibération n°3-05 du 14 février 2025, il est prévu de poursuivre les actions engagées sur les axes suivants :

- **prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;**
- **démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;**
- **consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;**
- **favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.**

Une évaluation continue de la stratégie va être menée par la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) afin de mesurer l'adéquation des moyens mis en œuvre par le Département et de les adapter en conséquence.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 3-03

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Prévention et sécurité – Actions générales de prévention

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un rapport de situation Violences faites aux femmes 2025

RESUME :

Le Département a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité en améliorant le repérage, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants, en renforçant son soutien aux dispositifs et structures agissant en faveur de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes et en améliorant l'accès des femmes victimes de violences à un logement.

Précurseur dans la mise en œuvre de plusieurs actions et dispositifs innovants sur son territoire, cet engagement volontariste du Département a été réaffirmé dans le cadre de la feuille de route stratégique 2022-2028 adoptée à l'Assemblée départementale du 18 février 2022.

Dans le cadre du "Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes" et au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, le rapport en annexe dresse un état des lieux spécifique de la situation en matière de violences faites aux femmes en Val d'Oise ainsi qu'un bilan des actions de prévention et de lutte menées à ce sujet par le Département en 2025.

1. LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE, UNE COLLECTIVITE ENGAGEE EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

L'égalité femmes-hommes est un sujet à forts enjeux et partie intégrante de nombreuses politiques départementales (action sociale, éducation, jeunesse, insertion, sport, culture, ressources humaines...), sur lequel le Département du Val d'Oise s'est engagé de manière volontariste depuis 2010.

Après une phase de diagnostic et d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés en 2024, une nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes a été adoptée à l'unanimité pour la période 2025-2028, par la délibération n° 3-05 du Conseil départemental en date du 14 février 2025. Elle se structure autour de quatre grandes orientations :

- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;
- consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;
- favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce à l'implication de nombreux services du Département, sous l'animation transversale et la coordination de la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR).

2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'engagement du Département du Val d'Oise en matière d'égalité femmes-hommes a été conforté par le législateur au travers de l'adoption de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Ces textes renforcent les obligations des collectivités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes, et notamment en matière d'égalité professionnelle.

Plus précisément, l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a entraîné la modification du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en y inscrivant l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter devant l'organe délibérant, préalablement à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La mise en place de ce nouvel outil, dont le contenu et les modalités de présentation sont fixées par les articles L1612-24 et R1612-47 du code général des collectivités territoriales, vise à encourager et à sécuriser juridiquement l'implication des collectivités territoriales en matière d'égalité femmes-hommes.

3. LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UNE PRIORITE POUR LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes apparaît comme une priorité de la nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028, qui fixe les objectifs suivants :

- améliorer la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants ;
- améliorer la prise en compte de la spécificité des enfants victimes ;
- poursuivre le soutien aux associations et aux dispositifs d'aide aux victimes et d'accès au droit ;
- renforcer l'accès à l'hébergement et au logement des femmes victimes de violences et de leurs enfants ;
- prévenir et lutter contre les différents types de violences faites aux femmes.

Au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, le Département souhaite valoriser spécifiquement les actions qu'il mène sur ce sujet.

Dans ce cadre, le présent rapport invite l'Assemblée départementale à prendre acte de la situation en matière de violences faites aux femmes au sein du Département du Val d'Oise, ainsi que des actions déployées en 2025 et des perspectives pour l'année 2026, telle que présentées dans le rapport annexé.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ME DONNER ACTE de la présentation du rapport spécifiquement consacré à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Val d'Oise.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 3-03

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 09-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDÉC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Madame Edwina ETORE-MANIKA, Madame Muriel SCOLAN, Monsieur Thomas VATEL

SERVICE : Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Prévention et sécurité – Actions générales de prévention

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation du rapport spécifiquement consacré à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Val d'Oise.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025

**Actions spécifiques relatives à la prévention et à la
lutte contre les violences faites aux femmes**

#1

Introduction

L'égalité femmes-hommes est un sujet à forts enjeux et partie intégrante de nombreuses politiques départementales (action sociale, éducation, jeunesse, insertion, sport, culture, ressources humaines...), au titre duquel le Département du Val d'Oise s'est engagé de manière volontariste.

Une nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes a été adoptée à l'unanimité pour la période 2025-2028, par la délibération n° 3-05 du Conseil départemental en date du 14 février 2025. Elle se structure autour de quatre grandes orientations :

- **prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;**
- **démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;**
- **consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;**
- **favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.**

Le Département a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une véritable priorité. Dans le cadre du « Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes » et au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, le présent rapport dresse :

- un état des lieux spécifique de la situation en matière de violences faites aux femmes observée en Val d'Oise ;
- un bilan des actions de prévention et de lutte menées à ce sujet par le Département en 2025.

#2

Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Précurseur dans la mise en place de plusieurs actions et dispositifs, le Département du Val d'Oise s'est engagé de manière volontariste aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire.

01. Analyse de la situation en matière de violences faites aux femmes sur le Val d'Oise

Données nationales

Selon les chiffres du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, **272 382 victimes** de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire ont été recensées en 2024. Le niveau est quasi stable par rapport à 2023 (+0,4 %) alors qu'il avait doublé entre 2016 et 2023 dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de police et de gendarmerie. Les deux tiers des violences conjugales consistent en des violences physiques. Les femmes représentent 84% des victimes tandis que les hommes représentent 85% des mis en cause.

L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, rendue publique par le ministère de l'Intérieur, recensait quant à elle **138 morts violentes au sein du couple** (107 femmes victimes et 31 hommes victimes) en 2024.

Données départementales

Bien que le Val d'Oise ne recense aucun féminicide conjugal en 2024 (contre 4 en 2023), le département n'est pour autant pas épargné par les faits de violences conjugales. En effet, on dénombrait **12,1 victimes de violences conjugales pour 1 000 habitantes** âgées de 15 à 64 ans dans le département en 2024.

Plus de 1 500 dossiers
suivis par les six intervenants sociaux en
commissariat co-financés par le Département en
2025

Il ressort des éléments statistiques fournis par ces professionnels que le profil-type du bénéficiaire est une femme majeure qui se déclare victime de violences physiques. Plus de la moitié de leurs interventions concerne des situations de violences conjugales.

1 713 femmes
accompagnées par le Centre d'Information aux
Droits des Femmes et des Familles du Val
d'Oise dans le cadre de violences conjugales
en 2024

Plus d'une femme victime sur deux reçue par
l'association CIDFF 95 l'est au titre de violences
conjugales.

D'après la Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes du Val d'Oise (CRIP 95), en 2024, le facteur de danger et de mauvais traitement "violences conjugales" est présent dans **658 situations** ayant fait l'objet d'une Information Préoccupante (IP), faisant également de ces jeunes des enfants victimes.

A noter également que les filles sont surreprésentées parmi les IP marquées par le facteur "violences sexuelles", qu'elles soient familiales (69,6 % des situations toutes tranches d'âges confondues) ou d'un autre ordre (75,8% toutes tranches d'âges confondues). Enfin, il peut être observé un accroissement de la part que représentent les filles dans les informations préoccupantes depuis quelques années (52,6 % en 2024 contre 46,4 % en 2016).

02. Actions menées pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes

Le Val d'Oise est un territoire particulièrement concerné par les faits de violences faites aux femmes. A ce titre, le Département a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, avec la mise en œuvre d'actions et de dispositifs innovants sur son territoire.

Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants

Du fait de ses compétences en matière sociale, le Département compte de nombreux professionnels amenés à accueillir et accompagner des femmes victimes de violences et/ou leurs enfants.

107
agents formés sur les violences
faites aux femmes en 2024-2025

Afin de mieux repérer, accueillir, écouter et accompagner les femmes victimes de violences, les travailleurs sociaux et médico-sociaux du Département sont régulièrement sensibilisés et formés à ces enjeux, dans le cadre de formations collectives ou suivies de manière individuelle. Un cahier des charges est par ailleurs en cours de rédaction afin de relancer un cycle de formation à destination des professionnels du Département.

FOCUS SUR... Le Pack Nouveau Départ

Le Pack Nouveau Départ vise à sécuriser le parcours des victimes de violences conjugales au moment où elles décident de se séparer du conjoint violent, en leur apportant une réponse coordonnée et adaptée à leurs besoins. Le Val d'Oise a été désigné comme premier territoire d'expérimentation de ce dispositif porté par la CAF et la Préfecture du Val d'Oise, en lien avec le Département, et déployé sur le territoire depuis septembre 2023 en vue d'une généralisation à l'échelle nationale.

Dans ce cadre, le Service Social Départemental (SSD) participe aux comités de suivi, aux comités techniques et aux groupes de travail du Pack Nouveau Départ, avec la CAF et la Préfecture du Val d'Oise. Il contribue également à l'organisation de journées partenariales dédiées à ce sujet.

439 personnes
accompagnées par le Service Social Départemental
(SSD) depuis le lancement du Pack Nouveau
Départ, sur les 837 bénéficiaires du dispositif

347 personnes
bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence
contactées par le Service Social Départemental
(SSD) pour leur proposer un accompagnement



Signature de la Convention de partenariat relative à l'expérimentation du Pack nouveau départ pour les victimes de violences conjugales dans le département du Val d'Oise à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes 2025



Améliorer la prise en compte de la spécificité des enfants victimes

Les violences conjugales ont un impact grave et durable sur les enfants qui y sont exposés. En effet, quel que soit l'âge de l'enfant et dans des temporalités variables d'un enfant à l'autre, les conséquences de l'exposition aux violences conjugales sur la santé et le développement peuvent se retrouver à différents niveaux : troubles psychologiques, émotionnels et somatiques, troubles du comportement, troubles de l'apprentissage, autonomie fragilisée... Il apparaît ainsi essentiel d'améliorer la prise en compte de la spécificité des enfants victimes dans le repérage, le signalement et la prise en charge.

58 agents

formés sur le sujet des enfants victimes en 2024-2025

19 évaluations

pour lesquelles la CRIP a eu recours au réseau de psychologues libéraux en 2025, afin d'améliorer la prise en charge du psychotrauma des enfants victimes

1 UAPED dans le Val d'Oise

Le Département a signé en 2024, avec ses partenaires sur le territoire, le protocole de mise en place d'une Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger au sein du Centre Hospitalier de Gonesse. Il s'investit dans l'orientation et l'échange sur les situations.

26 mineurs

suivis dans le cadre de la mesure AEMO « mineurs victimes » portée par la Sauvegarde en 2025

6 sessions

de formation interinstitutionnelle sur le psychotraumatisme organisées en 2025 via un partenariat avec la Cellule d'Urgence Médico Psychologique 95

1,5 ETP de psychologue

financé par le Département à l'Unité Médico Judiciaire de Pontoise

Poursuivre le soutien aux associations et aux dispositifs d'aide aux victimes et d'accès au droit

3 structures

d'aide aux victimes et d'accès au droit soutenues sur le territoire en 2025 (CIDFF 95, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Voix de Femmes)

261 975 €

9 postes

d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie co-financés sur le territoire en 2025 (6 en zone police et 3 en zone gendarmerie)

+ de 4 200 femmes et enfants victimes accompagnés par les associations

de soutien départemental aux associations et dispositifs d'aide aux victimes et d'accès au droit en 2025, dont 5 475 € pour le dispositif « Téléphone Grave Danger »

et dispositifs soutenus par le Département en 2024

FOCUS SUR... Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 95)

Le CIDFF 95 est une association fournissant aux femmes des informations dans tout domaine du droit. Elle propose également un accompagnement juridique et psychologique aux victimes d'infractions pénales, parmi lesquelles les victimes de violences. L'association traite de l'aspect juridique de ces infractions et oriente vers les professionnels partenaires pour tout accompagnement social, en complément du soutien psychologique qu'elle assure tout au long de la procédure. L'association a également la charge de l'évaluation des situations de femmes résidant dans le Val d'Oise qui se sentent en situation de grand danger du fait de violences ou de menaces de la part de leur conjoint, afin d'étudier l'éligibilité de la personne à bénéficier du dispositif Téléphone Grave Danger. Dans ce cas, le juriste de l'association constitue un dossier qu'il adresse au Procureur de la République et ce dernier décide de l'attribution du Téléphone Grave Danger. En 2024, 183 bénéficiaires du TGD ont été suivis sur l'année et 1 725 entretiens ont été réalisés.



Visite du CIDFF 95 par la Présidente du Département du Val d'Oise à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2025



2 associations

de prévention de la récidive soutenues sur le territoire en 2025 (ARS 95 et ESPERER 95)

+ de 200 auteurs

pris en charge dans le cadre de stages, groupes de paroles ou suivis individuels organisés par les associations de prévention de la récidive soutenues par le Département en 2024

14 000 €

de soutien départemental aux associations de prévention de la récidive en 2025

+ de 130 professionnels

ayant participé aux 2 ciné-débats sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales organisés à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes 2025



Ciné-débat sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales organisé à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2025



FOCUS SUR... La consolidation du partenariat entre le Département, l'Etat et les collectivités territoriales du Val d'Oise en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

Le Département est membre du Comité local d'aide aux victimes (CLAV) spécialisé sur les violences faites aux femmes et participe aux Conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD / CISPD) dont la plupart intègrent un axe sur la lutte contre les violences faites aux femmes dans leurs actions.

Plus récemment, le Département a signé le 26 septembre 2025 un Contrat de Sécurité Intégrée avec la Préfecture du Val d'Oise. Cet outil, qui a pour objectif de concrétiser à un niveau stratégique le partenariat et l'engagement entre l'Etat et le Département pour la sécurité de tous, comporte un volet sur le renforcement du maillage en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Renforcer l'accès à l'hébergement et au logement des femmes victimes de violences et de leurs enfants

Disposer d'un hébergement ou d'un logement sûr est une étape primordiale du processus de sortie des violences, dans la mesure où cela permet à la victime de s'éloigner de l'auteur des violences et favorise sa reconstruction ainsi que son autonomie.

Dans cette perspective, le Département met en œuvre plusieurs actions visant à renforcer l'accès à l'hébergement d'urgence et au logement des femmes victimes de violences, comme la mobilisation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), la mobilisation des logements du contingent départemental ou encore la mise à l'abri de femmes victimes de violences avec enfant(s) dans le cadre du dispositif financé par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le Département est également signataire du Protocole relatif à l'hébergement d'urgence et de mise en sécurité des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, aux côtés de ses partenaires associatifs et institutionnels sur le territoire. Ce protocole permet notamment au Service Social Départemental (SSD) d'utiliser la ligne « 115 personnes victimes » dans des conditions définies par le comité technique du protocole.

337 personnes
relogées dans le cadre du protocole,
dont 124 ont intégré le Pack Nouveau
Départ

FOCUS SUR... Développer un dispositif de mutualisation des contingents de logements des collectivités territoriales et des bailleurs du territoire

Depuis octobre 2024, le service aides au logement et à la solidarité de la Direction de la Vie Sociale (DVS) déploie un dispositif innovant d'aide à l'accès au logement autonome des femmes victimes de violences. Une référente en intervention sociale est chargée de capter des logements auprès des communes et des bailleurs sociaux, d'établir des conventions de partenariat, de recevoir et de traiter les demandes de logements émanant des professionnels concernés (services sociaux, associations intervenant sur cette problématique...) et le cas échéant mobiliser le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement pour soutenir les candidatures les plus fragiles.

99 personnes
correspondant à 33 ménages,
relogées depuis le déploiement
du dispositif

33 logements
à disposition dans le cadre de
conventionnements avec des
bailleurs et des communes

5 bailleurs sociaux
mobilisés à travers la signature
d'une convention (Val d'Oise
Habitat, Emmaüs Habitat,
Seqens, Vilogia, 1001 vies
habitat)

Prévenir et lutter contre les différents types de violences faites aux femmes

Au-delà de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales, le Département s'engage plus largement à prévenir et lutter contre les différents types de violences faites aux femmes.

La montée en puissance du phénomène de prostitution des mineurs en France constitue une préoccupation majeure des institutions. Au niveau du Département, 70 situations sont connues et avérées parmi le public pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) recensait 32 informations préoccupantes pour « risque prostitutionnel » en 2025, dont 87,5% concernant des filles (*données arrêtées au 24 septembre 2025*).

C'est dans ce contexte que l'Assemblée départementale a adopté en 2022 un Plan départemental de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs, co-piloté par la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) et la Direction Enfance, Jeunesse, Santé et Famille (DEJSF). Ce plan d'actions repose sur 3 grands axes : la formation et les postures professionnelles, la prévention, et l'accompagnement global des situations. Initialement voté pour la période 2023-2025, il sera proposé à l'Assemblée départementale de reconduire ce plan d'actions pour la période 2026-2028.

11 986 collégiens

bénéficiaires d'actions éducatives de prévention des violences sexistes et sexuelles et d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle sur l'année scolaire 2024/2025

17 mesures d'intervention spécifique

exercées par l'Amicale du Nid en co-référence avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en 2024

51 situations

accompagnées sur le 1^{er} semestre 2025 par l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants, dans le cadre de 4 permanences « Ado et Sexualité » déployées sur le territoire et soutenues par le Département

15 partenaires institutionnels

signataires du Protocole cadre départemental de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs, élaboré par le Département et intégrant une procédure de signalement renforcé des victimes auprès du Parquet

#3

Perspectives

En cohérence avec les orientations de la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028, approuvées par la délibération n°3-05 du 14 février 2025, il est prévu de poursuivre les actions engagées sur les axes suivants :

- **prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;**
- **démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;**
- **consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;**
- **favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.**

Une évaluation continue de la stratégie va être menée par la Direction de la Sécurité et des Valeurs Républicaines (DSVR) afin de mesurer l'adéquation des moyens mis en œuvre par le Département et de les adapter en conséquence.

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 5-01

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Rapport 2025/2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable.

Environnement - Protection de l'Environnement

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un projet de rapport 2025-2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable

RESUME :

Conformément aux articles L.3311-2 modifié, L.1612-23 et R.1612-46 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce rapport, préalable au débat sur le projet de budget aux collectivités de plus de 50 000 habitants, présente la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable.

Il identifie les interventions du Conseil départemental du Val d'Oise contribuant à chacun des cinq objectifs de développement durable cités par l'article L.110-1 du code de l'environnement et rend ainsi compte des dynamiques engagées dans la durée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, valoriser les ressources, les espaces et la biodiversité, contribuer à la cohésion sociale territoriale entre les générations et permettre ainsi à chacun de s'épanouir dans le Val d'Oise.

Depuis 2011, l'article L. 110-1 du code de l'environnement appelle à structurer la présentation de ce rapport annuel autour de cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

La loi Climat et résilience du 24 août 2021 a ajouté l'obligation de rappeler pour chacune de ces finalités, et parmi les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU), ceux qui leur sont associés. Ils sont donc, dans le rapport, identifiés sous chaque finalité.

Sans être exhaustif, ni représentatif du travail en cours, préalable à l'offre de services départementale, ce rapport 2025-2026 cible les interventions au service des usagers les plus emblématiques de chaque finalité et ODD définis par l'ONU.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si les politiques territoriales de lutte contre le changement climatique sont coordonnées par le binôme Région / intercommunalités, au regard de leurs compétences et notamment l'élaboration et le déploiement des documents cadres locaux que sont le schéma régional climat air énergie et les plans climat air énergie intercommunaux, le Département a un rôle de mise en œuvre des objectifs associés à ces documents cadres, en agissant sur son patrimoine et ses compétences.

Dans ce contexte, le Département a élaboré le Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) et son plan d'actions associé, sur six axes d'intervention : mieux appréhender l'impact carbone des achats, décarboner les bâtiments, réduire l'impact carbone des repas des collégiens, maîtriser l'impact carbone de la voirie, réduire l'impact carbone des déplacements des agents et inciter nos partenaires techniques et financiers à faire de même.

Deux axes d'intervention du Département coexistent, afin d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, dont certaines réalisations sont présentées dans le rapport annexé.

Pour commencer, le Département a mis en place des mesures d'atténuation face au changement climatique, permettant d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers (notamment dans le cadre du programme d'actions du BEGES). Ces mesures sont les suivantes :

- vote du principe de création de la Société Publique Locale (SPL) du Val d'Oise avec d'autres collectivités, afin de faciliter l'émergence de projets de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette SPL s'appuiera sur les moyens humains et matériels de la Société d'Economie Mixte Départementale pour l'Aménagement du Val d'Oise (SEMAVO) afin de mettre en œuvre des programmes en matière de rénovation énergétique, de production d'énergies renouvelables, ou de construction d'équipements ;
- développement des transports collectifs et sensibilisation aux modes de déplacements alternatifs en accompagnant les acteurs du territoire ou, au sein de l'administration, grâce à la création du service de conseil personnalisé en mobilité favorisant l'éco-mobilité ;
- mise en œuvre d'un schéma départemental de la transformation numérique avec un axe numérique responsable, et une stratégie d'attractivité territoriale, dont certaines actions relèvent plus particulièrement du développement durable.

Le Département a également travaillé sur les mesures d'adaptation, c'est-à-dire sur les conséquences du réchauffement climatique, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité. Il accompagne notamment les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans la prévention et la lutte contre le risque d'inondation, ainsi que dans la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique via l'organisation d'un colloque sur cette thématique. Par ailleurs, pour faire face aux défis liés à l'eau, le Département poursuit son accompagnement des territoires dans la coordination d'études stratégiques et prospectives sur la ressource en eau disponible, notamment pour les nappes souterraines du Vexin français.

2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'année 2025 marque les 40 ans de la loi du 18 juillet 1985, qui a confié aux Départements la compétence sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les 10 ans du Schéma départemental en faveur des ENS du Val d'Oise, adopté en 2015. Ces espaces sont ouverts au public en fonction de leur fragilité écologique. L'objectif est de permettre au grand public de découvrir la nature, d'être sensibilisé à sa protection, voire de participer à sa mise en valeur.

Les actions du Département en 2025 ont visé à :

- protéger les milieux naturels et les ressources en eau par le classement de quatre nouveaux sites d'intérêt départemental, extension du périmètre de deux sites déjà classés ;

- mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets de la collectivité par le renouvellement de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité pour la période 2025-2034, des aménagements en faveur de la faune sauvage le long des routes départementales et la labellisation "BiodiverCity Construction" du projet de travaux du collège La Justice de Cergy ;
- faire connaître la biodiversité aux collégiens, via le nouveau programme de sciences participatives ;
- mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces enherbés, propriétés du Département, par exemple au parc de l'abbaye de Maubuisson.

3. LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Une action est considérée comme ayant un impact positif pour la transition vers une économie circulaire lorsqu'elle utilise des ressources durables dans le cadre de la production, limite la consommation de ressources, augmente la durabilité ou réparabilité des produits, prévient ou réduit la production de déchets, et contribue au développement de filières de recyclage et de réutilisation des déchets pour un autre procédé.

Sur son périmètre de compétences, de nouvelles actions ont été engagées pour améliorer l'éco-responsabilité du Département, telles que :

- la poursuite de la mise en œuvre de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), en créant un réseau d'acheteurs au sein du Département et en poursuivant l'intégration des prescriptions environnementales et sociales dans les marchés ;
- la gestion des déchets : en poursuivant le déploiement du tri et de la valorisation des biodéchets dans la restauration scolaire des collèges ;
- la gestion durable du matériel dans les collèges, en allongeant la durée de vie des équipements informatiques ;
- le développement d'une alimentation durable, grâce à une étude sur l'approvisionnement en produits locaux pour les collèges, la création d'une école des Chefs et la sensibilisation des collégiens, autant que des aînés, au plaisir gustatif.

4. LA COHESION SOCIALE, L'EQUITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Un impact sociétal est sensiblement positif lorsqu'il renforce la proximité des habitants d'un territoire avec les principaux services publics (transports publics, santé, éducation, culture, sécurité...) et contribue à la cohésion sociale (citoyenneté, accompagnement socio-professionnel, réduction des inégalités...).

Si la cohésion sociale et territoriale dépend de multiples intervenants publics et privés, le Département s'attache, pour sa part, à veiller à ce que ses "publics cibles" (collégiens, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), personnes âgées, personnes en situation de handicap), puissent disposer des clés et conditions d'une bonne intégration sociale et/ou professionnelle.

Ce chapitre, qui relève du cœur de compétences sociales du Département, s'attache à en présenter des exemples concrets, mis en œuvre en 2025, tels que :

- la protection des plus vulnérables, grâce à la mise en place de la médiation canine auprès des familles et enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance, le soutien à la parentalité et le développement des compétences psycho-sociales des enfants de 3 à 6 ans, la lutte contre la fracture numérique en faveur des étudiants les plus modestes, et enfin, la promotion de la transition écologique et de la consommation solidaire auprès du public en situation de précarité ;
- le renforcement du repérage et de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, et la promotion du nouveau parcours usager dans le cadre du déploiement de France Rénov' ;
- l'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, en facilitant la lecture aux personnes déficientes visuelles ou empêchées de lire, en favorisant la pratique sportive des personnes en situation de handicap et enfin, en interne, en encourageant la prise de conscience par les agents du Département de l'impact du handicap ;
- l'amélioration de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, en accompagnant l'insertion sociale des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), grâce à l'activité de jardinage.

5. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'épanouissement n'est pas à la portée de tous, à tous les moments de la vie. Il est conditionné, notamment, par l'état de santé, le bien-être et l'égalité, que ce soit au travail ou dans la vie personnelle.

En points saillants de cette année 2025, il est à souligner :

- la mise à jour du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relatif à nos routes départementales, et la préservation des zones de ressourcement, afin de réduire les effets de nuisances du bruit sur la santé et le bien-être ;

- la promotion de l'égalité femmes-hommes en adoptant une nouvelle stratégie départementale, en favorisant la pratique sportive féminine et en déployant des dispositifs innovants pour sensibiliser les agents du Département à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, le Département a renforcé son action en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, grâce au Contrat de Sécurité Intégrée, signé avec la Préfecture du Val d'Oise ;
- la promotion des valeurs "Développement Durable" en s'engageant à soutenir le projet de territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français, via l'approbation de sa nouvelle charte ;
- la mobilisation en faveur de l'apprentissage et du bien-être des collégiens, en leur faisant connaître les métiers de l'environnement et les valeurs partagées par les athlètes valdoisiens de très haut niveau ;
- le soutien à l'accès à la culture pour tous, grâce à l'inclusion culturelle dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), l'éveil culturel et à la lecture chez les petits, et la démarche d'accueil universel et inconditionnel ;
- le soutien aux territoires, pour le bien-être de tous, par le cofinancement de la création d'une sente de village ou de nombreux projets de renaturation des espaces publics ;
- enfin, l'amélioration de la "Qualité de Vie et des Conditions de Travail" au sein de l'administration départementale, en renforçant la sensibilisation des agents sur les enjeux de bien-être et de santé au travail, et la communication autour de l'offre proposée par la Direction des Ressources Humaines.

Pour finir, quelques données quantitatives et indicateurs liés à l'impact des actions "développement durable" menées par le Département, sont intégrées en fin du rapport annexé.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

DONNER ACTE de la présentation du rapport du Département du Val d'Oise sur sa situation en matière de développement durable en 2025-2026, joint en annexe du présent rapport.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 5-01

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 09-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE

M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN

Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD

M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Madame Céline VILLECOURT, Monsieur Paul DUBRAY, Madame Sabrina ECARD

SERVICE : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Rapport 2025/2026 sur la situation du Département du Val d'Oise en matière de développement durable.

Environnement - Protection de l'Environnement

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3311-2 modifié, L.1612-23 et R.1612-46,

Vu le code de l'environnement,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

DONNE ACTE de la présentation du rapport du Département du Val d'Oise sur sa situation en matière de développement durable en 2025-2026, joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

DONNE ACTE

La Présidente du Conseil départemental

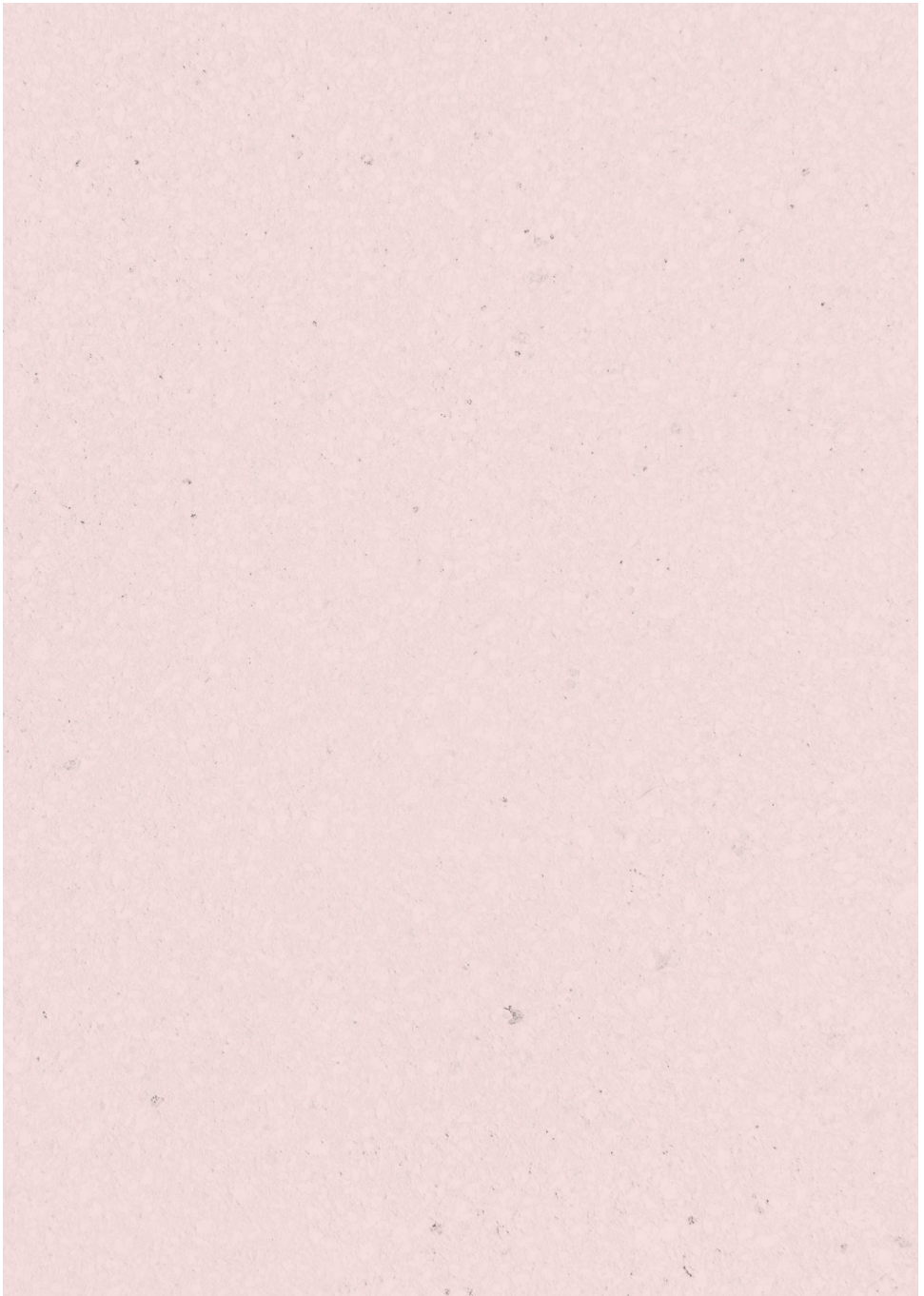
Signé

Marie-Christine CAVECCHI



Rapport sur le développement durable

2025-2026



Éditorial



Le développement durable constitue un axe fondamental de l'action du Département du Val d'Oise. Plus qu'un principe, il guide nos politiques publiques et oriente nos choix. Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels, nous avons la responsabilité d'agir avec lucidité et constance.

Notre engagement repose sur cinq priorités structurantes : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la transition vers une économie circulaire et plus responsable, le renforcement de la cohésion sociale et l'épanouissement de l'individu. Ces axes s'inscrivent pleinement dans le cadre des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies, qui constituent une référence commune pour construire un avenir plus soutenable.

Le développement durable ne peut cependant se concevoir uniquement à l'échelle globale. Il prend tout son sens lorsqu'il s'incarne localement. Les collectivités territoriales sont un échelon essentiel pour transformer les politiques nationales en actions concrètes et mesurables. En agissant au plus près des réalités de terrain, le Département contribue par ses initiatives à la protection des espaces naturels sensibles avec plus de 700

hectares de surfaces protégées, sans négliger la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique, intégré à l'ensemble de ses politiques de rénovation et de construction. On pourrait multiplier les exemples d'actions départementales qui structurent l'ensemble de nos politiques de durabilité. Elles ont en commun d'établir un lien fort entre l'individu et le collectif, entre le citoyen et la construction d'un futur désirable

Le développement durable est un véritable levier de cohésion et d'attractivité pour notre territoire. Cette vision est à la fois optimiste et réaliste : l'optimisme de croire qu'un avenir plus respectueux pour notre environnement est possible, et le réalisme de reconnaître l'urgence d'agir face aux dérèglements climatiques et à ses conséquences sur la santé de chacun. Agir pour le développement durable est enfin un devoir. Un devoir envers les générations futures, qui nous jugeront à l'aune de notre capacité à prendre aujourd'hui des décisions nécessaires. Fidèle à cet engagement, le Département du Val d'Oise poursuivra une action déterminée et responsable, fondée sur la participation de tous.

Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Département du Val d'Oise



« Le développement durable n'est plus une politique sectorielle parmi d'autres : il est devenu le cadre de référence de l'action publique. Il engage une transformation profonde de nos façons de penser, de décider et d'agir, au service d'un équilibre durable entre environnement, économie et justice sociale. Un département comme le Val d'Oise est exemplaire de l'engagement des territoires en faveur du développement durable et de la transition écologique. Il s'agit d'être pragmatique et adapté aux réalités locales. Il s'agit de protéger sans exclusion, de transformer sans fragiliser, de réduire les impacts sans accroître les inégalités. Nous portons cette vision qui réunit ce qui fut trop longtemps cloisonné afin d'agir au plus près de chacun et d'offrir un cadre de vie de qualité, plus sobre et plus solidaire. »

Céline VILLECOURT

Vice-présidente du Département déléguée
à l'Environnement et au Développement durable

Sommaire

#1 La lutte contre le changement climatique.....7

- 01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction de l’empreinte carbone 9
- 02. Développer des actions en faveur de l’écomobilité12
- 03. Développer les transports collectifs.....14
- 04. Anticiper les risques sur les personnes vulnérables, les ressources et les milieux naturels.....15

#2 La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu’ils fournissent et des usages qui s’y rattachent.....19

- 01. Connaître pour mieux protéger20
- 02. Protéger les milieux naturels.....21
- 03. Favoriser la biodiversité dans les projets de travaux.....23
- 04. Adapter les pratiques de gestion.....24

#3 La transition vers une économie circulaire25

- 01. Engager la mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats socialement et écologiquement Responsable.....26
- 02. Assurer une gestion durable du matériel dans les collèges27
- 03. Favoriser une alimentation durable.....28

#4 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.....31

- 01. Protéger et accompagner les plus vulnérables32
- 02. Renforcer l'accompagnement des publics les plus précaires.....33
- 03. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics.....34
- 04. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées35
- 05. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi37

#5 Épanouissement de tous.....39

- 01. Réduire les effets de nuisances sonores sur la santé et le bien-être40
- 02. Promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre la délinquance.....41
- 03. Promouvoir la transition écologique et sociale sur le territoire.....43
- 04. Favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens.....45
- 05. Promouvoir la culture auprès de tous les publics.....47
- 06. Soutenir les territoires pour le bien-être de tous.....49
- 07. Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail »51

#6 Données quantitatives liées à l'impact des actions menées par le Département.....53

- 01. Actions menées dans le cadre des politiques publiques.....54
- 02. Actions menées par et pour l'administration départementale.....61



De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

Dans ce cadre, le Département a élaboré le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en 2023, intégrant l'ensemble des émissions directes et indirectes générées par la collectivité. En 2024, il a élaboré son plan d'actions sur 6 axes d'intervention :



01.

Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction de l’empreinte carbone

S’engager en faveur du développement des énergies renouvelables

Afin d’élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur son territoire, le Département du Val d’Oise, avec l’appui de l’**Agence Régionale Énergie Climat (AREC)**, a réalisé en 2024 une étude permettant d’évaluer les potentiels du territoire et définir une stratégie d’intervention de déploiement des énergies renouvelables.

Les potentiels identifiés par filière sont hiérarchisés comme suit :

- **Forts** : solaire photovoltaïque (toitures, parkings, friches), géothermie de surface, réseaux de chaleur ;
- **Modérés à forts** : géothermie profonde, méthanisation, bois-énergie, hydrogène, chaleur fatale industrielle ;
- **Faibles** : éolien et petit hydraulique.

Les orientations de cette stratégie sont :

1. **Mobiliser les acteurs locaux** pour faciliter l’implantation des projets ;
2. **Développer une offre d’ingénierie territoriale** au service des territoires et du patrimoine départemental ;
3. **Développer une Entreprise Publique Locale (EPL)** dédiée au développement de projets d’énergies renouvelables et de récupération sur le territoire.

En 2025, le Département s’est attelé à coordonner l’action territoriale en collaboration avec la Société d’Economie Mixte Départementale pour l’Aménagement du Val d’Oise (SEMAVO) et les communautés d’agglomérations valdoisiennes, afin de faciliter l’émergence de projets en apportant un soutien en ingénierie financière et technique. L’Assemblée départementale a, en date du 17 octobre 2025, voté le principe de la création de la Société Publique Locale (SPL) du Val d’Oise avec d’autres collectivités. Celle-ci aura notamment en charge, pour le compte du Département, la mise en œuvre de programmes en matière de rénovation énergétique, de production d’énergies renouvelables, ou de construction d’équipements et s’appuiera sur les moyens humains et matériels de la SEMAVO pour réaliser ses missions.

Par ailleurs, le déploiement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) était pour le Département, un prérequis pour la poursuite du projet de verdissement de sa flotte automobile. C’est pourquoi, 20 bornes de recharge et des ombrières ont été installées durant l’été 2025 sur le parking principal du siège de Cergy (soit 40 points de rechargement). Ces bornes seront raccordées en 2026 aux ombrières.

Celles-ci sont prioritairement dédiées aux véhicules de services, mais le Département a souhaité offrir la possibilité à l’ensemble des



Nouvelles ombrières sur la parking du campus
© Département du Val d’Oise

utilisateurs du parking (agents, visiteurs et élus) de recharger leur véhicule personnel électrique ou hybride à des tarifs préférentiels via cette nouvelle infrastructure.

En outre, une étude est en cours afin d'identifier les préaux des collèges et les autres bâtiments du Département sur lesquels, des panneaux photovoltaïques pourraient être installés dans les années à venir.

Engager une transition vers l'usage de carburants renouvelables pour les poids lourds

Dans le but de réduire l'impact environnemental de la flotte de poids lourds dédiée à l'entretien de son réseau routier, le Département a choisi de déployer l'usage du B100, biocarburant issu du colza français. Celui-ci permet de diminuer l'empreinte carbone et l'émission de particules fines des poids lourds. Deux véhicules lourds sont déjà équipés d'un système de bi-carburant Diesel/B100, et depuis 2024, toutes les nouvelles commandes de poids lourds intègrent cette configuration.

► Accompagner les acteurs du territoire

Soutenir l'achat d'un kiosque mobile « Office de Tourisme de Cergy- Pontoise hors les murs »

Le Département a cofinancé, dans le cadre de l'Appel à projets « Les Trophées de l'innovation touristique », l'acquisition d'un kiosque mobile de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise, autonome, à énergie solaire, conçu et fabriqué en France, afin de proposer une nouvelle forme d'accueil touristique hors les murs. Ce dispositif sera déployé sur Port Cergy, pendant la saison estivale, et lors des grands événements du territoire.

Ce projet de kiosque conjugue mobilité, sobriété énergétique, innovation d'usage et expérience visiteur améliorée, tout en valorisant l'identité et la dynamique du territoire de Cergy-Pontoise.

Le Département a accompagné ce projet par un soutien financier à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, soit 29 063,00 €.



Soutenir l'acquisition de véhicules de transport collectifs pour les sportifs

Le Département soutient l'acquisition, par les comités départementaux sportifs et les associations sportives Valdoisiennes, de véhicules de transport collectif, avec une valorisation de l'aide accordée si le véhicule est respectueux de l'environnement et/ou adapté au transport de personnes en situation de handicap. Il favorise ainsi les déplacements collectifs des sportifs sur les rencontres ou regroupements, lors des sélections départementales, ainsi que les déplacements collectifs, lors des formations des éducateurs sportifs ou d'arbitres. Ainsi, le Département a cofinancé en 2025 l'acquisition de 3 véhicules de transport collectif.

En 2025, le soutien à la pratique para-sportive a permis l'achat de matériel pour la pratique du volley assis, d'un kit de para escalade, d'un fauteuil roulant et de 4 tables de tennis de table adaptées aux personnes en situation de handicap.

> Au sein de l'administration départementale

Mettre en place un Schéma départemental de la transformation numérique avec un axe numérique responsable

Le Département a mis en place en 2023 son Schéma départemental de la transformation numérique. En 2025, il a rédigé sa première feuille de route du numérique responsable dont l'objectif est de guider son administration vers un usage plus responsable et durable du numérique, c'est-à-dire en minimisant son impact environnemental, tout en favorisant l'inclusion sociale et en optimisant l'efficacité économique. Cette stratégie s'articule selon 4 axes : la réduction de l'empreinte carbone, l'éco-conception, la sensibilisation et la gestion des déchets électroniques.

Dans ce contexte, le Département a déjà engagé des actions de sensibilisation auprès de ses agents :

- Un **webinaire interne** s'inscrivant dans le parcours de sensibilisation des agents à la transition sur la thématique du numérique. Celui-ci a été l'occasion de rappeler le contexte légal, d'effectuer un bilan des actions déjà entreprises, et de présenter les orientations sur lesquelles la collectivité devrait s'engager, ainsi que les bonnes pratiques.
- La réalisation d'une **opération de récupération des matériels informatiques inutilisés** lors de la Journée de nettoyage numérique du 15 mars 2025. Cette action a permis de récupérer 160 appareils grâce à la mobilisation des agents. Les matériels obsolètes (PC, écrans, imprimantes) sont cédés à l'association AGOIE. Les autres matériels obsolètes, hors d'état de fonctionnement ou irréparables, sont repris par une entreprise (Loxy ou Printerrea¹) pour valorisation ou recyclage des déchets électroniques selon la norme déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Une sensibilisation des agents à la **sobriété numérique à travers un « serious game » en ligne** sur une durée de 3 semaines (du 2 au 20 juin 2025). 250 agents, soit 6 % des effectifs, ont ainsi suivi une enquête au sein d'une équipe de détectives, nécessitant de faire des choix orientés vers les bonnes pratiques à adopter au quotidien. Ce mode d'apprentissage ludique permet de mieux appréhender les nouvelles pratiques.
- Une **opération de tri numérique « Digital Clean Up Day »**, pilotée par les Archives départementales en février 2025. 8 équipes ont ainsi été accompagnées pour isoler en toute sécurité les fichiers à supprimer et identifier ceux à archiver. C'est ainsi plus de 57 Go qui ont été supprimés, 9,6 Go archivés et 450 éléments renommés. Cette action a permis de prendre conscience des bons usages à mettre en œuvre dans un monde de travail numérique.
- Des actions de sensibilisation des collégiens via un nouveau **parcours pédagogique « Numérique Responsable »** invitant les élèves à s'intéresser à la face cachée de leurs smartphones et tablettes. Ainsi, au cours de 2 séances en classe, les associations Les Petits Débrouillards et La Case accompagnent une enquête sur la chaîne de production d'un téléphone portable, le voyage d'une donnée, ou encore l'obsolescence des appareils. Une nouvelle exposition en prêt, « Monde Virtuel, Pollution Réelle », donne également des clés de compréhension et des points de repère.



¹ La SARL PRINTERREA est une entreprise adaptée spécialisée dans le reconditionnement de cartouches laser et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), avec 150 salariés permanents et 83 travailleurs en situation de handicap.

La société Loxy est une Entreprise Adaptée de recyclage des matériels informatiques et déchets électroniques.

Les équipes-projets des collèges peuvent aussi prolonger ces réflexions grâce à la visite d'un site, pour laquelle les frais de transport sont pris en charge par le Département. À ce titre, une sortie aux Archives départementales du Val d'Oise est fléchée dans le cadre du parcours, pour visiter le lieu et interroger l'utilisation du papier et du numérique afin de produire et conserver des données.

Pour l'année 2025-2026, différentes productions concrétiseront les projets de 4 collèges valdoisiers (Lucie Aubrac et Sadi Carnot à Argenteuil, mais aussi Victor Hugo à Sarcelles et Jacques Duguerre à Corneilles-en-Parisis) : Affiches de sensibilisation, reportage vidéo, ou encore épisode sonore sur la webradio durable. Autant de contenu permettant aux adolescents un questionnement et une prise de hauteur sur leurs habitudes et sur un environnement numérique en constante évolution.

02.

Développer des actions en faveur de l'écomobilité

Accompagner les jeunes du Conseil départemental des Jeunes (CDJ) dans la réalisation d'une enquête sur les habitudes de mobilité des collégiens

Sur leur mandat 2024-2026, 8 jeunes représentants du Conseil départemental des Jeunes ont porté le projet « Val'Mob : Levons les freins des jeunes Valdoisiers ! » dont l'objectif est **d'agir sur les freins qui empêchent les collégiens d'utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture**. Dans ce contexte, en 2025, ils ont travaillé sur la réalisation d'une enquête afin de comprendre leurs habitudes de déplacement. Cette enquête, diffusée dans les 114 collèges grâce à un important travail de communication, a permis le recueil de 7 384 réponses de la part des élèves, et de 3 949 réponses de la part des parents. Les résultats donneront de précieux indices à la conduite de futures actions sur la mobilité pour le Département, et orienteront les jeunes élus sur les prochaines étapes de leur mandat. Une vidéo en Stop-motion sera réalisée en lien avec le CAUE 95 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), afin de mettre en scène 3 scénarios d'éco-mobilité en fonction des zones d'habitation des collégiens, ciblant ainsi les modes de déplacement adaptés aux zones urbaines, semi-urbaines ou rurales.



Favoriser les mobilités douces et la pratique du covoiturage pour les agents du Département

Le Département du Val d'Oise, souhaitant développer l'éco-mobilité au sein de son administration, a mené plusieurs actions en 2025 :

- La création du service de conseil personnalisé en mobilité

L'objectif est de proposer aux agents des séances de conseil personnalisé en mobilité, afin de les accompagner dans un éventuel changement de pratiques de déplacement.

Ce service s'adresse notamment aux agents qui souhaitent :

- Adopter un nouveau mode de transport pour leurs trajets domicile-travail ;
- Obtenir des conseils pour optimiser leurs déplacements ;
- Découvrir les services de mobilité dédiés aux agents du Département ;
- En apprendre davantage sur les transports en commun, le covoiturage, le vélo et/ou la marche.



La création de ce service s'est accompagnée de la conception d'une identité visuelle permettant d'identifier les actions liées au Plan de Mobilité Employeur (PDME) et de la mise en place d'un espace dédié aux mobilités alternatives sur l'intranet.

En 2025, une dizaine d'agents ont déjà été accompagnés dans ce cadre. Pour 2026, l'objectif sera d'accompagner plus spécifiquement les agents qui déménageront sur le nouveau site « Etoile » à Cergy pour lequel les places de stationnement voitures seront moins nombreuses.

- Le développement d'actions dédiées aux modes alternatifs :

- Déploiement de nouveaux stationnements vélo et services à l'Hôtel du Département à Cergy, ainsi qu'aux abords des Maisons départementales des solidarités d'Argenteuil et de Gonesse ;
- Organisation régulière d'enquêtes auprès des agents cyclistes et des covoitureurs, afin de favoriser une démarche d'amélioration continue, basée sur leurs retours d'expérience ;
- Organisation de la 5^{ème} édition de « Mai à vélo » avec plusieurs ateliers : réparation vélo (au siège du Département et sur deux sites distants), apprendre à réparer soi-même son vélo, sensibilisation aux risques routiers à vélo en réalité virtuelle. Il était également proposé une balade à vélo et un bon pour aller faire réparer son vélo pour les agents des sites distants ;
- Aménagement de places de stationnement réservées aux covoitureurs sur le site du siège prévu en début d'année 2026.



Stationnement vélo MDS Argenteuil
© Département du Val d'Oise

03.

Développer les transports collectifs

Lancer un projet d'aménagement encourageant le recours aux modes actifs et aux transports en commun

Le Département est particulièrement impliqué au sein du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, d'une part en tant que membre de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et de l'Etat, en charge de l'aménagement du site, et d'autre part par la réalisation des infrastructures d'accès. L'arrêté portant création de la ZAC a été pris par le Préfet du Val d'Oise le 30 septembre 2025.

Le projet de la ZAC du Triangle de Gonesse a pour ambition de développer à l'est du Département un **nouveau pôle économique créateur d'emplois**. Ce nouveau site économique de 110 ha pourra accueillir des activités de production (industrie, PME, autour de la thématique de la bio économie ...) et des activités tertiaires en accompagnement du pôle gare et des équipements publics.



Extrait du dossier de création de la ZAC du triangle de Gonesse
© HDZ, cabinet de maîtrise d'œuvre de Grand Paris Aménagement

Ce site s'inscrit dans la dynamique souhaitée pour le territoire autour des activités répondant aux nécessités des transitions environnementales (agriculture, énergie, environnement...) et qui se traduit dans le parti d'aménagement. Ainsi une trame paysagère ambitieuse structure la future ZAC et joue à la fois un rôle en termes d'îlot de chaleur, de réservoir de biodiversité, et de fonctionnement hydraulique. Les aménagements encourageront le recours aux modes actifs et aux transports en commun grâce à des aménagements qualitatifs dédiés aux piétons, aux cycles en particulier dans le pôle gare de la ligne 17.

Est ainsi d'ores et déjà **prévue**, à proximité de la gare, la construction d'une Cité scolaire à vocation internationale qui accueillera 2 315 élèves (600 collégiens et 1 715 lycéens) qui intégrera un lycée agricole et des espaces pédagogiques liés à l'agriculture et l'alimentation.

Le Département agit également sur les mesures d'adaptation, c'est-à-dire sur les conséquences du dérèglement climatique, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité.

04.

Anticiper les risques sur les personnes vulnérables, les ressources et les milieux naturels

Le changement climatique modifie le régime des précipitations où alternent des périodes de sécheresse et des événements pluvieux intenses qui augmentent le risque d'inondation pouvant impacter fortement les activités humaines. Les événements extrêmes se multiplient et ne sont plus exceptionnels.

Le Département doit donc prendre en compte l'équilibre des hydrosystèmes dans leur ensemble, repenser ses usages et accompagner les acteurs du territoire et les publics vulnérables. Il doit également veiller à la qualité de l'air de ses propres établissements recevant du public.

Accompagner les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans la prévention et la lutte contre le risque d'inondation

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) animé par l'« Entente Oise-Aisne » sur la vallée de l'Oise, le Département, membre de ce syndicat mixte, s'engage activement à la mise en œuvre de l'axe 5 du programme dédié à la **réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**.

Un travail d'analyse est actuellement en cours, afin d'identifier les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) situés en zone inondable ou exposés à un risque de fragilité électrique en période de crue. Cette étude permet de recenser les dispositifs déjà existants au sein de ces structures, en matière de prévention et de gestion des risques et à faire émerger des pistes d'amélioration.

Cette démarche vise à renforcer la capacité des ESSMS à faire face à ces deux risques majeurs, en adaptant au mieux l'accompagnement proposé.

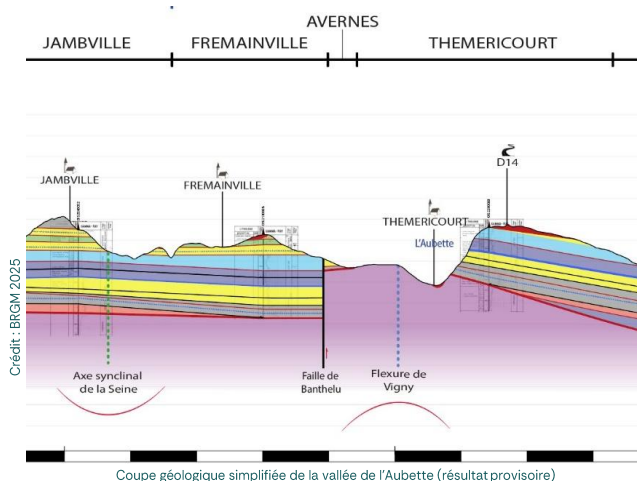


L'Oise en crue
© EPTB Entente Oise Aisne

Pour faire face aux défis de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique, la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques et des territoires apporte des solutions.

Maîtriser les quantités prélevées dans les nappes souterraines du Vexin français

En 2025, le Département a poursuivi son accompagnement du Territoire dans la **maîtrise des quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel**. L'étude des volumes prélevables, lancée en janvier 2025 en collaboration avec plusieurs collectivités du Vexin, est en cours. Rappelons que cette étude, financée à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a pour objectif d'établir un bilan de la quantité d'eau disponible dans la situation actuelle et dans les conditions futures d'évolution du climat et du territoire.

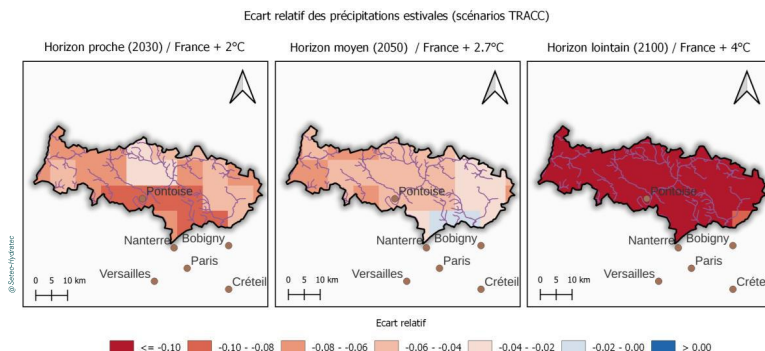


Coupe géologique simplifiée de la vallée de l'Aubette (résultat provisoire)

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), missionné par le Département, a mené une analyse approfondie des données disponibles concernant le sous-sol (caractérisation de la géologie et des nappes) et des cours d'eau. Les premiers résultats de ce travail ont fourni une ébauche du fonctionnement de la masse d'eau étudiée. Une première campagne de relevés de terrain a également été réalisée au mois d'octobre 2025 afin d'affiner les connaissances. Le Département a mis en place la gouvernance territoriale de l'étude en organisant un comité de pilotage en juin et un comité de suivi élargi en septembre 2025. Le comité de pilotage a pour rôle de traiter les aspects techniques et politiques liés à l'étude et le comité de suivi sera régulièrement informé des travaux et consulté sur les principales orientations stratégiques, afin de garantir une large concertation et une transparence accrue.

Quelques chiffres : 3826 documents exploités, 2 semaines de relevés sur le terrain, 102 points de mesure des niveaux de nappes, 87 points de mesures de niveau des cours d'eau.

D'autre part, le Département a confié à un bureau d'études, l'actualisation de son Schéma départemental d'alimentation en eau potable, dont la dernière version avait été finalisée en 2017. Construit avec des données actualisées, ce document doit permettre d'identifier les problématiques auxquelles le Val d'Oise devra faire face à horizon 2040 pour assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante. Cette version comporte quelques nouveautés, comme un état des lieux des actions d'incitation à la sobriété en eau sur notre territoire, ou encore une analyse des impacts du changement climatique sur le bilan besoin/ressource en situation future.



Quelques chiffres : 33 collectivités en charge de l'alimentation en eau potable dans le Val d'Oise en 2025, 22% de la population alimentée par des ressources souterraines, 2,65 euros par mètre cube d'eau potable en moyenne dans le Val d'Oise (part eau seulement, sans l'assainissement).

Assurer une vigilance quant à la Qualité de l'air intérieur des collèges

Le principe d'une surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux clos recevant du public a été introduit lors du Grenelle de l'Environnement et acté dans le second plan national santé-environnement. En 2022, l'Assemblée départementale avait validé le principe de réaliser en interne cette surveillance via le Laboratoire départemental d'Analyse de l'Eau du Val d'Oise (LDAE95), se limitant dans un premier temps aux collèges de son territoire.

Depuis, le LDAE95 a formé ses agents aux prélèvements d'air intérieur et a mis en place un partenariat 100% public avec le Laboratoire d'Analyses de l'Eau de Seine et Marne, qui dispose du gros matériel nécessaire aux analyses. 2025 a vu aboutir le dossier d'accréditation du LDAE95 dans ce domaine. Le Laboratoire départemental est désormais en mesure de déployer ces nouvelles missions dans les collèges et les bâtiments départementaux recevant du public, en effectuant des campagnes de mesures de polluants lors des étapes clés de la vie du bâtiment (livraison, rénovation lourde...).

Quelques chiffres : 5 collèges ayant fait l'objet de mesures de la qualité de l'air intérieur en 2025 (récemment construits ou ayant subi des travaux importants). 89 analyses réalisées par le LDA77 dans le cadre du partenariat.



Prélèvement d'air – Maison départementale de l'Enfance Cergy, 2025



La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



Une vie et un développement de qualité ne peuvent se concevoir sans ressources naturelles. Leur durable disponibilité, leur intégrité, leurs qualités, leur équilibre et leur conscience des services qu'ils nous rendent doivent faire l'objet de l'attention de tous, dans chacune de nos activités.

Les actions du Département s'inscrivent dans la stratégie nationale biodiversité à l'horizon 2030 (2020-2030) dont le but est de lutter contre les cinq pressions qui s'exercent contre la biodiversité : la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions des eaux, sols, air, etc. et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, le classement visant à protéger les Espaces naturels sensibles de son territoire (30 ENS départementaux / 5 ENS régionaux / 23 ENS locaux), ainsi que la connaissance de l'état de la biodiversité sont parmi les priorités du Département. A ce jour, les surfaces acquises sur les ENS départementaux et les forêts départementales représentent un total cumulé de 716,25 ha.

01. Connaître pour mieux protéger

Initier une approche scientifique de la biodiversité pour les collégiens grâce au nouveau programme de sciences participatives « En quête de Biodiversité »

Nombreux sont les collèves à s'intéresser à la biodiversité de leur établissement, par l'intermédiaire de clubs nature ou de groupes d'éco-délégués. Cet intérêt est parfois à l'origine d'un souhait d'espaces extérieurs plus chaleureux et végétalisés, amenant naturellement à s'intéresser au vivant présent dans l'environnement. De nombreux aménagements-nature émanent alors de cette envie de promouvoir la biodiversité. Prairies fleuries, carrés potagers, refuges, nichoirs, mares pédagogiques sont nombreux dans les établissements du Val d'Oise, et constituent de bons supports d'observations d'espèces.

Dans ce contexte, le Département a proposé un nouveau programme **En quête de Biodiversité aux collèges de son territoire** à la rentrée scolaire 2025. Il propose un appui aux établissements souhaitant mettre en œuvre les sciences participatives sur trois observatoires affiliés au Muséum National d'Histoire Naturelle, à trois périodes différentes sur l'année 2025-2026 :



- Opération escargots
- Opération oiseaux des Jardins
- Suivi photographique des insectes pollinisateurs (Sipoll), opération papillons et observatoire des bourdons.

Son objectif est ainsi de créer une dynamique de mobilisation et de partage sur les taxons² ciblés par l'intermédiaire d'outils numériques. Un agent est chargé de mener des animations dans les collèges concernés et de mettre à disposition les bons outils pour orienter les collèves.

² correspond à une entité d'êtres vivants regroupés parce qu'ils possèdent des caractères en commun du fait de leur parenté

02.

Protéger les milieux naturels

Les actions mises en œuvre par le Département

Le Département agit pour la protection des milieux naturels grâce à l'acquisition, la gestion et l'aménagement des Espaces naturels sensibles (ENS).

Protéger et mettre en valeur les Espaces naturels sensibles

L'année 2025 marque les 40 ans de la loi du 18 juillet 1985, qui a confié aux Départements la compétence sur les Espaces naturels sensibles (ENS) et les 10 ans du Schéma départemental en faveur des ENS du Val d'Oise, adopté en 2015.

En 2025, le Département a classé 3 nouveaux sites d'intérêt départemental :

- Le Moulin Clochard (Chars) (+ 34,83 ha) ;
- La Vallée de l'Ysieux (Bellefontaine, Fosses, Luzarches) (+82,81 ha) ;
- Les Marais de Moussy (+ 92 ha) ;

Ainsi qu'un nouveau site d'intérêt local :

- L'Île de Champagne-sur-Oise (+ 1,62 ha).

Crédits : David BLONDIN pour le Département du Val d'Oise



Vallée du Sausseron à Vallangoujard

De plus, le Département a étendu le périmètre de 2 sites déjà classés :

- Sur un ENS départemental : les Marais et Bois Humides de la Vallée du Sausseron, déjà classés sur les communes de Vallangoujard et d'Épiais-Rhus, dont le périmètre a été étendu à la commune de Labbeville (+ 21,99 ha) ;
- Sur un ENS local prioritaire : les Vergers et Coteaux de Saint-Prix (+ 4,06 ha).

Ces classements et extensions visent la **protection des milieux naturels et des paysages**, en permettant au Département (ou aux communes pour les ENS locaux) d'acquérir des parcelles au sein de ces périmètres, ainsi que leur mise en valeur auprès du public, par le biais d'aménagements pédagogiques légers, qui seront réalisés lorsque suffisamment de terrains auront été rachetés. A cette occasion, le Bois du Chesnay avec ses nouveaux panneaux d'accueil et d'informations a été inauguré.

Ces classements s'inscrivent dans la mise en œuvre du Schéma départemental des ENS, colonne vertébrale de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité.

Dresser un bilan et des perspectives dans le cadre de la Stratégie départementale en faveur de la biodiversité

Le bilan de la Stratégie 2015-2024 a été présenté à l'Assemblée départementale du 28 novembre 2025. Ce document comprend des actions centrées sur les compétences environnementales du Département, notamment les Espaces naturels sensibles (ENS), mais aussi des actions transversales, afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques de la collectivité, tels que la gestion du domaine routier, ainsi que des actions tournées vers l'extérieur, notamment les communes, en vue de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Des actions pédagogiques sont également déployées, auprès des agents du Département, du grand public, des scolaires, et des publics en situation de handicap.



Lézard vert au Bois de Morval

Crédits : Laurent Bat pour le Département du Val d'Oise

Le Département a réaffirmé son engagement, en renouvelant cette stratégie pour la période 2025-2034, structurée autour de **4 objectifs stratégiques, déclinés en 15 objectifs opérationnels et 36 actions**.

Ces quatre objectifs stratégiques sont listés ci-dessous :

- Préserver le patrimoine naturel du Val d'Oise ;
- Améliorer les connaissances et le partage de l'information sur la biodiversité ;
- Assurer une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans la planification du territoire et les politiques publiques départementales ;
- Impliquer l'ensemble des Valdoisiens.

Ainsi, les actions dont l'impact a été positif lors du précédent échéancier ont été reconduites, et de nouvelles actions, adaptées aux enjeux actuels du Val d'Oise, ont été programmées, comme :

- Créer un réseau de réservoirs de biodiversité et de quiétude pour la biodiversité ;
- Accompagner les projets de création d'espaces naturels renforçant la continuité des trames écologiques ;
- Inciter les communes et les intercommunalités à la collecte de données naturalistes via l'organisation d'un appel à projets ;
- Maintenir un niveau élevé d'offres de "Sorties nature en Val d'Oise" ayant pour thématique la découverte et la connaissance de la biodiversité ;
- Renforcer la place du public vulnérable dans les dispositifs liés à la découverte de l'environnement (améliorer l'accessibilité des ENS, inclure le public vulnérable dans l'offre de sorties nature, proposer des animations, ateliers et chantiers au public vulnérable).

Créer un nouvel aménagement en faveur de la faune sauvage le long d'une route départementale



Crapaud RD92 à Montgeroult
© Département du Val d'Oise

Dans une logique de préservation de la biodiversité, le Département a réalisé l'aménagement dans la vallée de la Viosne, de crapauds le long de la RD92, entre Montgeroult et Ableiges. Ces aménagements, répartis sur deux sites, visent à **sécuriser la traversée de la RD par les amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et salamandres) en période de migration au printemps. En effet, ces espèces ont une phase de vie aquatique et une phase de vie terrestre, ainsi elles doivent rejoindre des mares pour se reproduire. Ce dispositif, créé en 2025, a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Fonds vert) et illustre la volonté du Département d'intégrer des solutions concrètes de prise en compte de la faune le long du réseau routier départemental, en complément d'autres actions déjà réalisées comme le radar faune.

03.

Favoriser la biodiversité dans les projets de travaux

Le Département intègre la préoccupation de la biodiversité dans le projet de déconstruction, reconstruction et renaturation du collège de la Justice à Cergy.

En effet, le collège La Justice de Cergy, construit en 1978, présente une vétusté avancée du bâti, des équipements et des installations techniques, entraînant inconfort et surconsommation énergétique. L'inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite, la forte présence d'amiante et la proximité de canalisations d'hydrocarbure compliquent toute rénovation. Face à ces contraintes, **la construction d'un nouveau collège sur le même terrain**, d'une surface importante, suivie de la déconstruction de l'ancien et de la renaturation du site, a été privilégiée.

Le collège, situé en zone urbaine, bénéficie néanmoins de la présence d'une faune et flore que le Département souhaite préserver et valoriser. Pour se faire, l'opération est inscrite dans une démarche de labellisation « BiodiverCity Construction », label délivré par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (CIBI) qui évalue et affiche la performance écologique des bâtiments autour de quatre grands axes :



Axe 1 - Engagement

L'engagement - Le Maître d'ouvrage



Axe 2 - Moyens mis en œuvre

Le projet - La Maîtrise d'œuvre (paysagiste/concepteurs)



Axe 3 - Evaluation des bénéfices écologiques

Le potentiel écologique - L'écologie



Axe 4 - Bénéfices pour les usagers

L'usage - les utilisateurs



Image du futur collège la Justice
© Agence MAAJ Architectes

Par exemple, trois actions sont notamment prévues pour répondre à l'axe 1 :

- 1/ Assurer la gestion écologique des espaces extérieurs notamment par des formations obligatoires destinées aux responsables de maintenance des collèges.
- 2/ Mettre en œuvre un parcours pédagogique biodiversité pour sensibiliser, informer et expérimenter autour de cet enjeu et encourager une gestion durable du site par l'ensemble des usagers. Ce parcours inclut des panneaux signalétiques et explicatifs, habitats pour la faune réalisés avec les usagers du collège et des partenaires locaux.
- 3/ Animer des ateliers de sensibilisation à la biodiversité auprès de tous les usagers du collège (éco-délégués, enseignants en Sciences de la Vie et de la Terre, Conseiller Principal d'Education, et membres de la direction) portant sur l'observation de la faune et de la flore présentes sur site.

Toutes ces actions ont pour but de pérenniser la démarche, en **permettant aux usagers d'être véritablement acteurs dans la préservation de la biodiversité de leur collège.**

04.

Adapter les pratiques de gestion

Le Département assure une gestion durable du patrimoine arboré et des espaces enherbés dans les espaces propriétés du Département

Promouvoir la gestion différenciée dans le parc de l'abbaye de Maubuisson

Depuis plusieurs années, le parc de l'abbaye de Maubuisson fait l'objet d'une gestion différenciée. Cette méthode permet de réduire les interventions humaines sur certaines zones, notamment les prairies naturelles, afin de favoriser le développement de la faune et de la flore locales.

Dans une démarche d'optimisation et de structuration de ce mode de gestion, plusieurs actions ont été menées cette année :

- Redéfinition des zones d'entretien en fonction des usages du site ;
- Ensemencement en plantes locales des espaces les moins diversifiés ;
- Mise en place de protocoles de suivi de la faune et de la flore.

L'ensemble de ces pratiques a été formalisé dans un livret d'entretien, garantissant la cohérence des interventions à long terme. Parallèlement, une communication à destination du grand public a été installée sur le site afin de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la gestion différenciée.



Parc de l'abbaye de Maubuisson
© Département du Val d'Oise

Cette démarche, déjà bien ancrée à Maubuisson, constitue une étape importante vers une **généralisation de ce mode de gestion à l'ensemble des parcs départementaux**.

#3



La transition vers une économie circulaire



Évaluer les impacts sociaux-environnementaux des achats, partager l'usage plutôt qu'acheter individuellement le matériel dont la production et l'élimination ont un coût écologique et financier, réparer, valoriser la seconde vie des produits et les éliminer par des professionnels agréés, comptent parmi les actions qui mettent concrètement en œuvre les principes de l'économie circulaire.

L'économie circulaire se base sur un principe du circuit fermé, autrement dit chaque élément ou chaque « déchet » devient une nouvelle ressource. Le gaspillage n'existe pas.

01.

Engager la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Créer un réseau d'acheteurs au sein du Département

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et notamment de son Axe 4 « L'efficacité de l'achat public », le Département a souhaité mettre en place un réseau d'acheteurs d'environ 70 agents, dont le rôle est de :

- développer la transversalité de la fonction Achat en favorisant l'échange de bonnes pratiques, la formation continue des acheteurs et la création d'une culture commune d'achat (partage d'expériences, coopération interservices, mise à disposition d'outils communs, etc.) ;
- promouvoir et déployer le programme du SPASER en accompagnant les acteurs de l'Achat responsable pour mettre en œuvre les chantiers nécessaires aux actions recensées.

Des webinaires seront dispensés régulièrement, le premier a eu lieu en septembre 2025.

Poursuivre l'intégration des considérations environnementales dans les marchés

Répondant à l'objectif de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (Objectif 1 de l'axe 2 « Responsabilité environnementale » du SPASER), le Département a souhaité **renouveler son marché de transport par véhicule des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance**, en intégrant des recommandations en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne le type de véhicule utilisé.

Le Titulaire devra ainsi privilégier :

- les véhicules à faibles émissions, électriques ou essence ;
- les véhicules électriques ou hybrides pour les courses de moins de 20 km ;
- le titulaire fournira annuellement un justificatif de la part de véhicules électriques ou hybrides utilisés dans le cadre du marché pour cette catégorie de courses.



Par ailleurs, le Département fait réaliser désormais les carnets de santé (20 000 exemplaires par an) et de maternité (5000 exemplaires par an) **en papier recyclé**, par son prestataire. Ces documents sont distribués par les services sociaux aux publics concernés.

De plus, le nouveau marché pour la fourniture de repas en assemblage, dans la restauration scolaire de certains collèges, a intégré un **critère environnemental** (stratégie livraison éco-responsable et stratégie opérationnelle avec limitation des emballages notamment, ...). Le candidat choisi propose ainsi :

- Un schéma d'approvisionnement en circuits courts se limitant au maximum à un seul intermédiaire

- Des tournées optimisées et effectuées à l'aide d'une flotte de camions hybrides conduite par des chauffeurs formés à l'écoconduite ;
- La réalisation de mesures d'émissions de carbone ;
- Les fournisseurs privilégiés sont engagés dans une démarche de réduction ou d'écoconception de leurs emballages.

Poursuivre l'intégration des considérations sociales dans les marchés

Les marchés de travaux de la Direction des Routes départementales intègrent des clauses d'exécution en matière d'insertion sociale (sous réserve d'un seuil de durée fixé à 3 mois et d'un montant minimum de 500 000 € HT), pour favoriser **l'insertion professionnelle des publics en difficulté**. En 2024 et 2025, ces clauses ont été étendues aux accords cadre à bons de commande, en fonction de la nature des prestations ou des travaux tels que les petites et moyennes opérations d'amélioration et de réaménagement du réseau routier départemental.

Réaliser le bilan de la première phase de déploiement du tri et de la valorisation des biodéchets dans la restauration scolaire des collèges et les restaurants administratifs

Le Département du Val d'Oise a lancé progressivement au cours de l'année 2025 la collecte des biodéchets dans 22 collèges, dans le cadre de son Schéma directeur de la restauration départemental. Ce dispositif, combinant **adaptation des locaux, équipements** (bacs dédiés), **formation des équipes et sensibilisation des élèves**, affiche une qualité de tri plutôt bonne avec 98,5 tonnes de biodéchets détournées des ordures ménagères et valorisées en 20 tonnes de compost. Malgré des disparités entre collèges, les résultats encouragent une extension à 5 sites supplémentaires en 2026. Des actions complémentaires seront également conduites début 2026 en ciblant l'amélioration de la communication, un suivi qualitatif renforcé et des partenariats locaux pour optimiser la valorisation (utilisation du compost sur les parcs et jardins départementaux).



Table de tri au collège Monod à Beaumont-sur-Oise
© Département du Val d'Oise

02.

Assurer une gestion durable du matériel dans les collèges

Allonger la durée de vie des équipements informatiques dans les collèges

Le Département a prolongé la durée des dotations en ordinateurs fixes de 6 à 7 ans, celle des vidéoprojecteurs de 6 à 10 ans et a développé le réemploi de matériel :

- Usage des iPads seconde vie sur les dispositifs particuliers (ULIS, UPE2A, SEGPA, etc.) ;
- Usage des iPads seconde vie pour les dotations à titre individuel (professeurs EPS, gestionnaires du système d'informations ATHENA, référents iPad, etc.) ;
- Usage de vidéoprojecteur seconde vie dans des salles ciblées avec un usage modéré constaté (salle informatique, salle de réunion, etc.).

03.

Favoriser une alimentation durable

Faire connaître et apprécier les légumes aux collégiens

Soucieux de l'avis de ses convives, le Département a réalisé en 2024 une enquête de satisfaction au sein de 34 collèges valdoisiens qui ont mis en lumière **la réticence des élèves face aux légumes**, qui se retrouvent très souvent gaspillés.

Fort de ce constat, le projet « Les légumes au fourneau » a émergé dans le but de valoriser ces aliments aux propriétés nutritionnelles exemplaires et souvent mal connus.

Il s'agit d'un **parcours pédagogique proposé en expérimentation** au sein d'une classe de 5^{ème} du collège Jean-François Clervoy de Franconville, qui se déroulera entre octobre 2025 et juin 2026.

Dans le but de proposer une continuité durant toute l'année et ainsi aborder un maximum de notions avec les élèves, ce parcours s'articulera en 8 étapes :

- Une séance théorique ;
- Deux sorties aux cueillettes de Cergy et d'Attainville, suivies d'un atelier culinaire ;
- Une exposition sur le thème des vitamines et une animation durant la pause méridienne « vélo à smoothie » ;
- 3 ateliers « création de menu », « création d'un potager » et « création d'un calendrier des fruits et légumes de saison ».



L'ensemble de ces séances vise à répondre aux objectifs suivants :

- Faire découvrir les légumes aux collégiens afin qu'ils puissent les appréhender et les apprécier ;
- Sensibiliser les élèves à une alimentation saine, équilibrée et durable ;
- Leur faire découvrir le circuit des légumes de la graine à l'assiette ;
- Mettre en valeur les fermes cueillette du département ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire au sein des restaurants scolaires.

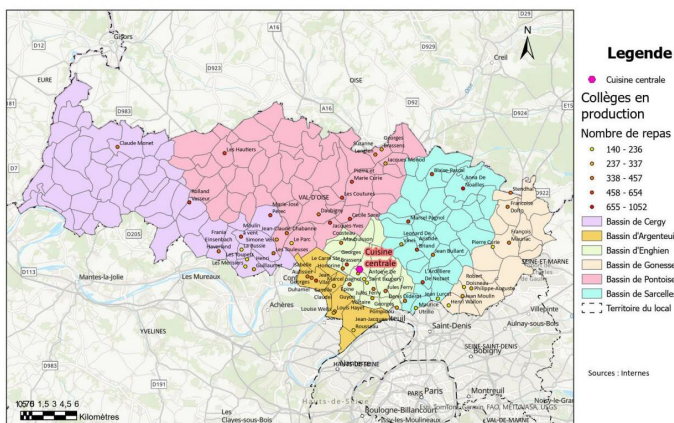
Créer l'Ecole des Chefs du Département du Val d'Oise

Un centre de formation, d'apprentissage et d'échange des bonnes pratiques culinaires a été inauguré au collège de Maubuisson de Bessancourt à travers l'Ecole des Chefs du Département du Val d'Oise, le 14 février 2025. Cette école s'adresse aux chefs de cuisine et à l'ensemble des agents de la restauration des 114 collèges du Val d'Oise, représentant un potentiel de 276 agents directement concernés et 780 agents qui ont la double mission « entretien/restauration ». Elle a pour objectif **d'apporter tous les apprentissages liés aux métiers de la restauration**, afin d'offrir des repas équilibrés et savoureux à tous les collégiens du département. Cet apprentissage est décliné sous plusieurs modules de formation, tant théoriques (règles d'hygiène et plan de maîtrise sanitaire, découverte de la nutrition, comprendre et appliquer le Groupement d'étude des marchés en restauration collective et den, etc.) que pratiques, avec une cuisine d'application de 73 m² pour des ateliers culinaires sur l'innovation, les repas végétariens, les nouveaux produits et la mise en valeur de la prestation.



Elle a également comme mission de promouvoir une **alimentation de qualité pour les collégiens** en privilégiant les produits locaux. L'École des Chefs vise à développer l'innovation culinaire, à travers l'utilisation de nouveaux produits et la maîtrise des nouvelles techniques culinaires, grâce à du matériel dernière génération. Le partenariat avec des agriculteurs du territoire, permet de cuisiner les produits qu'ils proposent, avant de les intégrer dans les trames des menus du Département.

Réaliser une étude dans l'objectif de développer les approvisionnements en produits locaux pour les collèges du département



Le Département a conduit une étude afin de réaliser :

- un diagnostic de la restauration collective qui a permis de collecter des informations sur les besoins et les pratiques des chefs, produit par produit sur tout le Val d'Oise et par bassin scolaire, mais également de comprendre le cadre réglementaire de la restauration collective ;
- un diagnostic agricole qui a permis, avec l'aide de la Chambre régionale d'Agriculture d'Île-de-France, d'identifier 24 producteurs locaux intéressés pour approvisionner la restauration collective (du Val d'Oise et du nord Yvelines) ;
- des parangonnages avec d'autres collectivités ayant œuvré à ce même objectif.

Après avoir validé la définition d'un produit local comme étant « tout produit dont la matière première est originaire de la région Île-de-France ou d'un département limitrophe au Val d'Oise », les 2 diagnostics, enrichis par des entretiens et des sondages menés auprès des chefs de cuisine et des fournisseurs, ont permis de **construire une Stratégie départementale d'approvisionnement local**, accompagnée d'une feuille de route sur 5 ans :

2025 – Mise en place et suivi d'indicateurs d'achats locaux, renforcement des achats hors marché (clause de non-exclusivité), référencement de producteurs chez les fournisseurs, visites d'exploitations, formation aux pratiques d'achats locaux, animation d'ateliers (Ecole des chefs, Salon de l'agriculture, bête à l'équilibre, etc.).

2028 – Anticipation du prochain marché du Groupement de Commandes (sourcing de l'offre, entretien avec les producteurs, rédaction de lots adaptés à l'offre locale et aux besoins de la restauration scolaire, ainsi que la sensibilisation des chefs).

2029 – Suivi des nouveaux lots.

Sensibiliser les chefs des établissements médico-sociaux aux risques de la dénutrition

GÉRONTO 95, réseau gérontologique et handicap du Val d'Oise, organise chaque année le concours culinaire des EHPAD valdoisiens « Géronto'P Chef », qui est aujourd'hui financé grâce à l'appui de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), dont le Département fait partie.



Depuis 2024, le concours Géronto'p Chef a lieu au sein de 8 EHPAD concourant, à 8 dates différentes entre septembre et mars, permettant ainsi aux résidents de bénéficier directement des plats proposés spécialement pour le concours, dont ils définissent le thème. Pour l'édition 2025, le thème retenu est « Les envies de nos aînés » et les menus doivent se composer d'une entrée à base d'œuf, d'un plat à base de veau et d'un dessert au chocolat, et concerner plus de 640 résidents. Le Département participe en tant que membre du jury, aux côtés des résidents, de représentants de l'ARS, de Chefs de l'association des Cuisiniers de France et de professionnels de santé ou d'animation de la vie sociale.

Ainsi, en plus de la **professionnalisation des chefs d'EHPAD et des apprentis** de l'Institut des Métiers de l'Artisanat de Villiers-le-Bel à la restauration en collectivité, ce concours permet d'aborder la **dénutrition** au travers de 2 axes :

- maintenir le plaisir gustatif des aînés avec des repas savoureux et bien présentés ;
- sensibiliser les chefs des établissements médico-sociaux aux risques de la dénutrition et aux besoins nutritionnels spécifiques des personnes âgées.

En parallèle du concours culinaire, un concours artistique « Géronto Arts & Nutrition » est organisé pour les résidents des EHPAD concourant, qui doivent créer une œuvre artistique en lien avec l'alimentation. Les créations artistiques seront présentées lors du déjeuner de la remise des prix en avril 2026.

#4

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



La cohésion sociale est une précieuse richesse territoriale. Aider le plus grand nombre à disposer des clés d'une bonne intégration socio-culturelle et professionnelle est une forte et constante condition du développement durable.

01.

Protéger et accompagner les plus vulnérables

Innover avec la médiation canine auprès des familles et enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance

Le Département a développé un outil innovant avec la mise en place d'une médiation canine auprès des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. En associant la présence apaisante et bienveillante d'un chien à un cadre éducatif et relationnel structuré, cette démarche vise à **favoriser l'apaisement et à renforcer la confiance, l'estime de soi et la capacité des jeunes accueillis à entrer en relation avec autrui.**



Séance médiation canine
© Madame Tanchoux-Sombert

Sur le plan psychologique, la médiation canine contribue à la **régulation des émotions**. Sur le plan éducatif, les activités (brossage, promenade, jeux, apprentissages simples) renforcent la **concentration, l'autonomie et la valorisation personnelle**. Cette approche innovante, qui s'inscrit pleinement dans les missions de protection de l'enfance, a participé au bien-être global de 11 enfants de 3 à 15 ans en 2025.

Apporter un soutien à la Parentalité et développer les compétences psychosociales des enfants de 3 à 6 ans



Le Département, via son service des actions de santé, participe au nouveau Comité territorial de promotion des compétences psychosociales (copiloté par la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Val d'Oise). Dans ce cadre, à l'appui du grand nombre d'actions proposées dans les établissements scolaires, il a été jugé nécessaire par le Département d'impliquer davantage les parents. Dans le cadre de l'Appel à projets ARS 2025 de lutte contre les addictions, le déploiement d'un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) 3-6 ans a été retenu pour trois ans avec un financement total de 90 730 €. Ce programme national, reconnu comme action probante de santé publique, s'inscrit dans une approche globale de promotion de la santé mentale et vise à renforcer les environnements favorables à la prévention des comportements inadaptés ou à risque, en développant les facteurs de protection individuels : les compétences psychosociales des enfants et les facteurs familiaux. Evalué scientifiquement, le PSFP

renforce la confiance en soi des parents et améliore le bien-être des enfants. Basé sur l'entraide entre pairs et le respect des individualités, les 12 sessions d'ateliers parents-enfants encadrées par des professionnels, permettront à tous d'expérimenter des outils et de mettre en pratique des stratégies favorables au bien-être de la famille.

Lutter contre la fracture numérique en faveur des étudiants les plus modestes

Le Département a mis en place pour les étudiants valdoisiens, à partir du 1^{er} avril 2025 sur la plateforme Val d'Oise Tremplin, un soutien pour l'achat d'un ordinateur afin de **lutter contre la fracture numérique**. Ce volet est accessible aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, inscrit dans une formation qualifiante, sur critère de ressources. Il permet à ces derniers de solliciter une aide à hauteur de 400€ pour l'acquisition de matériel informatique, versée en deux fois. Au 9 décembre 2025, 68 jeunes ont pu bénéficier d'une aide à l'achat d'un ordinateur pour un montant total de 27 200€ attribués.



02. Renforcer l'accompagnement des publics les plus précaires

Promouvoir le partage, la transition écologique et la consommation solidaire auprès de publics en situation de précarité

Dans le cadre de la 3^{ème} édition de son Forum « Consommer Autrement » à Herblay-sur-Seine le 30 septembre 2025, le Département a innové en proposant au public des ateliers interactifs et réflexifs sur le thème de la consommation durable. Ainsi, un atelier a été animé par des professionnels du Département autour de la **consommation énergétique**, après avoir préalablement participé à une demi-journée de sensibilisation à la sobriété énergétique animée par l'association Les petits débrouillards.



Forum Consommer Autrement
Herblay - 30 septembre 2025
© Département du Val d'Oise

Cette association présente sur le forum a organisé également une animation autour de la consommation durable.

Ce temps fort a permis de renforcer les échanges entre les structures, les visiteurs et les professionnels, ainsi qu'une meilleure connaissance des ressources du territoire par les publics en insertion. A cette occasion, 170 visiteurs et 50 exposants ont participé.

03.

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics

Mieux repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

Dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Pacte des Solidarités, le Département du Val d'Oise met en œuvre les 3 actions suivantes afin de mieux repérer et accompagner **les ménages en situation de précarité énergétique** :

- Une première action financée par le FSL, est destinée à éviter la suspension de la fourniture d'énergie (électricité, gaz, réseau de chauffage urbain, eau). 3 542 demandes ont été examinées en 2024 conduisant à 3 222 ménages aidés, pour un montant de 1 179 838 €.
- Une seconde action du Pacte des Solidarités vise à aider à l'amélioration de l'Habitat et la lutte contre la précarité énergétique au bénéfice des ménages en difficulté. La démarche consiste à repérer les locataires et/ou les propriétaires concernés, à les encourager à devenir acteurs de leur projet à travers des actions d'amélioration de l'habitat et à les responsabiliser dans la gestion et l'entretien courant de leur lieu d'habitation. En 2024, 15 aides ont été accordées à 6 ménages, pour un montant de 6 241 €.
- Une dernière action du Pacte des Solidarités permet de repérer les ménages en situation de précarité énergétique, jusqu'alors inconnus du FSL, via des mesures d'Accompagnement Social liées au Logement, facilitant leur accès au dispositif. En 2024, 97 ménages ont été aidés représentant un montant total de 76 806 €.



Enfin, dans le cadre de ce même Pacte des Solidarités, le Département a engagé cette année une démarche de préfiguration d'un **réseau départemental** pour renforcer la lutte contre la précarité énergétique. Cette initiative vise à structurer une action collective entre acteurs (Centres Communaux d'Action Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, associations, collectivités, services départementaux), aujourd'hui dispersés, en s'appuyant sur les groupes de travail existants (notamment autour du Pacte Territorial France Rénov').

Face à des freins majeurs (saturation des dispositifs curatifs (impayés en hausse), manque de moyens pour le préventif, et difficultés à toucher les publics isolés en non-recours aux droits), le projet cherche à mettre en place une **approche collaborative**. Ses objectifs clés sont d'améliorer le repérage des ménages vulnérables, de clarifier les parcours d'orientation (en cartographiant les rôles des acteurs sociaux, énergétiques, sanitaires, etc.), et de modéliser un processus d'accompagnement lisible pour les professionnels comme pour les usagers.

À terme, ce réseau doit fédérer les acteurs, favoriser leur montée en compétences transversales, et optimiser le suivi des publics (éviter les doublons, partager les informations). Les premières déclinaisons opérationnelles de la mise en œuvre de ce réseau sont attendues dès le début de l'année 2026.

Présentation du nouveau parcours usager dans le cadre du déploiement de France Rénov'

Val d'Oise Rénov', déclinaison valdoisienne du service public de la rénovation de l'habitat, a pour objet de faciliter l'accès à l'information aux usagers, de les orienter tout au long de leur projet de rénovation de leur logement, et d'assurer également un accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus modestes.

Mis en place depuis 2021, son cadre technique et financier de mise en œuvre a été renouvelé en 2025. Objectif : assurer 20 000 conseils pour **accompagner désormais les foyers dans leur projet de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie** au cours des 3 prochaines années. Pour ce faire une enveloppe globale prévisionnelle de 2,2 M€ sera mobilisée par l'ANAH, le Département et 9 intercommunalités pour financer les moyens nécessaires à l'information, au conseil et à l'orientation des publics d'une part, et mobiliser, sensibiliser et animer la communauté d'acteurs afin de promouvoir le « réflexe » Val d'Oise Rénov' pour tous porteurs de projet. Malgré une année 2025 marquée par des évolutions non prévues des dispositifs de soutiens financiers nationaux, ce sont tout de même 2 500 personnes qui ont été conseillées et accompagnées par Val d'Oise Rénov' dans leur projet de rénovation sur le territoire des 9 intercommunalités partenaires.

Dans ce contexte, l'enjeu reste le même : permettre aux particuliers de construire un programme de travaux adapté réellement à leur situation et à leur logement avant de saisir les opportunités des financements en proposant des actions et démarches ciblées avec l'appui des acteurs publics et privés du territoire.



04. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

> Les actions portées par le Département

Faciliter la lecture aux personnes déficientes visuelles ou empêchées de lire

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a imaginé et initié, en partenariat avec l'Association Valentin Haüy, une nouvelle forme d'accompagnement via l'**appel à participation InitiativDaisy**. Conçu initialement pour faciliter la lecture pour les personnes déficientes visuelles, le format Daisy (Digital Accessible Information System) répond plus largement aux besoins des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap (dyslexie, handicap moteur, TDAH, TSA, etc.). InitiativDaisy a pour objectif de **soutenir la diffusion des livres audios** au format Daisy dans les bibliothèques du Val d'Oise et encourager le **développement d'actions**



de médiation favorisant la lecture et les pratiques culturelles et artistiques des publics concernés. En complément, la BDVO labellisée "Facile à lire" par le Ministère de la Culture depuis 2023, a initié en juin 2025 le « comité Facile à lire », un espace de partage et d'échanges pour les bibliothèques.

Favoriser la pratique sportive des personnes en situation d'handicap

Le Département est engagé dans le développement du sport adapté et de la pratique para sportive. En 2025, 1 380 personnes en situation d'handicap sont licenciées au sein d'un club sportif Valdoisien.

Depuis 2023, le Département, en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français, a déployé le dispositif « Club Inclusif ». Celui-ci a pour objectif de transmettre les bases théoriques et d'accompagner les clubs dans la mise en œuvre d'actions et de projets favorisant **l'accueil des paraspportifs** au sein de leurs structures. En 2025, 13 clubs étaient inscrits pour suivre le programme, parmi lesquels 3 avaient déjà un projet d'accueil ou effectuaient des actions inclusives à destination des personnes en situation de handicap. A la suite de l'accompagnement du Comité départemental de Sport Adapté et Handisport, la majorité des clubs se sont référencés sur le handiguide et/ou sur l'annuaire handicap de la MDPH du Val d'Oise.

Parallèlement, 4 clubs se sont également affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et/ou à la Fédération Française Handisport (FFH), et certains clubs ont participé à des événements para-sportifs grand public.

Le Département soutient également financièrement **les manifestations sportives à destination des personnes en situation d'handicap**, inscrites ou non aux calendriers officiels des compétitions. En 2025, ce sont 3 manifestations qui ont été soutenues par le Département pour un montant total de 9 450 €.

En 2025, il a soutenu 9 para-athlètes de haut niveau pour un montant total de 25 000 €.



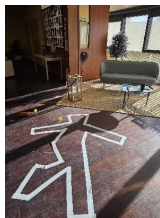
Crédit : freepik

> Au sein de l'administration départementale

Agir avec la « Mission Handicap » au sein du Département

La Mission Handicap du Département a élaboré en 2025 les « handigames » afin de renforcer la sensibilisation à la **prise en compte du handicap dans le quotidien professionnel**.

Ceux-ci ont été conçus en réutilisant le mobilier et les équipements déjà disponibles pour concevoir des activités 100 % sur mesure, tout en collaborant avec des entreprises locales issues du milieu protégé.



Enfin, l'activité se déroulant en équipe a favorisé la cohésion et l'entraide, qui sont les valeurs essentielles à l'intégration du handicap dans le travail quotidien.

Ainsi, en avril 2025, le premier acte des Handi-Games a pris la forme d'un escape-game au cours duquel, près de 100 agents, plongés dans un univers de polars, ont dû résoudre des énigmes en équipe.

En octobre 2025, à l'occasion du mois du Développement Durable, une soixantaine d'agents s'est réunie à l'Abbaye de Maubuisson pour participer à plusieurs ateliers ludiques de sensibilisation au handicap (1, 2, 3 Soleil revisité, la mystérieuse boîte noire, la sensibilisation par la réalité virtuelle).

05.

Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Reconduire le projet Terr'happy en 2026 en direction des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

Le Département du Val d'Oise a été lauréat d'un prix Territoria d'Or 2023 pour le déploiement de **jardins à vocation thérapeutique** dans les établissements médico-sociaux avec l'entreprise à vocation sociale, Terr'Happy, qui a pour mission d'améliorer la santé de personnes vulnérables grâce à l'activité de jardinage. Depuis, l'action s'est peu à peu orientée vers les bénéficiaires du RSA.

En effet, entre janvier 2024 et juillet 2025, 46 ateliers ont été réalisés sur deux sites (Abbaye de Maubuisson et Résidence autonomie de Beauchamp) dont 17 avec un public mixte : 60 bénéficiaires du RSA et 45 référents sociaux provenant des services sociaux du Département, de l'association Agir pour la Réinsertion Sociale (ARS95) et autres associations d'insertion, des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et de France travail.

Les bénéficiaires du RSA orientés sont souvent en situation d'isolement social, très éloignés de l'emploi, avec des difficultés liées à leur santé. Habitant parfois loin des sites, les déplacements leur demandent un effort particulier au vu de leur situation.

Les principaux bénéfices recherchés et observés ont été : la remobilisation, la resocialisation, l'entraide, la reprise de confiance en soi et la réduction de l'anxiété.

Les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction pour les temps d'échange, la sensation d'apaisement et de reconnexion que procure le jardin et l'entraide créée au sein des groupes.

Sur la période, les ateliers ont débouché sur un retour à l'emploi dans le maraîchage, 3 autres participants ont souhaité s'orienter vers le secteur des espaces verts ou du maraîchage, une autre personne a intégré un ESAT et plusieurs ont intégré en parallèle une association (ex : croix rouge).

Au vu de ces résultats, le Département reconduit l'action en 2026 en ciblant davantage les bénéficiaires du RSA.

#5

L'épanouissement de tous



Chaque Valdoisien doit pouvoir naître, grandir, s'épanouir et vieillir dans les meilleures conditions. Dans ce contexte de crises de différentes natures, il est d'autant plus important de veiller à faciliter l'accès de tous aux conditions de leur épanouissement, en fluidifiant les parcours inclusifs.

Cette finalité est conditionnée par la santé et le bien-être de tous, que ce soit au travail ou dans la vie personnelle.

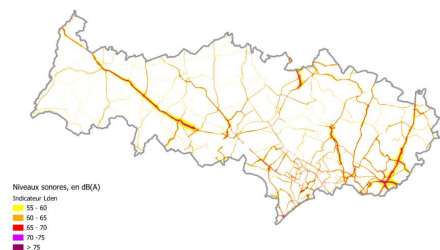
01.

Réduire les effets des nuisances sonores sur la santé et le bien-être

Mettre à jour le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) avec l'aide de l'observatoire régional Bruitparif

Le Conseil départemental du Val d'Oise a approuvé le 17/10/25 son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4^e échéance avant sa mise en consultation du public préalable à l'adoption du PPBE.

Carte stratégique de bruit de type A pour l'indicateur Lden (sur 24 heures)
Bruit des routes départementales de plus de 3 millions de véhicules par an



Le PPBE est un document réglementaire issu de la directive européenne du 25 juin 2002, qui doit être révisé tous les cinq ans. Il s'applique au Département du Val d'Oise, en tant que gestionnaire d'infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules/an, sur la base des cartes stratégiques du bruit, arrêtées par le Préfet du Val d'Oise et élaborées par le CEREMA.

Ce document doit recenser les actions engagées et celles programmées par le Département du Val d'Oise, afin de prévenir, **réduire les effets du bruit routier et valoriser les**

espaces naturels, zones de ressourcement identifiées dans le département.

Un travail spécifique de mise à jour des cartes de bruit de 4^{ème} échéance a été engagé avec Bruitparif selon les dernières données de campagnes de mesures, état du réseau routier, évolution des flux et des vitesses, mesures de résorption du bruit réalisées.

Il a permis une identification plus précise des points noirs de bruit et de **45 zones à enjeux prioritaires**.

Le projet de plan prévoit les principes de hiérarchisation des interventions pour résorber les points noirs de bruit routier départementaux, suivants :

- Les actions sur les caractéristiques de l'infrastructure (réalisation d'enrobés peu bruyants ou phoniques et mise en place de protection en bordure de la voie bruyante (merlon, écran) ;
- Les actions sur l'organisation des flux de déplacements et la réduction de la vitesse, notamment les requalifications urbaines, ayant pour effet de modérer la vitesse des véhicules et de favoriser le report modal, en développant des modes de transport collectifs et/ou actifs ;
- Les actions sur l'isolation phonique du bâti.

Préserver les zones de ressourcement en limitant l'usage du matériel thermique pour l'entretien des espaces verts

La régie espaces verts du Département poursuit la modernisation de ses équipements en adoptant progressivement du **matériel électrique**. Ce type de matériel présente de nombreux avantages : il réduit considérablement le bruit et les émissions de polluants atmosphériques, tout en offrant un meilleur confort de travail pour les agents et une meilleure qualité d'accueil pour le public.

Si cette évolution implique d'adapter certaines pratiques et modes de gestion, elle représente une véritable avancée pour l'entretien des espaces verts. Cette année, la régie s'est dotée d'une tondeuse, d'une débroussailluse, d'un sécateur mécanisé et d'un souffleur électriques.

L'ensemble de ces équipements fonctionne sur batteries interchangeables, favorisant ainsi la polyvalence, la simplicité d'utilisation et la réduction de l'empreinte environnementale.

De la même façon, les petits matériels d'entretien des espaces verts utilisés pour l'entretien des abords des routes départementales sont, depuis 2024, renouvelés par des équipements électriques (souffleurs, tronçonneuses, débroussailluses).

02.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre la délinquance

Adopter une nouvelle Stratégie départementale d'égalité femmes-hommes

L'égalité femmes-hommes est un enjeu central en faveur duquel le Département du Val d'Oise s'est engagé depuis 2010.

L'Assemblée départementale a ainsi renouvelé le 14 février 2025 sa stratégie départementale d'égalité femmes-hommes à travers une nouvelle feuille de route pour la période 2025-2028, articulée autour de **quatre grandes orientations** :

- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;
- Consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;
- Favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.

L'ensemble des actions proposées a vocation à être conduit **en partenariat avec les acteurs du territoire** : Préfecture, Tribunal judiciaire, Education nationale, forces de l'ordre, opérateurs de prévention spécialisée, associations, etc.

L'évaluation annuelle des actions conduites permettra, le cas échéant, leur adaptation. Un état d'avancement sera présenté chaque année à l'Assemblée départementale, dans le cadre du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



Déployer des dispositifs innovants pour sensibiliser les agents du Département à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de la Stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028 et afin de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, le Département du Val d'Oise a renforcé la **sensibilisation des agents** sur ce sujet par l'intermédiaire de dispositifs innovants :

- Un module de **e-learning interactif** librement accessible à tous les agents. Cet outil vise à leur permettre d'identifier les différentes formes de violences sexistes et sexuelles, de reconnaître les signaux d'alerte et de connaître les ressources et procédures internes pour réagir efficacement. Ce module sera **systématiquement proposé aux nouveaux agents** lors de leur arrivée au sein de la collectivité et dans le cadre du **parcours nouveau manager**. Depuis son déploiement en mars 2025, 136 agents ont accédé au e-learning.
- Des sessions de **sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles** par l'intermédiaire de la **réalité virtuelle**. Cette solution ludique et innovante, par son approche pédagogique impactante et particulièrement adaptée à ce sujet sensible, favorise une réelle prise de conscience des collaborateurs. Les différentes sessions organisées depuis début 2024 ont permis de sensibiliser plus d'une centaine d'agents et de nouvelles sessions sont d'ores et déjà programmées.



Favoriser la pratique sportive féminine

Le Département souhaite encourager la pratique sportive des femmes au sein des clubs Valdoisiens en soutenant notamment l'organisation de **manifestations sportives féminines** inscrites ou non aux calendriers officiels des compétitions. En 2025, le Département a soutenu 5 manifestations pour un montant total d'aide de 13 800 €. En 2025, ce sont 94 052 femmes qui ont été déclarées licenciées par les Comités départementaux sportifs.



La Petite Valdoisienne - 8 mars 2025
© Département du Val d'Oise

Le 8 mars 2025, Journée internationale des droits des femmes, le Département a souhaité marquer son engagement en faveur du droit des femmes en proposant **un événement sportif populaire** visant à sensibiliser le grand public à l'importance de la pratique sportive féminine et à l'égalité Femme-Homme. C'est ainsi qu'environ 280 personnes ont participé à « La Petite Valdoisienne », course de 2 kilomètres ouverte à tous, quel que soit l'âge ou le genre, organisée à Athletica, le Centre de hautes performances sportives du Val d'Oise.

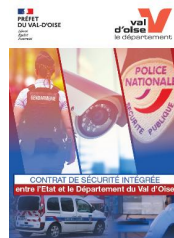
En 2025, le Département a soutenu individuellement 72 sportives de haut niveau pour un montant d'aide total de 81 550 €. Ce soutien permet aux sportives de couvrir une partie des frais liés à leur pratique (équipement, suivi médical et para-médical) et à leur participation aux compétitions (frais de déplacement, d'engagement, d'hébergement, etc.).

Renforcer davantage l'action du Département en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

Afin de renforcer son action en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, et d'assurer un maillage plus important à l'échelle du territoire, le Département a signé le 26 septembre 2025 un Contrat de Sécurité Intégrée avec la Préfecture du Val d'Oise.

Cet outil, qui a pour objectif de concrétiser à un niveau stratégique le partenariat et l'engagement entre l'État et le Département pour la **sécurité de tous**, comporte notamment plusieurs objectifs qui concourent à la prévention de la délinquance :

- Renforcer la coordination des actions de prévention mises en œuvre par le Département et les unités spécialisées de la police et de la gendarmerie en direction des publics jeunes et vulnérables ;
- Renforcer le maillage en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et en matière de protection de l'enfance ;
- Accentuer la prévention et la lutte contre les atteintes environnementales ;
- Prévenir le repli communautaire et sensibiliser aux valeurs de la République ;
- Renforcer la prévention en matière de sécurité routière.



03. Promouvoir la transition écologique et sociale sur le territoire et au sein de l'administration départementale

S'engager à soutenir le projet de territoire du Parc naturel régional du Vexin français

Le Conseil départemental a approuvé le 28 novembre 2025 la charte révisée du Parc naturel régional du Vexin Français, document stratégique coconstruit pour 15 ans avec l'État, la Région, le Département, les EPCI et les 107 communes du territoire d'étude – dont 9 nouvelles dans les Yvelines. Ce texte, fruit d'une démarche collaborative initiée en 2019, fixe **4 défis majeurs pour préserver l'équilibre unique du Vexin**, premier Parc labellisé « Pays d'art et d'histoire » :

- Renforcer le vivre-ensemble en favorisant la participation citoyenne, l'accès à la culture et le lien social ;
- Protéger les patrimoines naturel et bâti pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages, et de la ressource en eau ;
- Accélérer la transition écologique en conduisant des actions de sobriété énergétique de développement des énergies renouvelables, de neutralité carbone, et mobilités durables ;

- Dynamiser l'économie locale en favorisant les circuits courts, le tourisme responsable, et l'artisanat.

Concrètement, le Département s'est engagé à soutenir des actions phares et notamment la mobilisation des citoyens, le classement en « Zones de Protection Forte » des Espaces naturels sensibles, l'accompagnement des communes vers le « Zéro Artificialisation Nette », le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces, ou encore la valorisation des filières locales. Pour ce faire, le Département collaborera activement avec le Syndicat mixte pour la mise en œuvre des défis, intégrera ses orientations dans les politiques publiques départementales et mobilisera ses services pour assurer des engagements, en particulier sur les volets climat, biodiversité et cohésion territoriale.

Le Département a ainsi réaffirmé son attachement à ce territoire rural et innovant, tout en s'inscrivant dans une dynamique territoriale cohérente avec les objectifs nationaux et locaux de transition écologique.

Organiser un événement « Bibliothèques vertes : semer le savoir, cultiver l'avenir »

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a mis les questions de transition écologique au cœur des échanges de ses Rencontres Valdoisiennes de la Lecture Publique (RVLP), le jeudi 2 octobre 2025. Une conférence introductive de la commission Bibliothèques vertes de l'ABF (Association des Bibliothécaires de France), a permis de donner à voir les différents champs couverts par les bibliothèques dans les thématiques du développement durable et de la transition écologique : collections, médiations avec les publics, numérique, outils de pilotage de projets...

Un espace « forum » a ensuite permis d'illustrer très concrètement ce principe de « bibliothèque verte », grâce notamment au partage d'expériences des bibliothèques valdoisiennes : les services de prêt d'objets en bibliothèque à Auvers-sur-Oise et Osny, la graino-bouturothèque participative d'Enghien-les-Bains, la malle « mesurer pour économiser » du réseau des bibliothèques de Cergy-Pontoise et le groupe de travail « environnement » du réseau des médiathèques du Val Parisis. Plusieurs de ces projets ont été soutenus financièrement par le Département, pour un montant total de 10 050 €, au travers du dispositif d'Appel à projets de lecture publique.

L'organisation de cette manifestation a été pensée de la manière la plus éco-responsable possible, avec une réflexion sur les mobilités des partenaires invités (proposition d'une solution de co-voiturage) et l'utilisation raisonnée des ressources dites « consommables » (limiter les impressions papier, utilisation d'un tableau noir pour écrire le programme).



Rencontres Valdoisiennes de la
Lecture Publique – 2 octobre 2025
© Département du Val d'Oise

Un retour sur ces rencontres est publié sous la forme d'un article sur le portail de la bibliothèque départementale : bibliotheques.valdoise.fr

Améliorer l'appropriation des enjeux de la transition écologique et sociale des agents de l'administration départementale

Organiser la première édition du Mois du développement durable

Le Département du Val d'Oise a organisé cette année son tout premier Mois du développement durable, avec une intention simple : mettre en lumière les transitions déjà engagées dans la collectivité. Du 15 septembre au 17 octobre, une vingtaine d'actions ont été proposées grâce à l'implication de sept directions et services partenaires. Plus de 350 participants ont pris part à cette première édition,



explorant des thématiques qui reflètent la diversité des enjeux actuels : santé mentale, égalité femmes-hommes, mobilité, environnement, alimentation durable, handicap et achats responsables.

Cette première édition a permis de valoriser la construction d'une dynamique collective qui prend forme tant individuellement que collectivement.

Sensibiliser les agents de la Direction de la Culture du Département aux enjeux des transitions

Fin 2024, 89 agents de la Direction de la Culture ont participé à la Fresque de la Culture : un atelier collaboratif visant à faciliter la compréhension des enjeux de transition énergétique et climatique du secteur culturel, et à identifier les leviers d'actions mobilisables à titre individuel ou collectif.

La Fresque de la Culture s'appuie sur le rapport Décarbonons la Culture (nov. 2021 : la synthèse) issu du Plan de transformation de l'économie française, dont les résultats reposent sur des données vérifiées. À ce jour, cette ressource constitue le travail le plus abouti sur l'impact et la décarbonation du spectacle vivant, des arts visuels, du cinéma et du livre.

Les ateliers sont déclinés en plusieurs étapes :

- **Faire Culture** : interroger les visions et les valeurs des métiers de la Culture ;
- **Comprendre les enjeux énergie-climat** ;
- Comprendre l'**impact** de la Culture et trouver des **leviers** d'actions ;
- Continuer à **faire Culture** : avancer ensemble vers des pratiques durables.



04.

Favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens

Faire connaître les métiers de l'environnement aux collégiens

Le Département souhaite aider les jeunes à **se projeter dans un métier vert ou en verdissement**. C'est l'ambition du nouveau parcours pédagogique « Orientation et métiers de l'environnement » proposé aux collèges du territoire. Sur l'année 2025-2026, ce sont les deux collèges Eisenbach-Haverlaand de Menucourt et Rosa bonheur de Bray-et-Lû qui bénéficieront de deux séances en classe avec l'association Semer l'Avenir, au cours desquels plusieurs questions sont posées aux élèves autour de cette problématique : Comment notre contexte écologique et économique appelle-t-il des compétences nouvelles et précieuses ?



Grâce à des séances ludiques menant à une production finale (fresque des métiers, construction de fiches sur un métier...), les séances plongent les collégiens dans un domaine d'activité tel que l'eau, l'énergie ou les déchets, et leur en présente la diversité des métiers, qu'ils soient directement reliés à l'environnement ou qu'ils se soient transformés avec la transition écologique. Une façon, pour certains, de prolonger leur engagement à l'école en tant qu'éco-délégués, ou leur intérêt pour le sujet jusque dans leur futur métier.

Le collège de Menucourt, labellisé E3D, propose ce parcours à des élèves de 4^{ème}, sur le thème des métiers de l'eau. A ce titre, le parcours soutiendra la visite de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, afin d'en découvrir le fonctionnement et les métiers reliés. Une fresque des métiers de l'eau sera réalisée par le groupe d'élèves, complétant ainsi les nombreuses productions artistiques du collège produites dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement.

Les élèves d'une classe de 4^{ème} du collège de Bray-et-Lû découvriront, eux, la variété des métiers verts et en verdissement dans le domaine du bâtiment, en prenant l'exemple de leur collège et y retrouvant tous les métiers reliés, de l'architecte à l'agent de maintenance, en passant par les métiers du bois (charpentier, menuisier, ouvrier éco-construction). Ils élargiront ensuite cette découverte aux métiers de l'aménagement urbain.

Inspirer les collégiens autour des valeurs du sport

Le Département a mis en place depuis quelques années, un important dispositif de **soutien aux athlètes Valdoisais de très haut niveau** et ce, afin de les soutenir en vue de leur éventuelle participation aux plus grandes compétitions internationales.



Un champion au collège – 17 décembre 2025
© Laura Innocente

Dans le cadre du dispositif "Un champion au collège", le Département a offert à 141 élèves en 2025, l'opportunité de rencontrer des sportifs de haut niveau. À travers leurs témoignages inspirants, ces athlètes partagent leur parcours, mettant en lumière les liens entre réussite scolaire et performance sportive. Une manière concrète de transmettre les valeurs d'engagement, de dépassement de soi et de réussite.

Il s'agit également de permettre aux élèves de démystifier certaines de leurs représentations et de se rendre compte dans le sport, on apprend aussi à perdre, respecter l'adversaire, observer les règles du jeu et les décisions de l'arbitre. On a le droit de faire des erreurs et d'en tirer des conclusions. On prend confiance en soi,

on acquiert et consolide des compétences transversales et sociales qui sont utiles bien au-delà du terrain de jeu.

Il s'agit aussi, par cette rencontre, d'encourager les élèves à :

- pratiquer un sport dans le cadre scolaire (section sportive, UNSS, ...) et extrascolaire (dans le cadre d'un club, en activité libre, etc.) ;
- développer leurs propres aptitudes au sport choisi et donc à persévérer dans les efforts et le temps ;
- participer à des manifestations sportives locales.

05.

Promouvoir la culture auprès de tous les publics

L'inclusion culturelle dans les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) au travers de nombreuses initiatives

La Département s'engage activement depuis plusieurs années dans le développement et la mise en œuvre de projets et d'initiatives visant à soutenir les ESSMS du Val d'Oise dans le but de favoriser **l'accès à la culture des personnes vulnérables**, renforçant ainsi le lien social au sein de ces structures.

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique 2022-2028, le Département réaffirme son engagement à rendre la culture accessible aux publics relevant de ses compétences, et fait de l'inclusion culturelle une priorité. Il renforce ainsi son action en créant des passerelles entre les secteurs de la culture, du social et du médico-social, afin de favoriser les partenariats entre les structures culturelles et les Établissements et services sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Cette inclusion s'appuie sur les services sociaux du Département mais aussi sur les partenaires clés que sont les acteurs de terrain engagés dans cette même dynamique. Un programme d'actions composé de **laboratoires d'expérimentation culturelle, de résidences d'artistes, de formations ou de rencontres intersectorielles** est déployé depuis 2022 pour encourager la collaboration entre les acteurs culturels et médico-sociaux.

A titre d'exemple, le Département a conçu une offre culturelle inédite à destination des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) durant la période estivale et en début d'automne 2025.

Un projet innovant, mêlant intelligence artificielle, manga, écriture et dessin, a été déployé sous forme de résidence artistique immersive dans trois MECS du territoire ainsi qu'à la Maison Départementale de l'Enfance. Ce dispositif a permis aux jeunes de vivre une expérience créative originale à travers un stage artistique de deux jours, favorisant l'expression de soi, la découverte de nouveaux univers et le développement de compétences dans le champ du numérique. Accompagnés par trois artistes, ce sont plus d'une cinquantaine de jeunes qui ont pu vivre une expérience artistique immersive aussi bien lors des ateliers que pendant les restitutions de leur projet.

Cette initiative marque une étape importante dans l'ouverture culturelle des publics de la protection de l'enfance, en leur offrant un accès privilégié à la création contemporaine et en valorisant leur potentiel créatif.

Ainsi le projet « META MORPHOSE » a bénéficié à 18 enfants de la MECS Bois Renard de Saint-Prix, 15 de la MECS Château de Maubuisson de Saint-Ouen l'Aumône et 11 de la MECS La Maison des Champs de Luzarches. Ce projet sera déployé à la Maison départementale de l'Enfance début janvier 2026.

Favoriser l'éveil culturel et la lecture chez les petits

Dans le cadre du programme « Premières Pages » du Ministère de la Culture, la Protection maternelle et infantile (PMI) et la Bibliothèque départementale (BDVO) ont souhaité développer la lecture en PMI et renforcer le lien social et parental. Dans ce cadre une **malle contenant les indispensables des livres jeunesse** (30 albums, une bibliographie et une brochure « lire ensemble à la PMI ») a été distribuée à l'automne 2025 au sein de tous les centres de PMI du territoire, y compris le bus PMI. En parallèle, afin d'accompagner cette dotation, les professionnels seront formés spécifiquement sur les enjeux de la lecture chez les jeunes enfants et leurs parents, afin de faire « vivre » la malle et son contenu.



Réception de malles de livres en PMI
© Département du Val d'Oise

Engager une démarche d'Accueil universel et inconditionnel...

La Démarche d'accueil universel et Inconditionnel (DAUI) sur les cinq sites culturels départementaux (Abbaye de Maubuisson, Musée de l'outil, Musée archéologique départemental du Val d'Oise, Château d'Auvers et Maison du docteur Gachet) donne une priorité à la diffusion de la culture auprès des publics relevant des compétences départementales (petite enfance, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

À travers cette démarche structurante, le Département vise à **améliorer la représentativité de la diversité des publics et à favoriser une fréquentation accrue de ses sites culturels**.

L'enjeu est double : garantir une qualité d'accueil et de service homogène sur l'ensemble des sites culturels gérés par le Département, et faire en sorte que chaque visiteur, quel que soit son profil, se sente pleinement accueilli, reconnu et représenté. Cette démarche, fondée sur les principes du design de service, a mobilisé plusieurs secteurs de l'administration



CHOOSE
PARIS
REGION

départementale et a sollicité un panel d'usagers afin d'établir un diagnostic du point de vue des visiteurs. Une collaboration avec Choose Paris Région a permis de travailler sur les critères d'accueil des personnes à mobilité réduite, dans la perspective d'une labellisation Tourisme et Handicap. À terme, cette démarche impliquera une **reconfiguration de l'offre culturelle, des**

espaces, des modes de communication, avec l'ambition de répondre aux exigences d'un **accueil exemplaire**.

En 2025, le Département a donc notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- La labellisation « Musée Joyeux » des 5 sites culturels du Département par l'association Môm'Art aux musées ([La famille au musée](#)) qui distingue les actions culturelles remarquables en direction des enfants et des familles ;
- L'organisation de visites apprenantes des « référents accessibilité » du Département réalisées au Musée de la Marine à Paris et au Musée d'Art Contemporain du Val de Marne à Vitry sur Seine
- L'organisation et le suivi de formations pour les agents : « accueil et médiation des personnes en situation de handicap » – « Formation médiation petite enfance » – « Rédiger en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) » ;
- L'achat de Kits de matériels petite enfance (chaises hautes, porte –bébé, table à langer, jouets, tapis, chauffe-biberons, kit sensoriel enfant, casques anti-bruit, lunettes de soleil) mis à disposition des publics dans les sites culturels du Département ;
- L'achat de boucles à induction magnétique (aide auditive aux personnes malentendantes) pour l'Abbaye de Maubuisson, le Musée archéologique du Val d'Oise et le Musée de l'outil.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec le programme Hermès porté par CY Université, les enseignements issus de cette démarche auront vocation à être transférés et valorisés auprès de l'ensemble des musées et sites culturels du département.

Interagir avec les citoyens pour enrichir et partager l'histoire du territoire valdoisien



Les Archives départementales ont continué d'enrichir leur offre en ligne et sur place. Des internautes en augmentation constante (114 000 en 2024, en augmentation de 14%, déjà 110 000 fin octobre 2025) consultent en autonomie sur le site archives.valdoise.fr des ressources diversifiées. Depuis octobre 2025, ils peuvent **dresser leur généalogie** à partir des registres paroissiaux et d'état civil numérisés du XVI^e siècle jusqu'à 1932, soit 30 années supplémentaires. Sur place, particuliers, chercheurs et professionnels bénéficient de **conseils et de temps d'échanges** avec les archivistes, notamment dans le cadre de cafés-archives.

En parallèle, une vingtaine d'entre eux ont répondu à l'appel à collecte autour de la **commémoration du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire** en donnant leurs archives familiales. Celles-ci ont nourri l'exposition « Mémoires en partage 1939-1945. Vos archives, Notre histoire » (mai-décembre 2025) et des actions pédagogiques en direction des scolaires.



06. Soutenir les territoires pour le bien-être de tous

Accompagner les initiatives locales pour des aménagements fondés sur le principe de « nature en ville »

Le Département a mis en place, en juin 2022, une aide dédiée au soutien des **projets d'aménagement et de valorisation d'espaces urbains favorables à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique**, dit « nature en ville » portés par les communes et groupements de communes dans le cadre de son Fonds Val d'Oise Territoires.

En 2025, le Département a ainsi soutenu 21 de ces projets pour un montant de 1 603 K€.

A titre d'exemple, il a cofinancé à hauteur de 125 000 €, la création d'un parc zen dans la ville d'Ermont de 2 400 m² afin d'offrir aux habitants un espace de calme et de bien-être au cœur d'un milieu urbain dense. Inspiré de la nature, le parc est structuré par des îlots végétalisés, des cheminements doux et une ambiance japonisante mêlant matériaux sobres et palette végétale soignée.



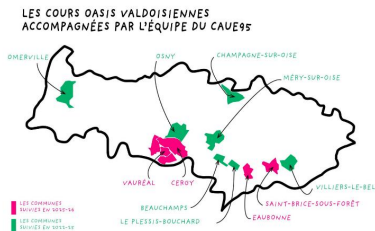
Parc Zen à Ermont
© Département du Val d'Oise

Le projet s'inscrit dans une démarche écologique forte, avec la déminéralisation de plus de 2 000 m² et une gestion intégrée des eaux de pluie favorisant leur infiltration sur place. Pour renforcer les îlots de fraîcheur, 32 arbres ainsi que 1 180 m² de massifs arbustifs et vivaces ont été plantés, contribuant au développement des corridors verts et à la biodiversité.

Le parc propose enfin plusieurs aménagements dédiés au ressourcement : un bassin de contemplation, un espace pour la pratique du yoga, des hamacs et diverses zones de détente. Ce nouvel écrin de nature, inauguré le 13 septembre 2025, vise à améliorer durablement la qualité de vie des Ermontois.

Soutenir l'engagement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans la transformation des cours d'école

Le Département a signé une nouvelle convention triennale pour la période 2026–2028 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val d'Oise fixant les modalités de reversement de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA). Le CAUE est partenaire du Département dans le développement de son ingénierie territoriale. A ce titre, il fournit une **expertise technique dans les domaines du soutien aux communes** dans le cadre du dispositif Val d'Oise Territoires, notamment sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Plus largement, le CAUE a pour vocation de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public.



C'est dans cette démarche collective que le CAUE a accompagné de nombreuses **transformations de cours d'école valdoisiennes en « cours oasis³ »**. Cet accompagnement s'est appuyé sur la participation des publics – enfants, enseignants, périscolaire, agents, techniciens et parents –, permettant de révéler les usages réels du lieu, les besoins quotidiens et de mettre en lumière les besoins des utilisateurs. En impliquant chacun dans le diagnostic et le choix des solutions, la cour devient un espace co-construit plus pédagogique, plus inclusif et plus adapté aux enjeux climatiques.

Fin 2025, le CAUE a terminé les ateliers de participations avec les écoles du Chat Perché à Cergy, des marronniers à Beauchamp, des Groues à Vauréal etc. c'est la participation de plus de 105 élèves, 45 professionnels des équipes pédagogiques (professeurs, périscolaire, ATSEM, ...) et 13 agents de collectivités.

³ Espaces scolaires transformés pour lutter contre les fortes chaleurs et les îlots de chaleur, avec plus de végétaux, moins de bitume.

Soutenir la création d'une sente de village répondant aux enjeux des mobilités douces, et de la valorisation touristique et patrimoniale

Autrefois Montsoulst était relié à ses environs par un réseau de sentes et de chemins qui ont actuellement disparu ou sont en mauvais état. Avec l'aide du Département qui apporte à la commune une aide financière de 45 % des dépenses éligibles soit 56 250,41 € dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement touristique, ces **sentes vont faire l'objet de réhabilitations et de création de 3 circuits balisés**. Ce parcours s'inscrit dans une démarche de valorisation des mobilités douces et du patrimoine et permet de relier les massifs forestiers du Val d'Oise et des sites emblématiques comme l'Abbaye de Royaumont ou le Château de la Chasse.



Une sente de Montsoulst
© Commune du Montsoulst

Des **panneaux pédagogiques** jalonneront les sentiers, mettant en valeur la biodiversité des lieux et l'histoire locale et des animations régulières (balades commentées, ateliers, chasses au trésor) seront proposées pour dynamiser le parcours.

07.

Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail » au sein de l'administration départementale

Proposer aux agents le premier Campus RH

Le Département du Val d'Oise a lancé en 2025 la première édition du Campus RH, entièrement dédié à la **découverte des services et dispositifs RH** qui accompagnent le parcours professionnel des agents. Inspiré du format déjà existant des « DRH hors-les-murs », où la DRH se déplace sur les sites du territoire, l'événement s'est, cette fois-ci, déroulé au siège. Il a réuni plus de 300 agents, ainsi que divers partenaires. Les participants ont apprécié les échanges et les découvertes autour de sujets essentiels tels que la formation, l'évolution professionnelle, la santé au travail ou encore la carrière administrative.

Faire usage de la réalité virtuelle pour rendre réelle des thématiques sensibles

Depuis mai 2025, le Département du Val d'Oise s'est doté de casques de réalité virtuelle comme outil de sensibilisation pour **aborder autrement des sujets parfois difficiles à traiter en collectif**. L'objectif vise à



proposer une expérience qui permette de mieux comprendre certaines situations en les vivant de manière immersive. La réalité virtuelle est utilisée pour sensibiliser sur les thèmes du handicap, des violences sexistes et sexuelles ou encore de la santé mentale.

Depuis son lancement, plus d'une quinzaine de sessions ont été organisées. Chaque immersion est suivie d'un temps d'échange, indispensable pour mettre en mots ce qui a été vécu, pour ouvrir la discussion et renforcer une culture de prévention et d'écoute.

Les retours des agents soulignent que ces immersions offrent une **approche plus concrète que des formations classiques**.

Accompagner les encadrants via une onde managériale

Le dispositif Info Managers a poursuivi son déploiement en 2025 pour une seconde saison de rendez-vous simples et réguliers pour tous les encadrants du Département du Val d'Oise. Conçu comme **un temps d'information directe**, ce rendez-vous bimensuel aborde des sujets variés : actualités RH, dispositifs internes, enjeux de prévention, retours d'expériences, suivi des projets d'administration et éclairages sur les politiques publiques.



Ce dispositif favorise le sentiment de cohérence, de compréhension partagée des enjeux et une capacité renforcée à accompagner les encadrants avec des informations fiables et actualisées. Il renforce la **lisibilité de l'action du Département** et crée une **culture managériale commune**.

Faciliter le travail de patrouillage des agents des Routes grâce à la dématérialisation

En 2025, la mise en place d'un nouvel outil numérique a transformé le quotidien des équipes de la Direction des Routes départementales sur le terrain. En effet, cet outil contribue à **améliorer le recensement des signalements et leur traitement**, mais il favorise également l'acculturation des agents aux pratiques du numérique responsable, avec des **patrouilles « zéro papier »**.

#6

Données quantitatives liées
à l'impact des actions menées
par le Département



Actions menées dans le cadre des politiques publiques

Aménagement du territoire

- Soutien à l'implantation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) dans le Département du Val d'Oise

	2023 (prévisionnel)	2024 (prévisionnel)	2025 (bilan)
SDEVO*	1,3 M€ 140 bornes doubles 22 kW 15 bornes rapides 50 kW		114 bornes en service (en attente de précision)
SIGEIF**		1,26 M€ 248 bornes	- 4 bornes vétustes ont été remplacées par 7 bornes (14 points de charge à 22 kW AC) - 10 nouvelles bornes semi-rapides (avec 1 point de charge à 24kW DC et 1 point de charge à 22 kW AC) - 8 nouvelles bornes (16 points de charge à 22kW)

* SDEVO : Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise

** SIGEIF : Syndicat intercommunal de Gaz, d'Electricité et d'énergies locales en Île-de-France

Actions en direction des collégiens

- Surface de cours végétalisés dans les collèges

2024	2025
2 466 m²	2956 m2

- Pour une restauration plus “durable” dans les collèges du Département

	2023		2024		2025	
	Produits durables*	Bio	Produits durables*	Bio	Produits durables*	Bio
Collèges en Assistance technique	29% de produits labellisés, regroupant aussi le local	15%	31% de produits labellisés, regroupant aussi le local	17%	35% de produits labellisés, regroupant aussi le local	16%

Collèges en production sur place	33,96%	10,89%	33,33%	12,78%	33,94%	14,56%
Cuisine centrale	51,78%	27,34%	52,80%	25,75%	52,80%	25,75%

* Produits durables : Les produits labellisés (par exemple, le label rouge, "MSC" pour la pêche durable, l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et l'Indication Géographique Protégée (IGP)...), ainsi que la viande française ou toute production limitant son impact environnemental

Les travaux liés à la mobilité

- Nombre de lanternes changées par des Leds sur les routes départementales (RD)

2024	2025
3 000 lanternes (grâce au fonds vert)	3 000 lanternes

- Nombre de projets de rénovation énergétique de l'éclairage public co-financés

2023	2024	2025
37 projets subventionnés pour un montant de 2 067 160 €	24 projets subventionnés pour un montant de 6 450 209 €.	15 projets subventionnés pour un montant de 1 468 806 €.

- Montant alloué à la lutte contre les nuisances sonores liées au RD dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (enrobés phoniques, pose de merlon...)

2023	2024	2025
2,2 M€	734 K€ et 884 K€ et prévu en 2025	0 €

- Pistes cyclables et stationnement vélo

	2023	2024	2025
Pistes cyclables réalisées par le Département	3 km	8 km	4,3 km

Projets de pistes cyclables cofinancés par le Département	8,6 km	4,6 km	13,5 km
Stationnements vélos cofinancés (1 stationnement = 2 places)	62 stationnements (124 places vélo) + 1 borne de réparation	51 stationnements (102 places vélo) + 1 borne de réparation	94 stationnements (188 places vélo)

- ➔ En 2025, 23 collèges ont été équipés en stationnements pour les modes actifs (vélos et trottinettes) pour 600 000€, ce qui porte à 62 le nombre de collèges équipés au total. 9 collèges ont pu être équipés via des subventions attribuées par le programme Alvéole Plus de la Fédération des Usagers de la Bicyclette couvrant 40% de l'investissement.

Environnement, eau et agriculture

- Nombre de personnes ayant participé aux sorties nature

	2023	2024	2025
Nombre de personnes ayant participé aux sorties nature	1 394	2 542	1 475

- Espaces naturels sensibles départementaux (ENSD)

	2023	2024	2025
Sites classés en ENSD cumulé	26	27	30
Surface acquise en ENSD cumulé	262,7 ha	366,7 ha	365,16 ha*

* chiffre en baisse par rapport à 2024 suite à des corrections du système d'Information Géographique

- Nombre d'arbres fruitiers financés aux arboriculteurs

	2023	2024	2025
Nombre d'arbres fruitiers financés aux arboriculteurs	5 127	3 450	1729

- Pourcentage de périmètres de captages d'eau potable protégés

2023

2024

83,5 %

85 %

Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

	2023	2024	2025 (au 31/10)
Information et conseil	3 426	4 491	2 346
Accompagnement des ménages	153	139	126
Petit tertiaire*	73	63	0

(Chiffres hors Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France et commune d'Argenteuil)

* Plus d'accompagnement du petit tertiaire en 2025 dans le nouveau dispositif SPRH

Actions en direction des personnes vulnérables ou leurs accompagnants

	2023		2024		2025	
	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes âgées	Personnes handicapées
	11 habitats pour :		16 habitats pour :		18 habitats pour :	
Nombre cumulé d'habitats inclusifs* créés	43 personnes âgées (PA) de plus de 65 ans	42 personnes en situation de handicap (PH)	91 personnes âgées de plus de 65 ans (Il est prévu l'ouverture de 72 habitats dont 36 PA en 2025)	80 personnes handicapées (Il est prévu l'ouverture de 72 habitats dont 36 PH en 2025)	107 personnes âgées de plus de 65 ans (Il est prévu l'ouverture de 6 habitats dont 48 PA en 2026)	73 personnes handicapées (Il est prévu l'ouverture de 6 habitats dont 26 PH en 2026)
Montant versé à travers les plans "Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile" (APAD) pour des travaux d'adaptation des logements ou des aides techniques**	210 839 € (88 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 49 503 € (310 bénéficiaires) pour des aides techniques		167 033 € (77 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 40 595 € (335 bénéficiaires) pour des aides techniques		171 730 € (78 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 30 311 € (323 bénéficiaires) pour des aides techniques	

Montant versé à travers les plans "Prestation de Compensation du Handicap" (PCH) pour des travaux d'adaptation des logements	499 094 € (192 bénéficiaires)	307 520 € (120 bénéficiaires)	273 227 € (83 bénéficiaires)
Montant versé en 2024 pour la nouvelle aide à l'aménagement de logement à destination des accueillants familiaux pour des personnes âgées ou handicapées	Cette aide créée en 2023, permet de soutenir financièrement la réalisation de travaux nécessaires à l'accueil de personnes dépendantes (elle est plafonnée à 2 000 € par logement).	3 accueillants agréés ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 6 000 € (2 installations de douche à l'italienne et 1 installation de rampe d'accès extérieure)	2 accueillants agréés ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 4 000 € (2 installations de douche à l'italienne)

*L'habitat inclusif est une solution adaptée pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées qui souhaitent vivre chez elles sans être seules. Il constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement.

** La part des aides techniques financées à travers le plan d'aide APA diminue d'année en année, du fait de la part de plus en plus prépondérante des aides humaines, liée à l'augmentation des besoins d'accompagnement des usagers pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Actions en direction des résidences autonomie

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse au Département un fonds de concours spécifique à destination des résidences autonomie pour déployer des actions de prévention de la perte d'autonomie au sein de ces structures : le forfait autonomie.

Le Département reverse alors le forfait aux établissements, en réorientant certaines actions au regard des priorités du Département et de certains territoires. Il anime également le réseau de ces résidences autonomie pour diffuser les bonnes actions et proposer des actions clés en main.

	2023	2024	2025
Montant du forfait autonomie reversé	715 K€	804 K€	793 k€
Nombre d'actions réalisées	313	343	396
Nombre de bénéficiaires	4 285	4 285	4 800
Principale thématique mobilisée	94 ateliers mémoire	118 ateliers Bien-être et estime de soi	121 ateliers bien-être et estime de soi

Actions favorisant l'insertion des publics éloignés de l'emploi

- Actions d'insertion auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

	2023	2024	2025
Nombre de Contrat d'engagement réciproque (CER)* signés	21 052	25 101	23 391 contrats

** L'objet du CER est de formaliser par écrit les engagements du bénéficiaire du RSA d'une part et du Département d'autre part pour que soient menées à bien et soient respectées les démarches d'insertion sociales et/ou professionnelles obligatoires qui incombent à tout bénéficiaire du RSA*

- Clauses d'insertion dans les marchés du Département

	2022	2023*	2024
Nombre d'heures d'insertion réalisées sur l'année	57 605 h	36 369 h	98 771h
Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif des clauses sociales	227	95	253
Nombre de nouveaux marchés clausés	34	21	32

** informations partielles en 2023 du fait de la liquidation judiciaire du facilitateur en janvier 2024*

- Projet remplacement des agents absents dans les collèges par le groupement pour le Développement des Associations Intermédiaires du Val d'Oise (GDAI 95)

	2024-2025*
Nombre de demandeurs d'emploi	81
Nombre de collèges concernés	65
Nombre d'heures d'insertion réalisées	9 801h
Nombre de demandes de remplacement traitées	179

** Chiffres clés du bilan de la période d'expérimentation du 26 août 2024 au 31 mars 2025*

Actions “développement durable” de la Bibliothèque départementale du Val d’Oise

	2024	2024
Nombre de documents sortis des collections et donnés pour récupération et valorisation à Ammareal	1er semestre 2024 4315 33,69 % de documents remis en vente	1er semestre 2025 3 872 48,70 % de documents remis en vente

Soutien aux initiatives locales qui visent à aménager et valoriser des espaces urbains favorables à la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique via le fonds Val d’Oise Territoires

	2023	2024	2025
Nombre de Projet “Nature en ville”	20	25	21
Montant financé correspondant	827 K€	1 720 K€	1 603 K€

Actions menées par et pour l'administration départementale

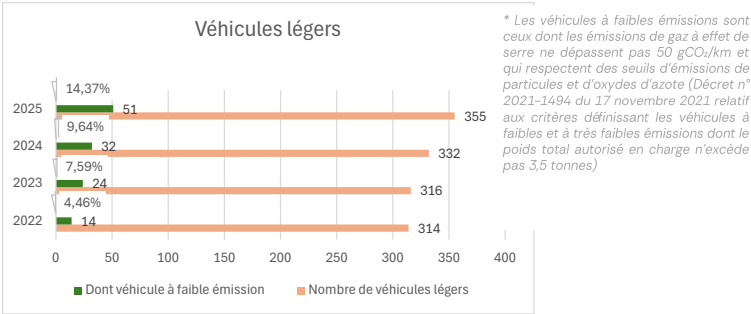
Ressources humaines

	2024	2025 (en cumulé)
Plan de formation transition écologique	Phase 1 : Ateliers de sensibilisation 241 encadrants formés Phase 2 : Ateliers d'appropriation 34 encadrants formés	Phase 2 : Ateliers d'appropriation 48 encadrants formés
Webinaires thématiques de sensibilisation à la transition écologique auprès de tous les agents		Décarboner l'administration 58 agents Agriculture et alimentation durable 48 agents Numérique responsable 69 agents Economie circulaire 69 agents Sur l'ensemble des thématiques : 123 agents des collèges
Incitation à l'éco-mobilité des agents		

	2022	2023	2024
Nombre d'agents qui bénéficient d'une participation pour l'usage des transports en commun	459	549	617
<i>dont remboursement services vélos (type véligo)</i>		8	8
Nombre d'agents qui bénéficient du Forfait Mobilité Durable (mis en place en 2024)			78
<i>selon la répartition des moyens de mobilité suivants</i>			Vélo : 64 covoiturage : 5 Engin de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM) : 6 Mixte : 3

Achats pour les besoins de l'administration départementale

- Évolution de la part des véhicules à faible émission* dans la flotte automobile du Département



- Part des matériels informatiques cédés pour une seconde vie ou réformés pour valorisation des déchets électroniques :

	2022	2023	2024
% matériel informatique cédé*	46%	52%	56%
% matériel informatique réformé*	54%	48%	44%

* Les matériels obsolètes (PC, écrans, imprimantes) sont cédés à l'association AGOIE.

** Les matériels obsolètes (hors PC, écrans, imprimantes), hors d'état de fonctionnement ou irrécupérables sont repris par une entreprise (Ioxxy/Printerrea) pour valorisation/recyclage des déchets électroniques selon la norme DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

- Achats intégrant des matières recyclées

	2024	
	% intégrant des matières recyclées en 2024	% attendu suivant décret AGECS*
Matériel informatique et téléphonie	57,13%	20%
Matériel de reprographie et d'impression	45,53%	20%
Mobilier et aménagement intérieur	32,49%	15%
Mobilier urbain	50,72%	20%

Equipement collecte déchets	55,84%	20%
Gros électroménager	21,91%	20%
Jeux et jouets	23,07%	20%

* Décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique

- Localisation des achats de fournitures et de prestation

	2022	2023	2024
• Achat de fournitures courantes, services et prestation intellectuelles	81,94 M€	90,18 M€	93,44 M€
% de ces achats en Ile de France	75%	81%	81%
dont % achats dans le 95	23%	24%	22%
• Achats de travaux	124,05 M€	124,21 M€	134,29 M€
% de ces achats en Ile de France	82%	91%	88%
dont % achats dans le 95	58%	63%	60%

Cartographie des dépenses bâtimentaires

2023	2024	2025
Entreprises situées en Région Ile-de-France	Entreprises situées en Région Ile-de-France	Entreprises situées en Région Ile-de-France
Entreprises du Val d'Oise	Entreprises du Val d'Oise	Entreprises du Val d'Oise

Dépenses en fonctionnement (entretien, maintenance des bâtiments départementaux)	84%	30%	85%	40%	77%	35%
Dépenses en investissement (construction ou rénovation des bâtiments départementaux)	78%	45%	80%	46%	87%	33%

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oïse
le département

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 5-02

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de quatrième échéance du Conseil départemental du Val d'Oise.

Environnement - Lutte contre le bruit - Lutte contre les nuisances sonores

IMPUTATIONS :

PIECES JOINTES : Un projet de plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de quatrième échéance du Conseil départemental du Val d'Oise et ses annexes

RESUME :

Conformément à la note stratégique 2022-2028, le Département entend contribuer à la réduction de l'exposition des populations aux nuisances sonores, notamment routières. Dans ce cadre, le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, dit de quatrième échéance, relevant de la compétence du Département en tant que gestionnaire de voiries de plus de trois millions de véhicules/an, a été approuvé par l'Assemblée du 17 octobre 2025. Il actualise le Plan de Prévention du Bruit sur les Routes Départementales, adopté le 30 septembre 2022 et porte sur la période 2026-2029. Il s'étend aux impacts sanitaires des sources de bruits cumulés (bruit routier, ferré et aérien), et propose des actions pour réduire le bruit issu du réseau routier départemental, préserver le bâti et les zones de ressourcement, propriétés du Conseil départemental.

Dès lors, le présent rapport, après la prise en compte de la consultation publique, a pour objet l'approbation définitive du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise 2026-2029.

1. PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE

La Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français dans les articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-11 du Code de l'Environnement, prévoit la réalisation et la mise à jour, tous les cinq ans, pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour les grandes infrastructures de transport, d'une Cartographie Stratégique du Bruit (CSB) sur leur territoire, puis l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Le Département est, dans ce contexte, l'autorité compétente pour la réalisation du PPBE pour le réseau Routier Départemental, dont le trafic annuel est supérieur à trois millions de véhicules.

Le PPBE doit comprendre, *a minima*, les éléments suivants :

- une synthèse des résultats de la cartographie faisant apparaître, notamment, le nombre de personnes et d'établissements sensibles exposés à un niveau de bruit excessif, selon les normes et seuils en vigueur (jour et nuit) ;
- l'identification et la localisation des zones de ressourcement du territoire et les mesures permettant de les préserver ;
- les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires ;
- les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement, arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les cinq années à venir, par les autorités compétentes et les gestionnaires d'infrastructures ;
- les financements et échéances associés à ces mesures, s'ils sont disponibles ;
- les motifs et le cas échéant, l'analyse des coûts et avantages des mesures retenues ;
- l'estimation de la diminution du nombre de personnes exposées permise par la mise en œuvre des mesures prévues ;
- un résumé non technique du plan.

2. ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

2.1. Rappels méthodologiques sur les cartes stratégiques du bruit, les indicateurs et seuils réglementaires

Les cartes stratégiques de bruit de quatrième échéance pour les infrastructures routières, dont le trafic annuel est supérieur à trois millions de véhicules, ont été réalisées par le CEREMA et Bruitparif, association régionale dont le Département est membre.

Issue d'une modélisation, à partir de données descriptives de l'environnement (topographie, bâti, obstacles...) et des sources de bruit des transports (trafic, infrastructures), la cartographie stratégique de bruit produit une représentation graphique des niveaux de bruit moyen calculés, ainsi que les statistiques d'exposition des populations et des bâtiments dits sensibles (établissements sanitaires, sociaux et d'enseignement).

Les deux indicateurs réglementaires utilisés sont :

- Lden (Level day-evening-night) : niveau sonore moyen pondéré sur 24h ;
- Ln (Level night) : niveau sonore moyen pour la période nuit (22h-6h).

Les niveaux sonores sont évalués en décibels "pondérés A", dB(A), et moyennés sur une année de référence. Les valeurs limites d'exposition réglementaires retenues par la France, en application de la Directive européenne 2002/49/CE, sont :

Valeurs limites en dB(A)				
Indicateurs de bruit	Aérodrome	Route et/ou ligne à grande vitesse	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
L _{den}	55	68	73	71
L _n	-	62	65	60

La mise en œuvre des actions de traitement des points de bruit, en application du PPBE de troisième échéance, a mis en évidence des différences importantes entre les niveaux d'exposition modélisés par la cartographie et ceux constatés sur le terrain, lors des campagnes de mesures effectuées par le Département.

Dans ce contexte, afin de hiérarchiser les interventions sur les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires et de prioriser les objectifs de réduction du bruit, un travail a été engagé avec Bruitparif, pour intégrer des données complémentaires à celles déjà transmises pour l'élaboration des cartes de bruit de quatrième échéance (résultats des campagnes de mesures, état du réseau routier, évolution des flux et des vitesses, mesures de résorption du bruit réalisées).

Au regard de ces éléments, Bruitparif a pu redéfinir avec le Département, les zones à enjeux de la cartographie de quatrième échéance, inscrites dans le projet de PPBE soumis à l'Assemblée.

2.2. Les objectifs et orientations générales du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise

Le diagnostic territorial démontre la nécessité de poursuivre et d'augmenter les actions en faveur de la résorption du bruit dans l'environnement, selon plusieurs objectifs :

- réduire le bruit issu du réseau routier départemental en adaptant ses caractéristiques, ses flux de déplacements et protéger les établissements sensibles en bordure ;
- préserver du bruit les propriétés bâties du Conseil départemental, recensées comme prioritaires ;
- préserver et mettre en valeur les zones de ressourcement, propriétés du Département, par l'information du public ;
- faire partager la connaissance sur le bruit, sensibiliser les Valdoisiens et notamment les collégiens ;
- faire valoir la politique du Département pour préserver les Valdoisiens des nuisances sonores ;
- mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles en lien avec le bruit, urbanisme, habitat.

Parmi ces objectifs, le chapitre suivant précise les actions proposées pour résorber le bruit du réseau routier départemental.

2.3. Propositions d'intervention du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur les Points Noirs de Bruit routier

2.3.1. Prise en compte des Points Noirs de Bruit

Les Points Noirs de Bruit (PNB) routier potentiels sont les bâtiments d'habitation et les établissements sensibles, dont les niveaux sonores en façade, résultant de l'exposition au bruit issu des infrastructures routières départementales, dépassent une des valeurs limites réglementaires (68 dB(A) en Lden (bruit moyenné sur 24h) et 62 dB(A) en Ln (bruit nocturne), d'après la cartographie stratégique de bruit.

Au regard du travail conduit par Bruitparif, décrit précédemment, et du nombre de secteurs recensant des points noirs de bruit, il est proposé que le PPBE départemental priorise l'intervention départementale sur :

- les 11 zones de bruit prioritaires du fait du réseau routier départemental, concernant le plus d'habitants exposés à un dépassement du seuil de bruit nocturne ;
- les zones de bruit prioritaires du fait du réseau routier départemental, concernant moins de 100 habitants, exposés uniquement à un dépassement du seuil de bruit nocturne ;
- 11 collèges concernés par des dépassements de seuil de bruit de source routière ;

- deux services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) exposés à des dépassements de seuil de bruit de source routière.

Dans ce contexte, le programme de hiérarchisation des interventions sur les points noirs de bruit sera similaire à celui prévu par le PPBE de troisième échéance et pourra toujours tenir compte des demandes issues du terrain. Ainsi :

- une campagne de mesures du bruit routier sera réalisée en façade des bâtiments situés dans ces zones de bruit prioritaires, pour affiner le diagnostic de la cartographie stratégique de bruit ;
- le statut de PNB de ces bâtiments sera confirmé par la réalisation de mesures de bruit effectuées selon les normes en vigueur, à deux mètres en extérieur de la façade du bâtiment et à l'étage considéré ;
- conformément à la réglementation, le Département n'interviendra que sur les bâtiments qui satisfont par ailleurs aux règles d'antériorité ;
- ces mesures conduiront, soit à la prise en compte de la demande par le Département et à son intégration dans le programme pluriannuel de travaux, soit au rejet motivé de la demande.

2.3.2. Modes d'intervention de résorption des Points Noirs de Bruit (PNB)

Au regard des résultats des campagnes de mesures du bruit routier, les actions suivantes seront conduites, pour résorber les PNB routiers départementaux :

- actions sur les caractéristiques de l'infrastructure :
 - la réalisation d'enrobés peu bruyants ou phoniques, dans le cadre des programmes annuels de renouvellement des couches de roulement, qui permet d'atteindre des atténuations de bruit comprises entre trois et huit dB ;
 - la protection du bâtiment, partiellement ou dans son ensemble, par une protection en bordure de la voie bruyante (merlon, écran) pourra être également envisagée.

Le Département interviendra en tant que maître d'ouvrage et financera directement ce type d'opérations.

Lors de la réalisation d'un écran acoustique, une convention sera établie avec les riverains concernant la mise en œuvre, l'entretien et les usages particuliers de certains équipements privatifs (les portails ou portillons éventuels sont à la charge et sous la responsabilité des riverains).

- actions sur l'organisation des flux de déplacements et réduction de la vitesse ;

Le respect des niveaux sonores maximaux autorisés peut aussi être recherché par l'organisation d'un plan de circulation adapté ou par le réaménagement des voies routières et de leurs abords immédiats. Ces actions seront conduites en partenariat avec les communes et intercommunalités concernées. Elles consistent principalement en la réalisation de requalification urbaine, ayant pour effet de modérer la vitesse des véhicules et de favoriser le report modal, en développant des modes de transport collectifs et/ou actifs.

- actions sur l'isolation du bâti ;

Sur la base d'un diagnostic acoustique du bâtiment réalisé par le Département, un traitement sur le bâti pourra être effectué, en tenant compte de l'usage effectif des pièces exposées au bruit, par le changement et la réfection des ouvertures de façade des pièces principales.

Les conditions techniques et financières d'intervention du Conseil départemental seront arrêtées par délibération d'une prochaine Commission permanente.

Lors de travaux de rénovation concernant un bâtiment propriété du Département, ciblé comme prioritaire, l'aspect acoustique vis-à-vis du bruit extérieur sera pris en compte, et répondra aux exigences de la réglementation en vigueur (arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux de rénovation importants, dont thermiques).

3. CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé par l'Assemblée départementale le 17 octobre 2025.

Conformément à l'article R 572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE a été mis à la disposition du public pendant deux mois, soit du 10 novembre 2025 au 10 janvier 2026.

Une annonce, publiée dans Le Parisien du 22 octobre 2025, a informé le public des modalités de mise en place de cette consultation, soit :

- un accès au dossier papier (rapport de présentation et annexes cartographiques) à l'accueil du Conseil départemental du lundi au vendredi de 10h à 17h. Un registre papier a été ouvert pour recueillir les observations ;
- un accès au dossier par le site internet du Conseil départemental à l'adresse suivante : <https://www.valdoise.fr/ppbe>. Une adresse mail dédiée permettait de déposer les observations.

Aucune remarque et avis n'a été déposé à l'issue de la consultation du public.

Ainsi, aucune modification du projet de PPBE soumis à la consultation, n'est apportée.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

APPROUVER définitivement le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise de quatrième échéance ;

M'AUTORISER à publier de façon permanente ce plan sur le site internet du Conseil départemental ;

PRECISER qu'une campagne de mesures du bruit routier sera réalisée en façade des bâtiments situés dans les zones de Bruit Prioritaires, pour identifier les Points Noirs de Bruit ;

PRECISER que cette étude conduira, au regard des règles d'antériorité, à la prise en compte ou non de la protection acoustique de ces bâtiments par le Conseil départemental et à son intégration dans le programme pluriannuel de travaux ;

DIRE que le choix entre les différents modes d'intervention pour la résorption des Points Noirs de Bruit sera défini en fonction de leur faisabilité technique et financière, ainsi que des améliorations acoustiques escomptées ;

DIRE que les modes d'intervention peuvent concerner l'aménagement et l'usage de l'infrastructure routière, voire l'isolation du bâti situé à ses abords ;

M'AUTORISER à solliciter des aides financières de la Région Ile-de-France ou de tout autre partenaire concerné, afin de soutenir la réalisation d'études et de travaux de réduction des nuisances sonores.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 5-02

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 09-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE
M. Patrick HADDAD donne procuration à Mme Deborah ISRAEL
M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN
Mme Nessorine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD
M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Madame Céline VILLECOURT

SERVICE : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de quatrième échéance du Conseil départemental du Val d'Oise.

Environnement - Lutte contre le bruit - Lutte contre les nuisances sonores

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société
Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

APPROUVE définitivement le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise de quatrième échéance ;

AUTORISE la Présidente, à publier de façon permanente ce plan, sur le site internet du Conseil départemental ;

PRECISE qu'une campagne de mesures du bruit routier sera réalisée en façade des bâtiments situés dans les zones de Bruit Prioritaires, pour identifier les Points Noirs de Bruit ;

PRECISE que cette étude conduira, au regard des règles d'antériorité, à la prise en compte ou non de la protection acoustique de ces bâtiments par le Conseil départemental et à son intégration dans le programme pluriannuel de travaux ;

DIT que le choix entre les différents modes d'intervention de résorption des points noirs de bruit sera défini en fonction de leur faisabilité technique et financière, ainsi que des améliorations acoustiques escomptées ;

DIT que les modes d'interventions peuvent concerner l'aménagement et l'usage de l'infrastructure routière, voire l'isolation du bâti situé à ses abords ;

AUTORISE à solliciter des aides financières de la Région Ile-de-France ou tout autre partenaire concerné afin de soutenir la réalisation d'études et de travaux de réduction des nuisances sonores.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

Vote pour	34
Vote contre	
Ne prend pas part au vote	
Abstention	8

Contre :

Abstention : M. Pascal BERTOLINI, M. Nicolas BOUGEARD, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Nessrine MENHAOUARA, Mme Nadia METREF, M. Cédric SABOURET, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Conseil départemental du Val d'Oise

4^{ème} échéance : 2026-2029

Sommaire

RESUME NON TECHNIQUE	3
INTRODUCTION	6
1 GENERALITES SUR LE BRUIT	7
1.1 Echelle des bruits	7
1.2 Arithmétique des décibels.....	7
1.3 Indicateurs réglementaires pour le bruit des infrastructures de transports	8
1.4 Point Noir du Bruit.....	8
2 PARTIE 1 : PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE	10
2.1 La directive européenne 2002/49/CE	10
2.2 Principaux textes réglementaires de référence	10
2.3 Le contenu réglementaire d'un PPBE	11
2.4 Etat d'avancement dans le Val d'Oise	11
2.5 Le PPBE du Conseil départemental du Val d'Oise	12
3 PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	14
3.1 Rappel de la méthodologie des cartes stratégiques de bruit, indicateurs, seuils réglementaires	14
3.2 Modalités de réalisation du diagnostic territorial	14
3.3 Synthèse de la situation sonore du territoire valdoisien	15
3.4 Synthèse des principaux résultats de la carte stratégique du bruit du réseau routier départemental.....	17
3.4.1 Estimation de la population et des établissements sensibles exposés au bruit des routes départementales	17
3.4.2 Bâtiments départementaux surexposés au bruit cumulé toutes sources confondues.....	23
3.5 Identification des zones prioritaires	24
3.6 Identification des zones potentiellement calmes	26
3.7 Impacts sanitaires du bruit dans l'environnement	27
3.8 Objectifs de résorption du bruit selon sa source et son impact sanitaire dans les zones prioritaires et pour les bâtiments départementaux.	28
3.8.1 Objectifs de résorption du bruit dans les zones prioritaires :	28
3.8.2 Objectifs de résorption du bruit pour les bâtiments départementaux :	29
4 PARTIE 3 : OBJECTIFS DE REDUCTION DU BRUIT DANS LES ZONES EXPOSEES A UN BRUIT DEPASSANT LES VALEURS LIMITES REGLEMENTAIRES	30
4.1 Actions sur les caractéristiques des infrastructures	30
4.2 Actions sur l'organisation des flux de déplacements et la réduction des vitesses.....	30

4.3	Actions sur l'isolation du bâti par des travaux d'insonorisations de façade	30
5	PARTIE 4 : MESURES VISANT A PREVENIR OU REDUIRE LE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT REALISEES AU COURS DE LA PERIODE 2014-2024	31
5.1	Réduction du bruit permise par les interventions sur le réseau routier départemental et la politique du Département en matière de transports	31
5.1.1	L'investissement	31
5.1.2	Le maintien de la qualité du réseau routier favorable à la réduction du bruit	33
5.1.3	Les travaux d'apaisement et de sécurisation des déplacements : aménagements routiers, réduction de vitesse réglementaire	34
5.1.4	La politique de promotion des transports en commun et des modes actifs : TCSP, réseaux cyclables et piétonniers	35
5.2	Actions d'amélioration de la connaissance et de sensibilisation de la population : ...	37
6	PARTIE 5 : PROGRAMME D'ACTIONS PREVUES PAR LE DEPARTEMENT POUR LES 5 ANNEES A VENIR	41
6.1	Interventions programmées sur le réseau routier départemental	41
6.1.1	Le renouvellement des couches de roulement et la mise en œuvre d'enrobés phoniques.....	41
6.1.2	L'usage des enrobés phoniques ou peu bruyants	41
6.1.3	Les dispositifs d'aide aux communes du Département (2025-2029)	42
6.1.4	L'isolation des bâtiments sensibles par des travaux d'insonorisation de façades ..	42
6.1.5	Budget spécifique attribué à la résorption du bruit dans les zones prioritaires	43
6.2	Interventions programmées sur le patrimoine bâti du département.....	43
6.2.1	Budget spécifique attribué pour le traitement du patrimoine bâti du département	43
6.3	Protection et mise en valeur des zones de ressourcement	43
6.4	Politique de déplacement du département	45
6.5	Mise en cohérence des différentes politiques sectorielles en lien avec le bruit : urbanisme, habitat.....	51
6.6	Information et sensibilisation sur le bruit	51
6.7	Prise en considération de grands projets structurants dans le département	53

RESUME NON TECHNIQUE

Le Conseil départemental du Val d'Oise poursuit et accentue son investissement dans la lutte contre les nuisances sonores des infrastructures routières, notamment en réalisant le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures du département (PPBE), dit de 4^{ème} échéance relevant de sa compétence en tant que gestionnaire de voiries de plus de 3 millions de véhicules/an.

Conformément à la directive européenne 2002/49/CE, le PPBE s'inscrit dans la continuité de la réalisation des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) arrêtées par le Préfet le 9 mars 2023.

L'actualisation du PPBE adoptée le 30 septembre 2022, porte sur la période 2026-2029. Elle montre les évolutions du bruit routier dans l'environnement, s'étend aux impacts sanitaires des sources de bruits cumulés (bruit routier, ferré et aérien), et propose des actions en faveur du patrimoine bâti du département et de la préservation des zones de ressourcement de la population.

Le diagnostic territorial de juillet 2025 s'est appuyé sur un travail réalisé avec Bruitparif, pour intégrer des données complémentaires à celles déjà transmises pour l'élaboration des cartes de bruit de 4^{ème} échéance (résultats des campagnes de mesures, état du réseau routier, évolution des flux et des vitesses, mesures de résorption du bruit réalisées). Au regard de ces éléments, Bruitparif a pu affiner avec le Département, l'identification des zones à enjeux de la cartographie de 4^{ème} échéance, inscrite dans le projet de PPBE afin de hiérarchiser les interventions sur les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires et de prioriser les objectifs de réduction du bruit.

Les cartes stratégiques du bruit routier des voiries départementales de plus de 3 millions de véhicules/an, indiquent que :

- 202 503 habitants sont soumis à des niveaux de bruit de plus de 55 dB(A) en journée ; dont environ 12 % seraient potentiellement en surexposition sonore.
- De nuit, 151 900 habitants sont soumis à des niveaux de bruit de plus de 50 dB(A) ; dont environ 6 % seraient en surexposition sonore.

45 zones de bruit prioritaires¹ sont localisées sur le réseau routier départemental, comprenant 23 550 habitants en situation potentielle de Point Noir du Bruit² dont 3 établissements sensibles.

Le PPBE 4^{ème} échéance présente une carte identifiant les zones de bruit prioritaires ainsi que les zones de ressourcement à préserver et à valoriser.

Le diagnostic territorial démontre la nécessité de poursuivre et d'augmenter les actions en faveur de la réduction du bruit routier dans l'environnement, trois objectifs seront poursuivis :

- Réduire le bruit issu du réseau routier départemental et protéger les établissements sensibles en bordure des routes départementales ;
- Préserver les zones de ressourcement du département ;
- Faire partager la connaissance sur le bruit et sensibiliser les valdoisiens.

Du bilan des actions visant à prévenir ou réduire le bruit routier au cours de la période 2014-2024, on retiendra :

¹ La détermination des zones prioritaires est basée sur l'analyse conjointe du bruit émis en dépassement de seuil, de l'occupation du sol, du nombre de logements, du nombre d'habitants et de bâtiments sensibles.

² Un point noir du bruit est un bâtiment sensible localisé dans une zone de bruit critique dont les niveaux sonores en façade sont supérieurs aux valeurs ci-dessous :

- 68 dB(A) Lden (ou mesure équivalente : 70 dB(A) LAeq) ;
Lden : Niveau de bruit moyen pondéré par période de (6 h - 18 h), (18 h - 22 h) et (22 h - 6 h) ;
- 62 dB(A) Lnight (ou mesure équivalente : 65 dB(A) LAeq) ;
Lnight : Niveau de bruit moyen sur la période (22 h - 6 h).

Les bâtiments concernés sont des bâtiments d'habitation, des établissements d'enseignement ou de santé.

- Les investissements pour le développement du réseau routier et de transports collectifs, avec particulièrement :
 - le BHNS entre la gare RER D de Villiers le Bel-Gonesse - Arnouville et la gare RER B du parc des Expositions de Villepinte - Section 1 entre la gare RER D d'Arnouville et Carrefour Patte d'Oie de Gonesse ;
 - la déviation BIP GONESSE – BONNEUIL-EN-France - Section RD 370 - Déviation de la RD84 ;
 - la déviation RD 983 – ARTHIES.
 - la déviation de la RD 14 qui traverse actuellement le centre du village de la Chapelle-en-Vexin. Plus de 14 millions € seront investis. Lancement des travaux estimé en 2026. ;
 - le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay. Les objectifs du projet sont d'améliorer les conditions de trafic dans le secteur de la Patte d'Oie d'Herblay, offrir une desserte de qualité vers les commerces de la zone d'activité, mieux partager la voirie entre les usagers. Coût du projet : 17,5 millions €
 - le Bus entre Seine. Pour améliorer la desserte en bus entre le pont de Bezons (Tram T2) et les gares d'Argenteuil (Ligne J), Sartrouville (RER A et Ligne L), et Cormeilles-en-Parisis (Ligne J). Ce projet prévoit la mise en place de voies dédiées aux bus sur un linéaire de 8,2 km, la création d'itinéraires cyclables sécurisés, ainsi que de nouveaux espaces publics sur la RD 392,, tout en préservant la trame arborée existante. Mise en service à l'horizon 2029.
- Le maintien de la qualité du réseau routier et l'adaptation aux évolutions des modes de transports (couche de roulement, covoiturage, électromobilité, modes actifs).
- Les actions de préservation et de mise en valeur des espaces de qualité sonores en gestion départementale ainsi que les actions d'amélioration de la connaissance et de sensibilisation de la population.

Les propositions d'actions du programme 2026-2029 s'inscrivent dans la continuité et le renforcement de la stratégie de lutte contre le bruit routier dans le département :

- La poursuite des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier départemental, des interventions sur les bâtiments sensibles ;
- La protection et la mise en valeur des zones calmes et de ressourcement par l'information du public ;
- La poursuite de la politique de déplacement, d'information et de sensibilisation du public sur le bruit et la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles en lien avec le bruit : urbanisme, habitat...

Les actions se concrétiseront à travers les grands projets structurants en cours d'étude et concordants avec la politique éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux dont le bruit :

- Les déviations de sections de route départementale pour la réduction du trafic de transit dans les agglomérations denses comme :
 - Le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay ;
 - La création d'un accès au Nord de Goussainville depuis la RN104 ;
 - La création d'un barreau routier pour assurer la liaison RD9/RD10,
 - La requalification de la RN1 et intégration au réseau routier départemental (future RD78) sur Montsoult / Maffliers,
- Le développement des offres de transport en commun avec, en particulier, l'étude de la création de trois lignes de Bus du Grand Roissy :
 - Garges-Sarcelles (RER) – Roissy pôle via le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
 - Villiers-le-Bel – Roissy pôle via le Triangle de Gonesse et Villepinte ;
 - Goussainville – Parc des expositions de Villepinte.
- Le Plan vélo du Val d'Oise approuvé le 20 décembre 2019.

Enfin, au-delà des nuisances sonores routières, les résultats généraux montrent (en valeurs exprimées en Lden – Level day evening night) que :

- Environ 23 % des valdoisiens seraient concernés par des dépassements de seuils par le bruit aéroportuaire, localisés dans le sud-est du département ;
 - Environ 1 % de la population totale du Val d'Oise serait en potentielle surexposition sonore pour le bruit des transports ferroviaires.
- Le Département engage également des actions de réduction au regard de ces nuisances.

INTRODUCTION

Le présent document constitue le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures départementales (PPBE) dit de 4^{ème} échéance du Conseil départemental du Val d'Oise.

Le PPBE de 1^{ère} échéance, relatif aux infrastructures routières départementales supportant un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an, a été publié le 22 mars 2013.

Le PPBE de 3^{ème} échéance, relatif aux infrastructures routières départementales supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an, a été approuvé le 30 septembre 2022.

La rédaction de cette nouvelle version du PPBE s'est appuyée sur un travail réalisé avec Bruitparif, pour intégrer des données complémentaires à celles déjà transmises pour l'élaboration des cartes de bruit de 4^{ème} échéance, approuvées en 2023 (résultats des campagnes de mesures, état du réseau routier, évolution des flux et des vitesses, mesures de résorption du bruit réalisées). Au regard de ces éléments, Bruitparif a pu affiner avec le Département, l'identification des zones à enjeux de la cartographie de 4^{ème} échéance, inscrite dans le projet de PPBE, afin de hiérarchiser les interventions sur les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires et de prioriser les objectifs de réduction du bruit.

Il s'agit d'un document réglementaire issu de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, qui doit être révisé tous les cinq ans.

Il s'applique au Conseil départemental du Val d'Oise, en tant que gestionnaire d'infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules/an, sur la base des cartes stratégiques du bruit, produites par le CEREMA.

L'objectif est de prévenir et de réduire les effets du bruit routier, en recensant les actions engagées et celles programmées par le Conseil départemental du Val d'Oise, ainsi que de valoriser les espaces naturels, zones de ressourcement identifiées dans le département.

1 GENERALITES SUR LE BRUIT

Le son est une onde acoustique qui est la propagation d'une variation de la pression dans l'air. Il peut être caractérisé par :

- sa force perçue, son volume ou son amplitude (dépendant de son intensité), exprimé en décibel (dB) ;
- sa hauteur appelée fréquence, exprimée en hertz (Hz) permettant de distinguer les sons graves des sons aigus ;
- sa durée, mesurée en unité de temps, permettant de distinguer les sons brefs des sons persistants.

Le son devient un bruit lorsqu'il produit une sensation auditive considérée comme désagréable, gênante ou dangereuse pour la santé. Le bruit est un phénomène complexe à appréhender : la sensibilité au bruit varie en effet selon un grand nombre de facteurs :

- la mesure des bruits eux-mêmes (l'intensité, la fréquence, la durée, ...) ;
- la perception de la gêne sonore liée à la personne qui entend (sensibilité personnelle, état de fatigue, ...) ;
- les conditions d'exposition (distance, hauteur, forme de l'espace, autres bruits ambiants, ...).

1.1 Echelle des bruits

Un bruit se caractérise par son niveau sonore, son intensité, dont l'unité utilisée est le décibel (dB). L'oreille humaine est capable de percevoir un son compris entre 0 dB et 120 dB, seuil de douleur.



Figure 1 : Echelle des bruits (Source : ADEME)

L'oreille humaine n'est pas sensible de la même façon à toutes les fréquences d'un son : elle est beaucoup plus sensible aux fréquences aiguës qu'aux graves. Deux sons de même intensité et de fréquences différentes provoquent une sensation de force sonore différente. Afin de prendre en compte cette particularité de l'oreille humaine, la pondération A est utilisée. Il s'agit d'appliquer un « filtre » dont la réponse en fréquence est la même que celle de l'oreille. L'unité de mesure s'appelle alors le décibel pondéré A (dB(A)).

1.2 Arithmétique des décibels

L'échelle logarithmique du décibel induit une arithmétique particulière. En effet, les décibels ne peuvent pas être directement additionnés.

Quand on additionne deux sources de même niveau, le résultat global augmente de 3 décibels. Par exemple, le doublement du trafic routier correspond à une augmentation du niveau sonore de 3 décibels.



Figure 2 : Addition de niveaux sonores (Source : Bruitparif)

Si deux niveaux de bruit sont émis par deux sources sonores, et si l'une est au moins supérieure de 10 dB(A) par rapport à l'autre, le niveau sonore résultant est égal au plus élevé des deux (effet de masque). $60 \text{ dB(A)} + 70 \text{ dB(A)} = 70 \text{ dB(A)}$



Figure 3 : Effet de masque (Source : Bruitparif)

Notons que l'oreille humaine ne perçoit généralement de différence d'intensité que pour des écarts d'au moins 2 dB(A).

1.3 Indicateurs réglementaires pour le bruit des infrastructures de transports

Les niveaux de bruit dans l'environnement varient constamment, ils ne peuvent donc être décrits aussi simplement qu'un bruit continu. Afin de les caractériser simplement, le niveau sonore continu équivalent utilisé, est exprimé en dB(A), noté LAeq,T (T étant la période de temps sur laquelle cet indice est déterminé). Dans la réglementation française, les indicateurs réglementaires se nomment LAeq (6h-22h) pour la période de jour et LAeq (22h-6h) pour la nuit.

Outre ces deux indicateurs, la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par le décret n°2006-361, introduit les indicateurs complémentaires Lden et Lnight.

- L'indicateur Lden décrit un niveau de bruit moyen sur une durée de 24 heures. Il est composé des indicateurs Lday, Levening, Lnight, niveaux sonores perçus de jour, de soirée et de nuit, auxquels une pondération est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+5 dB(A)) et de la nuit (+10 dB(A)), afin de tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes ;
- L'indicateur Lnight (ou Ln) décrit le niveau de bruit moyen perçu en période de nuit.

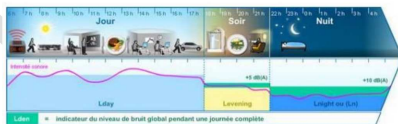


Figure 4 : Illustration des indicateurs sonores Lden et Lnight

La mesure ou le calcul des niveaux de bruit selon ces deux indicateurs européens doit être réalisée sans tenir compte de la dernière réflexion acoustique en façade.

1.4 Point Noir du Bruit

Un point noir du bruit des réseaux de transports est un bâtiment sensible qui répond aux critères acoustiques et d'antériorité ci-dessous.

Un bâtiment sensible est un bâtiment composé de locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de soins, de santé ou d'action sociale.

CRITERES ACOUSTIQUES

Un bâtiment peut être qualifié de point noir du bruit si les niveaux sonores mesurés en façade dépassent les valeurs limites suivantes :

Valeurs limites relatives aux contributions sonores dB(A) en façade			
Indicateurs de bruit	Route et/ou LGV	Voie ferrée conventionnelle	Cumul Route et/ou LGV + Voie ferrée conventionnelle
$L_{\text{max}}(6h-22h)$	70	73	73
$L_{\text{max}}(22h-6h)$	65	68	68
L_{den}	68	73	73
L_{night}	62	65	65

Valeurs limites pour un point noir du bruit (Source : Circulaire du 25 mai 2004)

CRITERES D'ANTERIORITE

Sont considérés comme satisfaisant aux conditions d'antériorité requises pour être qualifiés de points noirs du bruit du réseau national des transports terrestres, les bâtiments sensibles suivants :

- les locaux d'habitation dont la date d'autorisation de construire est antérieure au 6 octobre 1978 ;
- les locaux d'habitation dont la date d'autorisation de construire est postérieure au 6 octobre 1978 tout en étant antérieure à l'intervention de toutes les mesures visées à l'article 9 du décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 et concernant les infrastructures des réseaux routier et ferroviaire nationaux auxquelles ces locaux sont exposés ;
- les locaux des établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale dont la date d'autorisation de construire est antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral les concernant pris en application de l'article L. 571-10 du Code de l'Environnement.

Lorsque les locaux d'habitation, d'enseignement, de soins, de santé ou d'action sociale ont été créés dans le cadre de travaux d'extension ou de changement d'affectation d'un bâtiment existant, l'antériorité doit être recherchée pour ces locaux, en prenant comme référence leur date d'autorisation de construire et non celle du bâtiment d'origine.

2 PARTIE 1 : PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE

2.1 La directive européenne 2002/49/CE

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement met en place une approche commune à tous les Etats-membres pour éviter, prévenir et réduire les effets nuisibles liés à l'exposition au bruit dans l'environnement.

Transposée en droit français dans les articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-11 du Code de l'Environnement, elle prévoit la réalisation et la mise à jour, tous les cinq ans, pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants, ainsi que pour les grandes infrastructures de transport, d'une cartographie stratégique du bruit (CSB) sur leur territoire, puis l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Les autorités compétentes s'engagent à mettre en œuvre des actions qu'elles auront déterminées afin d'atteindre les objectifs attendus. Ces plans d'actions, sur la base d'un diagnostic réalisé à partir des cartes de bruit notamment, constituent ainsi des documents d'orientation et de programmation, qui recensent et prévoient les mesures pour traiter les zones et les bâtiments sensibles fortement exposés au bruit, ainsi que les zones calmes à préserver.

Les sources de bruit concernées par cette directive sont :

- Les infrastructures de transport routier, de compétence nationale, départementale, communautaire et communale ;
- Les infrastructures de transport ferroviaire ;
- Les infrastructures de transport aérien, à l'exception des trafics militaires ;
- Les activités bruyantes des installations classées pour la protection de l'environnement et soumises à autorisation (ICPE-A).

Les articles R. 572-1 à R. 572-11 du Code de l'Environnement définissent les autorités compétentes pour la réalisation des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit qui en découlent. Pour l'élaboration des cartes stratégiques de bruit, les autorités compétentes sont les Préfets de département pour les grandes infrastructures, et les communes et intercommunalités compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores à l'échelle des agglomérations.

Les autorités compétentes pour la réalisation des plans de prévention du bruit des grandes infrastructures sont :

- les Préfets de départements pour les autoroutes, routes d'intérêt national ou européen, infrastructures ferroviaires et les aéroports ;
- les conseils départementaux pour le réseau routier départemental ;
- les communes ou intercommunalités pour le réseau routier communal ou communautaire (le cas échéant).

Sur le territoire de la région Île-de-France, les autorités compétentes pour la réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement sont les 14 intercommunalités compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores, telles que définies par l'arrêté du 14 avril 2017.

Pour le Val d'Oise, il s'agit des Communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, Plaine Vallée, Roissy Pays de France et Val Parisis, ainsi que la Métropole du Grand Paris (pour la commune d'Argenteuil) et la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (pour la commune de Bezons).

2.2 Principaux textes réglementaires de référence

Les textes réglementaires de référence, relatifs à la fois à la Cartographie du Bruit Stratégique (CBS) et aux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), sont, pour la France :

Ordonnance n° 2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;

- Loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;
- Décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le Code de l'Urbanisme ;
- Arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;
- Circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;
- Instruction du 23 juillet 2008 précisant l'organisation de la réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement ainsi que leur contenu pour les infrastructures routières et ferroviaires ;
- Circulaire du 10 mai 2011 relative à l'organisation et au financement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement devant être réalisés respectivement pour juin 2012 et juillet 2013.
- Décret n° 2021-1633 du 14 décembre 2021 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement

2.3 Le contenu réglementaire d'un PPBE

Le contenu d'un PPBE doit comprendre, a minima, les éléments suivants, définis par le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 :

- une synthèse des résultats de la cartographie faisant apparaître, notamment, le nombre de personnes et d'établissements sensibles exposés à un niveau de bruit excessif et la description des infrastructures concernées ;
- l'identification et la localisation des zones calmes du territoire, telles que définies à l'article L. 572-6, et les mesures permettant de les préserver ;
- les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires ;
- les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement, arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires d'infrastructures ;
- les financements et échéances associés à ces mesures, s'ils sont disponibles ;
- les motifs et, le cas échéant, l'analyse des coûts et avantages des mesures retenues ;
- l'estimation de la diminution du nombre de personnes exposées permise par la mise en œuvre des mesures prévues ;
- un résumé non technique du plan.
- En annexe, une synthèse des remarques formulées par le public lors de la consultation et des réponses que l'autorité compétente leur apporte.

2.4 Etat d'avancement dans le Val d'Oise

GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les cartes stratégiques de bruit des infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules de 4^{ème} échéance ont été approuvées le 9 mars 2023 (Arrêté préfectoral n° 17-179 du 09/09/2023). Elles sont consultables sur le site de la Préfecture du Val d'Oise³.

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le Val d'Oise a été mis à disposition du public par voie électronique du 28 novembre 2024 au 27 janvier 2025. Il est téléchargeable sur le site de la Préfecture du Val d'Oise⁴.

AUTRES GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les cartes stratégiques de bruit des infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 trains par an ont été approuvées le 9 mars 2023 (Arrêté préfectoral n° 17-179 du 09/03/2023). Elles sont consultables sur le site de la Préfecture du Val d'Oise⁵.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures ferroviaires de l'Etat dans le Val d'Oise est intégré au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de transports terrestres de l'Etat présenté précédemment.

Le projet du PPBE 2022-2026 de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 22 mars 2022. Il est consultable sur le site de la Préfecture du Val d'Oise⁶.

PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES AGGLOMERATIONS

Le PPBE de 3^{ème} échéance de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a été adopté le 2 juillet 2019, Val Parisis le 7 avril 2022, Plaine Vallée le 5 octobre 2022, Roissy Pays de France le 17 mars 2022 de la MGP (Argenteuil) le 4 décembre 2019 et sont téléchargeables sur le site de Bruitparif⁷.

Les PPBE de 4^{ème} échéance des ces intercommunalité sont en cours d'élaboration

2.5 Le PPBE du Conseil départemental du Val d'Oise

Le tableau ci-après présente les réalisations et les échéances pour la mise en œuvre de la directive européenne à l'échelle du Département du Val d'Oise pour son réseau concerné en tant que gestionnaire des infrastructures départementales.

Cadre réglementaire	Action du Département
1^{ère} échéance (Grd infra >6 millions véh/an) : - CSB : 30 juin 2007 - PPBE : 18 juillet 2008 – CSB approuvées par arrêté préfectoral du 3 septembre 2008	Plan de Prévention du Bruit des Routes Départementales (PPBRD) du Val d'Oise approuvé le 22 mars 2013
2^{ème} échéance (Grd infra >3 millions véh/an) : - CSB : 30 juin 2012 - PPBE : 18 juillet 2013 La préfecture du Val d'Oise a demandé un report pour les PPBE à juillet 2019	- CSB : non réalisées - PPBE : non réalisé

³ Cartes de bruit stratégiques d'échéance 4 en vigueur - Prévention du bruit dans l'environnement (CBS et PPBE) - Bruit - Environnement, risques et nuisances - Actions de l'Etat - Les services de l'Etat du Val-d'Oise

⁴ PPBE des grandes infrastructures routières et ferroviaires 4ème échéance - PPBE grandes infrastructures - PPBE - Prévention du bruit dans l'environnement (CBS et PPBE) - Bruit - Environnement, risques et nuisances - Actions de l'Etat - Les services de l'Etat du Val-d'Oise

⁵ Cartes de bruit stratégiques d'échéance 4 en vigueur - Prévention du bruit dans l'environnement (CBS et PPBE) - Bruit - Environnement, risques et nuisances - Actions de l'Etat - Les services de l'Etat du Val-d'Oise

⁶ PPBE aéroports - PPBE grandes infrastructures - PPBE - Prévention du bruit dans l'environnement (CBS et PPBE) - Bruit - Environnement, risques et nuisances - Actions de l'Etat - Les services de l'Etat du Val-d'Oise

⁷ ppbe.bruitparif.fr/#

3^{ème} échéance (réexamen/révision de la 2 ^{ème} échéance) : - CSB : 30 juin 2017 - PPBE : 18 juillet 2018 CSB approuvées par arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 et transmises au Conseil départemental	- CSB réalisées - Projet de PPBE validation en AD le 18 février 2022 - Consultation du public en mars et mai 2022 - Approbation du PPBE le 30 septembre 2022
4^{ème} échéance (réexamen/révision de la 3 ^{ème} échéance) : - CSB : 30 juin 2022 - PPBE : 18 juillet 2024 CSB approuvées par arrêté préfectoral du 9 mars 2023 et transmises au Conseil départemental	- CSB réalisées - Projet de PPBE validation en AD le 17 octobre 2025 - Consultation du public en novembre et décembre 2025 - Approbation du PPBE en février 2026

Le projet validé en Assemblée Départementale du 17 octobre 2025 sera soumis à la consultation du public entre novembre et décembre 2025, pour une approbation en Assemblée Départementale en février 2026.

Les routes concernées par ce PPBE sont les routes départementales les plus importantes dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (TMJ 8200 véh/jour). Le linéaire est estimé à 447 km environ sur les 54 routes départementales listées dans le tableau ci-après.

Liste des routes départementales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules (TMJ 8200 véh/jour)

10	184	317C3	84A
106	193E	370	9
109	22	392	902
121	29	4	902A
121E	301	41	902AG
124	308	44	909
125	311	47	915
14	316	47A	915Z
141	316A1	47AG	917
144	316A3	48	92
144E	316A4	4Z	922
15E	317	64	928
170	317C2	78	929Z
170E		84	

3 PARTIE 2 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1 Rappel de la méthodologie des cartes stratégiques de bruit, indicateurs, seuils réglementaires

Les cartes stratégiques de bruit de 4^{ème} échéance des infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules ont été réalisées par le CEREMA. Issues de modélisation à partir de données descriptives de l'environnement (topographie, bâti, obstacles...) et des sources de bruit de transports (trafic, infrastructures), la cartographie stratégique du bruit produit une représentation graphique des niveaux de bruit moyen calculés ainsi que les statistiques d'exposition des populations et des bâtiments dits sensibles (établissements sanitaires, sociaux et d'enseignement).

Les deux indicateurs réglementaires utilisés sont :

- Lden (Level day-evening-night) : niveau sonore moyen pondéré sur 24h (les niveaux sur la période de nuit (22h-6h) sont augmentés de 10 dB(A) et ceux de la période du soir (18h-22h) de 5dB(A) pour tenir compte de la gêne ressentie plus importante le soir et la nuit par rapport au jour) ;
- Ln (Level night) : niveau sonore moyen pour la période nuit (22h-6h). Les niveaux sonores sont évalués en décibels « pondérés A », dB(A), et moyennés sur une année de référence.

Les cartes de bruit offrent une représentation des nuisances sonores des routes départementales sur le territoire du Val d'Oise. Trois types de cartes sont produites :

- Les cartes de type A qui représentent les zones exposées au bruit. Ces zones sont définies par des courbes de même niveau sonore, par pas de 5 dB(A), allant de 55 à 75 dB(A) pour l'indicateur Lden et de 50 à 70 dB(A) pour l'indicateur Ln ;
- Les cartes de type B, qui présentent les secteurs affectés par le bruit au sens du classement sonore des infrastructures de transport terrestre. Le classement sonore est une classification du réseau de transports par tronçon en 5 catégories et une délimitation de secteurs affectés par le bruit. La largeur de ce secteur varie de 10 m à 300 m de part et d'autre de l'infrastructure classée, et entraîne des prescriptions en matière d'urbanisme ;
- Les cartes de type C qui localisent les zones en dépassement des seuils limites réglementaires.

L'ensemble des cartes de bruit stratégiques des infrastructures routières départementales de plus de 3 millions de véhicules/an, est disponible dans les annexes.

Les valeurs limites réglementaires retenues par la France en application de la directive européenne 2002/49/CE sont :

Indicateurs de bruit	Valeurs limites en dB(A)			
	Aérodrome	Route et/ou ligne à grande vitesse	Voie ferrée conventionnelle	Activité industrielle
Lden	55	68	73	71
Ln	-	62	65	60

3.2 Modalités de réalisation du diagnostic territorial

La mise en œuvre des actions de traitement des points de bruit, en application du PPBE de 3ème échéance, a mis en évidence des différences importantes entre les niveaux d'exposition modélisés par la cartographie et ceux constatés sur le terrain, lors des campagnes de mesures effectuées par le Département.

Dans ce contexte, afin de hiérarchiser les interventions sur les zones exposées à des niveaux excédant les seuils réglementaires et de prioriser les objectifs de réduction du bruit, un travail a été engagé avec Bruitparif, pour intégrer des données complémentaires à celles déjà transmises pour l'élaboration des

cartes de bruit de 4ème échéance (résultats des campagnes de mesures, état du réseau routier, évolution des flux et des vitesses, mesures de résorption du bruit réalisées).

Au regard de ces éléments, Bruitparif a pu affiner avec le Département, les zones à enjeux de la cartographie de 4ème échéance, inscrites dans le présent projet de PPBE

3.3 Synthèse de la situation sonore du territoire valdoisien

Le Val d'Oise est un département étendu, d'environ 1 200 km², au nord-ouest de l'Île-de-France, comprenant plus de 1,2 million d'habitants. Le territoire valdoisien est situé à l'interface entre un tissu dense métropolitain au sud, concentré en activités et habitats, et des espaces ruraux à l'ouest et au nord du département.

Le Val d'Oise est traversé par d'importantes infrastructures de transport génératrices de nuisances sonores :

- 2 aéroports : Roissy Charles de Gaulle et Le Bourget ;
- Des infrastructures ferroviaires dont 4 lignes de RER, 2 lignes de tramway, 3 lignes de transilien, 1 ligne de LGV et d'autres voies ferrées ;
- Des infrastructures routières dont 5 autoroutes (A1, A3, A15, A16, A115), 4 routes nationales (N1, N14, N104, N184), plus de 1 200 km de routes départementales et 3 500 km de voies communales.

- Bruit aérien :

Les cartographies des niveaux sonores aéroportuaires permettent d'estimer qu'environ 23 % de la population valdoisienne est concernée par des dépassements de seuils par le bruit aéroportuaire, répartie dans le sud-est du département du Val d'Oise.

Carte de bruit aérien des grandes infrastructures



Les cartes stratégiques du bruit de type A du bruit aérien pour les indicateurs Lden et Ln, sont présentées en annexe.

- Bruit des grandes infrastructures routières dans le Val d'Oise :

Les cartes stratégiques du bruit des grandes infrastructures routières représentent les niveaux sonores moyens pour les autoroutes, les nationales, départementales dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules. Le bruit du trafic routier sur le territoire du Val d'Oise concerne environ 7 % de la population du département en surexposition sonore, située en milieu urbain et à proximité de voies importantes.

Carte de bruit routier des grandes infrastructures Sur le périmètre de la zone agglomérée



Les cartes stratégiques du bruit de type A pour les indicateurs Lden et Ln des grandes infrastructures routières dans le Val d'Oise, sont présentes en annexe.

- Bruit des routes départementales du Val d'Oise :

Concernant le bruit du trafic routier du réseau départemental, environ 3 % de la population totale du Val d'Oise est en potentielle surexposition sonore.

Carte de bruit routier du réseau départemental



Les cartes stratégiques du bruit de type A pour les indicateurs Lden et Ln, pour les routes départementales du Val d'Oise de plus de 3 millions de véhicules sont présentes en annexe.

Ce qu'il faut retenir...

Le Val d'Oise est traversé par d'importantes infrastructures de transports potentiellement génératrices de nuisances sonores :

- Environ 23 % des valdoisiens seraient concernés par des dépassements de seuils par le bruit aéroportuaire, localisés dans le sud-est du département ;
- 7 % de la population du Val d'Oise serait en dépassement des valeurs limites concernant le bruit routier, située en milieu urbain et à proximité de voies importantes ;
- Environ 3 % de la population totale du Val d'Oise serait en potentielle surexposition sonore pour le bruit des routes départementales.

3.4 Synthèse des principaux résultats de la carte stratégique du bruit du réseau routier départemental

3.4.1 Estimation de la population et des établissements sensibles exposés au bruit des routes départementales

Le diagnostic territorial de l'impact sonore des routes départementales permet d'estimer l'exposition au bruit de la population et des établissements sensibles. Au sens réglementaire, les établissements sensibles sont les établissements d'enseignement (école, collège, lycée, université...), de nature

sanitaire et sociale (hôpital, clinique, maison de retraite, crèche...). Les chiffres suivants montrent la répartition de la population, par tranche de bruit, impactée par les routes départementales.

- Indicateur de bruit sur 24 h, Lden :

Exposition aux routes départementales (> 3 millions de véhicules par an)	
Indicateurs de bruit: Lden	Nombre d'habitants
55 à 60 dB(A)	75 378
60 à 65 dB(A)	67 343
65 à 70 dB(A)	49 308
70 à 75 dB(A)	9 978
> 75 dB(A)	496
> valeur limite de 68 dB(A)	23 550

La population totale, à proximité des routes départementales, soumise à un niveau de bruit supérieur à 55 dB(A) est de 202 503 habitants selon l'indicateur Lden. La proportion d'habitants dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden est de 23 550 habitants, soit 12 % de la population soumise au bruit des routes départementales.

3 établissements sensibles sont en potentiel dépassement de seuil :

- PMI Voltaire à Soisy-sous-Montmorency
- Collège Paul Eluard à Garges-lès-Gonesse
- Collège l'Ardillière de Néant à Saint-Brice-sous-Forêt

- Indicateur de bruit nocturne, Ln :

Exposition aux routes départementales (> 3 millions de véhicules par an)	
Indicateurs de bruit: Ln	Nombre d'habitants
50 à 55 dB(A)	69 152
55 à 60 dB(A)	61 489
60 à 65 dB(A)	19 829
65 à 70 dB(A)	1 281
> 70 dB(A)	149
> valeur limite de 62 dB(A)	8 504

La population totale, exposée à un niveau de bruit supérieur à 50 dB(A) est de 151 900 habitants selon l'indicateur Ln. 8 504 habitants à proximité des routes départementales dépassent la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln, soit 6 % de la population impactée par le bruit des routes départementales.

Le tableau suivant présente pour chaque commune, le décompte des populations soumises à des niveaux de bruit dépassant les seuils réglementaires, à savoir 68 dB(A) selon l'indicateur Lden et 62 dB(A) selon l'indicateur Ln.

COMMUNES	Population exposée à un dépassement de seuil de 68 dB(A) Lden	Population exposée à un dépassement de seuil de 62 dB(A) Ln
ABLEIGES	0	0
AINCOURT	0	0
AMBLEVILLE	0	0
AMENUCOURT	14	0
ANDILLY	192	21
ARGENTEUIL	4480	1208
ARNOUVILLE	274	123
ARRONVILLE	2	0
ARTHIES	0	0
ASNIERES-SUR-OISE	0	0
ATTAINVILLE	3	3
AUVERS-SUR-OISE	56	0
AVERNES	0	0
BAILLET-EN-FRANCE	0	0
BANTHELU	0	0
BEAUCHAMP	68	24
BEAUMONT-SUR-OISE	153	88
BELLEFONTAINE	3	0
BELLOY-EN-FRANCE	3	0
BERNES-SUR-OISE	24	4
BERVILLE	0	0
BESSANCOURT	309	140
BETHEMONT-LA-FORET	0	0
BEZONS	1828	858
BOISEMONT	12	0
BOISSY-L'AILLERIE	105	3
BONNEUIL-EN-FRANCE	90	47
BOUFFEMONT	6	0
BOUQUEVAL	0	0
BRAY-ET-LU	3	0
BREANCON	0	0
BRIGNANCOURT	0	0
BRUYERES-SUR-OISE	0	0
BUHY	0	0
BUTRY-SUR-OISE	6	3
CERGY	32	25
CHAMPAGNE-SUR-OISE	3	3
CHARMONT	0	0

CHARS	3	0
CHATENAY-EN-FRANCE	0	0
CHAUMONTEL	6	4
CHAUSSY	0	0
CHAUVRY	0	0
CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	0	0
CHERENCE	0	0
CLERY-EN-VEXIN	6	6
COMMENY	0	0
CONDECOURT	18	9
CORMEILLES-EN-PARISIS	460	204
CORMEILLES-EN-VEXIN	0	0
COURCELLES-SUR-VIOSNE	0	0
COURDIMANCHE	0	0
DEUIL-LA-BARRE	1045	482
DOMONT	29	8
EAUBONNE	766	244
ECOUEN	324	95
ENGHIEN-LES-BAINS	438	202
ENNERY	0	0
EPIAIS-LES-LOUVRES	0	0
EPIAIS-RHUS	10	2
EPINAY-CHAMPLATREUX	0	0
ERAGNY	82	9
ERMONT	577	24
EZANVILLE	126	31
FONTENAY-EN-PARISIS	0	0
FOSSÉS	105	5
FRANCONVILLE	178	20
FREMAINVILLE	0	0
FREMECOURT	6	3
FREPILLON	61	27
FROUVILLE	0	0
GARGES-LES-GONESSE	597	100
GENAINVILLE	0	0
GENICOURT	12	12
GONESSE	537	78
GOUSSAINVILLE	13	8
GOUZANGREZ	0	0
GRISY-LES-PLATRES	33	0
GROSLAY	148	25

GUIRY-EN-VEXIN	0	0
HARAVILLIERS	0	0
HAUTE-ISLE	0	0
HEDOUVILLE	0	0
HERBLAY-SUR-SEINE	64	33
HEROUVILLE-EN-VEXIN	0	0
HODENT	10	2
JAGNY-SOUS-BOIS	0	0
JOUY-LE-MOUTIER	0	0
L'ISLE-ADAM	324	185
LA CHAPELLE-EN-VEXIN	36	24
LA FRETTE-SUR-SEINE	101	52
LA ROCHE-GUYON	0	0
LABBEVILLE	4	2
LASSY	0	0
LE BELLAY-EN-VEXIN	0	0
LE HEAULME	0	0
LE MESNIL-AUBRY	0	0
LE PERCHAY	0	0
LE PLESSIS-BOUCHARD	10	4
LE PLESSIS-GASSOT	0	0
LE PLESSIS-LUZARCHES	0	0
LE THILLAY	72	33
LIVILLIERS	0	0
LONGUESSE	0	0
LOUVRES	48	18
LUZARCHES	2	2
MAFFLIERS	0	0
MAGNY-EN-VEXIN	8	8
MAREIL-EN-FRANCE	0	0
MARGENCY	66	48
MARINES	0	0
MARLY-LA-VILLE	11	0
MAUDETOUT-EN-VEXIN	0	0
MENOUVILLE	0	0
MENUCOURT	3	0
MERIEL	193	125
MERY-SUR-OISE	548	357
MOISSELLES	17	17
MONTGEROULT	0	0
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	623	344

MONTLIGNON	335	263
MONTMAGNY	382	72
MONTMORENCY	733	277
MONTREUIL-SUR-EPTE	0	0
MONTSOULT	0	0
MOURS	0	0
MOUSSY	0	0
NERVILLE-LA-FORET	0	0
NESLES-LA-VALLEE	0	0
NEUILLY-EN-VEXIN	0	0
NEUVILLE-SUR-OISE	4	4
NOINTEL	0	0
NOISY-SUR-OISE	0	0
NUCOURT	0	0
OMERVILLE	0	0
OSNY	92	36
PARMAIN	190	50
PERSAN	675	204
PIERRELAYE	43	15
PISCOP	34	22
PONTOISE	868	107
PRESLES	0	0
PUISEUX-EN-FRANCE	0	0
PUISEUX-PONTOISE	0	0
ROISSY-EN-FRANCE	9	6
RONQUEROLLES	0	0
SAGY	3	0
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	276	60
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	4	3
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	0	0
SAINT-GERVAIS	0	0
SAINT-GRATIEN	540	398
SAINT-LEU-LA-FORET	479	331
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	0	0
SAINT-OUEN-L'AUMONE	1277	441
SAINT-PRIX	1	0
SAINT-WITZ	30	6
SANNOIS	226	34
SANTEUIL	0	0
SARCELLES	511	231
SERAINCOURT	24	24

SEUGY	0	0
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	685	311
SURVILLIERS	85	9
TAVERNY	16	3
THEMERICOURT	0	0
THEUVILLE	0	0
US	0	0
VALLANGOUJARD	0	0
VALMONDOIS	3	3
VAUDHERLAND	4	2
VAUREAL	0	0
VEMARS	0	0
VETHEUIL	0	0
VIARMES	0	0
VIENNE-EN-ARTHIES	0	0
VIGNY	2	2
VILLAINES-SOUS-BOIS	3	0
VILLERON	4	0
VILLERS-EN-ARTHIES	0	0
VILLIERS-ADAM	0	0
VILLIERS-LE-BEL	629	190
VILLIERS-LE-SEC	0	0
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	0	0
TOTAL	23550	8504

3.4.2 Bâtiments départementaux surexposés au bruit cumulé toutes sources confondues

L'exploitation des cartes de bruit a permis d'identifier 32 collèges et 3 PMI exposées à des nuisances sonores supérieures aux valeurs limites des seuils toutes sources de bruit confondues.

Pour le bruit aérien :

Communes	Etablissements sensibles propriétés du Département en dépassement de seuil de bruit aérien
Arnouville	COLLEGE JEAN MOULIN
Deuil la barre	COLLEGE DENIS DIDEROT, COLLEGE EMILIE DU CHATELET
Ecouen	COLLEGE JEAN BULLANT
Garges lès Gonesse	COLLEGE HENRI MATISSE, COLLEGE HENRI WALLON, COLLEGE PABLO PICASSO, COLLEGE PAUL ELUARD
Gonesse	COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT, COLLEGE PHILIPPE AUGUSTE, COLLEGE ROBERT DOISNEAU
Goussainville	COLLEGE GEORGES CHARPAK, COLLEGE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE, COLLEGE MONTAIGNE

Montmagny	COLLEGE NICOLAS COPERNIC
Montmorency	COLLEGE CHARLES BRUN
Saint Brice sous Forêt	COLLEGE L'ARDILLIERE DE NEZANT
Sarcelles	COLLEGE ANATOLE FRANCE, COLLEGE CHANTEREINE, COLLEGE EVARISTE GALOIS, COLLEGE JEAN-LURLAT, COLLEGE VICTOR HUGO, COLLEGE VOLTAIRE
Soisy-sous-Montmorency	COLLEGE DESCARTES
Villiers-le-Bel	COLLEGE LEON BLUM, COLLEGE MARTIN LUTHER KING, COLLEGE SAINT EXUPERY, PMI

Pour le bruit routier :

Communes	Etablissements sensibles propriétés du Département en dépassement de seuil de bruit routier
Garges lès gonesse	COLLEGE PABLO PICASSO COLLEGE PAUL ELUARD
Louvres	COLLEGE PUBLIC FRANCOIS MAURIAC
Saint-Brice-sous-Forêt	COLLEGE L'ARDILLIERE DE NEZANT
Saint-Gratien	COLLEGE JEAN ZAY
Sain-Ouen-l'Aumône	COLLEGE MARCEL PAGNOL
Sannois	COLLEGE JEAN MOULIN
Sarcelles	COLLEGE ANATOLE FRANCE, COLLEGE VICTOR HUGO
Soisy-sous-Montmorency	COLLEGE DESCARTES, COLLEGE SCHWEITZER
Soisy-sous-Montmorency	PMI
Survilliers	PMI

3.5 Identification des zones prioritaires

La détermination des zones à enjeux repose sur l'exploitation croisée des différentes sources d'information recueillies, à savoir :

- Le bruit émis évalué à partir des cartes de bruit des routes départementales ;
- La caractéristique du milieu, types d'occupation du sol ;
- Le nombre de logements ;
- La présence de sites sensibles (établissements de santé, d'enseignement et d'action sociale).

Ainsi, 45 zones de bruit prioritaires présentent des valeurs supérieures aux seuils réglementaires, sur 45 communes. Les zones les plus importantes sont situées en milieu urbain et à proximité de voies importantes.

L'identification des zones prioritaires est évaluée en fonction de trois critères d'analyse :

- Critère 1 : Habitations exposées au bruit routier en période nocturne. Sont inventoriées les habitations dépassant le seuil réglementaire de 62 dB(A) pour l'indicateur de bruit de nuit L_n.
- Critère 2 : Habitations exposées au bruit routier en journée. Pour ce critère, il est uniquement répertorié les logements dépassant le seuil réglementaire de 68 dB(A) pour l'indicateur en journée L_{den} ;
- Critère 3 : Etablissements sensibles (bâtiments d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale) exposés au bruit diurne. Ce critère présente uniquement les établissements sensibles exposés au bruit des routes départementales dépassant la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indice en journée L_{den}.

Selon le critère 1, les dépassements de la valeur limite de 62 dB(A) de nuit, concernent environ 8 504 habitants. De plus, il convient de noter que lorsque la valeur limite de 62 dB(A) de nuit est dépassée, le seuil de 68 dB(A) en journée est également franchi.

L'analyse des cartes de bruit des routes départementales en fonction du critère 2 indique que 23 550 habitants sont potentiellement en dépassement de la valeur limite de 68 dB(A) en journée.

Selon le critère 3, les dépassements de la valeur limite de 68 dB(A) en journée, concernent 3 établissements sensibles.

Le tableau suivant présente l'ensemble des zones de bruit prioritaires pour chaque route départementale et le linéaire de de RD concerné. La localisation des zones de bruit potentiel est disponible en annexe.

codeID	Communes concernées	Routes départementales concernées	Longueur (m)
1	Soisy-sous-Montmorency	D109	1091
		D928	648
2	Garges-lès-Gonesse	D125	386
3	Montmorency	D125	861
		D124	612
		D144	319
4	Sarcelles	D125	125
		D10	249
5	Saint-Brice-sous-Forêt, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Herblay-sur-Seine	D125	540
6	Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles	D14	967
7	Herblay-sur-Seine, Pierrelaye	D392	266
		D106	759
		D14	749
8	La Chapelle-en-Vexin, Saint-Gervais	D14	522
9	Saint-Gratien	D14	519
10	Sannois, Saint-Gratien	D141	521
		D14	526
		D170	293
11	Argenteuil	D15E	298
12	Boissy-l'Aillerie	D22	545
13	Sarcelles, Groslay, Montmagny	D301	583
		D193E	278
14	Bezons	D308	935
15	Enghien-les-Bains, Deuil-la-Barre, Montmorency	D928	935
		D311	781
16	Villiers-le-Bel	D316	591
		D370	233
17	Bonneuil-en-France	D317	656
18	Gonesse	D317	584

19	Goussainville, Roissy-en-France, Le Thillay	D317	508
20	Louvres	D317	510
21	Saint-Witz, Survilliers, Fosses	D317	767
22	Gonesse, Arnouville	D370	847
23	Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis	D392	1150
24	Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Herblay-sur-Seine	D392	4502
		D48	307
25	Argenteuil, Bezons	D392	2071
26	Parmain, L'Isle-Adam	D4	674
27	Argenteuil	D41	527
28	Goussainville	D47	511
29	Goussainville, Le Thillay	D47A	1136
30	Argenteuil	D48	1043
31	Parmain, L'Isle-Adam	D64	857
		D4	195
32	Persan	D4Z	262
		D78	519
33	Persan, Beaumont-sur-Oise	D78	426
		D929Z	325
34	Garges-lès-Gonesse	D84	907
35	Argenteuil, Sannois	D909	1619
		D170	475
36	Eaubonne, Ermont	D909	502
37	Pontoise, Osny	D92	507
		D915	506
38	Pontoise	D915Z	525
39	Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône	D922	283
		D14	538
40	Mériel	D922	513
		D9	320
41	Méry-sur-Oise, Frépillon	D44	274
42	Frépillon, Bessancourt	D928	655
43	Méry-sur-Oise	D928	878
		D922	521
44	Saint-Leu-la-Forêt	D928	509
45	Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains	D144E	248
		D928	905
		TOT	44719

3.6 Identification des zones potentiellement calmes

Les zones calmes sont définies dans le Code de l'Environnement, dans l'article L 571-6, comme des « espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit

le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues. » Deux critères résultent de cette définition du Code de l'Environnement, pour caractériser une zone calme : un espace extérieur offrant un lieu de ressourcement aux usagers et un critère acoustique.

Selon le critère uniquement acoustique, une zone peut être considérée comme calme lorsqu'elle est exposée à un niveau de bruit inférieur à 55 dB(A).

Les espaces naturels gérés par le Conseil départemental, les Espaces Naturels Sensibles, les forêts, les parcs et jardins, peuvent être de potentielles zones de ressourcement, où les niveaux de bruit rencontrés (inférieurs à 55 dB(A) pour l'indicateur Lden comme pour les zones de calme) sont un élément de valorisation de ces espaces au profit de leurs usagers.

Pour les parcs et jardins, le dépassement de la valeur limite de 55 dB(A) concerne :

- Le parc Schulmberger exposé à la RD 122
- Le jardin du musée de l'outil exposé à la RD 159
- Le parc de Grouchy exposé à la RD 92
- Le parc de l'abbaye de Maubulsson exposé au réseau ferré
- Le parc du Château d'Auvers-sur-Oise exposé à la RD 928

La localisation des zones de ressourcement gérées par le Département est présentée en annexe.

3.7 Impacts sanitaires du bruit dans l'environnement

Les impacts sanitaires du bruit des transports à l'intérieur de la zone dense francilienne ont été quantifiés par Bruitparif en février 2019, sur la base de la méthodologie développée par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), utilisant un indicateur représentatif de la dégradation de l'état de santé occasionnée par le bruit, le nombre d'années de vie en bonne santé perdues (ou DALY – Disability Adjusted Life Years). Cette démarche permet d'approfondir les éléments apportés par les cartes stratégiques du bruit, en appliquant une méthodologie d'évaluation des impacts sanitaires déclinée à une échelle territoriale fine (mailles de 250 mètres de côté).

Le rapport complet est consultable sur le site internet de Bruitparif.

Il apparaît que près de 90% des habitants de la zone dense de l'Île-de-France, soit plus de 9 millions de personnes, y sont potentiellement exposées à des niveaux supérieurs aux valeurs recommandées par l'O.M.S. En termes d'impacts sanitaires, il est estimé que chaque habitant perdrait en moyenne 10,7 mois de vie en bonne santé du fait de l'exposition aux nuisances sonores générées par les transports, avec de forts écarts selon les territoires. Le risque individuel peut même atteindre, voire dépasser, les trois ans de vie en bonne santé perdue pour les communes qui conjuguent de fortes expositions aux nuisances sonores aéroportuaires à des expositions marquées aux nuisances générées par les transports terrestres.

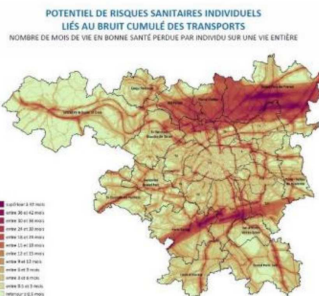


Figure 8 : Carte des risques individuels liés au bruit cumulé des transports (nombre de mois de vie en bonne santé perdue sur une vie entière)

Concernant le département du Val d'Oise, les impacts sanitaires du bruit quantifiés par Bruitparif sont localisés dans les grandes agglomérations du sud du Val d'Oise dans lesquelles se concentrent les grandes infrastructures de transports ; aéroportuaires, routières, ferroviaires, ainsi qu'une forte densité de population.

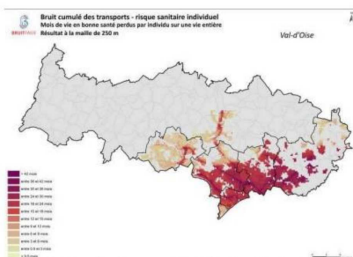


Figure 9 : Carte du risque sanitaire individuel lié au bruit cumulé des transports dans le département du Val d'Oise

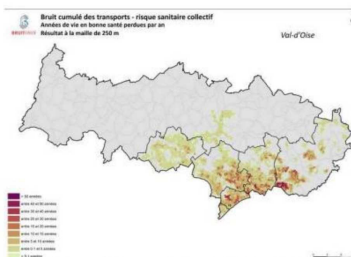


Figure 10 : Carte du risque sanitaire collectif lié au bruit cumulé des transports dans le département du Val d'Oise

L'ensemble des cartes présentant les risques sanitaires pour chaque source de bruit est disponible en annexe 7.15.

3.8 Objectifs de résorption du bruit selon sa source et son impact sanitaire dans les zones prioritaires et pour les bâtiments départementaux.

3.8.1 Objectifs de résorption du bruit dans les zones prioritaires :

Au regard de l'étude de Bruitparif précitée, l'objectif principal est de diminuer le nombre d'habitants soumis à un impact sanitaire accru associant une gêne et une perturbation du sommeil liées au bruit des routes départementales. Ainsi l'effort de résorption du bruit dans les zones prioritaires ciblera les habitations de critère 1 exposées à un cumul de dépassements des seuils de bruit nocturne et diurne.

Parmi les 45 zones de bruit listées au 3.4, seront traitées en priorité celles ayant une prédominance d'habitations en critère 1 en distinguant :

- 11 ZBP recensant le plus d'habitants exposés à un dépassement de seuil de bruit nocturne et diurne.
- les ZBP de moins de 100 habitants recensant uniquement des habitants exposés à un dépassement de seuil de bruit nocturne et diurne.

Ces interventions pourront toujours tenir compte des demandes issues du terrain

3.8.2 Objectifs de résorption du bruit pour les bâtiments départementaux :

L'objectif est d'agir en priorité sur l'ensemble des collèges puis les autres propriétés du Département, exposés à un dépassement de seuil réglementaire de bruit émis par des infrastructures de transport terrestre.

Les bâtiments départementaux soumis à un dépassement du seuil de bruit aérien sont avant tout pris en compte par des mesures de réduction du bruit à la source prévues dans les PPBE des aéroports de Paris Charles de Gaulle et du Bourget.

Parmi les 32 collèges et 3 PMI, les établissements impactés par le bruit routier listés au 3.3.2 seront traités en priorité.

4 PARTIE 3 : OBJECTIFS DE REDUCTION DU BRUIT DANS LES ZONES EXPOSEES A UN BRUIT DEPASSANT LES VALEURS LIMITES REGLEMENTAIRES

Le PPBE propose trois types d'actions. Le choix entre les différents modes de protections acoustiques est défini en fonction de leur faisabilité technique et financière ainsi que des améliorations acoustiques escomptées.

4.1 Actions sur les caractéristiques des infrastructures

- La réalisation d'enrobés peu bruyants dans le cadre des programmes de renouvellement des couches de roulement avec un objectif d'atténuation de bruit compris entre 3 et 8 dB.
- La protection des bâtiments par une protection acoustique en bordure de la voie bruyante (de type merlon ou écran) peut être également envisagée.

4.2 Actions sur l'organisation des flux de déplacements et la réduction des vitesses

- Le respect des niveaux sonores maximaux autorisés peut être recherché par l'organisation d'un plan de circulation adapté ou l'aménagement des voies routières et de leurs abords immédiats.
- Mise en œuvre de plans de circulation permettant de réorganiser les flux de déplacements et de modérer la vitesse (zone 30, modération de la circulation ...).
- Le développement des modes de transport collectifs et actifs afin de favoriser le report modal.

4.3 Actions sur l'isolation du bâti par des travaux d'insonorisations de façade

- Les informations issues des données cartographiques permettent de localiser les points noirs de bruit routier en secteur urbanisé dense.
- Un traitement sur le bâti peut être effectué en tenant compte de l'usage effectif des pièces exposées au bruit.
- L'amélioration de l'isolement des façades, par notamment le renforcement des fenêtres, est prévue en proposant de subventionner partiellement les travaux de protection acoustique.

5 PARTIE 4 : MESURES VISANT A PREVENIR OU REDUIRE LE BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT REALISEES AU COURS DE LA PERIODE 2014-2024

5.1 Réduction du bruit permise par les interventions sur le réseau routier départemental et la politique du Département en matière de transports

5.1.1 L'investissement

Durant les dix dernières années, le Conseil départemental du Val d'Oise a orienté l'investissement dans le développement durable de son réseau routier, dans l'augmentation de l'offre de transport en commun et de modes actifs ; poursuivant ainsi, les objectifs de sa politique de déplacement, à savoir :

- Dévier les centres villes engorgés par le trafic de transit ;
- Moderniser et sécuriser le réseau routier départemental ;
- Augmenter l'offre de transport en commun de haut niveau de service ;
- Associer le développement du réseau de modes actifs au projet routier.

Entre 2009 et 2019, 33 opérations majeures ont été réalisées par le Département du Val d'Oise. Certaines opérations ont contribué efficacement à la réduction du bruit, en particulier :

- Le BHNS entre la gare RER D de Villiers le Bel-Gonesse - Arnouville et la gare RER B du parc des Expositions de Villepinte - Section 1 entre la gare RER D d'Arnouville et Carrefour Patte d'Oie de Gonesse ;
- La déviation BIP GONESSE – BONNEUIL-EN-France - Section RD 370 - Déviation de la RD84 ;
- La déviation RD 983 – ARTHIES.

Le tableau ci-après résume le bilan des actions du Département visant à réduire le bruit des routes départementales :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ecrans et merlons, nombre de sites	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Linéaire d'écran réalisé (en ml)		1 902				1 035					
Coût en millions d'euros		8.480				0.645					
Enrobés peu bruyants, nombre de sites	1	2	2	-	-	2	2	-	-	11	4
Linéaire d'enrobé réalisé (en km)	3.5	0.55	0.36	-	-	0.2	1.175	-	-	7.32	2.1
Coût en millions d'euros	0.41	0.07	0.04	-	-	0.023	0.14	-	-	0.88	0.25
Total en millions d'euros	0.41	8.53	0.04	-	-	0.658	0.14	-	-	0.88	0.25

Entre 2020 et 2024 les projets contribuant à la résorption du bruit se sont poursuivies, en particulier :

- la déviation de la RD 14 qui traverse actuellement le centre du village de la Chapelle-en-Vexin Plus de 14 millions € investis. Lancement des travaux estimé en 2026. ;
- la poursuite du déploiement du réseau vélo Ile-de-France entre Sarcelles / Ecouen et de la V4 entre Neuville-sur-Oise et Cergy
- le réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay. Les objectifs du projet sont d'améliorer les conditions de trafic dans le secteur de la Patte d'Oie d'Herblay, offrir une desserte de qualité vers les commerces de la zone d'activité, mieux partager la voirie entre les usagers. Coût du projet : 17,5 millions €
- le Bus entre Seine. Pour améliorer la desserte en bus entre le pont de Bezons (Tram T2) et les gares d'Argenteuil (Ligne J), Sartrouville (RER A et Ligne L), et Corneilles-en-Parisis (Ligne J). Ce projet prévoit la mise en place de voies dédiées aux bus sur un linéaire de 8,2 km, la création d'itinéraires cyclables sécurisés, ainsi que de nouveaux espaces publics, tout en préservant la trame arborée existante. Mise en service à l'horizon 2029.

Le tableau ci-après résume le bilan des actions du Département visant à réduire le bruit des routes départementales :

	2020	2021	2022	2023	2024
Enrobés peu bruyants, nombre de site	0	7	10	13	11
Linéaire d'enrobé réalisé (en ml)	0	3 320	6 619	9 326	10 996
Coût en millions d'euros	0	1.242	1.717	2.637	2.668

Zoom sur la déviation de la RD 14 à la Chapelle-en-Vexin

Ce projet soumis à la concertation en 2018 a évolué pour répondre aux attentes des habitants et des acteurs du territoire. Il prévoit la réalisation d'un contournement routier de 2,64 km au Nord du village en 2x1 voie limitée à 80 km/h. Cette variante permet le maintien de tous les échanges avec le bourg, grâce à deux giratoires, tout en détournant le trafic de transit, permettant d'apaiser la traversée du village où une zone de bruit prioritaire est identifiée.



Vue aérienne de la Chapelle-en-Vexin

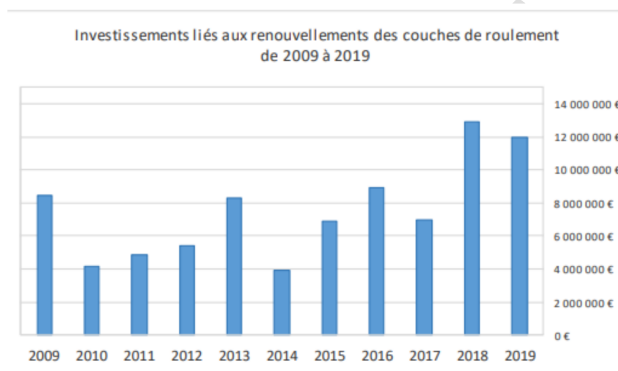
5.1.2 Le maintien de la qualité du réseau routier favorable à la réduction du bruit

Le renouvellement des revêtements routiers :

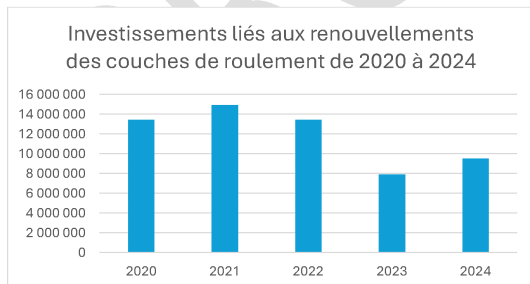
Le Département s'engage annuellement sur un programme de renforcement de chaussée et de renouvellement des couches de roulement. La conservation du réseau routier en bon état contribue au maintien d'un environnement sonore satisfaisant pour les riverains en zones urbaines.

L'investissement réalisé par le Département s'est réparti de la manière suivante durant ces dernières années :

Entre 2009 et 2019 :



Entre 2020 et 2024 :



Les enrobés phoniques :

Les actions de la réduction du bruit à la source par la rénovation du revêtement routier et la mise en œuvre d'enrobés acoustiques permettent des réductions significatives des niveaux sonores émis, de l'ordre de -3 à -8 dB(A) par rapport à un enrobé classique.

De 2014 à 2024, 60 opérations de mise en œuvre d'enrobé acoustique ou peu bruyant ont été réalisées représentant 41 kilomètres de voies en zone urbaine.

Cependant, ces enrobés peu bruyants présentent un surcoût de l'ordre de 10 à 20 % par rapport à un enrobé classique et les performances acoustiques sont peu durables selon l'âge du revêtement, principalement en milieu urbain dense, où les vitesses sont faibles et le colmatage inéluctable par manque d'entretien.

5.1.3 Les travaux d'apaisement et de sécurisation des déplacements : aménagement routiers, réduction de vitesse réglementaire

Le Département du Val d'Oise, chef de file des solidarités territoriales, accompagne au quotidien dans le montage et le financement des projets d'équipements de proximité par l'aide aux communes. Deux dispositifs sont particulièrement en rapport avec la réduction du bruit dans l'environnement.

Le dispositif ARCC VOIRIE :

Ce dispositif est une aide financière du Département pouvant être accordée dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie, de viabilité, d'aménagement de sécurité, de réalisation de zone 30, de feux tricolores et de signalisation (création de passage piétons surélevé, installation de signalisation tricolore, pose de barrières, aménagement de chemins piétons ...), sur de la voirie non départementale, et reconnue d'intérêt communautaire dans le cas de groupements de communes.

De 2012 à 2019, le dispositif ARCC Voirie a permis de financer 196 dossiers de travaux de voirie pour un montant de 8 846 128 €.

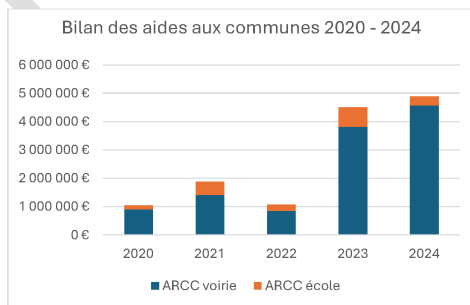
De 2020 à 2024, le dispositif ARCC Voirie a permis de financer 218 dossiers de travaux de voirie pour un montant de 11 541 020 €.

Le dispositif ARCC – ÉCOLE :

Cette aide financière accordée par le Département permet la réalisation de travaux de voirie afin de sécuriser les abords immédiats des établissements scolaires (création de passage piétons surélevé, réalisation de zone 30, installation de signalisation tricolore, pose de barrières, aménagement de chemins piétons conduisant aux établissements scolaires...), sur de la voirie non départementale, et reconnue d'intérêt communautaire dans le cas de groupements de communes.

De 2012 à 2019, le dispositif ARCC Ecole a permis de financer 71 dossiers de travaux de voirie pour un montant de 2 150 657 €.

De 2020 à 2024, le dispositif ARCC Ecole a permis de financer 63 dossiers de travaux de voirie pour un montant de 1 823 257 €.



5.1.4 La politique de promotion des transports en commun et des modes actifs : TCSP, réseaux cyclables et piétonniers

Le Plan Vélo :

Le Plan Vélo en Val d'Oise, adopté le 20 décembre 2019, constitue une stratégie cyclable ambitieuse qui s'articule autour de 4 objectifs :

- Objectif 1 : mailler le département d'itinéraires cyclables ;
- Objectif 2 : développer des services à destination des cyclistes (stationnements, etc.) ;
- Objectif 3 : développer la pratique du vélo des agents du Conseil départemental ;
- Objectif 4 : promouvoir l'usager du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Cette stratégie vise à associer toutes les parties prenantes (collectivités, associations d'usagers, transporteurs...) pour développer des territoires cyclables (vélo tourisme et vélo du quotidien) par les aménagements, le jalonnement, par l'offre de service (stationnement, ateliers de réparation), la communication et la promotion du vélo.

27,3 km d'aménagements cyclables réalisés depuis 2020.

Un budget de 6M€ est dédié chaque année au développement des aménagements cyclables (17 M€ depuis le lancement du Plan Vélo).

Le covoiturage :

▪ Les aires de covoiturage réalisées par le Conseil Départemental

Cinq aires de covoiturage ont été mises en place par le Département du Val d'Oise, avec le soutien de la Région Île-de-France et des centres commerciaux partenaires de l'opération, pour limiter la saturation des grands axes routiers et autoroutiers, réduire les frais de déplacement des Valdoisiens, et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les aires sont mises à disposition sur les sites de :

- Décathlon Osny/Cergy - 2 Avenue de la Plaine des Sports, 95800 Cergy (9 places)
- Décathlon Herblay-sur-Seine - 12 Mail des Copistes, 95220 Herblay (11 places)
- Art de vivre - 1 Rue du Bas Noyer, 95610 Éragny (10 places)
- Cora - 1 Avenue du Président Georges Pompidou, 95120 Ermont (14 places)
- Grand Val - Boulevard de Tilsit, 95290 L'Isle-Adam (16 places)

Quatre de ces aires de covoiturage ont été réalisées en 2018-2019, l'aire de covoiturage localisée à L'Isle-Adam est la plus récente (2021).

Deux prochaines aires de covoiturage seront mises en place par le Département du Val d'Oise en 2025 ou 2026 :

- L'aire de covoiturage de Saint-Clair-sur-Epte : Le site se situe au bord de la RD37 au niveau d'un parking existant accessible depuis la RD14. Ce dernier est proche de plusieurs polarités comme l'école primaire, la mairie et notamment de l'arrêt de la ligne express 95-04 devant l'Eglise. L'aire sera composée de 11 places de stationnement. Les travaux devraient débuter vers fin 2025.

- **L'aire de covoiturage de Saint-Witz** : Le projet d'aire de covoiturage de Saint-Witz a pour objectif d'agrandir le parking existant de Saint-Witz située le long de la A1 à hauteur de la barrière de péage avec 37 places supplémentaires.
- **Les projets de covoiturage d'Ile-De-France-Mobilité sur le territoire valdoisien**

Le Département accompagne IDFM notamment pour la sélection des lignes de covoiturage les plus pertinentes sur le territoire du Val d'Oise.

Dans ce cadre un marché sur les lignes de covoiturage a été notifié en 2024. Le Département du Val d'Oise a proposé les corridors les plus pertinents :

● LIGNES RETENUES : CD95		
✓ Lignes retenues à réaliser en priorité		
Origine	Destination	Ligne
Cergy	Conflans	Maubry (Larousse) ; Francouville
Maubry-en-Vaux	Cergy	
L'Isle Adam	Cergy	
Servilles	Roissy CDG	NOIS (Villiers-le-Bel, Goussainville)
✓ Lignes retenues à réaliser dans un second temps		
Origine	Destination	Ligne
Flacey	Roissy CDG	Aéro de Saint Witz
Servais-Lancy	Villiers-le-Bel (via Goussainville)	

Une première phase d'études, regroupant 25 corridors, permettra d'identifier les lignes à fort potentiel afin de lancer des études d'opportunité.

IDFM a pour objectif de développer 9 lignes supplémentaires à partir du deuxième semestre 2026.

Au-delà d'un marché sur le covoiturage planifié a été notifié en 2025, pour une opérationnalité début 2026. L'opérateur retenu pour ce marché est la société Karos France, qui devra fournir et opérer une application intégrée à l'écosystème et à la charte graphique d'IDFM

Le plan de mobilité employeur des sites centraux du Conseil départemental du Val d'Oise 2025 :

Le nouveau PDME 2024-2027 a été approuvé par l'Assemblée départementale le 14 février 2025.

Les objectifs du PDME d'ici 2027 sont de :

- Doubler la pratique du vélo pour atteindre 10 % de part modale (contre 5 % en 2022) ;
- Tripler le recours au covoiturage (6% contre 2 % en 2022) ;
- Réduire significativement l'utilisation de la voiture pour la rendre la plus occasionnelle possible.

Le Plan d'actions comprend 4 axes :

- Informer et sensibiliser les agents : événements, accompagnement au changement ;
- Faciliter l'usage des modes actifs : services vélo, aménagements pour la sécurité et le confort des cyclistes, formation ;
- Encourager le covoiturage : stationnements dédiés, mise en relation ;
- Développer des incitations financières : fonds de mobilité durable, vélos de fonction, achats groupés.

En 2024, 78 agents ont bénéficié la première campagne du fonds de mobilité durable (64 vélo, 5 covoiturage, 6 EDPM, 3 mixte) (50 situés sur site Palette et Campus), et le Conseil départemental a obtenu le label argent Objectif Pro vélo, valorisant une stratégie vélo ambitieuse, sur le site de l'Hôtel du Département.

En 2025 les actions prévues sont notamment :

- Création d'un espace dédié aux mobilités alternatives sur l'intranet et développement du Conseil en mobilité pour les agents
- La création de nouveaux stationnements vélo et services prévus sur les sites
- La mise en place d'enquêtes régulières auprès des agents cyclistes et des covoitureurs afin de favoriser une démarche d'amélioration continue basée sur leurs retours d'expérience
- L'organisation d'événements annuels « Mai à vélo » : atelier réparation vélo, atelier apprendre à réparer un vélo, bon pour aller réparer son vélo, atelier sensibilisation aux risques routiers à vélo en VR, balade à vélo
- L'organisation d'un événement autour du covoiturage pendant la vingtaine du Développement durable
- L'aménagement de places de stationnement pour les covoitureurs sur le site de l'Hôtel du Département

L'électromobilité :

Le Département déploie une flotte captive de véhicules en autopartage. En 2025, sur les 350 véhicules de cette flotte, 42 sont électriques et 19 sont hybrides.

La proportion de véhicules électriques a vocation à croître rapidement au cours des prochaines années. Pour ce faire, le Département déploie des infrastructures de recharge en propre. A titre d'exemple, 40 nouveaux points de charge ont été installés à l'Hôtel du Département en 2025.

Au-delà, le Département soutient les initiatives locales contribuant à la structuration d'un réseau d'infrastructures de recharge publique en Val d'Oise. Le Département a ainsi financé le SDEVO pour l'installation de 160 bornes de charge à hauteur de 1 342 000 € en 2023 et le SIGEIF pour l'installation de 248 bornes de charge à hauteur de 1 265 000 € en 2024.

5.2 Actions d'amélioration de la connaissance et de sensibilisation de la population :

Surveillance des zones de bruit :

Après la mise en service de tronçon routier ou de la mise en place d'équipements de protection phonique, le Département vérifie les niveaux sonores afin de s'assurer du respect des seuils réglementaires.

Entre 2023-2024, plusieurs campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées en façade d'habitations afin d'identifier les points noirs de bruit :

RD 14 Franconville / Montigny-lès-Cormeilles / Saint Gratien / Villeneuve-Saint-Martin-Ableiges

RD 84 Arnouville-Lès-Gonesse / Garges-lès-Gonesse

RD 308 Bezons

RD 392 Cormeilles-en-Parisis / La Frette-sur-Seine / Montigny-lès-Cormeilles

RD 502 Saint Leu la Forêt

RD 915 Frémécourt

RD 922 Mériel

RD 928 Deuil-la-Barre / Soisy sous Montmorency / Enghien-les-Bains / Eaubonne

RD 983 Charmont

Le suivi des plaintes de riverains :

Le Département reçoit des plaintes transmises par des particuliers ou par l'intermédiaire d'élus. La recevabilité est examinée vis-à-vis des règles d'intervention de la politique pour ensuite enclencher des études de protection. Les principaux critères de prise en considération d'une action à mener sont :

- trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour ;
- niveau de bruit en façade sur la période 6h – 22h supérieur à :
 - 65 dB(A) pour les habitations ;
 - 60 dB(A) pour les établissements scolaires ou de santé ;
- antériorité du bâti à la date de classement des voies sonores dans les documents d'urbanisme.

Durant les dix dernières années, 15 études ont été menées suite à des plaintes de riverains concernant le bruit des routes départementales. Elles ont consisté à la réalisation de mesures acoustiques en façade des habitations concernées, afin de vérifier si les seuils réglementaires sont dépassés.

Partenariat du Département avec Bruitparif :

Le Conseil départemental du Val d'Oise est adhérent et financeur de l'association Bruitparif, centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France. Bruitparif a pour mission d'évaluer la gêne sonore, de développer la connaissance et la diffusion d'informations en la matière, ainsi que d'élaborer des indicateurs de suivi du bruit généré par différentes sources à l'échelle régionale

Participation du Département à la lutte contre les nuisances sonores :

- Les nuisances aériennes :

Etant membre permanent de la Commission Consultative Environnement (CCE) de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, le Département reste attentif aux projets en cours et à venir. Le territoire du Val d'Oise est exposé aux nuisances aéroportuaires, ce qui a conduit le Département à s'intéresser, au-delà du droit, aux informations et décisions qui les impactent. Ainsi, le Département demande :

- L'accès aux documents administratifs auxquels il était en droit de prétendre ;
- Une révision du Plan de Gêne Sonore (PGS) de Roissy-Charles de Gaulle ;
- L'association à la gouvernance aéroportuaire ;
- La prise en compte du règlement européen sur « l'approche équilibrée », et la mise en œuvre des procédures opérationnelles d'atténuation du bruit.

Cette attention a fait l'objet de délibérations, d'auditions, de courriers (à la DGAC, l'ACNUSA, dont le Département avait soutenu la création), de réponses aux groupes de travail parlementaires sur le sujet, de cahier d'acteurs, dans le cadre de débats publics.

L'attention portée par le Département aux nuisances aéroportuaires est éclairée par le réseau de mesures du bruit aérien SURVOL, développé par Bruitparif. Il comprend 12 stations de mesure dans le Val d'Oise, auquel le Conseil départemental a contribué financièrement, conformément à une délibération du 12 novembre 2012.

Commune	Bruit dominant	Nombre de capteurs	Contexte	Date d'entrée
Beauchamp	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	01/12/2015
Chaumontel	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	24/10/2012
Ecouen	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	01/09/2018
Enghien-les-Bains	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	mars-14
Gonesse	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	01/10/2011
Neuville-sur-Oise	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	01/12/2016
Saint-Brice-sous-Forêt	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	01/09/2011
Saint-Martin du Tertre	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	31/05/2011
Saint-Prix	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	07/03/2011
Sannois	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	03/06/2011
Bonneuil-en-France	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	06/09/2023
Garges-lès-Gonesse	aéronefs	1	Projet SURVOL (Paris-CDG)	08/06/2018

L'ensemble des résultats des mesures du réseau SURVOL est consultable sur le site de Bruitparif.

- Les nuisances du réseau ferré :

Dans le cadre du projet de développement du fret sur la ligne Serqueux-Gisors, des mesures d'exposition au bruit des riverains de la ligne J (Gisors-Paris) ont été réalisées par Bruitparif pour établir un état initial des niveaux sonores de la ligne ferroviaire existante

Commune	Bruit dominant	Contexte	Date des mesures
Chars	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015
Ableiges	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015
Osny	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015
Eragny-sur-Oise	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015
Herblay	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015
Cormeilles-en P.	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015
Gonesse	ferré	E.I. projet Serqueux-Gisors	11/11/2015 - 14/12/2015

Le rapport complet des mesures acoustiques réalisées dans le cadre de l'état initial du projet de développement du fret sur la ligne Serqueux-Gisors est consultable sur le site de Bruitparif.

Aujourd'hui, sur la base de ce travail conduit par Bruitparif à la demande du Conseil départemental, un observatoire dédié à cette ligne ferroviaire a été institué par Mr le Préfet du Val d'Oise, et deux stations de mesures fixes ont été implantées à Herblay-sur Seine et Chars.

- Actions d'information et de sensibilisation à destination du public scolaire :

Depuis fin 2015 en Val d'Oise, le jeune public est sensibilisé aux risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées, par l'intermédiaire de la mallette pédagogique « Kiwi ? » de l'association Bruitparif. Contenant 20 tablettes utilisées comme support de contenus pédagogiques, la mallette est également un outil de recueil de données d'exposition aux loisirs musicaux. Les séances de sensibilisation faites avec la mallette « Kiwi ? » peuvent être animées par les enseignants directement ou par des animateurs, des infirmières scolaires, etc. Depuis fin 2015, la mallette « Kiwi ? » a été réservée 50 fois par des établissements scolaires, collèges et lycées.

En complément de la mallette « Kiwi ? », le Conseil départemental met à disposition des établissements scolaires et collectivités territoriales, qui le souhaitent, une exposition et des animations sur le thème du bruit et ambiances sonores. Entre 2018 et 2024, 4 collèges, 3 lycées et 3 collectivités territoriales ont emprunté cette exposition et bénéficié de prestations d'animation sur le bruit.

6 PARTIE 5 : PROGRAMME D'ACTIONS PREVUES PAR LE DEPARTEMENT POUR LES 5 ANNEES A VENIR

6.1 Interventions programmées sur le réseau routier départemental

6.1.1 Le renouvellement des couches de roulement et la mise en œuvre d'enrobés phoniques

Le Département est accompagné par le CEREMA depuis 2019 afin d'optimiser son budget d'entretien et de réparation du patrimoine routier tout en conservant un bon niveau de service (qualité des couches de roulement et périodicité de renouvellement).

Les analyses croisées des opérations de renouvellement et l'auscultation de la qualité de l'état des structures et des couches de roulement permettront au Département d'ajuster sa stratégie de renouvellement des couches d'usure. Un haut niveau de service sera retenu dans les zones de bruit prioritaires et les Points Noirs Bruits.

Les programmes annuels de renouvellement des couches de roulement seront orientés vers les zones prioritaires de bruit, en particulier sur les secteurs suivants : D 125 Montmorency / D 14 Magny-en-Vexin / D 317 Louvres / D 392 Montigny-lès-Cormeilles / D 411 Herblay-sur-Seine.

6.1.2 L'usage des enrobés phoniques ou peu bruyants

Des revêtements poreux de type Béton Bitumineux Drainant ont été testés dans le passé en milieu urbain. Avec un gain acoustique de l'ordre de 3 à 5 dB(A) lors de leur mise en œuvre, les phénomènes de colmatage réduisent considérablement ce bénéfice en zone urbaine. Ce phénomène est lié à la faible vitesse des véhicules, qui ne peuvent assurer l'auto-entretien de la couche poreuse.

Le Département a utilisé entre les années 2000 et 2009 d'autres types de structures de chaussée à faible bruit, comme les Bétons Bitumineux à couche Très Mince à faible granularité (BBTM /06). Cependant, les limites de gains sont rapidement apparues du fait de l'usure précoce des couches minces.

Les revêtements poreux de type Béton Bitumineux Drainant demeurent pertinents sur des voies à vitesse élevée (plus de 50 km/h), car ils permettent un gain acoustique de l'ordre de 3 à 5 dB(A) par rapport à un revêtement traditionnel en bon état. Le coût initial de ces revêtements est élevé, leur entretien peut être onéreux et les travaux de réfection, environ tous les 7 ans, sont une gêne et une source d'insécurité.

Pour les voies à vitesse réduite (50km/h) des enrobés minces (0/6) de dernière génération concilient une performance de réduction phonique, une adhérence élevée, une bonne tenue à l'orniérage, un drainage efficace de la surface, et un aspect homogène.

Afin de concilier résistance dans le temps et gain acoustique, de nouveaux enrobés en bitume-époxy et couche de roulement à base d'enduit hydraulique fibré gravillonné (EHFG) ont été créés. Une méthodologie de labellisation des routes vis-à-vis de leur cycle de vie, à l'échelle européenne, devrait permettre de combiner les performances environnementales et techniques de ces nouveaux enrobés.

6.1.3 Les dispositifs d'aide aux communes du Département (2025-2029)

Le Département du Val d'Oise, poursuivra l'accompagnement et le financement des communes pour réaliser des opérations de requalification de voies urbaines, d'abaissement de la vitesse en ville et de sécurisation des usagers.

D'autre part le dispositif mis en œuvre depuis 2020, spécifique à l'aide au développement de l'usage du vélo, contribuera également aux objectifs du PPBE notamment pour :

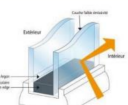
- Renforcer le maillage des itinéraires cyclables utiles aux déplacements de proximité du quotidien (commerces de proximité, établissements d'enseignement, etc.) et en rabattement vers des équipements de transport ;
- Développer les itinéraires et aménagements annexes en faveur des activités de loisirs et tourisme ;
- Développer l'offre de stationnements sécurisés ;
- Favoriser l'implantation d'ateliers de réparation.

6.1.4 L'isolation des bâtiments sensibles par des travaux d'insonorisation de façades

Les informations issues des données cartographiques permettent de localiser les points noirs potentiels de bruit routier. Un traitement sur le bâti pourra être effectué en tenant compte de l'usage effectif des pièces exposées au bruit et du champ d'application de la clause d'antériorité, selon la circulaire du 12 juin 2001 relative à l'observatoire du bruit des transports terrestres et à la résorption des points noirs du bruit des transports terrestres.

La solution de réduction du bruit par isolation de façade permet de pallier aux points faibles de la façade. En revanche, c'est une solution individuelle, n'agissant uniquement sur les logements fenêtres fermées et qui n'apporte pas de solution pour les espaces extérieurs. L'isolation de façade doit apporter un objectif d'isolement minimal aux bruits extérieurs de 30 dB(A) au minimum (pour les logements dont le permis de construire a été déposé après le 1er janvier 1996).

Elle consiste, en règle générale, à remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres acoustiques plus performantes. Toutes les fenêtres d'une même pièce doivent être changées afin d'assurer l'homogénéité du traitement. Les fenêtres à double vitrage intégrant des épaisseurs de verre différentes (vitrage asymétrique) permettent d'obtenir des indices d'affaiblissement acoustique compris entre 30 et 35 dB. Il existe également des solutions de triple vitrage ou de double fenêtre pour une efficacité acoustique accrue. Des innovations technologiques existent comme les menuiseries dotées d'un double vitrage qui conserveraient un gain acoustique, même lorsque la fenêtre est entrouverte (châssis coulissant traitant l'ensemble des fréquences entre 80 et 4000 Hertz).

Fenêtre	Epaisseur	Indice d'affaiblissement	
Double vitrage	4(6)4	Rw = 30 dB	
	8(10)8	Rw = 34 dB	
	4(6)6	Rw = 34 dB	
	4(6)10	Rw = 35 dB	
Double vitrage avec feuilleté	8*(12)8	Rw = 40 dB	
	8*(12)10	Rw = 41 dB	
	8*(20)11*	Rw = 47 dB	
	* vitrage feuilleté composé de deux couches de vitrage de 4 ou 5 mm séparées par une couche de résine ou de PVB de 1 mm		

Exemples d'indice d'affaiblissement acoustique de l'ensemble fenêtre + vitrage

Parallèlement au remplacement des fenêtres, il est également important de traiter les autres points faibles de la façade susceptibles de transmettre de manière importante les bruits extérieurs. Ces transmissions parasites peuvent être localisées au niveau des entrées d'airs, des coffres de volets roulants, de la liaison entre maçonnerie et fenêtre, de trous dans la paroi. Traiter les transmissions parasites permet d'obtenir une amélioration du confort sonore perceptible

6.1.5 Budget spécifique attribué à la résorption du bruit dans les zones prioritaires

Afin d'apporter plus de lisibilité sur l'engagement du Département dans la résorption du bruit des routes départementales, il est proposé d'affecter un budget spécifique pour atteindre les objectifs décrits au 3.8.1 et respecter les niveaux sonores maximaux autorisés en mettant en œuvre des actions listées en partie 3.

Ce budget s'établira en moyenne sur une base de 1,5 millions d'euros par an pour la mise en œuvre du PPBE 2026-2029 jusqu'à son échéance.

6.2 Interventions programmées sur le patrimoine bâti du département

L'ensemble du patrimoine bâti propriété du Département (collèges et ensemble des autres bâtiments) sera recensé en distinguant les bâtiments occupés par des personnels ou des locataires. L'analyse croisée de la localisation de ces bâtiments départementaux et des cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transports cumulées (transports routiers, ferroviaires et aéroportuaires), permettra de mettre en lumière les établissements prioritaires.

Lors de travaux de restructuration concernant un bâtiment propriété du Département ciblé comme prioritaire, l'aspect acoustique vis à vis du bruit extérieur sera pris en compte, et répondra aux exigences de la réglementation en vigueur (Arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux de rénovation importants).

6.2.1 Budget spécifique attribué pour le traitement du patrimoine bâti du département

Afin d'apporter plus de lisibilité sur l'engagement du Département dans la résorption de l'exposition au bruit de ses bâtiments, il est proposé d'affecter un budget spécifique pour atteindre les objectifs décrits au 3.8.2 et respecter les niveaux sonores maximaux autorisés en mettant en œuvre des actions listées en partie 3.

Ce budget s'établira en moyenne sur une base de 200 000 euros par an pour la mise en œuvre du PPBE 2026-2029 jusqu'à son échéance.

6.3 Protection et mise en valeur des zones de ressourcement

Pour les espaces naturels exposés au bruit des transports, des études sur site de caractérisation de la nuisance, de type QUADMAP, permettront le cas échéant, d'intégrer des mesures d'atténuation du bruit dans leur plan de gestion.

La valorisation de l'ensemble des sites naturels gérés par le Département comme zones de ressourcement, sera recherchée notamment par :

- Des animations « sorties nature » et opérations de communication faisant la promotion de la qualité acoustique des sites, à l'attention du grand public ;
- Le développement de l'usage de matériel d'entretien électrique peu sonore. La régie espaces verts du Département utilise des taille-haies, tronçonneuses, petites tondeuses électriques et va évaluer l'intérêt d'acquérir des souffleuses et grandes tondeuses électriques. De plus, le marché d'entretien des espaces verts va intégrer le recours à du matériel électrique pour l'élagage et l'abattage d'arbres.



Sortie nature dans le jardin de l'Abbaye de Maubuisson pour des personnes déficientes visuelles



Sortie nature au Bois de Morval de sylvothérapie, gestion du stress, relaxation

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France recense les infrastructures routières correspondant aux :

- zones de fragmentation des corridors biologiques de la trame arborée de priorité 1 ;
- zones de fragmentation des corridors biologiques de la trame bleue de priorité 1 ;
- coupures de réservoirs de biodiversité.

Des études pourront être menées sur l'impact de la nuisance sonore associée à ces infrastructures routières, sur la caractérisation de la fragmentation des corridors ou de la biodiversité des réservoirs traversés.

Ces études pourront porter notamment sur les espaces naturels sensibles départementaux du bois du moulin de Noisemont et du marais de Boissy Mongeroult à proximité d'une coupure de réservoir de biodiversité constituée par la voie ferrée Paris-Gisors dont le trafic est voué à augmenter avec le projet de développement du fret de nuit.

De plus, la contribution potentielle du bruit routier de l'autoroute A16 sur l'utilisation du passage à faune reliant deux réservoirs de biodiversité sur la commune de Maffliers pourra être étudiée.



6.4 Politique de déplacement du département

Favoriser le développement des mobilités douces via le plan vélo :

Dans le contexte de l'évolution actuelle des modes de transports, le Département souhaite renforcer son action en faveur des déplacements à vélo en les rendant plus attractifs, pratiques et plus sécurisés.

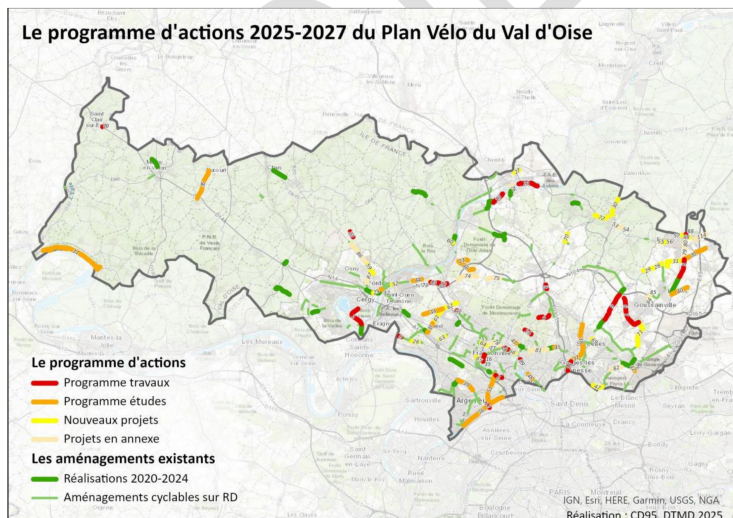
Le programme d'actions 2025-2027

Afin de mettre en œuvre les projets sur l'ensemble du territoire valdoisien, un programme d'actions triennal, sous maîtrise d'ouvrage du Département, a été actualisé le 16 mai 2025. Ce programme triennal définissant les études et les travaux à réaliser par la Direction des Routes Départementales est glissant, il est actualisé chaque année. Ce programme voté par l'assemblée départementale est nécessaire à l'obtention des financements de la Région Île-de-France.

Les intentions et la programmation du Plan Vélo sont ainsi mises à jour au fur et à mesure de l'évolution du planning des projets inscrits, des opportunités et de l'identification de nouveaux besoins.

Les itinéraires inscrits au présent programme d'actions et dont les travaux peuvent être réalisés au cours des trois prochaines années représentent un investissement estimé à 26,850 M€ TTC

Les priorités fixées sont notamment vers les secteurs accidentogènes, ainsi que la desserte des collèges.



Favoriser le développement des mobilités douces via le Plan de Mobilité Employeur (PDME) du Conseil départemental du Val d'Oise

Le PDME sera mis en œuvre d'ici 2027, selon les 4 axes suivants :

Axe 1 : Informer et sensibiliser les agents

- développer un service de conseil en mobilités (faire connaître les services mobilité aux agents, les accompagner dans leur changement de pratique ;
- rendre lisibles les informations/services "mobilités" (guide covoiturage/vélo/TC, proposer des créneaux de conseil en mobilité, vidéos témoignages, tutoriels, articles, outils...) afin d'informer les agents des services existants.

Axe 2 : Faciliter l'usage des modes actifs

- aménager de nouveaux stationnements vélo sur les sites départementaux, en complétant avec l'installation de nouveaux services (casiers, outils de réparation)
- aménager de manière durable le service de prêts de vélos à assistance électrique. Pour les vélos dédiés à la courte durée, en plus des trajets professionnels, permettre leur utilisation pour les trajets effectués pendant la pause déjeuner. Pour les vélos dédiés à la longue durée, initialement prévus pour les trajets domicile-travail, élargir leur usage à tous les déplacements (loisirs notamment, y compris le week-end) ;

Axe 3 : Inciter à l'usage partagé de la voiture

- créer des places de stationnement dédiées aux covoitureurs, afin de rendre cette pratique plus visible ;
- signer la "Charte employeurs en faveur du covoiturage des salariés" de l'Ademe et respecter les engagements (Forfait Mobilités Durables, sensibiliser, évaluer).

Axe 4 : Incitation financière et organisation du travail

- permettre aux agents de s'équiper à moindre frais via des achats groupés et/ou proposer des aides/prêts à taux 0, notamment pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- lancer la réflexion de mise à disposition de vélos de fonction ;
- afin d'encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs (vélo, covoiturage, trottinettes...) des agents du Département sur leurs déplacements domicile-travail, le Forfait Mobilités Durables a été voté en Assemblée départementale du 15 décembre 2023. Le forfait a été versé pour la première fois en début d'année 2025 au titre des déplacements de l'année 2024.

Les transports à la demande (TAD) :

Lorsque la demande n'est pas suffisante ou non adaptée pour des lignes régulières, un réseau de transport à la demande (TAD) peut être envisagé. Le Val d'Oise compte plusieurs réseaux de TAD :

- Le réseau Filéo : Filéo est un service de transport à la demande à destination des salariés de la plateforme de Roissy. Il permet de rejoindre l'aéroport Paris-Charles de Gaulle et ses zones de fret, 24h/24, 7 jours/7 et 365 jours/an ;
- Lancement d'un plan de transport à la demande notamment sur les territoires ruraux.

Vexin Est : un service de transport à la demande (TAD) a été mis en place dans le Vexin Est (2019) pour assurer un service de rabattement et de desserte locale du territoire. La navette prend en charge un passager à un arrêt de bus de sa commune à un horaire prédéfini et le

dépose à un arrêt de rabattement (depuis/vers Marines Métairie, Oseraie, Pontoise) possédant une correspondance avec les lignes de bus 95-05 ou 95-08 pour se rendre à Cergy-Pontoise.

Vexin Ouest : un service de TAD sur l'ouest du Vexin, en lien avec la restructuration du réseau de bus autour de Magny-en-Vexin, a été mis en place en début d'année 2021. Le principe est de rabattre l'usager sur des points d'intérêt majeur tels que la gare routière de Magny en Vexin, la gare de Mantes-la-Jolie et le centre hospitalier d'Aincourt.

Vallée de Montmorency : un service de TAD Eaubonne-Domont relie, depuis août 2022, la gare de Domont à l'Hôpital d'Eaubonne.

Transformer le réseau routier magistral en réseau multimodal

Les autoroutes, le boulevard périphérique et le reste des voies rapides et structurantes permettent chaque jour à des millions de franciliens de se déplacer. Toutefois, ce réseau est souvent congestionné et provoque des nuisances pour ses usagers et riverains. Penser l'évolution de ce réseau aujourd'hui est essentiel pour améliorer demain son fonctionnement et réduire les nuisances associées. Les collectivités territoriales d'Île de France ont lancé une réflexion globale en 2019, la démarche routes du futur du Grand Paris, sur des projets opérationnels à horizon 2030 et 2050 sur ces axes. Le Département réfléchit donc au développement de voies réservées (bus et covoiturage) pour faciliter la mobilité sur les axes structurants. La Francilienne Roissy-Cergy a été identifiée comme projet pilote.

Le développement de grands projets de transport permettant de mieux relier les polarités du Val d'Oise entre-elles et au reste de l'Île-de-France (actions 2020-2030)

Pour rompre avec la vision radiale du plan transports (banlieue vers Paris) et assurer le développement polycentrique de la Région, il faut conforter les liaisons banlieue-banlieue et garantir l'efficacité des nœuds d'interconnexion au sein du Département.

▪ Bus entre Seine :

Le projet Bus entre Seine vise à améliorer les déplacements des voyageurs sur le territoire, notamment en aménageant des voies bus dédiées. Il permettra de renforcer la régularité des lignes et réduire les temps de trajet entre le pont de Bezons (tramway T2) et les gares d'Argenteuil (Transilien J), Sartrouville (RER A, Transilien L) et Cormeilles-en-Parisis (Transilien J). La création de voies réservées aux bus s'accompagnera d'une requalification des espaces publics : itinéraires cyclables, cheminements piétons, aménagements paysagers.

Les études PRO et les travaux sont inscrits au CPER 2023-2027 pour un montant de 162 M€ en euros courants avec un financement du bloc local à hauteur de 30 % du projet (soit 48,6 M€). La mise en service est envisagée à l'horizon 2029.

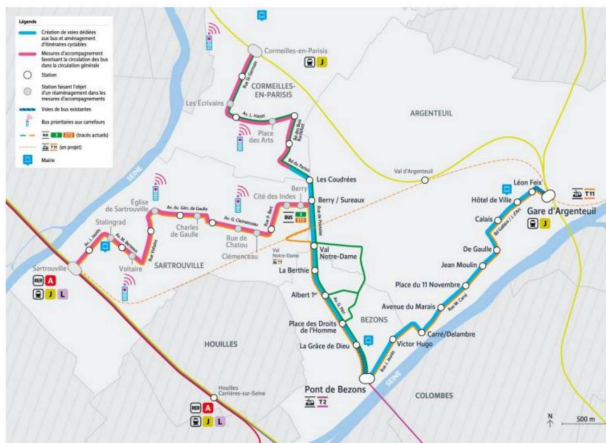


Figure 31 : Carte du projet Bus entre seine

▪ 3 lignes de TCSP Roissy :

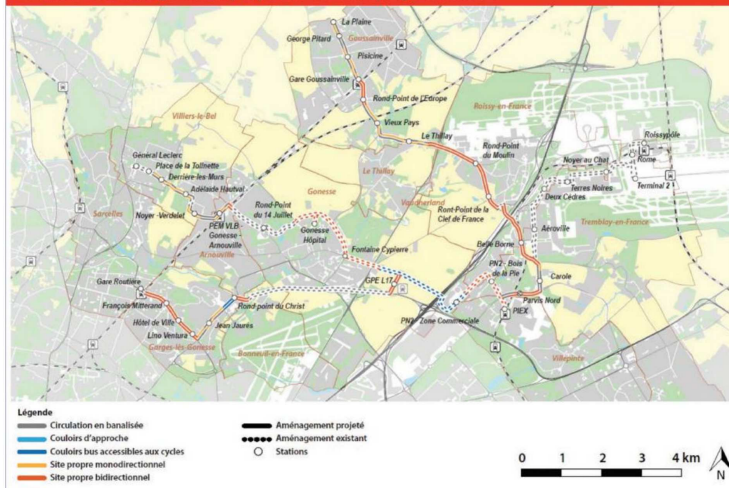
Le Département du Val d'Oise a pris la maîtrise d'ouvrage (déléguée par Ile-de-France mobilités) des études jusqu'à l'enquête publique pour trois lignes de BHNS reliant les villes de l'Est du Val d'Oise aux pôles d'emplois du Grand Roissy :

- Garges-Sarcelles (RER) – Roissypôle via le Triangle de Gonesse et le parc des expositions de Villepinte ;
- Villiers-le-Bel – Roissypôle via le Triangle de Gonesse et le parc des expositions de Villepinte ;
- Goussainville – Parc des expositions de Villepinte.

La mise en place de nouvelles lignes de bus performantes sur le territoire aéroportuaire permettra de renforcer la desserte vers Roissy et d'améliorer l'offre de transport en commun, ainsi que l'accessibilité aux pôles d'emploi, en transport en commun, pour les communes qui ont un faible taux de motorisation.

La mise en service est prévue en 2031.

Tracés et aménagements proposés des trois projets de BHNS



▪ Ligne 17 du Grand Paris Express :

Le Département est très attaché à la bonne réalisation de la ligne 17, seule ligne du Grand Paris Express (GPE) à desservir l'Est du Val d'Oise, et de la réalisation de la gare du Triangle de Gonesse, qui est nécessaire pour connecter l'est du Département aux pôles d'emplois majeurs du territoire aéroportuaire. Cette ligne permettra d'assurer le report modal nécessaire pour décongestionner les autoroutes A1, A3 et A86 saturées et un RER B sous tension. Le calendrier du GPE prévoit une mise en service conjointe du Triangle de Gonesse et du Parc des Expositions en 2028 et la desserte du Mesnil-Amelot en 2030.

▪ Ligne 19 du Grand Paris Express :

En 2020, le Département du Val d'Oise a engagé une étude exploratoire, dont les conclusions sont claires : la création d'une nouvelle ligne de métro, la ligne 19, est aujourd'hui une nécessité. Cette future ligne relierait l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle au pôle d'affaires international de La Défense. Elle offrirait des connexions avec les lignes 15, 17 et 18 du Grand Paris Express, les lignes des RER B, C, D, E (Eole), les Transiliens, H, J et L, et les tramways T1, T2, T5 ainsi que le futur T11 express prolongé à l'ouest. La Ligne 19 permettrait :

- à 360 000 Valdoisiens de résider à moins de deux kilomètres d'une gare ;
- à plus de 450 000 emplois de devenir accessibles plus facilement par les transports en commun ;
- à tout un territoire de se développer durablement et de devenir plus attractif.

En novembre 2023, le Département du Val d'Oise, avec le soutien essentiel de la Région Île-de-France, a franchi une étape importante en annonçant un financement conjoint des études préalables à la réalisation de cette infrastructure. D'ores et déjà, l'Etat, par l'intermédiaire du Contrat de plan Etat-

Région (CPER), s'est engagé à cofinancer à part égale avec la Région Ile-de-France les dernières études avant travaux.

En mai 2024 le Département a voté le lancement des premières études pour relier Nanterre à Roissy-Charles-de-Gaulle à l'horizon 2040.



Corridor du projet de la ligne 19

- Les interconnexions entre le réseau ferré valdoisien et le métro GPE (Grand Paris Express) :

Le projet vise à construire un arrêt supplémentaire de la ligne H du Transilien en gare de Stade de France Saint-Denis (Pleyel). Il intègre la création d'une 4^{ème} voie du RER D pour en améliorer la robustesse. A date, la ligne H passe en gare sans s'arrêter et poursuit vers son terminus en Gare du Nord. Créer cet arrêt supplémentaire offrirait aux passagers une interconnexion avec les lignes de RER B et D et les quatre lignes du Grand Paris Express (lignes 14, 15, 16 et 17), grâce au Franchissement Urbain de Pleyel (FUP) qui enjambe le faisceau de voies, renforçant la multimodalité du pôle au bénéfice des usagers et d'un accès à la petite couronne sans passer par Paris.

La création de cet arrêt supplémentaire nécessite des travaux conséquents consistant d'une part, à insérer deux quais pour la ligne H au milieu de l'actuel faisceau des RER B et D dont les quais seraient décalés, et d'autres part à poser de nouveaux aiguillages permettant la régulation du trafic en cas de perturbation.

Le Département considère que l'arrêt de la ligne H à Pleyel est essentiel, car le Val-d'Oise est peu desservi par le Grand Paris Express (GPE). L'amélioration des interconnexions avec le GPE, notamment via la ligne H, est donc une priorité, cette ligne constituant une infrastructure clé pour le territoire.

Les études de schéma de principe s'achèveront en 2025 et son financée à hauteur de 670 000 €. Une ligne budgétaire dédiée au projet a été inscrite dans la maquette du CPER 2023-2027, à hauteur de 75 M€. Ce montant doit permettre le financement de la phase Avant-Projet (AVP), de la phase études Projet (PRO) et des premiers travaux. Le Département du Val d'Oise représente seul le bloc local et y participe à hauteur de 15 % (11,25 M€).

- Les tramways express :

Les tramways express (anciennement connus sous le nom de tangentielle) sont des lignes de transports rapides dédiées aux déplacements de banlieue à banlieue. Leur réalisation complète, en cherchant à maximiser le maillage avec les lignes radiales, est un facteur essentiel pour concurrencer l'utilisation de l'automobile en moyenne et grande couronne.

- T11 express ouest :

Bien que ce projet ne soit pas inscrit dans le volet Mobilités du CPER (Contrat de Plan État-Région) 2023-2027, le Département soutiendra l'extension du T11 à l'Ouest, celle-ci étant complémentaire du projet de ligne 19 du métro.

En effet, Le projet T11 Express (initialement Tangentielle Nord) est un projet de tramway express sur 28 km, reliant Sartrouville à Noisy-le-Sec en 34 minutes. Il vise à faciliter la mobilité dans le nord de l'Île-de-France pour environ 185 000 voyageurs quotidiens. Le projet permet des connexions à toute l'Île-de-France grâce aux correspondances avec les cinq RER (A, B, C, D, E), les lignes H et J et les futurs métros 15, 16 et 17.

Des études avant-projet de ces extensions ont été réalisées en 2010-2011, en 2013-2016 et en 2021-2023.

T13 express ouest :

Le Tram 13 Express (T13) est un projet de nouvelle liaison ferroviaire de desserte des pôles structurants de l'Ouest francilien. Il permettra un meilleur accès aux villes et pôles de l'ouest francilien depuis l'agglomération de Cergy. Le projet doit se concrétiser en plusieurs étapes. Le Département a demandé à Île-de-France Mobilités d'engager rapidement les études de la 3^{ème} phase pour le prolongement jusqu'à Cergy-Pontoise. De premières études ont été inscrites au CPER 2023-2027, et le Département du Val d'Oise s'est engagé à prendre en charge la part du bloc local à hauteur de 30 % au titre des études, estimées à 3 M€. Aucune étude n'a été lancée à ce jour par Île-de-France Mobilités.

6.5 Mise en cohérence des différentes politiques sectorielles en lien avec le bruit : urbanisme, habitat...

Le Conseil départemental n'est pas compétent en matière de planification de l'urbanisme. Toutefois, il apporte son concours notamment dans le cadre des porter à connaissance préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, Charte de PNR...). Il est également consulté dans le cadre de l'élaboration de projets d'aménagement et est mobilisé pour le co-financement de projets locaux (aménagements, bâtiments publics, voiries...).

Dans ce contexte, en matière d'urbanisme, le Conseil départemental continuera à relayer la prise en compte des enjeux liés aux nuisances sonores dans le cadre de ses avis et des informations relayées dans le cadre des porter à connaissance préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme, et mobilisera en cas de besoin des expertises techniques, dans le cadre de démarches de concertation sur des grands projets.

Par ailleurs, le Conseil départemental étudiera, dans le cadre de l'application de son guide des aides aux communes, les modalités permettant d'intégrer une analyse de l'impact des projets sur l'exposition au bruit, aux dossiers de demandes de subventions pour certaines opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements.

6.6 Information et sensibilisation sur le bruit

Partenariat du Département avec Bruitparif :

Le Département maintiendra son adhésion à Bruitparif pour soutenir l'association dans ses différentes missions :

- Observer : le réseau de mesure du bruit routier, ferré ou aérien permet de disposer d'informations sur les niveaux sonores en Val d'Oise ;

- Accompagner : les données de cartographie du bruit et le soutien à l'élaboration des PPBE sont sollicités par le Département dans le cadre de la réalisation et de la mise en œuvre de son propre PPBE ;
- Mobiliser : son rôle d'informateur par la diffusion de données, d'études et d'informations sur l'environnement sonore en Ile-de-France est essentiel,

Le Conseil départemental souhaite ainsi poursuivre le déploiement des outils de sensibilisation à l'environnement sonore et ses risques auprès du jeune public, notamment dans le cadre de partenariat avec les collectivités valdoisiennes et les établissements d'enseignement, et notamment :

- Des actions d'information et de sensibilisation menées dans le cadre de la journée nationale de l'audition par des établissements d'enseignement dont des collèges ;
- Des actions de sensibilisation aux risques auditifs en milieu professionnel.

Le Département étudiera également avec Bruitparif les conditions permettant de déployer auprès des collégiens l'animation « Dose le son... Protège ton audition » afin de prendre le relai des démarches de sensibilisation à l'écoute de musique amplifiée déployée jusqu'en 2024 via la mallette « Kiwi ? »

Participation du Département à la lutte contre les nuisances sonores :

- Les nuisances aériennes :

Le Conseil départemental apportera annuellement son soutien financier à Bruitparif et notamment à des études plus spécifiques sur les impacts aéroportuaires.

D'autre part, conformément à sa contribution à la concertation sur les conditions de développement et d'aménagement de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle – CDG 2050, le Conseil départemental poursuivra sa mobilisation pour que les objectifs de réduction de bruit soient plus ambitieux. Le Département souhaite en effet qu'ADP vise des baisses de la forte gêne sonore au moins aussi ambitieuse que les objectifs de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée, qui est pilotée par le Préfet de Département, et incite les compagnies aériennes à renouveler plus rapidement leurs flottes d'avions.

Le Département poursuivra également sa mobilisation pour qu'ADP, en partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et les autres parties prenantes, puisse mettre en œuvre l'approche équilibrée de la gestion de l'aéroport de Roissy (modélisation de l'impact sonore et sanitaire notamment) et améliorer ainsi la qualité de vie des territoires survolés par les avions.

Au-delà des mesures propres aux aéroports et aux compagnies aériennes (utilisation des aéronefs de dernière génération, moins bruyants, optimisation des trajectoires au sol, des procédures d'approche et de décollage, utilisation de pistes préférentielles, plafonnement du nombre de mouvements, ...), il insistera pour que soient mieux prises en compte les externalités négatives subies par les riverains. Il s'agit notamment des règles et contraintes d'urbanisme, de l'information délivrée aux acquéreurs mais aussi du budget dédié aux insonorisations, grâce à la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires. Des contributions compensatoires d'ADP sont attendues pour les projets d'équipements publics ou d'infrastructures de transport des territoires survolés.

D'autre part, le Département se mobilisera pour que le cadre réglementaire définissant les conditions d'éligibilité puisse être revu, afin d'aider davantage les riverains souffrant de la gêne sonore, notamment selon les axes suivants :

- revoir le critère d'éligibilité basé sur la date de construction du logement qui conduit à exclure du dispositif d'aide à l'insonorisation les logements ayant été construits dans le périmètre du plan d'exposition au bruit de 1989 après son entrée en vigueur. En effet, ces logements ont maintenant plus de 30 ans et les matériaux d'isolation sont désormais beaucoup plus performants. Il est regrettable de ne pouvoir en faire bénéficier les riverains qui souffrent du bruit ;

- revoir le critère excluant les logements ayant déjà bénéficié d'une aide à l'insonorisation, quand les travaux afférents ont été réalisés il y a plus de 15 à 20 ans. En effet, comme cité précédemment, les matériaux d'isolation sont plus performants au fil du temps.

- Les nuisances du réseau ferré :

Dans le cadre du développement de la ligne de fret ferré Serqueux-Gisors, les mesures de bruit réalisées par Bruitparif en 2015 sont désormais complétées de deux sites de mesures dans le cadre d'un partenariat avec SNCF Réseau :

Commune	Bruit dominant	Contexte	Date des mesures
Chars	ferré	ligne Serqueux-Gisors	Station permanente
Herblay	ferré	ligne Serqueux-Gisors	Station permanente

Sur cette base, un observatoire du bruit de la ligne Serqueux-Gisors a été créé par Monsieur le Préfet du Val d'Oise qui se réunit annuellement depuis 2021. Il a pour objectif de servir d'instance de dialogue avec les acteurs locaux, notamment les élus des communes traversées par la ligne. Il permet d'exposer les mesures mises en œuvre pour atténuer les nuisances sonores liées à la reprise des circulations des trains de fret sur l'ex-ligne Paris-Dieppe. Cet organe d'échanges vise à suivre l'évolution du bruit ferroviaire dans ce secteur de l'Île-de-France, aborder les aspects techniques du bruit et travailler sur l'adaptation des matériels et la réduction du bruit à la source.

En tant que membre de cet observatoire, le Département restera vigilant aux impacts sonores de cette ligne de fret et aux mesures mise en œuvre pour préserver la qualité de vie des riverains de la voie ferrée.

6.7 Prise en considération de grands projets structurants dans le département

La politique des projets structurants du Département poursuit des objectifs inscrits dans le développement durable :

- participation à la mise en œuvre de la politique de transports et de déplacements, équilibre entre les modes, intermodalité ;
- contribution au développement économique et social ;
- insertion dans l'aménagement du territoire ;
- incidences sur l'environnement et le développement durable.

Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont des aspects majeurs des analyses multicritères pour le choix des variantes de tracé en relation avec les collectivités locales, les riverains et l'autorité environnementale. Les études de bruit sont systématiquement conduites selon les articles L571-9 et L571-10 et les articles R571-44 à R571-52 du Code de l'Environnement relatifs à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres et la circulaire n° 97-110 du 12/12/97 relative à la prise en compte du bruit dans la construction de routes nouvelles ou l'aménagement de routes existantes.

La liste des projets en cours d'études réglementaires est la suivante :

RD	Commune	Intitulé
RD392 RD14 RD106	Herblay / Montigny-lès-Cormeilles	Réaménagement de la Patte d'Oie d'Herblay
RD14	La Chapelle-en-Vexin	Déviation de la RD14 à La Chapelle-en-Vexin
RD170 RD84 RD125 RD970 RD370 RD10 RD902A RD47		Création de 3 lignes de BHNS du Grand Roissy - Goussainville – Parc des expositions de Villepinte ; - Villiers-le-Bel – Roissypôle via le triangle de Gonesse et le parc des expositions de Villepinte ; - Garges-Sarcelles (RER) – Roissypôle via le Triangle de Gonesse et le parc des expositions de Villepinte.
RD184	Louvres / Goussainville	Création d'un accès au Nord de Goussainville depuis la RN104
RD9 RD10	Marly-la-Ville / Villeron / Saint-Witz	Création d'un barreau routier pour assurer la liaison RD9/RD10
RN1	Montsoul / Maffliers	Requalification de la RN1 et intégration au réseau routier départemental (future RD78)

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

N° 5-03

Séance du 6 février 2026

SERVICE : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Subventions à trois exploitants agricoles : dispositifs FEADER "Soutien aux investissements agricoles - Diversification JA" et "Investissements Environnementaux non productifs".

Environnement - Promotion de l'environnement - Activités agricoles

IMPUTATIONS : 204182 // 6318

PIECES JOINTES : Un tableau financier

RESUME :

Conformément à la note stratégique votée par l'Assemblée départementale le 18 février 2022, le Département a redéfini les priorités sur lesquelles il souhaite renforcer son soutien au monde agricole pour la période 2022-2028.

La stratégie agricole adoptée par le Département, en juin 2024, a réaffirmé ces engagements. Elle prévoit notamment d'accompagner les pratiques favorables à l'environnement.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour finalité d'accorder des aides directes à trois agriculteurs dont les exploitations sont situées à Commeny, Béthemont-la-forêt et Attainville. Les projets visent le développement des filières locales ainsi que la réduction de l'empreinte environnementale de l'agriculture.

Le montant total des aides proposées est de 27 553,83 €.

Par délibération n° 5-25 du 28 juin 2024, le Conseil départemental du Val d'Oise a défini une Stratégie agricole départementale, poursuivant les quatre objectifs suivants :

- maintenir l'activité agricole dans le Val d'Oise ;
- développer les filières locales ;
- accompagner la transition agricole et réduire l'empreinte environnementale de l'agriculture ;
- sensibiliser au système alimentaire durable.

Dans ce cadre, les aides directes pour les investissements agricoles sont maintenues comme leviers de la politique agricole du Département.

L'Assemblée départementale a approuvé, par la délibération du 29 septembre 2023, les aides aux investissements agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du volet régional du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 en Ile-de-France, qui bénéficie de financements du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ces aides directes concernent plus particulièrement les investissements à vocation environnementale ou de diversification agricole :

- le dispositif 73.01.02 soutient les investissements productifs portés par les agriculteurs, liés à la diversification des activités, telles que les activités de transformation, de stockage, de commercialisation de la production, et d'accueil du public (ex : création de gîte à la ferme, création d'un atelier de transformation...) ;
- le dispositif 73.01.03 soutient les investissements productifs portés par les agriculteurs, liés à l'atténuation et / ou à l'adaptation au changement climatique (ex : matériels mécaniques de substitution aux intrants...) ;
- le dispositif 73.17 est l'équivalent du dispositif 73.01.02 pour les Jeunes Agriculteurs (JA), la Région ayant dû mettre en place un dispositif à part entière, compte tenu du suivi des JA qu'impose la Commission européenne ;
- le dispositif 73.02 soutient les investissements non-productifs portés par les agriculteurs. Il soutient entre autres, les projets tels que la plantation de haies, les corridors écologiques, les équipements non-productifs à vocation agro-environnementale pour les exploitations, les investissements visant à l'optimisation des terres sous contraintes phytosanitaires, ou à dépolluer les sols.

L'instruction des dossiers se fait dorénavant au niveau de la Région d'Ile-de-France.

1. RAPPEL DES DISPOSITIFS

Les dispositifs sont ouverts par la Région d'Ile-de-France, autorité de gestion du FEADER, sous forme d'appels à projets annuels, avec plusieurs dates de dépôt autorisées. Les exploitants agricoles soumettent leurs dossiers à la Région, qui réalise dorénavant, leur instruction administrative et technique et établit le montant des dépenses éligibles.

Après présentation des dossiers en conférence des financeurs, ces derniers peuvent proposer leur participation sur les différents projets. L'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme public, assure le paiement de la subvention au titre des crédits du FEADER et des crédits des financeurs publics, en cas de convention en paiement associé.

La délibération n° 5-21-1 du 29 septembre 2023 de l'Assemblée départementale définit les taux d'aides maximum appliqués par le Conseil départemental :

Interventions du volet régional du PSN 2023-2027 en Ile-de-France	Exemple d'investissements	Tous financeurs publics confondus		Part du Département du Val d'Oise
		Taux d'aide maximum	Majorations possibles	Taux maximum
73.01 « Investissements productifs agricoles » Volet 2 : les investissements liés à la diversification des activités, telles que les activités de transformation, de stockage, de commercialisation de la production, et d'accueil du public	Création de gîte à la ferme, création d'un atelier de transformation...	40 %	+ 10 % projets en agriculture biologique	57 % si cofinancement
73.01 « Investissements productifs agricoles » Volet 3 : les investissements liés à l'atténuation et ou à l'adaptation au changement climatique	Matériels mécaniques de substitution aux intrants...	80 %		100 % si financement seul
73.17 « Investissements productifs agricoles dédié aux JA » Diversification - JA	Création de gîte à la ferme, création d'un atelier de transformation...	40 %	+ 10 % jeunes agriculteurs	
73.02 « Investissements non-productifs agricoles »	Plantation de haies, corridors écologiques, remise en état de parcelles...	90 %		20 % si cofinancement 100 % si financement seul

Après délibération des montants attribués, les financeurs affectent les sommes correspondantes à l'ASP, placée sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du Ministère du Travail, seule habilitée à gérer les aides liées aux dispositifs européens, et susceptible de bénéficier des crédits du FEADER.

L'ASP réalise alors le paiement aux exploitants agricoles, conformément à la convention tripartite, signée avec la Région et le Département.

2. PRESENTATION DES DOSSIERS ET SUBVENTIONS PROPOSEES

2.1. EARL DELACOUR (dispositif 73.17)

Cette exploitation en grandes cultures, implantée à Commeny, sollicite une aide pour le réaménagement intérieur d'un bâtiment de la ferme, destiné au conditionnement des légumes secs ainsi qu'à l'aromatisation des moutardes.

Le montant de l'investissement total s'élève à 62 213,68 € HT dont 61 705,55 € sont éligibles.

Le FEADER intervient à hauteur de 40 %, majorés de 4,002 % au titre de la bonification JA, soit une subvention totale de 27 151,68 €. Le taux de participation du Département appliqué à cette somme est de 57 %.

La subvention départementale proposée est donc de 15 476,46 €.

2.2. EARL GUEBET (dispositif 73.17)

Cette exploitation en arboriculture, implantée à Béthemont-la-Forêt, sollicite une aide pour l'adaptation d'un camion pour la vente de produits agricoles issus de l'exploitation.

Le montant de l'investissement total s'élève à 65 840,00 € HT dont 40 840,00 € sont éligibles.

Le FEADER intervient à hauteur de 40 %, majorés de 2,10 % au titre de la bonification JA, soit une subvention totale de 17 193,64 €. Le taux de participation du Département appliqué à cette somme est de 57 %.

La subvention départementale proposée est donc de 9 800,37 €.

2.3. SCEA DE LA FERME D'EN BAS (dispositif 73.02)

Cette exploitation en grandes cultures, implantée à Attainville, sollicite une aide pour l'achat d'un broyeur d'accotement, pour l'entretien des haies.

Le montant de l'investissement total s'élève à 17 280,00 € HT dont 12 650,00 € éligibles.

Le FEADER intervient à hauteur de 90 %, soit une subvention totale de 11 385,00 €. Le taux de participation du Département appliqué à cette somme est de 20 %.

La subvention départementale proposée est donc de 2 277,00 €.

Il est rappelé que le montant total de ces aides sera versé à l'ASP, seule habilitée à gérer les aides liées aux dispositifs européens et susceptible de bénéficier des crédits du FEADER.

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir :

ACCORDER au titre des dispositifs 73.17 "Soutien aux investissements agricoles productifs dédié aux Jeunes Agriculteurs (JA) - Diversification" et 73.02 "Investissements agricoles non productifs" les subventions aux trois agriculteurs, détaillées dans le tableau financier annexé au présent rapport ;

AFFECTER la somme correspondante de 27 553,83 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui la versera ensuite aux agriculteurs concernés, conformément à la convention entre l'ASP, la Région d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise, une fois la délibération rendue exécutoire ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation 204182 // 6318 du budget départemental voté de l'exercice concerné.

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXÉCUTOIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE

L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL

DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 5-03

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT

DE L'ETAT

Séance du 6 février 2026

LE : 09-02-2026

Frédérique AYRAULT-PERRET

Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 6 février 2026 à 10 heures 00 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, M. Pierre-Édouard EON, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Aziza PHILIPPON, Mme Noëllie PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, Mme Isabelle RUSIN, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Morgan TOUBOUL, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOUI

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

Mme Laetitia BOISSEAU donne procuration à M. Gérard LAMBERT-MOTTE
M. Patrick HADDAD donne procuration à Mme Deborah ISRAEL
M. Xavier HAQUIN donne procuration à Mme Noëllie PLELAN
Mme Nessorine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD
M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Muriel SCOLAN

Le(s) rapporteur(s) : Monsieur Paul DUBRAY

SERVICE : Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture

OBJET : Subventions à trois exploitants agricoles : dispositifs FEADER "Soutien aux investissements agricoles - Diversification JA" et "Investissements Environnementaux non productifs".

Environnement - Promotion de l'environnement - Activités agricoles

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

Après en avoir délibéré :

ACCORDE au titre des dispositifs 73.17 "Soutien aux investissements agricoles productifs dédié aux Jeunes Agriculteurs (JA) - Diversification" et 73.02 "Investissements agricoles non productifs" les subventions aux trois agriculteurs, détaillées dans le tableau financier annexé à la présente délibération ;

AFFECTE la somme correspondante de 27 553,83 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui la versera ensuite aux agriculteurs concernés, conformément à la convention entre l'ASP, la Région d'Ile-de-France et le Conseil départemental du Val d'Oise, une fois la délibération rendue exécutoire ;

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation 204182 // 6318 du budget départemental voté de l'exercice concerné.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

Vote pour	42
Vote contre	
Ne prend pas part au vote	
Abstention	

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI

ANNEXE 1 - TABLEAU FINANCIER / ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION
Aides à l'investissement agricole - Dispositifs 73.17 "Soutien aux investissements agricoles - Diversification J1r" et 73.02 "Investissements Environnementaux non productifs"

Bénéficiaire (commune)	Dispositif FEADER concerné	Nature de l'investissement	Coût total (en € HT)	Montant subventionnable retenu (en €)	Taux retenu pour le CD	Subvention proposée (en €)	Echéancier de paiement		Recapitulatif des financements prévus		
							2026	Organisme	Taux par rapport au coût total de l'investissement	Montant (en €)	
Paul DELACOUR (Cammery)	73.17	Remplacement intégral d'un bâtiment de la ferme destiné au conditionnement des légumes secs et à l'aromatisation des moultardes	62 213,68 €	61 703,55 €	24,88%	15 476,46 €	15 476,46 €	Département	24,88%	15 476,46 €	
								FE-ADER	18,77%	11 675,32 €	
								Bénéficiaire	56,35%	35 062,00 €	
								Total	100%	62 213,68 €	
EARL GUEBET (Bohémont-de-Forêt)	73.17	Adaptation d'un camion pour la vente de produits agricoles issus de l'exploitation	65 840,00 €	40 840,00 €	14,88%	9 800,17 €	9 800,17 €	Département	14,88%	9 800,17 €	
								FE-ADER	11,23%	7 393,27 €	
								Bénéficiaire	73,89%	46 646,36 €	
								Total	100%	65 840,00 €	
SCEA DE LA FERME D'EN BAS (Huinville)	73.02	Achat d'un broyeur d'écussonnement pour l'entretien des haies	17 280,00 €	12 650,00 €	13,18%	2 277,00 €	2 277,00 €	Département	13,18%	2 277,00 €	
								FE-ADER	9,106%	9 106,00 €	
								Bénéficiaire	34,12%	5 895,00 €	
								Total	100%	17 280,00 €	
								TOTAL			27 553,83 €